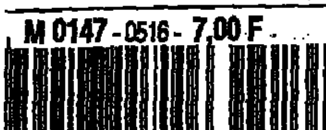
Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15956 – 7 F | JEUDI 16 MAI 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0516 - 7,00 F

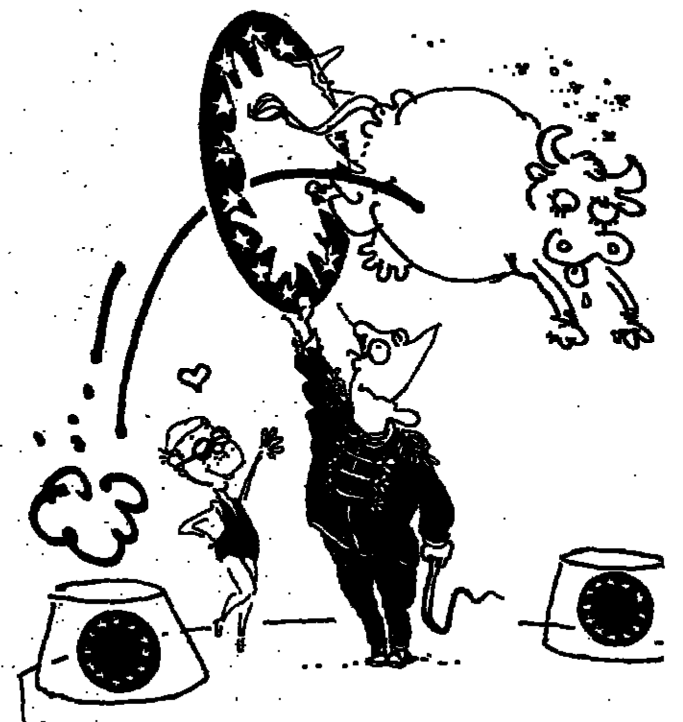


M. Chirac invite la Grande-Bretagne à se rallier à la monnaie unique

La France fera preuve de compréhension sur le dossier de la « vache folle »

LE PRÉSIDENT de la République française a, mercredi 15 mai, au cours de la deuxième journée de *sa visite d'Etat en Grande-Bretagne*, exhorté les Britanniques à jouer pleinement le jeu de la construction européenne. Dans un *discours devant le Parlement* de Westminster, Jacques Chirac, qui s'est félicité de la bonne tenue de la coopération entre les deux pays, a notamment demandé à Londres de participer à la troisième phase de l'union monétaire devant conduire à la monnaie unique. *Il* a aussi laissé entendre qu'il tenterait de convaincre ses partenaires européens d'assouplir légèrement l'embargo frappant les exportations britanniques de viande bovine. Ce « *geste* » ne devrait pas suffire à redonner espoir aux eurosceptiques qui espéraient recevoir à Londres un « *gaulliste* » opposé à un renforcement de l'union du Vieux continent. Un courant très présent dans le parti de John Major et qui marque les limites du rapprochement franco-britannique.

Lire page 2



Universités : le RPR souhaite un référendum

Le parti appelle à une « réforme audacieuse »

A UNE SEMAINE du débat sur l'enseignement supérieur qui doit avoir lieu à l'Assemblée nationale, le *21 mai*, le RPR a *levé le voile sur* ses projets de réforme de l'université. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires sociales de *l'Assemblée, et* Jean-Michel Dubernard, délégué à l'éducation du parti néo-gaulliste, ont présenté mardi 14 mai une première version d'un programme *qui* doit être définitivement approuvé le 22 mai. Les deux députés plaident pour un bouleversement de l'enseignement supérieur et relancent l'idée d'un référendum. « *Il est nécessaire*, estime M. Dubernard, *pour montrer que la société souhaite une évolution de l'université.* »

Pour ces deux responsables, le temps est venu de « *sortir des réformes parcellaires et souvent inefficaces* ». « *La réforme doit être audacieuse pour être réaliste* », assurent-ils. Leur groupe de travail a repris les thèmes développés par Jacques Chirac, lors de sa campagne présidentielle. Les premiers cycles doivent être réorganisés, propose-t-il, pour « *mettre fin à la spécialisation excessive des DEUG* ». Quatre grandes filières générales seraient créées : sciences humaines, sciences *sociales, sciences exactes et sciences* appliquées. Ces nouveaux DEUG s'inspirent ainsi des collèges universitaires, même si cette appellation *n'est pas retenue. Le projet* recommande également de revenir sur la loi Savary de 1984, en accordant une autonomie totale aux établissements d'enseignement supérieur, libres de choisir leur propre mode de gestion. Troisième grande mesure envisagée : la création d'une « *allocation d'études* » pour tous les étudiants à partir du deuxième cycle. Ce nouveau statut de l'étudiant impliquerait une refonte complète des aides sociales existantes.

Prudents, voire silencieux quant au financement de telles mesures, les deux députés, en dévoilant les premières propositions du RPR, veulent presser M. Bayrou de se prononcer, *alors* que les débats des états généraux de l'université se déroulent dans les facultés.

Lire page 9

Maurice Montel, le dernier à avoir dit non

MAURICE MONTEL est mort mardi 14 mai, à Clermont-Ferrand, à l'âge de *quatre-vingt-quinze ans. Il était le dernier* des quatre-vingts parlementaires à avoir refusé les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940. Député du Cantal, élu le 3 mai 1936, Maurice Montel est venu en voisin jusqu'au casino de Vichy. Dans la France occupée, nombre de ses collègues ont été convoqués avec les moyens du bord. Les communications sont coupées. Le gouvernement espagnol du général Franco a obligeamment prêté sa radio pour lancer des messages en français. Les autorités allemandes ont été invitées à faciliter les déplacements des députés et des sénateurs.

L'objectif de Pétain et de Pierre Laval, le vice-président du conseil, tient en cet article unique : « *L'Assemblée nationale* [réunion commune de la Chambre des députés et du Sénat] *donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, président du conseil, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes la nouvelle Consitution de l'Etat français. Cette Constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie.* » C'est l'acte de décès de la Troisième République.

Dehors, le bâtiment est gardé par trois rangées de gardes mobiles, baïonnettes aux canons. L'assemblée vote, sans véritable débat, dans un climat de grande tension. Le résultat est acquis par 569 voix contre 80 et 17 abstentions. Un sénateur crie : « *Vive la République, quand même !* »

Maurice Montel, membre du groupe de la gauche indépendante, figure au rang des quatre-vingts, par fidélité à sa déclaration de candidature qu'il présentait, en 1936, comme une « *énergique protestation contre le règne néfaste des vieilles équipes gouvernementales* ». Il racontera plus tard comment Laval, la veille du vote, avait tenté de le convaincre de voter les pleins pouvoirs, en lui promettant un portefeuille ministériel.

Fils de paysans, né le 10 juin 1900 à Espaly-Saint-Marcel (Haute-Loire), il avait fait ses études à Paris, au lycée Saint-Louis puis à l'Ecole spéciale des travaux publics. Très tôt, il s'oriente vers l'assurance. La guerre venue, il est de ceux qui refusent jusqu'au *bout la collaboration en prenant le maquis.* A la Libération, Maurice Montel retrouve brièvement sa place au Parlement. Il est le rapporteur du projet de loi de nationalisation du secteur des assurances, puis décide, en 1946, de ne pas se représenter, faute d'argent, expliquera-t-il, et pour ne pas faire de la politique son métier. Administrateur de plusieurs compagnies d'assurances, il était depuis 1968 président honoraire de l'UAP.

En 1990, lors du cinquantième anniversaire de l'appel du général de Gaulle, le président de l'Assemblée nationale de l'époque, Laurent Fabius, avait associé dans son hommage « les 80 » qui « *au moment du choix décisif (...), refusèrent de saborder la démocratie* ». Ils n'étaient déjà plus que trois survivants. Un seul, Maurice Montel, était présent dans les tribunes. Ce jour-là, il avait *remis la cravate qu'il portait à Vichy*, le 10 juillet 1940.

Jean-Louis Saux

Les doutes français sur la stérilisation

LE COMITÉ national d'éthique a rendu public, mardi 14 mai, un rapport sur « *la stérilisation envisagée comme mode de contraception définitive* » rédigé sous la direction de Simone Novaes, sociologue au CNRS. *On compte, selon ce rapport*, environ 900 000 femmes stérilisées en France où cette pratique est interdite par le Code pénal dès lors qu'elle *n'est pas* justifiée par des raisons médicales. Faut-il modifier la loi et autoriser la stérilisation à des fins contraceptives ? Le Comité national d'éthique se refuse à répondre, laissant, « *le cas échéant* », au législateur le soin de trancher ce « *débat de société* ».

Lire page 10

Bosnie : la recherche des vrais coupables

SARAJEVO
de notre correspondant

Au-delà du cas personnel de Dusan « Dusko » Tadic, accusé d'avoir assassiné et torturé des détenus musulmans dans le camp serbe d'Omarska et dans un village voisin, le premier procès de l'histoire du *Tribunal pénal international (TPI) de* La Haye est devenu celui de la guerre en ex-Yougoslavie. L'accusation tente de démonter le mécanisme de la « *purification ethnique* », conçu par les artisans de la Grande Serbie afin de diviser la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, *tandis que* la défense essaie de souligner les inquiétudes que pouvaient avoir les minorités serbes sur les sols croate et bosniaque.

Dès l'ouverture de l'audience, un substitut du procureur a évoqué « *le cataclysme qui a ébranlé la Yougoslavie en 1991* », insistant sur « *ce que l'homme a fait à l'homme* », et soulignant que la guerre de Bosnie-Herzégovine fut « *une attaque systématique contre la population non-serbe* ». Les faits reprochés à Dusko Tadic – treize meurtres et dix-huit cas de torture à l'encontre de Bosniaques musulmans – ont été brièvement *énoncés*. Juste assez pour rappeler au tribunal la réalité quotidienne des crimes de la « purification ethnique », comme lorsque *Dusko Tadic aurait forcé* un prisonnier à boire de l'huile de moteur puis à arracher de ses dents les testicules d'autres détenus bosniaques du camp d'Omarska.

Dusko Tadic, un tranquille patron de café, n'avait aucune responsabilité *dans le projet de créer une* « République serbe » en Bosnie, puis d'unifier ce territoire avec la Serbie. Il fut simplement un partisan zélé de la cause grand-serbe, un pion « ordinaire » qui aimait visiter les prisons afin d'y torturer les gens. L'accusation s'efforce de prouver *que* l'armée serbe et les milices armées par Slobodan Milosevic poursuivaient, en revanche, un but politique, et *qu'elles s'appuyaient localement sur* des hommes comme Dusko Tadic.

Dans la salle d'audience, les véritables accusés sont en fait Slobodan *Milosevic, signataire du plan de paix* et dorénavant partenaire précieux des Occidentaux, Radovan Karadzic, inculpé de « *génocide* », qui règne *toujours* à Pale, dans les collines qui surplombent Sarajevo, et tous les chefs militaires ou paramilitaires qui ont servi leur cause.

Rémy Ourdan

Lire la suite page 13

Shakespeare sur grand écran



AL PACINO

CANNES 1996. Les inconditionnels d'Al Pacino risquent d'être décontenancés par le premier film que l'acteur a tourné, avec des copains bénévoles : *Looking for Richard* est une (libre) adaptation, drôle, intelligente et pédagogique de *Richard III*, présentée dans la section *Un certain regard*. « *J'ai essayé de faire partager ma passion de Shakespeare* », dit Pacino. Pari réussi.

Lire page 24 et 25

VISITE D'ÉTAT Au deuxième jour de son séjour en Grande-Bretagne, Jacques Chirac a insisté, mercredi 15 mai devant les parlementaires britanniques, sur la nécessité de voir Londres s'engager plus avant dans la construction européenne et, notamment, de participer à la troisième phase de l'union monétaire, devant aboutir à la création de la monnaie unique.
● CONCERNANT la crise de la « vache folle », le président français pourrait faire un « geste » en direction de John Major, malmené par son opinion publique, en plaidant auprès des autres pays européens pour un léger assouplissement de l'embargo frappant les exportations britanniques de viande bovine.
● EN ÉCOSSE, Jacques Chirac doit visiter notamment, jeudi, une banlieue industrielle de Glasgow, où sont menées des expériences parfois réussies de réinsertion sociale.

M. Chirac invite les Britanniques à renforcer leur rôle européen

Devant le Parlement de Westminster, le président de la République s'est félicité de la bonne tenue de la coopération entre Londres et Paris. Il demande à la Grande-Bretagne d'entrer dans l'union monétaire

LONDRES
de nos envoyés spéciaux

Jacques Chirac devait s'adresser, mercredi 15 mai en fin de matinée, aux deux Chambres du Parlement britannique, une assemblée où les eurosceptiques, sinon les europhobes, sont nombreux et ont été tout récemment encore confortés dans leurs convictions par la crise de la « vache folle ». Dans son discours, le président français, ayant préalablement pris soin de dire son attachement au *« respect des identités nationales »*, appelle la Grande-Bretagne à participer pleinement à l'intégration européenne. L'exhortation est franche, directe. Le chef de l'Etat français ne craint pas d'aller à contre-courant d'une certaine humeur londonienne et de *« saluer »* en ces lieux *« la clairvoyance et la volonté qui ont conduit les dirigeants britanniques, il y a plus de vingt ans, à rejoindre la Communauté »*.

Aujourd'hui, observe-t-il, *« il y a peu de pays, sur notre continent, qui n'aspirent à intégrer cet espace de liberté, de paix et de prospérité »* qu'est l'Union européenne. Il fait valoir que *« la coopération franco-allemande (...) reste un élément déterminant »* de la construction européenne, pour ajouter aussitôt : *« Comment ne pas voir combien la participation de votre royaume et l'amitié franco-britannique sont nécessaires à la poursuite de cette ambition ? »* Et, au deuxième jour d'une visite d'Etat particulièrement cordiale en Grande-Bretagne, Jacques Chirac lance aux Lords et aux députés : *« Une Europe forte, influente, capable de jouer pleinement son rôle dans le monde, est une Europe où se fait entendre la voix du Royaume-Uni. »*

« DÉTERMINATION »

Le président insiste sur tous les domaines où Britanniques et Français ont trouvé un terrain d'entente : approche très voisine de l'architecture de sécurité en Europe, coopération militaire étroite en Bosnie, discussions sur un renouveau de la doctrine nucléaire, une certaine concordance de points de vue sur la réforme des institutions de l'Union ... Il ne se risque pas à évoquer directement l'extension du vote à la majorité au sein de l'Union – que souhaite la France et que Londres rejette catégoriquement. Jacques Chirac ne cache pas, en revanche, l'importance qu'il attache à la réalisation d'une union monétaire devant laquelle renâclent les Britanniques : *« La France sera au rendez-vous, je réaffirme ici ma détermination à tenir le calendrier prévu »*, déclare-t-il, avant de réitérer son souhait de voir les Britanniques *« présents dans cette grande entreprise »* La veille, lors du banquet officiel, la reine avait déclaré que le tunnel sous la Manche *« rapprochait encore plus »* la France et le Royaume-Uni. Jacques Chirac avait devancé sa pensée en prenant à Paris une ligne régulière de l'Eurostar pour gagner la gare de Waterloo.



Il était 12 h35 tapantes, mardi, quand la Rolls-Royce noire de M. Chirac et de la princesse Margaret, venue l'accueillir, a débouché sur l'esplanade de la Horse Guards Parade, où l'attendait Elizabeth II. Spectacle époustouflant des dignitaires chamarrés et emplumés sous un vaste dais, attendant le couple présidentiel français en écoutant les gardes irlandais jouer un pot-pourri de *La Vie parisienne* d'Offenbach. Puis le premier bataillon, vareuse écarlate, pantalon noir et bonnet à poil d'ours, rendit les honneurs après qu'eut retenti *La Marseillaise*. En quelques instants, l'ambiance avait été établie, celle d'une nouvelle entente cordiale.

DU BŒUF AU MENU

La visite avait débuté par un « déjeuner privé » de soixante couverts donné par la reine, qui a remis à son hôte la plus haute distinction dans l'ordre du Bain. Sur sa décision, M. et Mme Chirac ont eu droit – comme le chancelier Kohl récemment – à du bœuf écossais comme plat unique. Une manière de forcer la main au président français, avec une copieuse tranche du *« bœuf le meilleur du monde »*. Bon prince, M. Chirac s'est sans doute abstenu de signaler que, dans son Limousin natal, la viande est aussi savoureuse et la maladie de la « vache folle » moins répandue. Après un hommage au général de Gaulle, devant ses anciens bureaux du 4, Carlton Gardens, il a accordé une audience aux chefs des partis d'opposition, le travailliste Tony Blair et le libéral-démocrate Paddy Ashdown.

Tout au long de sa visite, le chef de l'Etat a réaffirmé que les relations franco-britanniques étaient de plus en plus étroitement imbriquées. Le tunnel n'a fait qu'amplifier cette tendance. Si trois millions de Français ont fait le voyage en 1995, les Britanniques ont été dix millions, et nombre de dirigeants politiques viennent passer leurs vacances en France. Mille huit cents sociétés britanniques sont implantées en France et mille six cents françaises au Royaume-Uni, où elles emploient 242 000 personnes.

Troisième partenaire économique de la Grande-Bretagne (après les Etats-Unis et l'Allemagne), la France y achète pour 119 milliards de francs et y vend pour 127 milliards. Elle y est aussi le troisième investisseur. Ses investissements vont de la haute technologie (informatique et électronique avec le groupe SEMA et Thomson par exemple) aux chemins de fer (CGE). L'alliance entre les deux géants GEC et Alsthom a créé dans l'énergie et les transports une synergie qui s'est avérée très efficace, sans parler du récent accord entre Matra et British Aerospace dans le domaine des missiles.

L'ensemble dessine un tissu de relations serrées et multiples auquel M. Chirac devait faire longuement allusion mercredi devant le Parlement de Westminster. Pour lui, la France et le Royaume-Uni ont de tout temps été *« trop proches, trop semblables sans doute, pour ne pas entrer en compétition »*, une compétition, a-t-il dit, dans laquelle *« notre estime mutuelle s'est fortifiée »*.

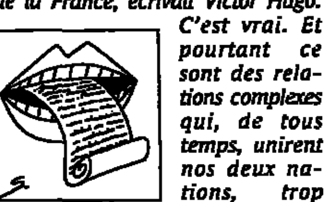
Patrice de Beer et Alain Frachon

Le nouvel Institut français de Londres

Ancien quartier général des Forces françaises libres et voisin du lycée Charles-de-Gaulle, l'Institut français de Londres devait rouvrir ses portes mercredi 15 mai après d'importants aménagements, en présence de M. Chirac. Dans ce bâtiment des années 30 originellement prévu pour être construit au Maroc, la bibliothèque a été modernisée, la salle de cinéma fonctionnera désormais plus de 200 jours par an et abritera expositions et colloques. Plus de 4 000 personnes y apprennent le français, qui est la langue étrangère la plus enseignée au Royaume-Uni, avec cinq millions de pratiquants et d'étudiants de tous les niveaux. Selon *le conseiller culturel, Olivier* Poivre d'Arvor, la Grande-Bretagne est le seul pays d'Europe où notre langue soit en progression.

« C'est ensemble que nos deux pays doivent penser leur avenir commun »

VOICI des extraits du discours de Jacques Chirac devant le Parlement de Westminster :



VERBATIM

« L'Angleterre toujours sera sœur de la France, écrivait Victor Hugo. C'est vrai. Et pourtant ce sont des relations complexes qui, de tous temps, unirent nos deux nations, trop proches, trop semblables sans doute, pour ne pas entrer en compétition. Cette rivalité, nos deux puissances s'en sont nourries. Notre estime mutuelle s'y est fortifiée ». « Le temps, les épreuves de l'Histoire, nos affinités profondes (...) nous ont enfin rapprochés, privilégiant peu à peu ce qui nous unit sur ce qui nous sépare (...). C'est ensemble que nos deux pays doivent, aujourd'hui encore, penser leur avenir commun, en un moment crucial de la construction européenne (...). La réconciliation entre la France et l'Allemagne fut le point de départ de cette entreprise. La coopération franco-allemande en reste un élément déterminant. Mais comment ne pas voir combien la participation de votre Royaume et l'amitié franco-britannique sont nécessaires à la poursuite de cette ambition ? »

« L'Europe doit se doter, grâce au renforcement de l'Union de l'Europe occidentale, des moyens d'assumer une plus grande part de responsabilité dans sa propre défense. Les propositions que la France présente dans le cadre de la Conférence intergouvernementale sont indissociables des initiatives qu'elle a prises au sein de l'Alliance atlantique. Comme je l'ai indiqué en janvier dernier devant le Congrès des Etats-Unis, ces initiatives témoignent à la fois de l'attachement de la France au lien transatlantique et de sa volonté de participer pleinement à la rénovation de l'Alliance, en développant en son sein une identité européenne de défense visible sur le plan politique et efficace sur le plan militaire. Je me réjouis de la coopération exemplaire engagée entre la France et le Royaume-Uni pour mener à bien cette grande ambition ».

« Vache folle » : Paris pourrait demander un assouplissement de l'embargo sur les exportations britanniques

LONDRES
de nos envoyés spéciaux

Plus malmené que jamais dans son propre camp, le premier ministre britannique saura apprécier le geste de Jacques Chirac : à la veille d'un débat sur la « vache folle » aux Communes, jeudi 16 mai, le chef de l'Etat devait confirmer, mercredi à Londres, à John Major que la France entend faire preuve de *« compréhension »* sur la question d'une levée partielle de l'embargo frappant le bœuf d'outre-Manche.

C'est un peu de baume pour M. Major, confronté à l'exaspération anti-européenne que l'embargo a provoquée dans le parti conservateur. Les deux hommes devaient en débattre au deuxième jour de la visite d'Etat du président Chirac au Royaume-Uni et au moment de la réunion, également mercredi, du comité vétérinaire des Quinze à Bruxelles.

Si l'on comprend bien les fuites des uns et des autres à la presse, la France a fait savoir aux Britanniques qu'elle ne s'opposerait pas à une levée – sans doute très conditionnelle – de l'embargo sur certains produits dérivés du bœuf britannique, tels que les gélatines, le suif et le sperme.

COUP DE POUCE

L'affaire est assez technique et il n'est pas sûr qu'il y ait au comité d'experts vétérinaires une majorité qualifiée en ce sens (Allemands, Autrichiens et Espagnols seraient des plus réticents). En tout état de cause, cette petite brèche dans l'embargo ne porterait que sur des sommes infimes et doit encore être adoptée par le conseil des ministres de l'agriculture les 20 et 21 mai.

Mais, pour être symbolique, ce n'en serait pas moins un coup de pouce de son *« ami Jacques »* au moment au John Major en a le plus urgent besoin. Le premier ministre affronte un nouvel accès de grogne d'une cinquantaine d'élus conservateurs euro-sceptiques : ils menacent de s'allier à l'opposition travailliste lors du débat de politique agricole jeudi aux Communes s'ils n'obtiennent pas d'ici là un « signe » de la disposition de l'Union européenne à une levée progressive de l'embargo. C'est ce signe-là que Jacques Chirac devait confirmer à John Major.

Pressé par une rébellion montante, dans son propre camp et dans une bonne partie de l'opinion, le gouvernement britannique, faute d'obtenir un début de satisfaction, se dit prêt à déclencher une série de représailles : boycottage des travaux de la Conférence intergouvernementale (la CIG) sur la réforme des institutions de l'Union européenne, notamment.

Il reste que, pour l'heure, la France n'ira guère plus loin dans son soutien à la Grande-Bretagne. Dans l'état actuel du dossier, elle met en garde contre *« toute mesure précipitée »* – comprendre : une plus grande brèche dans l'embargo – qui pourrait être *« contreproductive si les consommateurs ne retrouvent pas la confiance »*.

P. de B. et A. Fr.

A Glasgow, quelques rayons d'espoir dans des banlieues grises

EASTERHOUSE
de notre envoyé spécial

La journée que passe Jacques Chirac à Glasgow jeudi 15 mai, où il doit visiter la banlieue défavorisée d'Easterhouse et l'usine Pilkington Optronics (où Thomson CSF a une participation de 50 %) a, d'abord, une signification symbolique : l'Ecosse, qui aime à rappeler qu'elle est une nation à part entière, avec ses institutions et son histoire, ne vient-elle pas de célébrer le 700e anniversaire de l'Auld Alliance avec la France, qualifiée par de Gaulle de *« plus vieille alliance au monde »* ?

Ce que le président français verra dans la métropole économique écossaise est à la fois typique de la misère des quartiers oubliés par la croissance – particulièrement touchés à Glasgow – et des efforts qui y sont faits pour aider les jeunes à s'en sortir. En particulier grâce au Prince's Trust, organisme caritatif patronné par le prince Charles. Quelques gouttes d'eau dans une mer de désespérance où le chômage est endémique (40 % des hommes à Easterhouse), où la drogue sévit (une centaine de morts par surdose à Glasgow en 1995), mais qui montre qu'avec des efforts et une aide extérieure on peut parfois s'en sortir.

Vu de l'autoroute, Easterhouse, banlieue défavorisée de Glasgow, est une collection de petites HLM, souvent lépreuses et parfois en instance de démolition, et de rangées de pavillons entrecoupées de terrains vagues et de quelques terrains de football. La seule religion qui semble survivre ici : on s'y affronte moins entre protestants et catholiques qu'entre partisans du club des Rangers et du Celtic. On trouve peu de magasins et pratiquement pas d'emplois sur place, quelques écoles – au demeurant d'un niveau convenable – dont une seule secondaire pour 40 000 âmes. Délinquance, bagarres de gangs d'adolescents, vandalisme et drogue rythment la vie du quartier.

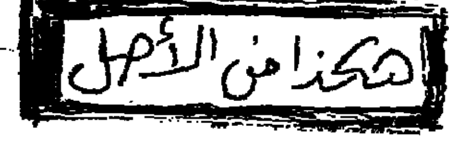
Bob Holman, ancien enseignant devenu travailleur social bénévole, explique que, sans l'esprit communautaire typique des Ecossais, il ne resterait plus rien ici. Les familles s'entraident, partagent leur maigre nécessaire, essaient de soutenir les études de leurs enfants et de les envoyer dans des associations sportives ; mais aucun jeune d'ici n'a été admis à l'université en 1994. Des coopératives de crédit prêtent à ceux qui ont quelques livres d'économies ; sinon, il devront s'adresser aux usuriers qui prennent 50 % d'intérêts par semaine et qui fracturent le genou à coup de batte de base-ball de ceux qui ne peuvent rembourser.

Bob, qui travaillait auparavant à Bath, petit joyau d'architecture à l'ouest de Londres, ne veut plus vivre ailleurs. *« Je peux comprendre qu'on se drogue,* dit-il, *un drogué entre dans une sorte de communauté, se fait des amis et peut-être même de l'argent en dealant ! C'est une démarche logique dans cet environnement. »* D'autant que l'emploi est rare : il parle de vigiles payés 1 ou 2 livres de l'heure (entre 7,50 et 15 francs) pour des semaines de 72 heures. Peu de commerces, pas de banque ni de station-service. Ceux qui ont un bon emploi s'en vont vivre plus près de leur travail, laissant derrière eux les laissés-pour-compte. *« C'est étonnant que la criminalité ne soit pas plus élevée et que les gens ne descendent pas dans la rue »*, conclut Bob, pour qui *« Glasgow reflète l'inégalité de notre société »*.

Ancien boxeur, le député travailliste Jimmy Wray voudrait que l'on aide plus sa circonscription. Le conseiller local Ronnie Quinn critique l'inutilité de stages professionnels, *« qui ne servent qu'à enrichir leurs promoteurs mais où l'on n'apprend rien : on passe une semaine à fumer et à discuter tandis qu'un type nous débite des fadaises »*. L'atmosphère change quand on entre dans le bureau de Bill Hughes, un ancien d'IBM qui a bien réussi et qui dirige la Greater Easterhouse Development Company. Cet organisme dépend du Scottish Business in the Community, un des membres de la *« famille du prince »*, comme on appelle le Prince's Trust, qui fait appel à des hommes d'affaires pour aider bénévolement des jeunes à se lancer dans la vie active. Dans des locaux pimpants et modernes, Bill Hughes parle de ses succès, comme celui de Iain Smith qui, à vingt-huit ans, dirige une petite entreprise d'imprimerie avec quatre employés. En 1990, chômeur avec 15 000 francs d'économies, il a reçu une formation en gestion et une aide financière du Prince's Trust pour s'installer à son compte. Aujourd'hui, il joue avec les clés de sa voiture en racontant que ses affaires sont florissantes, lui, l'ancien gamin d'Easterhouse. Quand il a un problème, qu'il a besoin d'un conseil, d'une garantie pour obtenir un prêt bancaire, Bill Hughes et son équipe sont là. Comme ils ont aidé des dizaines de jeunes du quartier à démarrer. Certains ont fondé leur entreprise, d'autres sont devenus artisans. De nouveaux emplois ont été créés, la confiance est revenue chez certains, qui ont vu que le désespoir et le chômage de génération en génération n'était pas leur unique lot.

Jacques Chirac devait se rendre ensuite de l'autre côté de Glasgow à l'usine de Pilkington Optronics. Ce qu'il y verra est un autre monde, celui de la très haute technologie, surtout appliquée à la défense mais qui ne demanderait pas mieux que de s'étendre en dehors d'un secteur lui aussi de plus en plus sinistré. L'usine, ultramoderne, se spécialise dans les périscopes de sous-marins, mais surtout dans l'imagerie thermique de haute définition, l'infrarouge, l'optique ou les lasers. Mais il pourra voir, en regardant au travers du périscope installé dans l'entrée du bâtiment, que la banlieue alentour n'est guère plus souriante que celle d'Easterhouse.

P. de B.



Le Tribunal constitutionnel allemand entérine les restrictions au droit d'asile

Cette décision met un terme à une longue controverse

Le Tribunal constitutionnel de Karlsruhe a déclaré, mardi 14 mai, conformes à la Loi fondamentale les restrictions au droit d'asile adoptées en 1993 par le Bundestag. Ces restrictions apportées à une législation parmi les plus libérales du monde avaient suscité de nombreuses controverses. L'Allemagne a reçu l'année dernière la moitié des demandes d'asile politique adressées aux pays de l'Union européenne.

BONN
de notre correspondant

En limitant sévèrement les dispositions du droit d'asile allemand afin de réduire l'immigration, le 1er juillet 1993, la majori0té des députés du Bundestag n'a pas agi en contradiction avec la Loi fondamentale du pays. Telle est l'importante décision annoncée mardi 14 mai par les juges du Tribunal constitutionnel de Karlsruhe. Immédiatement salué par les chrétiens-démocrates et par les sociaux-démocrates, qui avaient voté ensemble d'importantes restrictions au droit d'asile il y a deux ans, ce jugement vient clore un très long débat sur l'accueil des étrangers en Allemagne. Il confère une légitimité aux avocats d'une limitation sévère des flux d'immigration qui convergent toujours vers le pays. Avec 128 000 arrivants en 1995, l'Allemagne reçoit près de 50 % des demandes d'asile enregistrées chaque année par les pays de l'Union européenne.

« Je suis très satisfait de ce jugement », a déclaré le chancelier Kohl. Mais le parti des Verts, Amnesty International et les organisations de défense des réfugiés ont protesté contre une décision qui, selon eux, *« abolit le droit d'asile »* et marque une grave césure dans l'histoire de l'Allemagne après 1945. La représentante allemande du Haut Commissariat aux réfugiés des Nations unies et l'Eglise protestante ont également émis des réserves, en faisant valoir que de véritables réfugiés politiques pourront être refoulés dans un pays tiers sans avoir pu faire réellement valoir leurs droits en Allemagne.

« CORDON SANITAIRE »

Après plusieurs plaintes émises par des demandeurs d'asile originaires d'Iran, du Ghana et d'Irak, le Tribunal constitutionnel s'est prononcé, à l'issue de plusieurs mois d'une délibération difficile, sur plusieurs points controversés du nouvel article 16 a de la Loi fondamentale. Les juges de Karlsruhe ont notamment entériné dans les grandes lignes la règle dite des « pays tiers », adoptée à l'occasion de la modification constitutionnelle de 1993, et qui permet à la police frontalière de refouler sans procédure les immigrants par voie terrestre. L'immense majorité des demandeurs d'asile se rend en Allemagne par les frontières de l'Est. L'argument politique est le suivant : *la Pologne ou la République tchèque respectent la convention de Genève sur les réfugiés et peuvent être saisies, elles aussi, d'une demande d'asile en bonne et due forme.* Cette disposition vaut bien entendu pour les pays de l'Union européenne ou la Suisse et a permis à l'Allemagne de s'entourer d'un véritable « cordon sanitaire ». Elle devrait être le préalable, selon les juges de Karlsruhe, à une meilleure répartition des tâches entre Européens, et à une harmonisation des législations sur l'asile.

Deuxièmement, le Tribunal constitutionnel a accepté que le pouvoir politique de Bonn établisse une liste de « pays sûrs » (comme la Russie, l'Ukraine, la Roumanie, le Sénégal, la Gambie mais aussi le Ghana), qui permet de ne pas prendre en considération les demandes d'asile de leurs ressortissants à moins que l'intéressé soit en mesure de prouver *« de manière solide, substantielle et crédible »* sa qualité de réfugié politique. Troisièmement, les demandeurs d'asile arrivés en Allemagne par voie aérienne devront bénéficier, selon les juges de Karlsruhe, d'une meilleure protection juridique (notamment un délai plus long pour la négociation du dossier).

Avant 1993, l'Allemagne était l'un des pays les plus généreux du monde en matière d'accueil des réfugiés, mais cette situation avait fini par donner lieu à des abus. Des centaines de milliers de réfugiés économiques cherchant à fuir la misère prétendaient être politiquement persécutés chez eux. En 1992, 438 000 immigrants avaient eu recours au droit d'asile pour tenter, en vain dans l'immense majorité des cas, d'obtenir un ticket d'entrée dans le pays.

Lucas Delattre

L'investiture du gouvernement turc a été invalidée

La tension s'accroît au sein de la coalition

ISTANBUL
de notre correspondante

Déjà secouée par les accusations de corruption portées contre Mme Tansu Ciller, la coalition gouvernementale en Turquie a encaissé un nouveau coup dur mardi 14 mai. La Cour constitutionnelle a en effet annoncé que le vote de confiance accordé, en mars, au gouvernement par l'assemblée nationale n'est pas valide. Selon la Constitution, la coalition du Parti de la Mère patrie (ANAP) et du Parti de la juste voie (DYP) aurait dû obtenir la majorité des votes des députés présents au Parlement. Ce chiffre n'avait pas été atteint, en raison de l'abstention de 80 députés du Parti démocratique de gauche (DSP), présents dans la salle mais qui n'avaient pas voulu s'exprimer.

Cette décision, qui a semé la confusion à Ankara, s'ajoute à plusieurs succès remportés récemment par les islamistes du Refah. Arrivés en tête des élections de décembre 1995, mais écartés du pouvoir par le mariage forcé des deux partis de centre droit que sont l'ANAP et le DYP, les islamistes savourent leur vengeance. En forçant l'ouverture de deux enquêtes contre l'ancien premier ministre Tansu Ciller, ils ont déclenché une crise de confiance au sein du gouvernement, au point que le dialogue entre les deux partenaires semble être limité à un échange d'insultes et d'accusations par l'intermédiaire de la presse.

Deux nouvelles affaires sont venues s'ajouter aux accusations portées contre Mme Ciller : selon la presse turque, elle aurait retiré 6,5 millions de dollars d'un fonds secret à la disposition du premier ministre quelques jours seulement avant de quitter le gouvernement. Elle aurait également versé 71 000 dollars à un personnage peu recommandable qui s'était fait passer pour un général à la tête d'une fondation kémaliste. Le parti de Mme Ciller prépare une contre-attaque contre les islamistes, à propos de l'affaire Suleyman Mercumek, condamné pour avoir détourné des fonds, récoltés au nom du Refah pour la Bosnie. Des spéculations sur l'origine de la fortune considérable du dirigeant islamiste Necmettin Erbakan et de sa famille ont également fait la « une » des grands quotidiens.

La coalition, qui semble condamnée à moyen terme, a été jusqu'à présent maintenue en vie artificiellement. Ses deux dirigeants – le premier ministre Mesut Yilmaz et Tansu Ciller – espèrent augmenter ainsi leurs chances de réélection lors des congrès de leurs partis respectifs et limiter l'érosion des voix lors des élections municipales partielles du 2 juin.

La décision de la Cour constitutionnelle vient pourtant de remettre en cause cet inconfortable *statu quo*. Elle devrait entraîner un nouveau vote de confiance au Parlement. Mais vu les relations tendues entre les partenaires, il pourrait se révéler difficile, à moins que les deux partis ne parviennent à un nouvel accord.

Nicole Pope

L'interminable attente des réfugiés

BERLIN
de notre envoyé spécial

Depuis son arrivée à Berlin, Mohamed Nasser Nasseri a appris à attendre. Il avait pourtant quitté l'Afghanistan *« dans l'urgence »* en 1992, après la chute du régime communiste dont il dit avoir été proche. En Allemagne, il a voulu bénéficier du statut de réfugié politique, mais sa demande a été rejetée au bout de quelques mois. Depuis quatre ans, cet ingénieur agronome, en partie formé dans l'ex-URSS, reste suspendu à la décision du tribunal qui étudie son recours en appel. Sa famille – quatre enfants, dont le dernier est né en Allemagne – loge dans un *« foyer d'accueil »*, à Tempelhofer Ufer, un des cent quinze lieux d'accueil que compte la ville de Berlin.

DES LOGEMENTS EXIGUS

Ces centres ont été ouverts dans une grande précipitation, au moment où les étrangers arrivaient par centaines de milliers en Allemagne. Baraques de chantier, immeubles désaffectés destinés d'abord à parer au plus pressé, ils sont devenus des lieux de séjour prolongé puisque les réfugiés n'ont souvent pas le droit de s'installer ailleurs. Géré par la Croix-Rouge allemande, le centre où vit Mohamed Nasser Nasseri est un immeuble du début du siècle, où se retrouve un peu toute la misère du monde : Afghans, Bosniaques, Croates, Libanais, Kurdes, Zaïrois, Angolais, Ghanéens, Sri-Lankais... En tout, quinze nationalités pour cent trente locataires.

Les candidats à l'asile politique reçoivent une aide sociale d'environ 1 300 marks (4 400 francs) pour une famille de quatre personnes. Le logement est gratuit et tout est fait pour garantir le minimum quotidien. *« Nous devons offrir au moins 6 mètres carrés par personne »*, explique Izzeldin Nasso, le directeur du centre, du quai de Tempelhofer. Pourtant, les familles nombreuses se serrent dans les deux ou trois pièces mises à leur disposition : un réfrigérateur, quelques lits, une armoire. La cuisine est commune à tout l'étage. Une quinzaine de personnes sont au service des résidents. Une grande pièce permet d'organiser des réunions, des fêtes et des offices religieux. Les enfants sont scolarisés dans les écoles du quartier et disposent d'une salle de jeux. En quelques mois, ils maîtrisent mieux l'allemand que leurs parents. *« Je ne peux rien faire, je ne fais qu'être assisté »*, se plaint Mohamed Nasser Nasseri.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'asile politique, en 1993, les demandeurs peuvent difficilement trouver un travail. Parfois, un petit emploi d'utilité collective dans les foyers ou dans une association, limité à quarante heures par mois et payé 3 marks l'heure. Pour pouvoir gagner davantage, au bout d'un an, une autorisation de l'agence pour l'emploi est nécessaire. Reste le travail au noir qui *« concerne une minorité »*, assure Wolf-Rüdiger Westphal, le responsable des services berlinois chargé des foyers.

UN RÉSEAU SOCIAL D'INTÉGRATION

Des initiatives privées se multiplient pour améliorer l'ordinaire. *« Nous avons mis en place un réseau social qui essaie d'intégrer ces centres dans les quartiers »*, affirme M. Westphal, pour qui ce système a permis, jusque-là, d'éviter les réactions de rejet. Les animations offertes par des associations allemandes ou des associations d'étrangers en Allemagne sont affichées sur les panneaux du hall d'entrée : cours d'allemand, sorties culturelles, soutien psychologique. Certains avocats proposent même des services quasi gratuits pour faciliter les procédures juridiques. Peu de candidats à l'asile auront pourtant le droit de rester en Allemagne : à peine 9 % des dossiers ont été acceptés en 1995. Après cinq ou dix ans d'attente, un refus signifie alors le retour au pays.

Philippe Ricard

Nouveaux signes de raidissement du régime en Biélorussie

VARSOVIE
de notre correspondant

Le président du syndicat polonais Solidarité, Marian Krzaklewski, et trois de ses assistants ont été interpellés, mardi 14 mai à Minsk, et expulsés le jour même de Biélorussie. M. Krzaklewski s'était rendu à Minsk sur l'invitation de syndicats biélorusses. Lui et son entourage ont été arrêtés au sortir d'un restaurant par une dizaine d'individus en civil qui les ont poussé de force dans un minibus. Ils ont été reconduits le soir même, sous forte escorte, à la frontière polonaise. On leur a verbalement reproché d'avoir *« organisé un meeting illégal »* : ils avaient rencontré auparavant quelques dizaines d'ouvriers biélorusses, pendant la pause du petit déjeuner, sur un terrain de sport, la direction de l'entreprise ayant annulé in extremis leurs laissez-passer.

L'interpellation des syndicalistes polonais, qui a suscité une note officielle de protestation des autorités de Varsovie, apparaît comme un nouveau symptôme de la nervosité croissante dont fait preuve le président Alexandre Loukachenko, surpris par l'opposition que suscitent à la fois son autoritarisme et sa politique d'abandon de la souveraineté nationale au profit de la Russie. Le jour même de l'incident, environ deux mille personnes se sont rassemblées devant la résidence de M. Loukachenko pour exiger la libération de deux dirigeants de l'opposition arrêtés lors d'une importante manifestation antigouvernementale, le 26 avril, et qui observent depuis une grève de la faim.

Depuis le mois de mars, au moins trois grandes manifestations de rue, rassemblant plusieurs dizaines de milliers de personnes, et parfois accompagnées de violences policières, se sont succédé à Minsk. M. Loukachenko, qui a muselé la télévision et la plus grande partie de la presse, s'est approprié un nombre considérable de bâtiments publics dans la capitale et a réimposé l'ancien drapeau soviétique. D'une manière générale, le président Loukachenko se place au-dessus des lois et paraît être engagé dans une voie sans issue, autre que l'imposition d'une dictature pure et dure ou la chute de l'apprenti dictateur.

En attendant, le renforcement des liens avec la Russie se poursuit. Dix nouveaux accords de coopération militaire ont été signés, mardi 14 mai à Moscou, et le général Gratchev, ministre russe de la défense, a menacé, en cas d'extension de l'OTAN vers l'est, de déployer en Biélorussie un nouveau groupe d'armées.

Jan Krauze

L'adhésion de la Croatie au Conseil de l'Europe est retardée

Une prochaine réunion a été fixée pour le mois de juin

STRASBOURG
de notre correspondant

Franjo Tudjman commence à payer la mauvaise volonté qu'il met à respecter les critères démocratiques du Conseil de l'Europe et à appliquer les accords de Dayton. Les représentants à Strasbourg des trente-neuf gouvernements membres du Conseil de l'Europe ont décidé, mardi 14 mai, de retarder l'adhésion de la Croatie à l'organisation des droits de l'homme. C'est la première fois dans l'histoire de l'institution que les capitales européennes n'entérinent pas immédiatement la position de l'Assemblée parlementaire, qui avait voté le mois dernier en faveur de l'entrée de Zagreb.

Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, agacés par les manœuvres dilatoires du régime croate, avaient pris l'initiative la veille à Bruxelles. Dans leurs conclusions sur l'ex-Yougoslavie, les Quinze considéraient qu'*« un calendrier précis devrait être établi quant aux engagements pris par la Croatie en vue de son adhésion au Conseil de l'Europe »*. Cette recommandation a d'autant plus de poids que non seulement tous les pays de l'UE sont membres de l'organisation de Strasbourg, mais qu'elle a été appuyée par les Etats-Unis qui, en raison de leur statut d'observateur, participent aux travaux des « 39 ».

Le Conseil de l'Europe ne s'est pas précipité – susceptibilité oblige – pour répondre aux requêtes de l'Union, mais il s'est tout de même engagé à prendre position au début du mois de juin. Il a aussi repoussé au mois prochain sa décision sur la convocation, souhaitée par les Quinze, d'un comité des ministres des trente-neuf pays membres *« si possible avant l'été afin de prendre une décision sur cette adhésion à la lumière du degré de respect du calendrier »*. Ce texte, pour alambiqué qu'il soit, signifie que l'Union et Washington s'opposent à ce qu'une date soit fixée pour l'adhésion de la Croatie et que le Conseil de l'Europe y consent.

Cette pression sur Zagreb a pour objectif de persuader M. Tudjman qu'il est de son intérêt de respecter les critères démocratiques que le gouvernement s'était engagé à respecter, devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dans un texte en vingt et un points (*Le Monde* du 15 mai). Il s'agissait principalement de la poursuite de la procédure d'élection du maire de Zagreb et de la garantie de liberté des médias. Le 9 mai dernier, Jose Ayala-Lasso, haut-commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, avait aussi exhorté les autorités croates à *« rectifier »* leur position en matière d'information.

Marcel Scotto

Croates et Musulmans de Bosnie vont unifier leurs armées

LES DIRIGEANTS de la Fédération croato-musulmane de Bosnie, réunis à Washington, ont accepté, mardi 14 mai, d'unifier leurs armées dans un délai de trois ans. L'accord prévoit la création d'un ministère de la Défense unique, ainsi qu'une structure de commandement unifiée. L'accord de paix de Dayton a fait de la Fédération croato-musulmane une des deux entités constitutives de la Bosnie-Herzégovine, l'autre étant la Republika Srpska (RS, serbe). Washington a toujours insisté pour renforcer la fédération comme contrepoids à l'entité serbe de Bosnie.

En annonçant cet accord, le secrétaire d'Etat Warren Christopher a estimé qu'il s'agissait d'*« un pas très important »* dans cette voie. L'accord par lequel la fédération avait été créée, début 1994, à l'initiative de Washington, comportait déjà des dispositions militaires, notamment la création d'un état-major commun. La dernière réunion organisée, à Rome il y a quelques mois, par le négociateur américain Richard Holbrooke avant qu'il ne quitte le département d'Etat, avait aussi pour objet de relancer la fédération moribonde, mais elle n'avait guère été suivie d'effet.

Un haut responsable américain a précisé que la décision de principe prise mardi va permettre aux Etats-Unis de débloquer *« dans un délai maximum d'un mois »* l'aide militaire qu'ils ont promise à la Fédération. L'autre condition posée par Washington est le départ de Bosnie de tous les combattants musulmans étrangers, iraniens surtout. Croates et Bosniaques ont aussi décidé d'établir des institutions financières communes : une Agence bancaire, une Agence de privatisation, un système de paiement unifié pour les transactions et une administration fiscale et douanière unique. – (AFP)

Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération

La démocratisation en Afrique « est plus que jamais à l'ordre du jour »

La France se fait un devoir d'être l'avocat des pays en développement lors du sommet du G 7 qui aura lieu fin juin à Lyon

Le processus de démocratisation, qui s'est développé en Afrique au cours des dernières années, vient de connaître plusieurs incidents ou accidents graves, suscitant la crainte d'un retour en arrière. Mais à l'encontre de certains, qui, en Afrique ou ailleurs, ont tendance à conclure à l'échec, Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération, affirme, dans un entretien accordé au *Monde*, que ce processus *« est plus que jamais à l'ordre du jour »* et doit continuer à être encouragé, soutenu, par la communauté internationale. Il souligne que la démocratisation et le respect des droits de l'homme sont désormais étroitement liés au développement économique. Et d'ajouter que la recherche de la stabilité sur le continent africain est dans l'intérêt des pays industrialisés. C'est pourquoi la France entend parler au nom des pays en développement pour le maintien de l'aide internationale à leur égard, lors du sommet du G 7 qui aura lieu à Lyon, à la fin du mois de juin.

« Les événements de ces derniers mois en Afrique – putsch au Niger, mutineries militaires en Guinée, au Congo et en Centrafrique, retour de l'ex-dictateur du Bénin, Mathieu Kérékou, à la tête de l'Etat – ne doivent-ils pas inciter la France à revoir son attitude à l'égard du processus de démocratisation ?

– Comme le roi du Maroc l'a récemment dit devant l'Assemblée nationale, la démocratie n'est pas une usine que l'on exporte, clés en main. La démocratie est le fruit d'une longue maturation. Cela fait moins de dix ans qu'elle est à l'ordre du jour en Afrique. Soyons donc indulgents à l'égard des autres.

» Ce n'est pas seulement par idéologie que nous devons soutenir cette démocratisation. Pendant les premières décennies des indépendances, le développement économique était presque intégralement entre les mains des Etats. Personne d'autre qu'eux n'était en mesure de faire ce qu'ils ont fait. Aujourd'hui, le *temps est venu de laisser s'épanouir* les initiatives individuelles. D'où la nécessité, pour les encourager, d'établir *un lien solide entre libéralisation* économique et pluralisme politique. Le processus de démocratisation est *plus que jamais à l'ordre du jour.*

– Ne faut-il pas être plus vigilant sur le respect des droits de l'homme que sur la stricte application du processus démocratique ?

– L'un ne va pas sans l'autre. Le respect des droits de l'homme est l'un des matériaux du processus démocratique. Mais il ne faut pas que ce que nous pensons être bon pour nous soit mécaniquement et à l'identique exporté chez les autres : ce serait du néocolonialisme intellectuel.

– Quand des militaires africains sont sortis de leurs casernes, la France a tout de même réagi...

– Lorsqu'un pouvoir démocratiquement élu et respectueux des droits de l'homme est en danger, la France lui apporte son secours. Elle le fait à la demande d'Etats indépendants et responsables. Nous ne nous mêlons pas de ce qui ne nous regarde pas. Aux Comores, par exemple, l'accord de défense de 1978 a été appliqué à la lettre après l'agression extérieure de septembre 1995.

JACQUES GODFRAIN

– En Centrafrique ?

– Il y a eu un appel des autorités légales.

– Et en Guinée ?

– Nous ne sommes pas intervenus car il n'y a pas eu de demande.

– Le retour de Mathieu Kérékou sur le devant de la scène politique béninoise, même par voie démocratique, n'est-il pas un recul ?

– *A ce jour, il n'y a pas d'âge pour* la mise à la retraite des hommes politiques !

***– Mais pour des hommes politiques* qui ont conduit leur pays dans une impasse...**

– *Je vous réponds que le peuple est* souverain. En outre, l'élection présidentielle au Bénin a été organisée dans la transparence. Les rares incidents n'ont pas fondamentalement changé le vote.

» M. Kérékou revient dans un autre contexte. Il a été élu. Il a la légitimité pour lui. J'ajoute qu'il a dû, aujourd'hui, composer son gouvernement en fonction de l'état des forces politiques du pays, lesquelles n'existaient pas quand il était jadis au pouvoir. Il ne peut plus tout diriger en solitaire. Il le savait, d'ailleurs, depuis la conférence nationale en 1990.

– Le coup d'Etat au Niger n'est-il plus qu'un mauvais souvenir ?

– Au départ, la sévérité a été de mise à l'encontre des auteurs du putsch. *Il n'y a rien à regretter car* il fallait obtenir d'eux qu'ils s'emploient à rétablir, dans les meilleurs délais, un ordre constitutionnel. Des élections ont été décidées après que l'on eut mis en garde les nouvelles autorités de Niamey : « Vous avez voulu prendre le pouvoir, on sait pourquoi, on comprend pourquoi ; il y avait blocage des institutions démocratiques. Mais cela vous donne le devoir d'organiser des élections démocratiques le plus tôt possible. »

– Et au Tchad ?

– Idriss Déby est candidat à la magistrature suprême. J'ai senti récemment, à N'Djamena, qu'il s'en fallait de peu que les élections soient reportées. Je peux vous dire que la France a joué un rôle déterminant pour qu'il n'en soit pas ainsi. Il faut désormais s'assurer que la campagne est loyale pour tous les candidats.

– Etes-vous prêt à favoriser les Etat africains qui s'engagent sans arrière-pensées sur la voie de la démocratisation comme le Mali, plutôt que ceux qui s'y résignent mal comme le Zaïre ?

– *Nous faisons, bien entendu,* une différence entre les uns et les autres. Avec le Mali, nous cher*chons les moyens de juguler* l'émigration erratique, notamment dans la région de Kayes.

» Nous travaillons ensemble, depuis peu de temps, sur un projet de développement local qui pourrait enrayer cette émigration et dissuader la population d'aller chercher l'eldorado dans les couloirs du métro parisien !

» Quand je pense au Zaïre, je ne pense pas exclusivement au président Mobutu. Je pense d'abord aux centaines de milliers de Rwandais et de Burundais qui sont réfugiés dans ce pays. Le Zaïre est un immense pays, et l'ignorer serait aussi ignorer ses sept voisins. Il n'y a donc rien de choquant à ce que nous ayons récemment rencontré le *président Mobutu, et que nous re*prenions avec cet Etat une coopération pour la santé et l'éducation.

– *Ce qui veut dire* que la France entend conduire avec des Etats comme le Zaïre un dialogue très critique ?

– Un dialogue qui doit servir nos principes.

– Certains pays occidentaux sont-ils trop sévères à l'encontre du Nigeria, s'agissant d'embargo ?

– L'embargo, on connaît ses dérives. Il fait la fortune des contrebandiers ; il resserre le pays autour de ses gouvernants ; il déstabilise les Etats riverains. Soyons donc prudents sur l'utilisation de cette médication un peu facile.

– De quelle marge de manœuvre dispose la France pour plaider le maintien d'un certain niveau d'aide ?

– *La France doit inciter les puis*sances industrielles à augmenter leur aide, et c'est notre devoir *d'être l'avocat de la demande des* pays en développement.

– Dans un contexte de grande lassitude des pays donateurs...

– Ce n'est pas que de la lassitude, c'est aussi une méconnaissance des pays en développement. Notre travail, c'est d'expliquer aux responsables des institutions financières internationales et à nos partenaires donateurs : « Attention, la réalité africaine n'est pas celle que l'on décrit dans les modèles économétriques. »

» Le sommet du G 7, du 27 au 29 juin, à Lyon, sera, à cet égard, déterminant. Il sera largement consacré au développement, et la France sera très certainement mandatée par les pays en développement pour parler en leur nom.

– Qu'attendez-vous concrètement de ce sommet ?

– *J'espère qu'un coup* d'arrêt sera donné à la diminution des aides publiques au développement, à la*quelle devrait répondre une crois*sance de l'aide privée. Mais celle-ci n'est possible que dans un Etat de droit, qui respecte l'*indépendance de* la justice et assure une certaine sécurité des personnes et des biens.

– *Les récentes explosions de co*lère en Guinée, en Centrafrique et au Congo reposaient notamment sur des revendications salariales : nombre d'Etats africains, obligés de réduire leurs dépenses, ne vont-ils pas avoir des fins de mois très difficiles et demander de nouveau qu'on les aide à les assurer ?

– Selon les recommandations du FMI, la masse salariale de la fonc*tion publique africaine doit dimi*nuer. Dans ce contexte-là, cette transition doit être confortée. *C'est l'objet de nos subventions* d'ajustement structurel.

– On vous aide, leur dites-vous, à payer vos fonctionnaires, mais en même temps vous en diminuez le nombre ?

– Oui, c'est bien cela l'ajustement structurel. A mon sens, ce doit être donnant, donnant. C'est l'objet d'une discussion à trois, entre les pays africains, la coopération française et les institutions financières internationales.

– Aviez-vous cessé d'assurer les fins de mois de certains Etats ?

– Complètement. Depuis deux à trois ans.

– N'avez-vous pas l'impression que le rôle de la France en Afrique agace les Etats-Unis ?

– Le secrétaire d'Etat américain au commerce, Ron Brown, qui a récemment trouvé la mort dans un accident d'avion, l'avait déclaré sans ambages : *« Il faut dorénavant promouvoir nos intérêts commerciaux en Afrique. »* Nous ne disons rien de plus. L'Afrique est un continent ouvert, que le meilleur gagne.

» Dans les appels d'offres, aujourd'hui, en Afrique, les entre*prises candidates* sont sélectionnées par des jurys nationaux et internationaux au sein desquels ne *siège souvent aucun représentant* français. Et, à la sortie, il est vrai que les firmes françaises l'emportent dans la plupart des cas.

» Le problème, c'est que la France apporte souvent son concours financier dans des secteurs, comme l'éducation nationale, qui ne génèrent aucun dividende commercial. « Il n'empêche : nos entreprises réalisent, dans les pays francophones de la zone franc, un chiffre d'affaires de l'ordre de 35 milliards de francs par an.

– Il faut donc continuer à aider l'Afrique...

– Abandonnons l'Afrique à son sort, et nous assisterons immédiatement à une déstabilisation géné*rale de ce continent, qui ne man*quera pas d'avoir des répercusssions chez nous.

» Si nous supprimons un poste de médecin quelque part en Afrique, il y aura toujours des soins, mais c'est le marabout qui les donnera. Si nous supprimons un poste de professeur, il y aura toujours une école, mais ce sera une école coranique ! Alors, je dis que l'argent dépensé en Afrique n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres... »

Propos recueillis par Jacques de Barrin et Francis Cornu

Travailler ensemble « pour dissuader la population d'aller chercher l'eldorado dans les couloirs du métro parisien »

Le pouvoir de l'ANC s'étend en Afrique du Sud

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Après avoir quitté le gouvernement d'union nationale dominé par le Congrès national africain (ANC), le Parti national (NP) de Frederik De Klerk, principale formation politique de la minorité blanche, a confirmé son ancrage dans l'opposition en décidant, mardi 14 mai, de se retirer également des gouvernements des provinces, à l'exception de celui du Cap occidental, qu'il contrôle. Dans les huit autres provinces du pays (dont sept dominées par l'ANC), le NP a donc choisi, comme au niveau national, de mettre fin au système de partage du pouvoir avec le parti de Nelson Mandela.

La veille, le président avait désigné les remplaçants des ministres du NP au gouvernement central. Tous sont de l'ANC. Désormais, ce parti est seul à la tête du pays avec l'Inkatha de Mangosuthu Buthelezi, qui dispose toujours de trois ministères. Deux ans après les premières élections multiraciales d'avril 1994, l'ANC a donc les *mains libres* pour mettre en œuvre son programme de rattrapage des inégalités héritées du régime de ségrégation raciale.

Jusqu'à présent, la minorité blanche, à travers le NP, était associée au pouvoir, et l'ANC a tenu compte des craintes de cette minorité en faisant des *concessions dans les réformes entreprises. Toute* la question, aujourd'hui, est de savoir si cette recherche d'un relatif consensus peut continuer dans un système politique « normalisé » où le NP est cantonné dans l'opposition. L'ANC semble bien décidé, en tout cas, à mener une politique plus conforme aux attentes d'une population noire qui risque de s'impatienter devant la lenteur des changements. Une orientation esquissée, dès l'annonce du remaniement ministériel, par Derek Hanekom, responsable d'une réforme agraire devant permettre une redistribution des terres au profit des paysans noirs. M. Hanekom a annoncé qu'il fallait mettre fin aux *« graves distorsions »* existantes.

LA LATITUDE POUR AGIR

En l'état actuel des forces politiques, l'ANC a toute latitude pour agir. Il dispose d'une large majorité au Parlement et a encore vu son soutien électoral renforcé par les élections municipales du 1er novembre dernier. Le parti de Nelson Mandela continue à recueillir les suffrages des deux tiers de la population. Il contrôle, outre le Parlement et la plupart des provinces, la très grande majorité des villes du pays.

« L'Afrique du Sud a besoin d'une force d'opposition capable de concurrencer le parti majoritaire pour éviter une situation de parti unique », a déclaré M. de Klerk. *Mais, dans l'immédiat, le NP ne peut pré*tendre représenter une telle opposition. Le NP a préféré quitter le gouvernement, estimant que l'ANC ne *lui permettait pas d'influencer la politique* menée. Avec un pourcentage de voix qui plafonne à 20 %, il n'est guère en mesure, à court terme, de s'y opposer.

Frédéric Chambon

Les « boat people » du Liberia ont pu débarquer au Ghana et en Sierra Leone

LA TRAGIQUE ODYSSÉE de milliers de *« boat people »* du Liberia, prisonniers des cargos nigérians *Bulk-Challenge* et *Victory-Reefer* depuis plusieurs jours, a connu un répit, mardi 14 mai, avec la décision des autorités ghanéennes et sierra-léonaises d'autoriser les deux navires à accoster. Les réfugiés avaient fui Monrovia, où les combats à l'arme lourde ont repris tôt mardi matin, après une accalmie de deux jours qui avait commencé à redonner l'espoir aux habitants de la capitale libérienne. Au moins 17 combattants ont été tués.

Le Ghana a fini par accepter l'accueil du *Bulk-Challenge* à Takoradi, et le débarquement de ses passagers *« pour soulager leurs souffrances »*, a expliqué le vice-ministre des affaires étrangères, Mohammed Chambas. Selon ce dernier, l'Union européenne et d'autres bailleurs de fonds se sont engagés à financer le débarquement et l'installation des réfugiés.

« On a vu la mort en face, a raconté une femme, qui avait pu quitter le navire, mercredi dernier, lors d'une escale dans le port ivoirien de San Pedro. *Il n'y avait qu'une seule toilette à bord et nous étions tellement entassés que nous devions faire nos besoins sur place ; le navire prenait l'eau et nous étions exposés au soleil et à la pluie. »*

SOLUTION PROVISOIRE

D'autres passagers ont affirmé que le capitaine et l'équipage, qui ne fournissaient ni eau ni nourriture aux réfugiés, leur vendaient *vivres et médicaments fournis* gratuitement par les organisations humanitaires. Ce n'est pourtant qu'à sa troisième tentative en trois jours que le *Bulk-Challenge* a été autorisé à débarquer ses passagers par les autorités ghanéennes.

Une autre solution provisoire était en vue pour le *Victory-Reefer*, un vraquier de moins de 1 000 tonnes, autorisé à accoster, mardi, après avoir été bloqué trois jours au large de Freetown, avec un millier de passagers.

Plusieurs voix, en particulier des pays occidentaux, s'étaient fait entendre, lundi, pour que les *« boat people »* puissent être accueillis, tant au Ghana qu'en Sierra Leone. Mais la presse africaine observait un mutisme prudent sur la question, seuls quelques journaux du Zaïre, pays qui a accueilli près de deux millions de réfugiés du Rwanda et du Burundi, se risquaient à critiquer les Etats d'Afrique de l'Ouest.

Depuis Genève, le Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Mme Sadako Ogata, exhortait les pays ouest-africains à *« laisser leur porte ouverte »* aux « boat-people ». Washington en appelait à *« la responsabilité »* des pays voisins. L'Union européenne proposait la création d'*« un espace humanitaire »* pour les réfugiés libériens... – *(AFP.)*

Le groupe de surveillance de la trêve au Liban sud est encore divisé sur son organisation

CE N'EST PAS parce qu'ils affirment à l'unisson qu'il est urgent de mettre sur pied le groupe de surveillance du cessez-le-feu au Liban sud que chacun des cinq pays intéressés (Etats-Unis, France, Syrie, Liban et Israël) renoncera à ses propres idées, avouées ou non. Une nouvelle réunion, mardi 14 mai à Washington, de leurs diplomates n'a pas permis d'aplanir les divergences malgré certains *« progrès »*. Les participants devaient reprendre leurs travaux mercredi, alors que les risques de dérapage au Liban sud sont de plus en plus sérieux, Israël et le Hezbollah se livrant à des opérations militaires qui respectent, jusqu'à présent – mais pour combien de temps encore ? –, les règles fixées par l'*« arrangement »* de cessez-le-feu du 27 avril.

Sur le fond, la Syrie et le Liban veulent empêcher que le groupe glisse vers un forum de négociations de paix avec l'Etat juif, qui se substituerait aux pourparlers officiels devant reprendre, à Washington, après les élections israéliennes du 29 mai. Ils soupçonnent Israël et les Etats-Unis de chercher à les entraîner sur cette pente, alors qu'à leurs yeux ledit groupe doit limiter son action au Liban sud.

Cette position de principe dicte leurs exigences pratiques ; le groupe doit être formé d'experts militaires, des *« officiers supérieurs de chacun des cinq pays membres »*, a répété, mardi, l'ambassadeur de Syrie à Washington, Walid Moallem. Il doit se réunir sur le terrain, de préférence à Nakoura, à la frontière israélo-libanaise.

LA STRUCTURE ET LES PROCÉDURES

Selon son homologue israélien, Itamar Rabinovitch, cité par l'Agence France-Presse, le choix de Nakoura ne fait plus problème comme lieu de *« travail réel du groupe »*, un *« secrétariat pouvant être installé ailleurs »*.

Où serait cet *« ailleurs »* et de qui serait composé ce *« secrétariat »* ? Les Etats-Unis – qui, dans un premier temps, auraient voulu tout centraliser à Washington – et la France, principaux garants de la trêve, ont élaboré de nouvelles propositions après l'impasse constatée lors d'une première réunion, le 10 mai. Mais selon une source bien informée, ni les uns ni les autres ne formulent de suggestion précise quant au siège d'un éventuel *« secrétariat »*. Si les deux documents ont ceci en commun qu'ils proposent le siège de la Force intérimaire des Nations unies (Finul) à Nakoura comme lieu de travail, ils diffèrent, en revanche, sur la structure du groupe et les procédures à suivre.

Les Américains, selon la même source, ont suggéré que le groupe soit doté d'un coordinateur, en l'occurrence eux-mêmes, et d'un coordinateur associé, la France. D'éventuelles plaintes écrites seraient présentées dans les vingt-quatre heures au coordinateur, lequel en transmettrait une copie aux membres du groupe. Les représentants qualifiés des Cinq se rencontreraient à Nakoura, la Finul ne devant jouer aucun rôle et se bornant à prêter ses locaux. Dans les soixante-douze heures après le dépôt de la plainte, les représentants des Cinq établissent un rapport qui peut contenir des recommandations, les décisions requerrant un consensus. Faute d'accord, les participants en référeraient aux ministres des affaires étrangères.

Pour Paris, les représentants des Cinq se réuniraient non seulement à la demande, mais aussi à intervalles réguliers, pour faire le point de la situation. Dans un délai maximum de vingt-quatre heures après qu'une plainte aura été transmise aux Etats-Unis et à la France – ainsi placés sur un pied d'égalité –, ceux-ci la transmettent aux autres membres et décident d'une réunion du groupe, lequel ordonnera une enquête sur la base de laquelle sera établi un rapport dans un délai maximum de soixante-douze heures. *Les décisions consécutives doivent être* prises par consensus. Dans la mesure où l'*« arrangement »* du 27 avril admet le droit de légitime défense, il reste aussi à savoir si celui-ci est immédiat ou s'il dépendra des conclusions de l'enquête.

Mouna Naïm

La Banque nationale de Yougoslavie désavoue son gouverneur

BELGRADE. Le Parlement fédéral devait se prononcer, mercredi 15 mai, sur le sort de Dragoslav Avramovic, gouverneur de la Banque nationale de Yougoslavie (NBJ), dont le conseil a réclamé le limogeage. Au terme de la session parlementaire de mardi, le départ de M. Avramovic semblait inévitable, après l'intervention de M. Milan Gajovic, chef du groupe des députés du Parti démocratique socialiste (DPS, au pouvoir) du Monténégro, qui a pris fait et cause pour le gouvernement fédéral, après avoir longtemps soutenu le gouverneur. En conflit ouvert avec le gouvernement, M. Avramovic, qui jouit du soutien des partis de l'opposition serbe et monténégrine, a été mis en cause par le Conseil de la NBJ qui a rejeté sa demande *« d'être le seul habilité à entretenir des contacts avec les institutions financières internationales »*. – *(AFP.)*

Tunisie : le directeur de l'Institut arabe des droits de l'homme a été relâché

TUNIS. Le directeur exécutif de l'Institut arabe des droits de l'homme (IADH), Frej Fenniche, a été relâché, mardi 14 mai, en début de soirée, à l'issue de quatre jours de garde à vue. *« Il est en bonne santé »*, nous a précisé son épouse, jointe par téléphone, mercredi matin. Arrêté vendredi, à l'aéroport de Tunis, alors qu'il s'apprêtait à prendre un vol pour Marseille, M. Fenniche avait été conduit dans les locaux du ministère de l'intérieur, pour interrogatoire. Accusé de détention de *« documents compromettants »*, M. Fenniche devait se rendre, mercredi, au palais de justice, afin de comparaître devant le juge d'instruction.

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le maire de Washington, Marion Barry,** qui s'était retiré pendant deux semaines pour une *« régénération spirituelle »*, a annoncé, lundi 13 mai, qu'il reprenait ses fonctions à la tête de la capitale fédérale, démentant ainsi des rumeurs de démission. – *(AFP.)*

ASIE

■ **BANGLADESH : un millier de personnes pourraient avoir péri à** la suite d'une tornade, lundi 13 mai, ont estimé, mercredi 15 mai, des responsables des localités du nord du pays, durement touchées par le sinistre. Un bilan officiel encore incomplet faisait état d'au moins 500 morts, mais certains responsables locaux craignaient que le chiffre des victimes ne double. Selon des bilans provisoires, la tornade a fait également plus de 32 000 blessés en détruisant ou endommageant quelque 11 000 maisons. Le Bangladesh avait connu, en 1991, sa pire tempête en quarante ans : 139 000 personnes avaient alors péri. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **HONGRIE : l'armée entamera la destruction de 100 chars T-55,** mercredi 15 mai, en vertu du traité sur les armes conventionnelles en Europe (CFE). Avec l'achat de 100 chars T-72 biélorusses, la Hongrie atteindra le plafond de 835 chars autorisé par le CFE. – *(AFP.)*

■ **SLOVAQUIE : environ huit mille personnes ont manifesté,** mardi 14 mai, à Bratislava, à l'appel de plusieurs partis d'opposition pour réclamer la démission du ministre de l'intérieur, Milan Hudek qui serait impliqué, selon eux, avec le chef des services secrets, dans le récent enlèvement du fils du chef de l'Etat, en conflit permanent avec le gouvernement de Vladimir Meciar. – *(AP.)*

■ **POLOGNE : l'élargissement de l'OTAN en 1999 à de nouveaux** pays d'Europe centrale, notamment à la Pologne, est une date *« réaliste »*, a indiqué, mardi 14 mai à Varsovie, le ministre allemand de la défense, Volker Ruehe. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **SAHARA OCCIDENTAL : l'ONU a annoncé, mardi 14 mai, à Rabat, avoir fermé trois de ses bureaux** au Sahara occidental. A Alger, le représentant spécial de l'ONU au Sahara occidental a estimé que cette réduction constitue un *« échec important, mais pas un échec total »* du processus pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Par ailleurs, huit jeunes Sahraouis, condamnés en juin, au Maroc, à de lourdes peines de prison viennent d'être libérés. – *(AFP, Reuter)*

■ **ALGÉRIE : un dirigeant islamiste, Kamr-Eddine Kherbane,** membre de l'instance exécutive de l'ex-Front islamique du salut (FIS) à l'étranger, a estimé, dans un entretien publié, mardi 14 mai, à Londres, par le quotidien saoudien *El Hayat*, que toute solution pacifique à la crise algérienne est *« complètement écartée »*. Il a appelé les dissidents du Groupe islamique armé (GIA) à rejoindre les rangs de l'Armée islamique du salut (AIS), pour renforcer les maquis de l'Algérois. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ÉGYPTE : la demande d'autorisation d'un parti** présenté par des jeunes cadres des Frères musulmans, a été rejeté, mardi 14 mai, par le comité des homologations. Trois de ces cadres seront par ailleurs jugés avec neufs autres Frères par la Haute Cour militaire, dont les sentences sont sans appel. Ils sont accusés par le pouvoir d'avoir tenté de mener *« des activités extrémistes »*. – *(AFP.)*

■ **GAZA : l'Union des journalistes arabes et l'Agence France presse** (AFP) ont protesté vivement, mardi 14 mai, après le passage à tabac d'un photographe de l'Agence France-Presse par les services de renseignements palestiniens qui lui reprochaient d'avoir donné une mauvaise image de la Palestine en prenant en photo un âne. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : les prix à la consommation ont progressé,** comme en mars, de 0,4 % en avril, a annoncé le département du travail, mardi 14 mai. Les prix de l'énergie ont fait un bond de 3,2 %. Hors énergie et produits alimentaires, la hausse a été limitée à 0,1 %. – (AFP.)

■ **TUNISIE : Air Liberté a annoncé,** mardi 14 mai, que ses vols entre Tunis et Paris seront désormais quotidiens. La compagnie privée française devient ainsi le troisième transporteur assurant une liaison quotidienne, après ses concurrentes étatiques Tunis Air et Air France. – *(Reuter.)*

■ **RUSSIE : la production a augmenté en avril** pour la première fois depuis la chute de l'URSS, le produit intérieur brut (PIB) enregistrant une hausse de 2 % par rapport à mars. Mais sur un an, le PIB enregistre une diminution de 1 %. – *(AFP.)*

La France renonce au missile anti-missiles euro-américain

LA FRANCE va se retirer du programme transatlantique Meads de missiles anti-missiles, conçu à l'origine en coopération avec les Etats-Unis, l'Allemagne et l'Italie. Charles Millon, ministre de la défense, a déclaré, lundi 13 mai, aux députés de la commission de la défense que ce programme *« ne correspond ni à nos besoins stratégiques, ni à nos capacités de financement »*. Les Etats-Unis avaient sommé la France de prendre position sur ce programme estimé à 200 milliards de francs, auquel elle avait donné son accord en février 1995 sur la base d'une répartition entre les Américains (50 %), les Allemands et les Français (20 % chacun) et les Italiens (10 %). Le Meads est censé remplacer les missiles Hawk et Patriot après l'an 2010.

Washington s'apprête à répondre au piratage par Pékin de la propriété intellectuelle

La Chine menace les Etats-Unis de représailles s'ils taxent ses produits textiles et électroniques

Les Etats-Unis devaient publier, mercredi 15 mai, une liste longue de produits chinois auxquels ils s'apprêtent à imposer des droits de douane très élevés. Sauf accord d'ici là, la mesure entrera en vigueur le 15 juin, en réponse à l'attitude jugée désinvolte de Pékin en matière de protection de la propriété intellectuelle. Le vice-premier ministre Zhu Rongji a déjà indiqué que Pékin rétorquerait durement.

LE REPRÉSENTANT américain pour le commerce devait, sauf improbable coup de théâtre, publier mercredi 15 mai une liste, d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars, de produits chinois sur lesquels Washington s'apprête à imposer une très forte élévation des droits de douane, indiquent les agences de presse. Cette décision, qui appellera des représailles, a déjà annoncé Pékin, pourrait lancer une guerre commerciale entre deux pays entrés, depuis la mi-1995, dans une phase de tension, notamment sur la question de Taïwan.

L'annonce des sanctions faite, mardi, par le porte-parole de la Maison Blanche, suit l'échec, la veille, de discussions tenues à Pékin entre les deux pays sur l'application d'un accord qu'ils ont passé en février 1995 relativement à la protection de la propriété intellectuelle dans l'empire du Milieu .

2,3 MILLIARDS DE DOLLARS

Washington estime que son partenaire n'a démontré nulle volonté de prendre à bras le corps la question du piratage des CD, films et matériels informatiques ; la situation aurait même empiré en 1995 et 1996, faisant perdre aux firmes américaines 2,3 milliards de dollars pour l'année écoulée. Les sanctions devraient entrer en vigueur le 15 juin, sauf accord d'ici-là. La liste est faite pour deux tiers de produits textiles, domaine où la compétitivité chinoise est avérée, ainsi que du matériel électronique.

La décision de Washington, a confirmé mardi le vice-premier ministre chinois en charge de l'économie, Zhu Rongji, poussera Pékin à des représailles. *« Le seul achat d'avions Boeing* [prévu par la Chine] *représente 3 milliards de dollars »*, a déclaré M. Zhu. Le chiffre cité confirme ce qu'avait déjà indiqué des officiels de moindre rang : faisant plus que répondre du tac au tac, Pékin se lancera dans une escalade.

La perspective d'une « guerre » peut d'autant moins être écartée que, le 4 juin, Washington doit annoncer le renouvellement, pour un an, de la clause de la nation la plus favorisée en faveur de la Chine, et qu'un fort groupe, bi-partisan, de parlementaires américains s'active contre une telle décision. Les augures estiment pourtant que le président Clinton devrait d'autant moins renoncer au renouvellement – gage du maintien d'une relation au moins correcte – que son rival républicain à la présidentielle de novembre, le sénateur Bob Dole, partage, au fond, sa position. L'administration Clinton a, en effet, choisi une attitude de réponse au coup par coup : la semaine dernière, Washington avait ainsi renoncé à des sanctions contre la Chine en réponse à la livraison au Pakistan, par une firme de ce pays, de matériels susceptibles de servir à la production d'uranium à des fins militaires.

J.-P. C.

Les tensions transatlantiques persistent sur l'embargo contre Cuba

LES PARTENAIRES des Etats-Unis n'ont pas caché récemment leur irritation devant les tentatives faites par Washington pour les associer à l'extension des sanctions contre Cuba. Au point que Nicholas Burns, le porte-parole du département d'Etat, a dû s'efforcer de les apaiser la semaine dernière. *« Nous cherchons à mettre une pression maximale sur le régime de Fidel Castro et nous voulons en minimiser l'impact pour nos alliés et nos partenaires commerciaux »*, a-t-il déclaré mercredi 8 mai.

La loi Helms-Burton, qui renforce l'embargo américain contre Cuba, prévoit cependant des sanctions contre les entreprises non américaines qui, selon le libellé du texte, *« trafiquent »* avec Cuba. Parmi ces sanctions, le refus d'octroi de visas américains. Disposition plus controversée, la loi établit un *« droit civil privé »* qui permet à tout citoyen (Américain d'origine ou naturalisé) de poursuivre aux Etats-Unis toute personne ou société exploitant des biens confisqués depuis la révolution cubaine.

Après avoir déclaré que la clause sur les visas pourrait connaître des exemptions, le département d'Etat a multiplié les déclarations se voulant rassurantes. Ainsi ne seraient passibles de sanctions que les investissements et les *« trafics »* postérieurs au 12 mars, date de la signature du texte par le président Bill Clinton. Les pays concernés, en particulier les Quinze, considèrent que le problème demeure entier et persistent à demander aux Etats-Unis de revoir leur texte. Le 22 avril, les ministres des affaires étrangères des Quinze ont adopté une déclaration menaçant les Etats-Unis de *« mesures de rétorsion »* en cas d'application de leur loi sur le renforcement du blocus de Cuba. Ils avaient également mis en garde Washington contre la mise en place de mesures similaires pour ce qui est des relations avec l'Iran et la Libye.

CONTRE-MESURES

C'est cette position que le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, a confirmée, après avoir rencontré le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher à Washington. Il a clairement menacé, jeudi 9 mai, les Etats-Unis de contre-mesures commerciales. *« L'Union européenne doit réfléchir à des contre-mesures qui auraient (...) des effets négatifs sur les intérêts commerciaux et les investissements américains en Europe »*, a prévenu le chef de la diplomatie allemande. Selon M. Kinkel, l'application à la Libye et à l'Iran du régime des sanctions américaines à l'égard de Cuba prévues par la loi Helms-Burton *« pèserait lourdement sur des décennies de développement des relations commerciales transatlantiques »*.

Vendredi 3 mai, l'Union européenne (UE), qui réalise 45 % des échanges extérieurs de Cuba, a demandé l'ouverture de consultations officielles avec les Etats-Unis au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le renforcement de l'embargo contre Cuba. Les Européens *« souhaitent exprimer leur profonde préoccupation concernant l'apparent manque de conformité de certains aspects de cette loi (...) avec les obligations internationales des Etats-Unis »*, dans le cadre des accords de l'OMC conclus en 1994, a écrit l'ambassadeur de l'UE à son homologue américain à Genève. Les négociations doivent durer soixante jours. Au terme de ce délai, l'UE se réserve de porter plainte à Genève contre les Etats-Unis.

En janvier, le président Bill Clinton avait clairement dit son opposition au texte des parlementaires Helms et Burton en promettant d'y opposer son veto. La Maison Blanche considérait que l'opposition déterminée de ses partenaires était un prix trop lourd à payer pour, somme toute, ne sanctionner que Cuba. La destruction en plein vol par la chasse cubaine, le 24 février, de deux avions civils américains de l'organisation anticastriste Les Frères du secours aura eu raison de ces préventions.

« RELIQUE DU PASSÉ »

Pour défendre le texte adopté, le 12 mars dernier, le porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry, qualifait le président cubain de *« relique du passé »* et estimait absurde *« l'idée selon laquelle on peut modérer la conduite du régime de Fidel Castro par une plus grande liberté du commerce »*.

Une semaine plus tôt, Warren Christopher dénonçait, à l'occasion de la présentation du rapport annuel de son administration sur les droits de l'homme, *« la conduite sans foi ni loi »* du régime cubain, sans aucun commentaire sur la Chine pourtant vivement mise en cause dans ce rapport.

Au cours de cette même réunion, le secrétaire d'Etat adjoint chargé des droits de l'homme, John Shattuck, confimait que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention de renoncer à leur politique d'ouverture vis-à-vis de Pékin, parce que *« nous ne pensons pas*, expliquait-il, *qu'une réduction des échanges commerciaux, ou des sanctions, améliorerait la situation des droits de l'homme en Chine »*. Cette argumentation est au mot près celle défendue par les Quinze et les pays qui s'opposent à la loi Helms-Burton.

Alain Abellard

BUDGET Les députés ont entamé, mardi 14 mai, le débat d'orientation budgétaire, destiné à éclairer les arbitrages du gouvernement pour le projet de loi de finances pour 1997. Si la majorité RPR et UDF a apporté son soutien au principe d'économies *« drastiques »* pour faire baisser la pression de la dette publique, les députés *se sont montrés interrogatifs*, voire inquiets, sur les secteurs précis de l'action publique qui pourraient souffrir de cette austérité. ● LES FONCTIONNAIRES apparaissent comme les premiers visés par l'effort de réduction annoncé de la dépense publique. Les perspectives de réduction *de leurs effectifs*, confirmées par Jean Arthuis, sont sans précédent. ● L'ÉDUCATION NATIONALE, *premier budget de l'Etat*, est également sur la sellette, comme l'a éprouvé le ministre, François Bayrou, lors de son audition par la commission des finances.

La réduction annoncée des dépenses publiques embarrasse la majorité

Les députés RPR et UDF ont apporté leur soutien au gouvernement sur l'objectif d'économies budgétaires très fortes en 1997, mais ils ont multiplié les réserves sur les secteurs concernés et sur la nature des crédits qui pourraient être amputés

QUE LA PÉDAGOGIE est un art difficile ! Surtout quand il s'agit d'aborder un nouveau chapitre du programme économique. La classe parlementaire en a fait l'expérience, mardi 14 mai, lors du débat d'orientation budgétaire, premier exercice du genre auquel se livraient les députés. En prologue de ce débat, lors de la séance de questions au gouvernement, Alain Juppé avait pourtant pris soin, une nouvelle fois, de préciser les équations fondamentales : *« Dépenser mieux et dépenser moins »*, *« ne pas dépenser en 1997 plus que nous n'aurons dépensé en 1996 »*, *« préférer une fonction publique moins nombreuse mais plus efficace (...) à une fonction publique qui fait de la "mauvaise graisse" »*. Bref, convaincre qu'il s'agit là d'une *« politique de progrès »* et non pas d'une nouvelle *« politique de rigueur »*. Et d'épingler, au passage, les mauvais élèves socialistes, qui avaient mené une *« politique irresponsable »* conduisant au *« triplement »* de la dette publique.

Minutieux répétiteur, le ministre de l'économie et des finances a enfoncé le clou. *« La France a le plus haut niveau de prélèvement obligatoire en Europe, le seuil de tolérance est franchi »*, a lancé Jean Arthuis, avant de marteler : *« Notre voie est toute tracée : maîtriser les dépenses publiques pour faire baisser les prélèvements. (...) Face à ce constat, nous avons pris le parti de réduire les dépenses, toutes les dépenses. La correction à opérer est telle qu'aucun secteur ne peut être épargné. »*

A la recherche de bons points, voulant faire oublier, qui son trimestre, qui son année passée, Pierre Méhaignerie (UDF-FD) et Philippe Auberger (RPR) ont tenu à démontrer qu'ils avaient bien compris. Pour le président de la commission des finances, il est désormais patent que, *« au-delà d'un certain niveau, la dépense publique n'est plus synonyme de croissance ni de création d'emplois, ni même de justice »*. Quant au rapporteur général du budget, il a assuré qu'il *« faudra tourner le dos à la culture dépensière des administrations et, même, d'une bonne partie de nos concitoyens »* et qu'*« aucune des grandes catégories de dépenses ne sera à l'abri des révisions déchirantes »*.

ASSENTIMENT DE PRINCIPE

Grand ancien toujours prêt à faire la leçon, Valéry Giscard d'Estaing (UDF), président de la commission des affaires étrangères, a apporté son soutien au *« freinage fort de la dépense »* engagé par le gouvernement. Chacun, au RPR comme à l'UDF, a fait chorus. Bruno Bourg-Broc (RPR), pour la commission des affaires sociales, a affirmé un *« soutien sans réserve »*. Nicolas Sarkozy (RPR, Hauts-de-Seine) a assuré qu'il *« n'y a pas d'autres choix que de réduire les dépenses »*. Adrien Zeller (UDF-FD, Bas-Rhin) a renchéri : réduire le train de vie de l'Etat est *« une nécessité économique et un devoir moral »*.

Passé cet assentiment de principe, est venu l'exercice pratique : *faire des économies, sans doute,* mais où, quand et comment ? M. Arthuis lui-même avait mis à part le budget de la défense, qui devra bénéficier d'un *« traitement autonome »*. Chacun s'est engouffré dans la brèche. M. Méhaignerie a assuré que *« s'il y a un secteur à protéger, c'est bien celui du bâtiment »* ; il souhaite donc que *« le volume des aides au logement soit préservé »*. M. Bourg-Broc a souligné combien les crédits de la jeunesse et des sports ont *« d'impact sur la cohésion sociale, l'aménagement du territoire, l'intégration des jeunes »* et ajouté que la maîtrise de la dépense publique *« ne doit pas signifier un coup d'arrêt à l'activité économique »*.

François-Michel Gonnot (UDF-PR), président de la commission de la production, a abondé en ce sens : *« Nous serons très vigilants sur le maintien des dépenses productives comme les dépenses d'équipement, qui ont un effet multiplicateur élevé »*, a-t-il lancé, en évoquant notamment la priorité à l'agroalimentaire, l'environnement, les réseaux de communication, ainsi que les crédits de l'aménagement du territoire. Jean Royer (République et Liberté, Indre-et-Loire) est allé beaucoup plus loin, mettant en garde le gouvernement contre la difficulté extrême de réduction des dépenses de personnel et la tentation de *« revenir sur les protocoles d'augmentation de salaires qui ont été signés »* avec les fonctionnaires et ajoutant, après avoir évoqué le nécessaire maintien des aides à l'emploi : *« Vous ne pouvez pas toucher aux budgets de la justice et de la sécurité. Vous ne pouvez plus toucher au budget militaire. »* Plus pondéré, Yves Fréville (UDF-FD, Ille-et-Vilaine) a interrogé le gouvernement sur la méthode qu'il entend employer pour choisir, concrètement, les économies. *« Il faut d'abord nous montrer le rapport coût-efficacité de chacune de ces mesures »*, a-t-il exigé.

CONSEILS AMICAUX

Certes, il y a bien eu des voix pour demander au gouvernement d'aller plus loin, plus haut et plus vite. Jean-François Copé (RPR, Seine-et-Marne), se disait favorable à une *« diminution nette, en cinq ans, de cent trente mille agents »* de la fonction publique, en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur deux. Yvon Jacob (RPR, Ille-et-Vilaine) invitait le gouvernement à *« proposer le plus grand effort de réduction de dépenses possible »*. Quant à M. Sarkozy, il a multiplié les conseils amicaux.

Soulignant l'inefficacité de nombreuses aides à la création d'emplois ou des aides au logement, l'ancien ministre du budget a invité le gouvernement à avoir un double courage : *« Ne pas mettre en œuvre de nouvelles prestations, aussi légitimes soient-elles »*, comme la prestation d'autonomie, car c'est alors *« la crédibilité du gouvernement qui serait en cause »* ; et *« ne pas céder à la tentation d'une politique fiscale sectorielle »*, tant il est indispensable à ses yeux, pour des raisons de pédagogie politique, de *« diminuer la pression fiscale en même temps que les dépenses »*. *« Si les Français ne voient pas le bénéfice immédiat* [de la réduction des dépenses], *comment l'accepteront-ils ? »*, a-t-il averti.

C'est toute la question, que chacun a évoquée pour mieux l'éluder, tant l'exercice pédagogique, déjà ardu avec les parlementaires, apparaît délicat auprès de l'ensemble des Français. Ainsi, en attendant l'intervention du président de leur groupe, Laurent Fabius, mercredi, les quelques intervenants socialistes ont, dès mardi, dénoncé, comme Bernard Derosier, la *« mascarade »* d'un débat qui revient surtout à faire des fonctionnaires des *« boucs émissaires »*.

Gérard Courtois et Jean-Baptiste de Montvalon

Le magot de France Télécom

La baisse d'impôt promise pour 1997 ne sera-t-elle obtenue qu'au terme d'un tour de passe-passe budgétaire ? Il est prévu qu'au terme de son changement de statut, France Télécom apporte à l'Etat 50 milliards de francs et, qu'en contrepartie, l'Etat prenne en charge à l'avenir le paiement des pensions des agents. En bonne orthodoxie budgétaire, cette somme devrait être provisionnée, pour faire face à ces nouvelles dépenses. Or, Bercy a mis à l'étude la possibilité d'affecter une partie de ce magot au budget de 1997, comme s'il s'agissait d'une recette ordinaire. Selon le *Nouvel Observateur*, 17,5 milliards de francs pourraient être utilisés à cette fin. D'autres sources, à Bercy, indiquent même que ce prélèvement pourrait atteindre près du double. Cette mesure, pour l'instant à l'étude, mettrait en cause, si elle était retenue, la sincérité du projet de loi de finances ; elle pourrait même dispenser le gouvernement de faire de véritables économies.

François Bayrou face aux « suggestions » du RPR

RÉDUIRE les dépenses de l'Etat en général, c'est un mot d'ordre simple et séduisant. Tailler dans les crédits de chaque ministère en particulier, c'est un exercice compliqué et semé d'embûches. Il y a les priorités du gouvernement, et il y a celles des ministres ; elles ne font pas toujours bon ménage. L'audition de François Bayrou par la commission des finances de l'Assemblée nationale, mardi 14 mai, en a apporté une nouvelle démonstration.

Avec le ministère de l'éducation nationale, M. Bayrou peut se flatter d'avoir la haute main sur le premier budget de l'Etat. Avantageuse en période ordinaire, cette situation devient inconfortable en période de vaches maigres. Déjà vivement aiguillonné, ces dernières semaines, par un président de la République impatient de voir aboutir des réformes dans l'enseignement, sifflé, le 5 mai, par les élus et les cadres du RPR réunis au Palais des congrès de Paris pour célébrer la première année du nouveau septennat, le numéro deux de l'UDF a cette fois subi les assauts « réductionnistes » et pressants de Philippe Auberger (RPR), rapporteur général du budget, et de Gilles Carrez, député (RPR) du Val-de-Marne.

Invité par le président de la commission des finances, Pierre Méhaignerie (UDF-FD), à exposer les *« conditions générales dans lesquelles s'inscrit la préparation du budget de son ministère »*, M. Bayrou a d'entrée de jeu fait comprendre qu'il entendait défendre bec et ongles son domaine : dans l'éducation nationale, les marges d'économie existent sans doute, mais elles sont restreintes puisque 90 % de l'accroissement des crédits ont un *« caractère automatique »*, lié, notamment, aux dépenses de personnel. D'éventuelles économies dans le primaire et le secondaire, a-t-il fait valoir, ne peuvent être envisagées que de manière négociée, et sur plusieurs années. Quant à l'enseignement supérieur, il faut davantage évoquer à son propos un besoin de *« rattrapage »*, puisque la dépense publique par étudiant en France (*« 6 000 dollars par an »*) demeure inférieure à celles de la Grande-Bretagne ou des Etats-Unis. Ce plaidoyer *pro domo* à peine achevé, M. Auberger et M. Carrez se sont fait fort de lui indiquer, avec quelque vivacité de ton, des pistes d'économies possibles : est-il vraiment nécessaire de continuer à renforcer le taux d'encadrement des élèves ? Ne serait-il pas opportun de revenir sur l'entrée des enfants en maternelle dès l'âge de deux ans ? Faut-il vraiment aller jusqu'au bout des revalorisations catégorielles prévues par les accords successifs dans la fonction publique en général, et l'éducation nationale en particulier ? Le relèvement du niveau de formation – et donc de traitement – des maîtres dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) n'est-il pas excessif ? Devant ces suggestions qui vont, pour l'essentiel, à l'encontre de sa politique, M. Bayrou n'a guère trouvé de soutien, mardi, que du côté... de Jean-Pierre Chevènement (MDC) et du socialiste Charles Josselin.

Cécile Chambraud

D'Espagne en Suède, l'Europe à l'heure austère

■ **EN ESPAGNE**, le déficit devait revenir à 4,4 % cette année, mais il dépassera vraisemblablement 4,8 %. Le budget 1996 avait déjà diminué de 10 % les dépenses de fonctionnement et de 5 % les investissements de l'Etat. Depuis la formation du nouveau gouvernement de José Maria Aznar, le conseil des ministres a décidé, le 10 mai, de réduire encore les dépenses de 200 milliards de pesetas (8 milliards de francs) et de supprimer un tiers des postes de hauts fonctionnaires. On pressent que de nouvelles « coupes » seront nécessaires pour descendre à 3 % : Frances Homs, responsable des affaires économiques du groupe catalan au Congrès des députés, les a chiffrées à 1 000 milliards de pesetas.

■ ***EN ALLEMAGNE***, les chômeurs, les malades, les personnes âgées et les familles sont les principales catégories touchées par le plan d'austérité présenté le 26 avril par Helmut Kohl et qui doit permettre d'économiser 50 milliards de marks en 1997, moitié pour les Länder et les communes, soit presque 2 points de PIB. Les Länder sont réticents, et les syndicats organisent un début de résistance. par ailleurs, en raison de la morosité de la conjoncture, les rentrées fiscales de l'Etat fédéral et des Länder devraient être inférieures de 126 *milliards de marks aux prévisions*. Des économies supplémentaires seront donc nécessaires pour atteindre l'objectif de 3 % de déficit, à moins de relever la TVA de 15 % à 17 %.

■ **EN BELGIQUE**, le premier ministre social-chrétien, Jean-Luc Dehaene, a obtenu la confiance du Parlement, le 13 mai, pour prendre par loi-cadre les mesures nécessaires à la réduction du déficit d'ici au mois de juillet et faire adopter sans amendement le projet de budget pour 1997, lequel doit *permettre de « moderniser »* la Sécurité sociale, réduire encore le poids de la dette et trouver des crédits pour la relance de l'emploi.

■ **EN SUÈDE**, *les dernières mesures* annoncées le 10 avril par le ministre des finances, Erik Aasbrink, visent à réaliser environ 10 milliards de couronnes d'économies en 1997 (environ 7,5 milliards de francs) et 12 milliards en 1998, pour ramener le *déficit* de 5,1 % en 1996 à moins de 3 % en 1997, parvenir à l'équilibre en 1998 et à un excédent au début du XXI[e] siècle. Après avoir réduit le montant des allocations-chômage et familiales, de l'assurance-maladie et du congé parental, le gouvernement socialiste a décidé de revoir certaines allocations-logement, les retraites, les dépenses de médicaments, le congé pour les pères de famille et le paiement des soins dentaires. La défense est aussi touchée, de même que l'aide aux pays du tiers-monde.

Le nombre des fonctionnaires a augmenté de cent mille entre 1980 et 1995

DU JAMAIS VU ! Aucun gouvernement n'a osé diminuer les effectifs des fonctionnaires avec l'ampleur que préconisent Bercy et Matignon. Le ministère de l'économie et des finances souhaite que, sur les soixante-cinq mille fonctionnaires qui partent à la retraite chaque année, vingt-cinq mille ne soient pas remplacés en 1997. Le premier ministre envisage une réduction de dix mille postes par an pendant trois ans (*Le Monde* du 15 mai).

Ces dispositions renverseraient l'évolution enregistrée depuis quinze ans. Entre 1980 et 1995, le nombre des emplois budgétaires a augmenté d'environ cent mille : il y en avait 1 970 249 en 1980 (postes et télécommunications non comprises) et 2 079 767 en 1995. Le début du premier septennat de François Mitterrand avait donné lieu à une immense vague de recrutement, la gauche croyant que l'Etat pouvait, par des embauches massives, contribuer à la lutte contre le chômage.

Pierre Mauroy crée 38 597 postes de fonctionnaires en 1981, 40 497 en 1982, et encore 20 761 en 1983, mais, en 1984, la *politique de « rigueur »* se traduit par un arrêt brutal des recrutements. Les effectifs de la fonction publique, qui avaient atteint un pic, en 1983, avec 2 070 104 emplois budgétaires, stagnent, puis décroissent jusqu'en 1989 : les gouvernements diminuent le nombre des agents publics pour limiter les dépenses budgétaires ou, comme entre 1986 et 1988, pour défendre la doctrine libérale du « moins d'Etat ».

Toutefois, les soldes négatifs qui apparaissent en 1985, 1986, 1988, 1992 ou 1994 sont essentiellement imputables aux coupes claires que subit le ministère de la défense : *entre 1984 et 1995, celui-ci perd cinquante-cinq mille emplois*, majoritairement prélevés sur le personnel civil. Les autres ministères voient leurs effectifs augmenter. Selon Bercy, les emplois des ministères civils (hors budgets annexes) ont progressé de 72 300 entre 1988 et 1996. Leurs années « noires » se traduisent par des pertes de 827 emplois en 1985, 3 404 en 1986, 1 765 en 1992 et 2 308 en 1994, chiffres qui sont loin d'atteindre les hypothèses évoquées pour le projet de loi de finances 1997.

TROIS GROS EMPLOYEURS

Certains ministères, certes, ont subi des cures d'amincissement, commme les affaires étrangères (*8 914 emplois en* 1995 au lieu de 10 801 en 1980), la coopération (1 078 au lieu de 1 250) ou les anciens combattants (2 545 au lieu de 5 599). En revanche, les trois principaux employeurs que sont l'éducation nationale, la police et la justice ont échappé aux restrictions, les gouvernements successifs ayant jugé nécessaire de répondre à des besoins en constante augmentation : hausse du nombre d'élèves dans le primaire et le secondaire, construction de prisons, demande de protection contre la délinquance.

L'éducation nationale comptait 945 002 emplois en 1995, au lieu de 853 559 en 1980. Le ministère de l'intérieur disposait de 163 306 emplois en 1995, au lieu de 139 360 en 1980, sans compter une dizaine de milliers d'appelés du contingent. La justice, enfin, était forte de 58 356 postes en 1995, au lieu de 42 880 en 1980. Le gouvernement Juppé mettra-t-il à *contribution ces trois secteurs, dont* les effectifs font l'objet, pour ce qui concerne l'éducation, la justice et la police, d'une loi de programmation quinquennale ? Seule, pour l'instant, *la défense est considérée* comme un « sanctuaire ».

Tous les ministres auront de bonnes raisons à faire valoir pour éviter qu'on touche à leurs services. Tel est le cas de celui de l'économie et des finances, qui, pourtant, est le premier à réclamer des baisses d'effectifs. Les services financiers disposaient de 177 579 emplois en 1995 au *lieu de 174 862 en 1980. L'entourage* de Jean Arthuis souligne que leur volume n'a cessé de décroître depuis 1984 et affirme que s'ils diminuaient encore, la lutte contre la *fraude fiscale en pâtirait*. Comme chaque année, il sera difficile de déceler des « gisements » d'économies au sein de la fonction publique.

Rafaële Rivais

Une progression sensible sur quinze ans

► TOTAL (hors postes et télécommunications)

en milliers

2 100 – 2 050 – 2 000 – 1 950

1980 – 82 – 84 – 86 – 88 – 90 – 92 – 94 95

1 970,2 – 2 07[illegible]

► PAR SECTEURS

en milliers	1980	1985	1990	1995	Solde 80-95
ÉDUCATION NATIONALE	853,6	907,4	928,2	945,0	↗ +91,4
SERVICES FINANCIERS	174,9	188,2	179,3	177,6	↗ +2,7
INTÉRIEUR	139,4	150,7	157,7	163,3	↗ +23,9
DÉFENSE	459,9	453,1	430,6	401,1	↘ -58,8

Source : lois de finances initiales.

Les ministères civils ont gagné des postes, tandis que le ministère de la défense subissait de fortes baisses.

Les nouveaux maires de droite s'attaquent à la politique sociale de leurs prédécesseurs

Les associations font les frais de la chasse aux économies

Au moment où le gouvernement cherche à réduire de manière drastique les dépenses de l'Etat, les élus locaux, notamment les maires élus en 1995, sont confrontés au même problème. Alors que la majorité des maires de gauche ont choisi de retarder certains projets au risque de décevoir leurs électeurs (*Le Monde* du 26 janvier), les édiles de droite optent le plus souvent pour des coupes dans les dépenses sociales.

LA CHASSE aux sorcières, redoutée par la gauche dans les villes qui ont basculé à droite aux élections municipales de juin 1995, n'a pas eu lieu. Plus subtilement, la différence s'est exprimée sur un autre terrain : le social. Les budgets municipaux sont tous bouclés, et, à l'orée de leur deuxième année de pouvoir, après une première année marquée le plus souvent par la prudence, les nouveaux édiles de droite ont fait des choix marqués par leur inclinaison politique.

Châlons-en-Champagne semble l'exemple le plus probant. Bruno Bourg-Broc (RPR), qui a réussi, après trois tentatives vaines, à battre le maire communiste sortant, Jean Reyssier, n'a pas encore réussi à imprimer sa marque. Seul changement notable, le panneau d'entrée de ville portant le nouveau nom de la cité ; l'ancienne appellation, Châlons-sur-Marne a été abandonnée à l'automne 1995 à l'unanimité de la classe politique locale. Sur le plan politique, le premier budget de M. Bourg-Broc se différencie peu de ceux de son prédécesseur : les dépenses de fonctionnement, tant décriées hier, ne baissent que de 1,3 %.

Au chapitre des investissements, qui augmentent de 13 %, un seul grand projet que soutenait M. Reyssier, en sa qualité de président du district châlonnais, a été abandonné par son successeur : la piscine olympique ne sera pas entièrement rénovée, mais simplement mise en conformité, et un nouveau complexe sportif (piscine-patinoire) verra le jour dans l'agglomération. A en croire certains amis politiques du maire, qui n'a pas toujours fait l'unanimité dans sa majorité, ce qui a d'abord changé, c'est la façon d'être de M. Bourg-Broc, également député et président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et qu'on dit, aujourd'hui, plus à l'écoute de ses concitoyens.

Même prudence à Thionville, où Jean-Marie Demange (RPR) a succédé au communiste Paul Souffrin. Après avoir promis pendant la campagne qu'il ne toucherait pas aux acquis sociaux des employés municipaux, le maire réorganise ses services en douceur. La nouvelle équipe affirme devoir faire face à une désorganisation des services municipaux qu'elle ne soupçonnait pas. Pour transformer Thionville, M. Demange a décidé de jouer la carte de l'urbanisme et s'attache à ce que sa ville soit agréable à vivre. Il a dû batailler au sein de sa propre majorité pour imposer ses concepts ; l'argent qui sera affecté à l'embellissement ne servira pas, en effet, à l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle très souhaitée par ses amis politiques. En revanche, à Bourges, où le RPR Serge Lepeltier a succédé à Jean-Claude Sandrier (PC), le changement de style de l'édile, même s'il ne s'est pas accompagné de bouleversements importants, pèse sur l'ambiance locale.

La reprise en main s'est faite ici plus musclée : le pouvoir municipal est aujourd'hui fortement concentré avec un maire qui veut tout contrôler et décider seul, au grand dam de ses colistiers. Sans parler de chasse aux sorcières, M. Lepeltier a placé ses hommes aux postes-clés : les postes de direction du service communication, de l'office du tourisme, de la direction de la maison de la culture et du palais des congrès ont changé de mains. Après une transformation du logo de la ville en une fleur de lys qui a fait grincer bien des dents, le nouveau maire de Bourges espère pouvoir engager dès l'année prochaine de grands travaux en centre-ville.

SUBVENTIONS SUPPRIMÉES

D'autres nouveaux élus, au contraire, n'ont pas attendu pour agir. Leur cible de choix demeure la politique sociale de leurs prédécesseurs. Dénoncés pendant la campagne électorale de juin 1995 comme une source de dépenses inutiles, l'emploi municipal et les subventions aux associations font aujourd'hui les frais de leur volonté réformatrice. Cette tendance, encore timide, commence à se faire sentir à Avignon, où Marie-José Roig (RPR), qui a succédé au socialiste Guy Ravier, a choisi de diminuer les crédits de fonctionnement des services municipaux (non-remplacement des départs à la retraite et suppression des tickets restaurant du personnel) et de réduire les subventions aux associations sportives et culturelles (*Le Monde* du 1er avril). De même, à Valence, le nouveau maire RPR, Patrick Labaune, a choisi de frapper les associations au porte-monnaie. *(lire ci-contre)*.

Au Havre, Antoine Rufenacht (RPR), qui a ravi la ville aux communistes, a mis en pièces le réseau d'associations et d'organismes paramunicipaux (personnes âgées, harmonie musicale, tourisme) et, surtout, dissous les Centres de loisirs et d'échanges culturels (CLEC) administrés par des associations, emblème de la démocratie de quartier voulue par le PCF au début des années 70. L'action sociale a été passée au peigne fin et les mécanismes d'intervention refondus. Tarifs d'autobus réduits et attribution de la carte alimentaire ont été modifiés. Le climat est tendu, mais, pour l'heure, le combat de l'opposition menée par les communistes est circonscrit à l'enceinte du conseil municipal.

Classe contre classe, les débats lors de la présentation du budget municipal, le 4 mars, ont montré que la blessure de la défaite électorale était toujours béante. D'un côté, « ces messieurs de la côte », comme les appellent leurs adversaires, avaient pris possession de la tribune du maire et de ses adjoints ; de l'autre, dans la salle, derrière les conseillers municipaux de gauche, quelque 200 Havrais avaient déployé une banderole : « Comité de défense de la carte alimentaire ».

« On ne dirige pas Le Havre comme Neuilly ! » La réplique lancée ce jour-là par l'ancien maire PC, Daniel Colliard, semble largement partagée dans les rues de la ville. Mais le président du conseil régional n'en a cure. M. Rufenacht n'a qu'une idée en tête : *« changer l'image du Havre »*. Il sait que la majorité sociologique et politique de la ville n'a pas changé. Il n'a gagné qu'à cause de la lassitude des Havrais, face à une équipe sortante à bout de souffle. Il lui reste cinq ans pour changer la donne.

De nos correspondants

La manière forte à Valence

Patrick Labaune, le nouveau maire RPR de Valence, n'y va pas par quatre chemins*. Dans le budget 1996, des dizaines d'associations voient disparaître purement et simplement leur subvention, des Amis du théâtre à la Jeunesse ouvrière catholique, en passant par l'Union fédérale des consommateurs, la Ligue des droits de l'homme, le Planning familial, le MRAP, la Croix-Rouge ou la Ligue contre la violence routière. *« Il n'y a pas de petites économies »*, commente simplement le maire, qui a également décidé de facturer désormais l'utilisation par ces mêmes associations du matériel communal, chaises, tables ou bureaux métalliques. Les syndicats ne sont pas épargnés : toutes les subventions (142 000 francs au total) sont supprimées. *« Il n'y a pas de raison de subventionner des officines politiques qui, de surcroît, nous sont souvent opposées »*, indique-t-on à la mairie. Un collectif d'associations s'est constitué pour dénoncer cette remise en cause de leur *« droit d'existence »*. – *(Corresp.)

Béziers va « déléguer » au privé la gestion des transports en commun

BÉZIERS
de notre correspondant

DIX MOIS après avoir succédé au socialiste Alain Barrau à la tête de Béziers, Raymond Couderc (UDF-PR) a décidé de confier la gestion de la *Régie municipale des transports biterrois* (RMTB) à une société privée. Ce choix lui a été dicté par un constat simple : pour assurer la pérennité de la RMTB, il faudrait investir quinze millions de francs dans la construction d'un nouveau dépôt et acheter des bus neufs, le parc actuel de 50 véhicules commençant à vieillir. Autant d'investissements insupportables pour une ville fortement endettée. L'état des finances a déjà conduit Raymond Couderc à fermer les abattoirs municipaux, déficitaires de 4 millions, et à augmenter les impôts de 12,2 % pour 1996.

Le maire a donc opté pour la procédure de « mise en délégation ». Un appel d'offres devrait être lancé prochainement, et le conseil municipal devrait choisir le nouvel opérateur à l'automne. Selon le cahier des charges, ce dernier reprendra les 110 salariés de la RMTB. Le changement de statut devrait être effectif en janvier 1997.

Pour Raymond Couderc, il ne s'agira pas d'une *« privatisation »*, dans la mesure où il n'y a pas *« vente de l'ensemble du matériel et des biens »*. Au terme de la convention qui sera passée, la commune récupérera les investissements réalisés. La démarche se veut *« pragmatique »*. La commune devrait conserver un droit de regard sur la gestion des transports en commun. Les conditions d'exploitation seront régulièrement redéfinies, afin d'éviter dérapages des tarifs et suppression de lignes peu fréquentées. En contrepartie, l'opérateur pourra développer de nouveaux services commerciaux et gérer avec plus de souplesse des lignes qui ne desservent pas directement l'agglomération.

L'opposition municipale préfère cependant parler de *« privatisation »* pure et simple et redoute une baisse de qualité du service public. *« Comment expliquer qu'une société va investir en construisant un dépôt et en achetant des cars neufs sans faire de bénéfice ?*, s'interroge Aimé Couquet, chef de file du PCF. *Cela se traduira obligatoirement un jour ou l'autre par des suppressions de lignes et une hausse de tarifs.* » Le porte-parole des socialistes biterrois, Jean-Michel Duplaa, suggère au maire d'organiser un référendum. Au-delà, la gauche redoute que cette *« mise en délégation »* ne préfigure une privatisation d'autres services, à commencer par la collecte des ordures ménagères. L'entourage du maire ne dément ni ne confirme, tout en précisant que, dans ce domaine aussi, c'est le *« pragmatisme »* qui prévaudra.

Jacques Monin

Les vainqueurs de l'Essonne communient dans l'austérité

IL N'Y AURA PAS de feu d'artifice somptueux pour la fête nationale à Massy (Essonne). Economie : 400 000 francs, indispensables, selon Vincent Delahaye (UDF-PR), le nouveau maire, qui a succédé en juin 1995 à Claude Germon (PS). Dans les cinq autres grandes communes de l'Essonne (Corbeil-Essonnes, Etampes, Massy, Orsay et Palaiseau) qui ont basculé de gauche à droite aux municipales, les nouveaux élus ont aussi choisi de rogner dans les budgets pour rétablir des finances locales qu'ils jugeaient en danger.

Le principal souci de tous les nouveaux élus a été de faire des coupes dans leurs budgets de fonctionnement, malgré l'étroitesse de leur marge de manœuvre : *« 60 % des dépenses de fonctionnement sont hors contrôle. Il existe aussi une frange de frais incompressibles, comme l'électricité, le chauffage, les cantines scolaires. Reste entre 15 % et 20 % de charges réellement compressibles. C'est sur ces chapitres que nous avons pu agir »*, reconnaît Bernard Lhuillier, adjoint aux finances d'Orsay, ville arrachée par Marie-Hélène Aubry (UDF-PR) au socialiste André Laurent. A Orsay, la municipalité a choisi ne pas augmenter les taux d'imposition en 1996, mais a dû renoncer à son objectif de réduction de 20 % des dépenses compressibles (subventions aux associations, culture...) *« Le budget de fonctionnement est finalement, et en francs courants, sensiblement identique au précédent, mais cela tranche quand même beaucoup, car, si nous n'avions rien fait, le budget primitif 1996 aurait affiché une augmentation de 2 % à 3 % »*, continue Bernard Lhuillier.

POLÉMIQUE À CORBEIL

Avec Serge Dassault (RPR) aux commandes, Corbeil-Essonnes est redescendue sur terre. De 448 millions de francs en 1995, le budget primitif est retombé à 421 millions. Cumulant les fonctions de premier magistrat et d'adjoint aux finances, l'industriel a la réputation de contrôler lui-même toutes les dépenses importantes. C'est lui en tout cas qui trace les grandes lignes du budget. *« Ici, trop de gens n'ont pas beaucoup de moyens. Je n'ai donc pas voulu augmenter les impôts »*, souligne M. Dassault.

S'il n'a pas touché à ce qui intéresse le plus directement la population, certains postes budgétaires ont été retaillés à la serpe. C'est le cas de celui de la communication, divisé par deux. La subvention au Théâtre du Campagnol (7 millions en 1995) a subi le même sort, ce qui n'a pas manqué de déclencher une polémique. A l'inverse, le sport, considéré par Serge Dassault comme facteur d'intégration sociale, est nettement favorisé dans le budget 1996.

A Etampes, où il succède au communiste Gérard Lefranc, Frank Marlin (div.d.) a agi à doses homéopathiques. Pas de coupes claires, mais certains services doivent se serrer la ceinture. Vincent Delahaye (UDF-PR), le jeune maire de Massy, a dû, lui, jouer sur les deux tableaux. En rognant sur les dépenses, il a contenu la progression du budget à 1,2 % (hors dépenses exceptionnelles). Mais il n'a pu éviter d'augmenter les taux d'imposition, de 8 % en moyenne. *« Je ne pouvais pas faire autrement*, assure-t-il. *Il me faut couvrir de nombreuses charges et commencer à reconstituer l'autofinancement. »*

De fait, la commune, impliquée dans une société d'économie mixte, doit faire plus qu'honorer sa propre signature. A elle seule, la facture des études du projet avorté d'une arche coiffant les voies SNCF ponctionnera 6,4 millions. La SEM doit encore 15 millions à la SNCF au titre de sa participation au financement de la gare TGV et pourrait par ailleurs, selon M. Delahaye, se voir exiger 103 millions de francs (dont 36 millions en 1996) à l'occasion de contentieux avec certains promoteurs. Le budget de fonctionnement de Massy, qui atteint 350 millions (contre 110 millions pour l'investissement), a été réduit en conséquence, en particulier pour les dépenses de prestige. Quelques secteurs sont cependant favorisés, conformément au programme électoral : le social, la jeunesse, l'emploi et le développement économique, avec la création prochaine d'un service spécialisé en mairie.

Patrick Desavie

La population urbaine a doublé en soixante ans

TROIS FRANÇAIS SUR QUATRE vivent désormais dans une ville, contre un sur deux en 1936, selon les résultats d'une enquête de l'Insee publiée mercredi 15 mai. Entre 1936 et 1990, la population urbaine a quasiment doublé, passant de 22 millions à 42 millions de personnes, multipliant le territoire urbain par 2,5. Cette urbanisation intensive recouvre deux phénomènes, selon les auteurs de l'enquête : la concentration de la population dans les zones urbaines les plus anciennes (les centres des grandes villes), suite à l'exode rural et au baby-boom, puis, à partir de 1975, l'extension du périmètre des villes vers les banlieues et les communes rurales avoisinantes. Ce sont les communes rurales périurbaines qui se développent le plus vite, marquant ainsi une nouvelle forme d'urbanisation du territoire.

La réforme de l'armée mettrait 170 000 jeunes de plus sur le marché de l'emploi

LA RÉDUCTION du nombre des appelés dans les armées, avec l'instauration d'un service volontaire, devrait accélérer l'entrée sur le marché du travail de quelque 170 000 jeunes, selon des estimations du ministère de la défense présentées lundi 13 mai devant la commission de la défense de l'Assemblée nationale, même si la gendarmerie sera autorisée à créer quelque 50 000 emplois plus ou moins stables, avec l'embauche de civils et le recrutement de conscrits supplémentaires. Parallèlement, la réorganisation des entreprises de défense fera qu'elles devraient perdre 10 000 emplois par an, pendant la durée de la loi de programmation militaire 1997-2002. Mais, selon la même étude, aucun « licenciement sec » ne sera effectué. Dans le cadre d'un service rénové, il est prévu que les armées continueront d'accueillir 27 000 jeunes recrues, dans l'hypothèse du volontariat, et 39 600 dans celle d'un service obligatoire.

DÉPÊCHES

■ **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : les travaux de construction du TGV Est européen** entre Paris et Strasbourg sont déclarés d'utilité publique et urgents en vertu d'un décret que publie le *Journal officiel*, mercredi 15 mai (*Le Monde* du 15 mai). De leur côté, Antoine Waechter, vice-président du conseil régional d'Alsace et président du Mouvement écologiste indépendant (MEI), et Jean-Claude Noirclère, son homologue pour la Lorraine, ont signé une *« déclaration d'utilité publique »* du TGV Est pendulaire (utilisant les lignes actuelles), qu'ils jugent nettement moins cher que le projet de TGV classique, plus rapide, mais qui nécessite une infrastructure nouvelle.

■ **FORMATION : la Cour des comptes s'interroge** sur les méthodes de gestion de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), un organisme financé majoritairement sur fonds publics et qui compte 10 800 salariés. Dans un rapport, non encore rendu public, la Cour souligne que l'AFPA *« n'a cessé de perdre du terrain par rapport à ses concurrents »*, et s'interroge sur la *« pertinence »* de son statut de droit privé. Le ministre du travail, Jacques Barrot, vient d'autoriser l'AFPA à engager une réforme du statut du personnel de l'établissement, contre l'avis des syndicats CGT et FO, qui appellent à la grève, le 29 mai.

M. Giraud a déjoué la menace de crise au conseil régional d'Ile-de-France

Le RPR francilien a refait son unité aux dépens de Mme Tissot

La renonciation de Claude-Annick Tissot à la présidence de la commission d'appels d'offres du conseil régional d'Ile-de-France est la meilleure issue qu'ait trouvée le RPR pour tenter de mettre fin aux remous provoqués par les déclarations de cette élue sur des irrégularités commises dans l'attribution de marchés.

VENDREDI 11 MAI, Marie-Annick Tissot affirmait qu'elle ne démissionnerait pas... ce qu'elle fait le lendemain. Dans la soirée du 13, au terme des réunions du groupe RPR, du bureau exécutif et de la conférence des présidents du conseil régional, l'issue du conflit était plus subtile : Mme Tissot était privée de ses délégations (présidence de la commission des marchés et administration générale), tout en restant vice-présidente du conseil régional.

En empruntant cette voie étroite, Michel Giraud (RPR), président du conseil régional, est parvenu à faire taire celle qui, au nom de la transparence des procédures, alimentait dans la presse les interrogations sur un financement occulte du RPR. Refusant de la « virer », comme le réclamaient plusieurs élus RPR, M. Giraud semble presque trouver des excuses à celle qui, par manque de sens politique et par inexpérience, a mis le feu dans sa maison. Il évite aussi de donner prise à ceux qui, toujours au RPR, n'attendent qu'une occasion de le faire trébucher au détour d'un vote.

Les délégations sont attribuées – et retirées – par le seul président, alors que les vice-présidences sont soumises à un vote des conseillers régionaux, parmi lesquels la droite ne dispose que d'une majorité relative. M. Giraud garde en mémoire les défections qui, en octobre 1995, avaient coûté à Eric Raoult son siège à la commission permanente de la région. Il a donc refusé à Robert Pandraud, président du groupe RPR, soupçonné d'être à l'origine de ces défections, la mise aux voix d'un nouvel exécutif, y compris... le président.

Le comportement de Mme Tissot n'en reste pas moins énigmatique. Du propre aveu de l'élue, tout n'avait pas si mal commencé entre le « patron » de la région et cette adjointe au maire de Paris, chargée des handicapés. Conseillère régionale depuis avril 1992, elle est devenue vice-présidente à l'occasion des élections européennes de 1994. *« Je voulais me présenter à ces élections, mais Marie-Thérèse Hermange était aussi candidate. J'ai accepté sa désignation en demandant à Jacques Chirac de rentrer dans l'exécutif régional, contre l'avis de Robert Pandraud »*, raconte Mme Tissot.

LA PEUR D'ÊTRE ENTENDUE

M. Giraud admet qu'il avait dû la convaincre de prendre la présidence de la commission des marchés, alors que le juge Eric Halphen s'intéressait déjà aux marchés des lycées. Selon plusieurs témoignages, Mme Tissot a pris peur lorsque M. Halphen, à l'automne 1995, a entendu, au conseil régional, des collaborateurs de M. Giraud au sujet du monopole du cabinet Patrimoine Ingénierie, proche de la Ville de Paris, sur l'attribution des lycées. Elle a fait part à plusieurs personnes, à ce moment-là, de son intention de se démarquer publiquement des pratiques antérieures à son arrivée, de peur d'être entendue à son tour par le juge.

De là datent les premiers articles de presse et une crispation des rapports entre M. Giraud et Mme Tissot. Les élus de la majorité RPR-UDF accordent aujourd'hui à Mme Tissot le bénéfice de la pureté d'intention, à l'origine, mais la vice-présidente s'est définitivement coupée des siens en accordant au *Parisien* un entretiendans lequel elle déclarait que son seul soutien était Jean-Jacques Porchez (Verts), véritable « bête noire » de la droite régionale (*Le Monde* du 10 mai). Même le « noyau dur » des « Parisiens », qui, jusqu'alors, regardait avec gourmandise M. Giraud, balladurien, se débattre dans la tempête soulevée par leur amie chiraquienne, a estimé que, cette fois, la cote d'alerte était dépassée. A force de dire qu'avant son arrivée, la commission des marchés couvrait des irrégularités, au point de mettre en cause *« ceux qui profitent du sytème à titre personnel »*, Mme Tissot a paru tirer contre son propre camp.

Le sort de Mme Tissot a été scellé au plus haut niveau, le 12 mai, à Saint-Mandé, dans le Val-de-Marne, lors de l'inauguration d'une avenue à la mémoire de l'ancien député Robert-André Vivien. M. Giraud, député du Val-de-Marne, y a rencontré Jean Tiberi, maire de Paris, et Maurice Gourdault-Montagne, directeur de cabinet de M. Juppé à Matignon. Tous trois sont tombés d'accord sur une stratégie : faire taire la rumeur d'un complot chiraquien contre M. Giraud. C'est d'ailleurs Roger Karoutchi, chef de cabinet de Philippe Séguin, qui reprendra une partie des délégations de Mme Tissot, lui cédant en retour celle de l'enseignement supérieur.

Mardi soir, M. Giraud et Mme Tissot ont visité ensemble le chantier de la maison d'accueil de Paris pour les handicapés physiques, dans le 19e arrondissement, afin de montrer que, pour eux, l'affaire est close.

Pascale Sauvage

De jeunes patrons prédisent l'implosion du capitalisme sauvage

LE CJD (Centre des jeunes dirigeants d'entreprise) renoue avec sa réputation de laboratoire d'idées du patronat.

Dans une *Lettre ouverte* à leurs pairs, ces jeunes turcs ne proposent pas moins que la disparition du statut de cadre et du lien de subordination ou encore le plafonnement du salaire des dirigeants, l'entrée des municipalités dans les conseils de surveillance et la création d'une « peine de mort » pour l'entreprise mettant en danger la société !

« Ce livre est le fruit de la colère des jeunes patrons face à la situation que nous vivons depuis vingt ans », explique, dans la préface de l'ouvrage, Didier Livio, président du CJD. *« Depuis vingt ans, l'entreprise, pour gagner, fait perdre la société »*, affirme le CJD.

« Interpellés par les politiques et par l'opinion publique sur le thème de l'emploi, mais impuissants face à cette demande, ligotés par la dictature des marchés, mais incapables d'y résister, les chefs d'entreprise que nous sommes sont de plus en plus écartelés entre leurs exigences sociales et les contraintes économiques », remarque-t-il.

Retour, donc, aux principes fondateurs : *« Le CJD a choisi son camp. Nous sommes convaincus que le capitalisme non régulé explosera comme a explosé le communisme si nous ne saisissons pas la chance de replacer l'homme au cœur de la société. »*

Le CJD veut en finir avec la primauté de l'économie dans un temps où *« le travail et l'entreprise tendent à prendre moins de place et de temps dans la vie des hommes »*. Fini l'emploi pour tout le monde, à plein temps, de dix-huit à soixante ans. Place à une organisation du travail *« souple, réactive et productive »* pour s'adapter à la compétition mondiale, mais qui fasse aussi sa part au projet personnel de chaque salarié.

RAGE CONTRE LE COURT TERME

Dans cette optique, le CJD souligne que l'entreprise doit être dotée d'une personnalité morale distincte de la société de capitaux et accueillir, dans ses instances dirigeantes, aux côtés de ses actionnaires, des représentants des salariés, des collectivités locales, voire des fournisseurs ou des sous-traitants.

Il se dégage de cette vision que l'autorité de l'entrepreneur du XXIe siècle ne reposera pas sur la propriété ou sur des diplômes, mais sur ses capacités de régulateur des tensions au sein de sa firme. Il sera éducateur en tirant le meilleur de son personnel et aussi porteur du projet qui guidera la collectivité de travail.

Le CJD n'hésite pas à remettre sur le métier le droit du travail, le droit des sociétés et le droit pénal. La protection sociale serait refondue pour faire place à un *« revenu d'existence »* de 1 800 francs par mois pour tout citoyen, car *« le simple fait d'exister enrichit la société »*.

Son financement serait assis sur l'ensemble des revenus (salaires, pensions, revenus spéculatifs). L'éducation, le budget de l'Etat, le monde politique n'échappent pas à cette rage d'en finir avec la dictature du court terme.

Cet essai risque donc d'irriter tout le monde : le désir d'échapper au système bancaire inquiètera les financiers ; le refus d'une réduction *« systématique et généralisée »* du temps de travail exaspérera la CFDT ; le rappel d'un *« devoir de secret »* indisposera les médias ; l'annonce de la disparition de l'Etat-nation au profit d'entités confédérales comme l'Europe prendra à rebrousse-poil les gaullistes et les communistes ; les libéraux bon teint se gausseront de cette imagination débordante au service d'un idéal.

Alain Faujas

★ *L'Entreprise au XXIe siècle. Lettre ouverte aux dirigeants pour réconcilier l'entreprise et la société.* CJD, Flammarion, 80 F.

Un débat tranché s'engage au Sénat sur la délinquance des mineurs

IL EST DES SUJETS sur lesquels le Sénat joue les fiers-à-bras. L'espace d'un débat, il troque, alors, les habits de modérateur qu'il se plaît traditionnellement à endosser pour adopter des postures plus martiales. L'examen du projet de loi sur la *délinquance des mineurs*, qui a débuté mardi 14 mai, a fourni une telle occasion à une partie de la majorité *RPR-UDF*, qui s'est proposé de supprimer les prestations familiales aux parents de mineurs délinquants.

Ce texte, qui prévoit notamment le principe d'une comparution à délai rapproché des mineurs, a été adopté par l'Assemblée nationale le 29 mars, sans modification notable, les députés s'étant refusés à en durcir davantage le contenu. Pressentant certains risques de dérapage « sécuritaire » au Palais du Luxembourg, le garde des sceaux, Jacques Toubon, et le rapporteur de la commission des lois, Michel Rufin (RPR, Meuse), ont multiplié les mises en garde aux sénateurs.

« La délinquance des mineurs entretient un sentiment d'insécurité diffuse », a expliqué M. Toubon, tout en soulignant qu'il ne fallait pas pour autant *« céder à la tentation des réponses expéditives »*. Il a indiqué que cette réforme n'a pas pour but de changer l'esprit de la justice pénale des mineurs, dont la spécificité est, depuis cinquante ans, la priorité de la dimension éducative. *« La France possède un droit pénal des mineurs en avance sur beaucoup d'autres pays. Le gouvernement entend qu'il le demeure »*, a souligné M. Toubon. Au nom de la commission des lois, M. Rufin, chargé par ailleurs par le premier ministre d'un rapport sur la protection judiciaire de la jeunesse, a insisté sur la *« modernité de l'ordonnance de 1945 »*. *« Les sanctions pénales doivent rester exceptionnelles »*, a-t-il ajouté, estimant que l'objet du projet de loi, à savoir l'accélération des procédures, n'était pas *« une fin en soi »*.

La gauche sénatoriale et une partie de la majorité partagent ce dernier jugement, mais sur des registres totalement opposés. Nicole Borvo, élue communiste de Paris, a dénoncé le *« caractère démagogique »* du texte, caractérisé par un *« choix du tout-répressif qui masque mal l'absence de moyens »*. Et de faire valoir que seuls trois postes supplémentaires de juges pour enfants étaient programmés pour 1996.

« ÊTRE IMPITOYABLE »

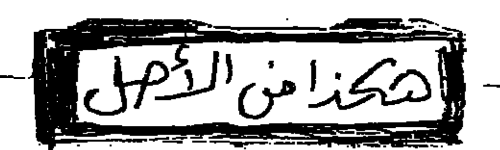
Pour sa part, l'ancien garde des sceaux, Robert Badinter (PS, Hauts-de-Seine), s'est livré à une critique technique du projet de loi. Il a contesté la possibilité, désormais offerte au parquet, de faire convoquer un mineur devant le juge des enfants, à des fins de jugement, par un officier de police judiciaire. *« L'appréciation de la personnalité d'un mineur requiert du temps »*, a-t-il indiqué, soulignant qu'il ne fallait pas confondre *« accélération et précipitation »*.

A droite, deux sénateurs RPR, Christian Demuynck et Philippe Marini, respectivement élus de Seine-Saint-Denis et de l'Oise, ont exprimé leur déception en redoublant de « créativité ». *« Je m'interroge*, a confié M. Marini. *Ne faut-il pas accepter le principe de la détention provisoire qui, actuellement, n'est pas possible pour les mineurs de moins de seize ans ? »* Il a aussi proposé de donner au parquet la possibilité d'engager une action publique contre la famille de mineurs délinquants.

« Pour ceux qui cassent, qui rackettent, qui pillent, il faut être impitoyable », a renchéri M. Demuynck. Soutenu par M. Marini, il a déposé un amendement visant à suspendre ou à supprimer le versement de prestations familiales aux parents qui *« favorisent, voire encouragent l'errance ou les comportements délicteux de leurs enfants »*. M. Demuynck entend également permettre la détention provisoire à partir de treize ans et accorder au procureur la possibilité de recourir aux procédures de citation directe et de comparution immédiate pour un mineur.

Caroline Monnot





ÉDUCATION Le RPR a levé le voile, mardi 14 mai, sur ses propositions de réforme de l'enseignement supérieur. Une « *contribution* », présentée par son délégué à l'éducation, M. Dubernard, et M. Bourg-Broc, député, prône la réorganisation du système universitaire. Un débat à l'Assemblée nationale est prévu le 21 mai. ● CE TEXTE plaide pour qu'une « *réforme audacieuse* » soit soumise à référendum. « *Il est nécessaire*, estime M. Dubernard, *pour montrer que la société souhaite une évolution de l'Université* ». La réforme des premiers cycles, le statut des établissements et la création d'une allocation d'études pour tous les étudiants de deuxième cycle sont les trois principales mesures préconisées. ● DISCRETS quant au financement, les deux responsables néo-gaullistes proposent une refonte du système des aides sociales aux étudiants.

Le RPR relance l'idée d'un référendum sur la réforme de l'Université

Deux responsables du mouvement, Bruno Bourg-Broc et Jean-Michel Dubernard, ont présenté, mardi 14 mai, un projet concernant l'enseignement supérieur. Principales mesures : la réorganisation des premiers cycles et la mise en place d'une allocation d'études

LE RPR a décidé de ne pas se plier aux échéances du calendrier fixé par François Bayrou, organisateur des états généraux de l'Université. *Mardi 14 mai*, le parti néogaulliste a levé le voile sur ses propositions de réforme. Pour l'heure, un projet d'une trentaine de pages a été préparé par un groupe de travail constitué autour de deux députés, Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, et Jean-Michel Dubernard, élu du Rhône, secrétaire national du RPR à l'éducation. Ce texte permettra de préparer le débat sur l'enseignement supérieur, prévu le 21 mai à l'Assemblée nationale. Il servira également de base de réflexion aux instances dirigeantes du RPR, qui rendront publique leur doctrine en la matière à l'issue d'une journée d'études, le 22 mai.

Les propositions de MM. Bourg-Broc et Dubernard s'inspirent directement des thèmes de la campagne présidentielle de Jacques Chirac, sur la réforme des premiers cycles, la création d'une filière technologique et d'un statut de l'étudiant. Mais leur projet plaide pour un vaste chamboulement de l'enseignement supérieur. Et il relance l'idée d'un référendum auquel le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, s'est toujours opposé.

Le réel empressement manifesté par le RPR s'explique au moins pour deux raisons. Ses dirigeants considèrent d'abord avoir une « *dette* » à l'égard des jeunes qui ont pris part à l'élection de Jacques Chirac. Ensuite, les auteurs de cette « *contribution* » affirment que le temps est venu de « *sortir des réformes parcellaires et souvent inefficaces. La réforme doit être audacieuse pour être réaliste et véritablement suivie d'effet* ». Ils prennent soin d'ajouter qu'« *une telle réforme demandera plus de courage politique que de moyens financiers supplémentaires* ». Dans cette perspective, estiment-ils, un référendum ne peut être que le moyen d'un profond bouleversement législatif, devant se traduire par une vaste loi-cadre suivie de lois définissant les missions de l'Université. Le référendum est « *nécessaire* », précise M. Dubernard, « *pour montrer que la société souhaite une évolution de l'Université* ».

Le groupe de travail évacue d'emblée la question de la sélection. Il admet que « *l'entrée d'un nombre important de jeunes dans l'enseignement supérieur* (...) *est un des acquis majeurs de la société française depuis un demi-siècle* ». Mais, relève-t-il aussitôt, « *ce processus souffre d'une double limite : limite du marché de l'emploi et limite dans l'adéquation entre la nature des formations et celle des emplois offerts* ». L'ensemble des propositions vise à « *rétablir le modèle républicain de la promotion par le mérite et de l'égalité des chances* ».

● **Premiers cycles.** Pour lutter contre l'échec en premier cycle, le RPR souhaite « *mettre fin à la spécialisation excessive des DEUG* » par la création de quatre grandes filières générales : sciences humaines, sciences sociales, sciences exactes et sciences appliquées, regroupant la filière technologique. Elles « *permettraient d'aménager un premier contact avec les grandes disciplines* » et de « *familiariser les étudiants avec les méthodes universitaires et des matières nouvelles* ». Conçus comme des passages entre le lycée et le second cycle, ces nouveaux DEUG proposeraient une série de matières à l'intérieur desquelles les étudiants choisiraient leur voie avant « *une spécialisation qui n'interviendrait que de façon graduelle, au plus tôt lors de la deuxième année* ». Sans en reprendre l'appellation, la formule, proche des collèges universitaires, prévoit également l'introduction d'une dose de professionnalisation qui devrait se traduire par une place plus grande accordée aux entreprises, y compris dans l'adaptation des programmes et le développement de l'apprentissage.

Pour le RPR, la priorité est aussi la création d'une filière technologique associant les instituts universitaires de technologies (IUT), les sections de techniciens supérieurs (STS) des lycées, les maîtrises de sciences et techniques (MST) et les instituts universitaires professionnalisés (IUP). Le RPR suggère qu'une loi « *autorisant une large place à l'expérimentation* » fixe l'organisation de ces nouvelles formations, regroupées notamment dans des « *instituts polytechniques bien implantés dans les économies locales* ».

● **Financement.** En matière de financement, MM. Bourg-Broc et Dubernard relèvent « *la relative modestie* » des moyens affectés aux universités en comparaison des autres pays d'Europe. Mais ils n'envisagent pas d'autre contribution que le strict respect de la politique contractuelle et la croissance des ressources propres des universités. « *Avec la baisse démographique dans le premier et le second degré, on peut envisager un redéploiement des moyens,* assure M. Bourg-Broc. *Notre objectif, à moyens constants, est de dépenser mieux.* »

● **Statut des établissements.** En revanche, le statut et les modes de gestion des établissements pourraient être sérieusement remaniés. « *Il est souhaitable,* indique le document, *de favoriser l'innovation dans la conception des structures universitaires ou dans la création d'établissements ou de réseaux d'établissements.* » La formulation reprend, en les corrigeant, les éléments de la proposition de loi présentée par le gouvernement Balladur en 1993. Ce projet, qui vidait la loi Savary de 1984 d'une bonne part de son contenu, avait été invalidé par le Conseil constitutionnel.

● **Une allocation d'études.** Conformément à l'un des principaux engagements du président de la République, le groupe de travail du RPR s'est attelé à « *définir la place des étudiants dans la société* ». D'abord, il considère que « *l'amélioration de l'orientation est assurément un objectif majeur pour aider l'élève puis l'étudiant à construire un projet d'études personnel* ». Mais c'est dans la réorganisation du système des aides sociales que le RPR fait preuve de la plus grande innovation : il propose la création d'une allocation d'études qui institue le droit à l'autonomie renvendiqué par les syndicats, et notamment l'UNEF-ID.

Cette allocation, de l'ordre de 30 000 francs par an à partir du second cycle, serait conditionnelle et, en tout état de cause, incompatible avec le rattachement au foyer fiscal des parents (*lire ci-dessous*). Elle marque néanmoins la reconnaissance d'un statut spécifique pour des étudiants, de plus en plus nombreux et de plus en plus âgés. Jusqu'à présent, le système des aides avantage les familles les plus démunies et, paradoxalement, les plus riches. Pour le RPR, le temps est venu de rétablir une nouvelle forme d'égalité, essentiellement au profit des classes moyennes.

Michel Delberghe

Ce qu'a proposé Roger Fauroux

Dans son prérapport, Roger Fauroux, qui préside la commission chargée de la réflexion sur l'école, demande d'accorder aux universités « *un statut d'autonomie inspiré de celui des collectivités territoriales* ». Il propose également la réorganisation des premiers cycles, la première année de DEUG devant regrouper « *plusieurs séries de disciplines proches* », afin de permettre aux universités d'assurer « *la mise à niveau des étudiants débutants* ». Ainsi serait créé « *un modèle intermédiaire entre l'hyperspécialisation des DEUG monodisciplinaires et une propédeutique aménagée* ». Enfin, M. Fauroux demande de mettre en place dans les facultés « *un dispositif de préinscription qui s'adresse aux élèves de première et de terminale* ».

François Bayrou attend la conclusion des états généraux pour faire connaître ses propositions. Le ministre a simplement affirmé son refus de « *toute sélection* ». « *Aux yeux du gouvernement, la vraie question est celle de l'orientation* », déclarait-il au *Monde* le 23 mars.

22 % d'abandons en première année

● **Effectifs :** à la rentrée 1995, le nombre d'inscrits approchait 2,2 millions d'étudiants, dont 1 388 200 à l'université, 76 450 dans les classes préparatoires, 230 000 dans les sections de techniciens supérieur des lycées... Les premiers cycles universitaires comptent 690 500 étudiants, auxquels s'ajoutent 102 700 étudiants en IUT. Ils sont un peu plus de 489 000 en second cyle et 208 700 en troisième cycle.

● **Echecs :** en 1993, 292 300 étudiants ont quitté le système de formation avec un diplôme correspondant au DEUG et au-delà. Le nombre de jeunes sortis avec le baccalauréat ou ayant échoué à l'université était alors de 216 400. Les taux d'échecs en DEUG restent considérables. 22 % des étudiants abandonnent au cours de la première année. Si près de 65 % des bacheliers scientifiques ont toutes les chances d'entrer en deuxième cycle, la proportion tombe à 56 % pour les bacheliers littéraires et 23 % pour les bacheliers des séries technologiques.

● **Structures :** la loi Savary de 1984 a défini les conditions d'accès à l'université. Prolongeant la loi Faure de 1969, elle organise les structures de fonctionnement des établissements en instituant l'autonomie. Les deux tentatives de réforme de 1986 et 1993 ont échoué. L'organisation des DEUG et leur rénovation, par l'introduction de modules complémentaires, a été complétée par Lionel Jospin en 1992.

La création du statut revendiqué s'accompagne d'une refonte complète du système des aides

CE FUT l'une des principales propositions du candidat Jacques Chirac durant la dernière campagne présidentielle : « *La démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur s'accompagne de profondes inégalités. Il faut créer un statut de l'étudiant plus juste et plus généreux que le système actuel des aides et des bourses, et des prêts.* » Initialement promise pour l'automne 1995, la création de ce nouveau statut n'a cessé d'être repoussée, pour être finalement intégrée dans la consultation préparatoire aux états généraux de l'Université mis en œuvre par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

Coûteux et complexe, le système actuel des aides l'est incontestablement. Totalisant un peu plus de 23 milliards de francs, il se révèle de surcroît injuste dans sa répartition. Certes, les bourses, d'un montant maximum de 18 000 francs par an, sont attribuées à plus de 400 000 étudiants de familles à bas revenus, pour 6,1 milliards de francs. Mais les familles les plus aisées bénéficient d'avantages largement identiques, si ce n'est supérieurs, alors que les classes moyennes se trouvent particulièrement pénalisées. Profitant de l'allocation de logement social (ALS), versée indistinctement, en 1995, à 478 000 bénéficiaires (5 milliards de francs), les familles les plus riches tirent également fortement avantage de la déduction fiscale d'une demi-part (5 milliards de francs), à laquelle s'ajoute la réduction d'impôt de 1 200 francs.

Aux aides directes destinées aux familles ou aux étudiants s'ajoute la contribution de l'Etat à l'hébergement et la restauration, gérés par les Crous (1,66 milliard), au financement de la Sécurité sociale (2,5 milliards), aux exonérations de droits d'inscription pour les boursiers (321 millions de francs)... On peut considérer que chaque étudiant coûte en moyenne un peu plus de 10 000 francs par an. C'est ce système que la plupart des organisations étudiantes, comme les présidents d'université et, aujourd'hui, le RPR souhaitent modifier profondément.

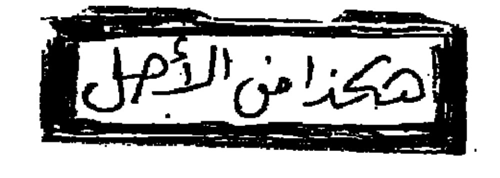
> Chaque étudiant coûte en moyenne un peu plus de 10 000 francs par an

Le groupe de travail piloté par Bruno Bourg-Broc et Jean-Michel Dubernard laisse une part de libre choix aux étudiants et à leur famille. Pour les étudiants de premier cycle, ils suggèrent seulement une amplification du montant des bourses et une meilleure répartition selon les revenus des parents. En revanche, à partir du second cycle, les étudiants pourraient choisir entre deux formules. Dans le premier cas, est maintenu le rattachement au foyer familial, qui pourra encore bénéficier d'un avantage fiscal plafonné à 40 000 francs au lieu de 50 000 francs actuellement. Dans le second, l'étudiant perçoit, au titre de l'autonomie, une allocation de 30 000 francs par an. Les deux députés ajoutent à ce système la création de plans d'épargne-études, sur le modèle des plans d'épargne-logement.

Pour sa part, Claude Barate, député des Pyrénées-Orientales, a proposé au groupe parlementaire RPR une variante de ce même principe d'autonomie. Il suggère qu'une « *allocation étudiant* », elle aussi d'un montant maximum de 30 000 francs par an, soit versée dès le premier cycle. Elle serait calculée sur la base de différents critères incluant les revenus des parents, l'éloignement géographique des études, le type de formation, le *mode d'habitation...* Cette idée est largement inspirée du plan proposé par l'UNEF-ID. M. Barate y ajoute des compléments de ressources potentiels : participation des étudiants à des activités d'utilité collective, prêts garantis par l'Etat remboursables à partir du premier emploi en contrat à durée indéterminée. Il souhaite également le maintien de la protection sociale un an après la sortie de l'université et une éventuelle allocation de recherche d'emploi.

En l'état actuel, les deux propositions du RPR n'ont pas été chiffrées. Si le versement d'une allocation généralisée de 30 000 francs à tous les étudiants est exclue – son montant dépasserait 60 milliards de francs, soit une fois et demie le budget actuel de l'enseignement supérieur –, une chose est sûre : l'ensemble des organisations étudiantes attendent du président de la République un « *geste* » supplémentaire correspondant au respect de ses engagements.

M. D.



Le Comité national d'éthique refuse de trancher le débat sur l'illégalité des stérilisations

Il insiste sur l'importance de l'information et du consentement

Dans un rapport rendu public mardi 14 mai, le Comité national d'éthique refuse de trancher le débat sur l'illégalité, en France, des techniques de stérilisation. Estimant qu'il s'agit d'un *« débat de société »*, les membres du comité concluent qu'il reviendra, *« le cas échéant »*, au législateur de permettre, à des fins autres que thérapeutiques, la mise en œuvre – à visée contraceptive – de ces techniques.

FAUT-IL permettre à ceux qui le désirent de se faire stériliser ? Interrogé à plusieurs reprises par des praticiens concernés par une pratique qui, en France, demeure illégale, le Comité national d'éthique se refuse à répondre. Dans un rapport rendu public mardi 14 mai, le comité estime que cette question *« ne relève pas de sa compétence »* et que le choix dans ce domaine *« relève d'un débat de société qui, le cas échéant, ne peut être tranché que par le législateur »*. Ce rapport fournit par ailleurs une précieuse série de données et de réflexions qui pourraient fort utilement alimenter ce débat de société.

Les stérilisations à visée contraceptive peuvent être masculines (vasectomie) ou féminines (section ou ligature des trompes). Chez l'homme, l'intervention chirurgicale est simple, rapide et presque toujours efficace. La réversibilité de cette intervention est souvent aléatoire. Chez la femme, cette intervention est plus complexe et peut, dans des services spécialisés expérimentés être réversible.

Un acte licite seulement s'il est médicalement nécessaire

● **Le droit.** Le mot stérilisation ne figure ni dans le Code civil ni dans le Code pénal. Cette pratique correspond toutefois à une *« violence entraînant une mutilation ou une infirmité permanente »* (article 222-9 du nouveau Code pénal), dans la mesure où le chirurgien n'agit pas ici à des fins thérapeutiques. En d'autres termes, la stérilisation ne peut être considérée comme licite que si elle est médicalement nécessaire à celui ou à celle qui en est l'objet. Or ce n'est que très rarement le cas. En matière civile, il peut y avoir ici préjudice de nature à ouvrir droit à des dommages et intérêts si une personne a subi une stérilisation, hors cas d'urgence, sans son consentement. *« A l'inverse, si une stérilisation a été demandée et a échoué, elle peut donner lieu à réparation s'il y a eu faute du praticien »*, souligne le Comité national d'éhique.

● **La pratique.** Sur la base des chiffres du collège des gynécologues et des obstétriciens français, le Comité national d'éthique situe à environ 30 000 le nombre des stérilisations féminines pratiquées chaque année en France. Près de 900 000 femmes en âge de procréer (de 20 à 49 ans) sont stérilisées en France *« pour raisons médicales, mais aussi à la suite d'une demande de contraception définitive »*. *« En chiffres absolus, l'évolution du nombre de stérilisations paraît stable*, note le comité. *Le nombre de femmes stérilisées âgées de 45 à 49 ans a augmenté depuis 1988, mais cette augmentation est accompagnée d'une régression de la stérilisation chez les femmes de 30 à 34 ans. On peut faire l'hypothèse que la stérilisation, qui n'a jamais été très répandue, fait dans notre culture l'objet d'une réticence qui s'atténue quand approche la ménopause. »*

● **Les problèmes.** Les nécessités thérapeutiques sont fréquemment utilisées comme prétextes par des chirurgiens sollicités pour pratiquer une stérilisation. Le comité relève pour sa part une série de situations dans lesquelles le consentement n'a pas été obtenu. C'est notamment le cas des *« stérilisations à l'insu »*. *« On a beaucoup abusé, naguère, de cette pratique sur des femmes à l'occasion d'une deuxième ou d'une troisième césarienne*, peut-on lire dans le rapport. *Cette pratique est en diminution. Ces stérilisations peuvent être médicalement indiquées mais leur réalisation sans le consentement de la personne contrevient au droit. »* L'une des difficultés majeures dans ce domaine, la stérilisation des handicapés mentaux, a récemment été analysée par le Comité national d'éthique, ce dernier n'excluant pas que l'on puisse avoir chez ces personnes recours à une telle pratique (*Le Monde* du 19 avril).

● **Considérations éthiques.** Les réflexions du comité s'articulent autour de deux questions principales : existe-t-il un droit de limiter, voire de supprimer, ses capacités procréatrices ? La stérilisation constitue-t-elle une *« violence entraînant une mutilation ou une infirmité permanente »*, une *« atteinte à l'intégrité du corps humain »* ? Au terme de son analyse, le comité se refuse à trancher. Il fournit néanmoins une contribution au débat en fournissant une série de propositions. Il faut notamment, selon ce comité, *« réaffirmer sans ambiguïté le principe de consentement »*, *« insister sur le caractère en principe irréversible de l'acte de stérilisation »* ou encore *« prévoir des procédures rigoureuses de règlement de conflits »*. *« Quelle que soit l'issue d'un débat public sur cette question*, peut-on lire en conclusion, *le Comité national d'éthique estime que la clef de voûte de tout dispositif juridique en matière de stérilisation devra rester l'exigence d'un cadre permettant une information précise sur la procédure et ses risques et un consentement ou une prise de décision libres et éclairés de la personne concernée par l'intervention. »*

J.-Y. N.

★ « La stérilisation envisagée comme mode de contraception définitive ». Ce rapport, n° 50, a été établi sous la direction de Simone Novaes, sociologue, chargée de recherche au CNRS.

« La méthode la plus répandue »

Dans son rapport sur « la stérilisation envisagée comme mode de contraception définitive », le Comité consultatif national d'éthique fournit une série de données chiffrées sur le recours à la stérilisation à travers le monde. « Selon les données publiées par les Nations unies sur les pratiques contraceptives, la stérilisation féminine apparaît aujourd'hui comme la méthode de contrôle de la fécondité la plus répandue dans le monde : dans l'ensemble, 17 % de femmes en couple et en âge de procréer (les femmes de quinze à quarante-neuf ans) ont été stérilisées pour des raisons médicales ou dans un but contraceptif, peut-on y lire ».


VERBATIM

Si l'on tient compte uniquement des pays en voie de développement, cette proportion s'élève à 20 %. Dans certains de ces pays, la stérilisation féminine concerne un pourcentage très élevé de femmes (République dominicaine, 39 % ; Corée, 35 % ; Chine, 34 %). Dans beaucoup de pays africains, en revanche, le pourcentage de stérilisation féminine est négligeable : les moyens contraceptifs sont, de manière générale, peu répandus dans cette région du globe (ils ne concernent que 18 % des hommes et des femmes en couple et en âge de procréer). Dans les pays développés, le pourcentage de femmes stérilisées en couple et en âge de procréer est de 8 % ; toutefois, dans certains pays comme le Canada ou les Etats-Unis, la stérilisation concerne respectivement 31 % et 23 % des femmes. La stérilisation masculine à but contraceptif est beaucoup moins répandue dans le monde. Elle ne concerne que 5 % des hommes, et l'écart entre les fréquences des pays développés et ceux des pays en voie de développement est beaucoup moins frappant. La stérilisation masculine apparaît, toutefois, mieux acceptée dans des pays développés, comme le Royaume-Uni (16 %), les Etats-Unis (13 %), le Canada et l'Australie. »

COMMENTAIRE

AMBIVALENCE FRANÇAISE

Il y aurait quelque outrance à reprocher au Comité national d'éthique de ne pas avoir pris position sur la question de la stérilisation envisagée comme mode de contraception définitive. Renvoyant à un débat fondamental qui n'a jamais été ouvert dans notre pays, cette question place le comité aux confins de ses missions.

Ce refus de prendre position peut néanmoins être perçu comme le symptôme d'une ambivalence toute française face à une problématique qui embrasse *la fonction de reproduction*, la sexualité humaine et le droit de disposer librement de son corps. Les statistiques démontrent à l'envi que des fractions très importantes de nos contemporains ont, dans de très nombreux pays, recours à la stérilisation comme méthode – généralement définitive – de contraception. Est-ce toujours là l'expression d'un consentement *« libre et éclairé »* ? Faut-il au contraire y voir des choix individuels dictés, pour des raisons démographiques notamment, par la collectivité ?

En France, le droit définit comme illégale toute atteinte à la fonction reproductrice d'un individu dès lors qu'il ne s'agit pas d'une thérapeutique. Pour autant, ces atteintes ont été, et sont encore, légion, avec ou sans le consentement des personnes – des femmes presque toujours – concernées. Faut-il, pour en finir avec cette hypocrisie, en appeler au législateur ? Rien n'est moins sûr. On peut soutenir qu'il y aurait davantage de risques que de bénéfices à vouloir en finir avec le caractère transcendant de la *fonction de reproduction*. L'indisponibilité du corps humain constitue l'un des socles des récentes lois françaises sur la bioéthique. Inscrire dans la loi la possibilité d'une atteinte à la fonction de reproduction serait, au fond, en contradiction avec ce principe.

Jean-Yves Nau

Le tricheur pris au piège de l'amour

JACQUES est un joueur. De ceux qui tirent leur satisfaction moins dans l'argent qu'ils gagnent que dans le frisson que procure le risque. Il a été représentant de commerce, animateur d'un centre de loisirs et démonstrateur. Mais le plaisir de convaincre ne lui suffisait pas et Jacques fréquenta les salles de jeu. Jusqu'au jour ou, de lui-même, il demanda qu'on lui interdise l'entrée des casinos. Privé de son combat avec le hasard, le joueur devint escroc. Un escroc sans panache choisissant ses victimes parmi les personnes âgées, ce qui lui a valu, mardi 14 mai, une peine de cinq ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis, et 20 000 francs d'amende.

Devant le tribunal correctionnel de Paris, Jacques, trente et un ans, a décrit sa façon d'opérer. Au début, il se faisait passer pour un agent du téléphone et tentait d'obtenir le paiement en espèces de quelques petites factures. Puis il prit l'habit d'un agent d'EDF-GDF. Aux vieilles dames, il annonçait tout d'abord une bonne nouvelle : la facture qu'elles venaient de recevoir avait été surévaluée à la suite d'une erreur, mais il était là pour tout arranger et il en profiterait, ce faisant, pour relever le compteur. Il pouvait même encaisser tout de suite le nouveau montant, à condition que ce soit par Carte bleue. Serviable, Jacques introduisait la carte dans un appareil qui n'était rien d'autre qu'une calculette et faisait composer le code avant de rendre... la carte dérobée à la précédente victime. Muni de la carte et du code, il se rendait à un distributeur pour retirer 2 000 ou 3 000 francs et s'offrait parfois quelques chocolats, réglés toujours par le même moyen.

En racontant leur mésaventure, les victimes gardent pourtant un souvenir ému de ce jeune homme si élégant et si aimable. D'autant plus qu'elles pourront être indemnisées, la quasi-totalité de l'argent escroqué à plus d'une centaine de personnes âgées, soit environ 300 000 francs, ayant été retrouvée à son domicile.

Mais Jacques était amoureux ; il utilisait aussi les cartes volées pour acheter des cartes de téléphone dans un distributeur de la gare Montparnasse afin de parler longuement, sans bourse délier, avec sa petite amie résidant dans le sud de la France. L'usage répété du même distributeur de carte-téléphone alerta la police, qui plaça une surveillance. C'est ainsi que Jacques fut arrêté.

« J'ai vécu mon interpellation comme une délivrance », a confié l'escroc, qui multipliait les imprudences quand bien même il n'avait aucun besoin d'argent pressant, comme si, inconsciemment, il souhaitait se faire prendre. Dans *Les Maîtres trompeurs*, ouvrage paru récemment aux éditions du Seuil, Michel Dubec, expert-psychiatre, écrit à propos de l'escroc-type : *« Pour lui, tout est jeu, il fait de la loi une règle de hasard, la stérilise de toute moralité. Il n'est ni bon ni méchant, il triche. »*

Maurice Peyrot

Tariq Ramadan est autorisé à séjourner en France

UN MILITANT musulman de nationalité suisse, Tariq Ramadan, devrait pouvoir à nouveau séjourner en France. La décision du ministère de l'intérieur, qui avait conduit à son refoulement à la frontière, le 26 novembre (*Le Monde* du 29 novembre 1995), a été annulée, le 9 mai, par le tribunal administratif de Besançon. Le jugement considère que l'administration n'avait pas motivé son refus de laisser entrer M. Ramadan en France. Le jugement note que la décision de refus *« se borne à invoquer l'opposition du ministère de l'intérieur à l'entrée sur le territoire sans mentionner aucune circonstance de fait ou de droit »*. M. Ramadan, un conférencier très sollicité par les associations musulmanes, estime que *« le droit a eu raison de l'obscure gestion politique et aveuglément policière de la question de l'islam en France »*. De son côté, le ministère de l'intérieur n'exclut pas la possibilité de prendre une nouvelle décision de refus d'entrée le concernant.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Gilbert et Serge Trigano, ancien et actuel PDG du Club Méditerranée, ont été mis en examen**, le 7 mai, pour *« homicides et blessures involontaires »* dans le cours de l'enquête sur le crash, le 9 février 1992 au Sénégal, d'un avion transportant des membres du Club (30 morts, 26 blessés). Selon *L'Express* du 16 mai, l'association des victimes leur reproche de ne pas s'être souciés de la *« vétusté »* de l'avion ni des capacités du pilote, ayant atteint la limite d'âge.

■ **RELIGION : l'épiscopat désapprouve le livre sur les « sectes » charismatiques.** Dans un communiqué publié mardi 14 mai Mgr Roger Meindre, archevêque d'Albi, proteste contre la sortie au Seuil du livre *Les Naufragés de l'esprit. Des sectes dans l'Eglise catholique* (*Le Monde* du 14 mai). Il lui reproche son ton de *« réquisitoire »*, omettant l'aspect *« positif »* des expériences vécues dans ces communautés.

■ **MÉDECINE : la grève des gardes assurées par les étudiants en médecine a été reconduite**, mardi 14 mai, dans cinq hôpitaux parisiens, à La Pitié-Salpêtrière, Lariboisière, Saint-Antoine, Kremlin-Bicêtre et Créteil. Elle pourrait s'étendre aux centres de Necker, Bichat et Cochin. Les étudiants protestent contre la réforme des études médicales qui prévoit, en 4e année, une extension du service de garde non rémunéré durant l'été. Ils souhaitent obtenir un statut étudiant hospitalier pour tous les externes et le paiement de la totalité des gardes effectuées à partir de la 4e année.

■ ***FAITS DIVERS* : deux hommes soupçonnés d'avoir poussé un SDF qui s'est noyé dans la Seine**, lundi soir 13 mai, ont été interpellés par les policiers. Agés de vingt-quatre et vingt-cinq ans, ils avaient tenté de dérober son blouson à la victime, Jean-Jacques Gobron, qui, comme l'un des deux suspects, était hébergé à la *Péniche du cœur*, accueillant des personnes sans abri à la hauteur du quai d'Austerlitz.

■ ***JUSTICE* : une ordonnance de non-lieu a été rendue** à propos des incidents qui avaient opposé des habitants du quartier parisien de Belleville à la police à la suite d'un contrôle d'identité, le 26 mai 1995. Une information judiciaire pour *« injures raciales et coups et blessures volontaires par personnes ayant autorité »* avait été ouverte par le parquet de Paris. L'instruction confiée au juge d'instruction Robert Tchalian n'a pas permis d'établir la réalité des injures antisémites imputées aux policiers par plusieurs témoins.

■ **Huit personnes ont été placées sous mandat de dépôt**, mardi 14 mai, après le démantèlement d'une filière de faux papiers liée aux réseaux islamistes algériens (*Le Monde* du 11 mai), par le juge d'instruction parisien Jean-François Ricard. La veille, trois membres de cette filière avaient déjà été écroués. Toutes ces personnes sont mises en examen pour *« falsification de documents administratifs, obtention indue de documents administratifs »*, *« complicité »* et *« recel »*, et pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*.

■ **ASSOCIATIONS : le Conseil national de la vie associative (CNVA)**, instance consultative créée en 1983, est réformé par un décret paru au *Journal officiel* du 14 mai 1996.

Le Sidaction 96 privilégiera l'aide sociale aux malades

« EN 1994, se souvient Hugues Charbonneau, directeur exécutif d'Ensemble contre le sida (ECS), *les associations étaient pour une part au bord de la faillite, elles avaient besoin d'oxygène. Aujourd'hui, elles sont plus à l'aise. Mais les besoins demeurent. »* Les sommes collectées lors du Sidaction 96, émission spéciale diffusée le 6 juin sur huit chaînes de télévision, seront, comme en 1994, réparties à parts égales entre les chercheurs et les associations. L'évolution du contexte et de la maladie a cependant conduit à un *« changement d'orientation »* dans l'affectation de la collecte : l'association lancera cette année des *« appels d'offres thématisés »*.

Les deux carences du dispositif qu'ECS entend combler concernent l'aide sociale en général et l'hébergement en particulier. Parce que *« le sida renforce les facteurs d'exclusion sociale »*, les projets privilégiés seront ceux émanant des départements où l'offre de soutien et de soins est minime, sinon absente, et ceux destinés à améliorer la qualité de vie des malades, tant au plan sanitaire que social.

« Sur 50 % du territoire, il n'existe pas de maintien à domicile », a déploré M. Charbonneau. Les créations d'appartements-relais et de services d'aide à domicile seront ainsi prioritaires. Dénonçant *« des logiques d'irresponsabilité »* et, par exemple, *« l'inertie du Var »*, ECS accordera une attention particulière à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et aux départements d'outre-mer, où le tissu associatif est quasi inexistant, malgré une très forte prévalence de l'épidémie. Les propositions d'aide aux *« sans-droits »* que sont les malades en situation irrégulière et aux toxicomanes – deux populations pour lesquelles *« les fonds publics sont frileux »* – devraient être encouragées.

Du côté des chercheurs, l'octroi des fonds du Sidaction 96 devrait *« basculer de la recherche fondamentale davantage vers la clinique »*. La question a fait débat au sein de l'association. *« Nous avons toujours voulu nous tenir loin du soin*, a expliqué Louis Gautier, trésorier d'ECS, *afin de ne favoriser ni le désengagement de l'Etat ni la "ghettoïsation" de la maladie. »* Les services spécialisés des hôpitaux ne seront donc pas subventionnés en tant que tels, mais des associations intervenant en milieu hospitalier pourront l'être.

« INITIER DE NOUVEAUX PROJETS »

En 1994, 300 millions de francs avaient été collectés ; en 1995, une deuxième collecte a rapporté 39 millions de francs. 1 500 demandes associatives avaient été formulées après le Sidaction 94 : 618 ont été retenues et financées – 276 chercheurs ayant bénéficié de l'autre moitié des fonds. Les motifs des refus tenaient au manque de solidité des structures, à des projets surdimensionnés ou à des considérations d'ordre éthique. Un directeur d'association revendiquait par exemple de convertir au catholicisme les malades musulmans en fin de vie qu'il se proposait d'héberger !

Il reste aujourd'hui, dans le fonds géré par la Fondation de France, 17 millions de francs non engagés et 122 millions affectés, mais pas encore versés. L'association a changé ses statuts, mardi 14 mai, afin *« d'obtenir le plus vite possible la reconnaissance d'utilité publique »* ; elle va accueillir de nouveaux membres en son sein, dont Edmond-Luc Henry, président de l'Association française des hémophiles. Les promoteurs du Sidaction 96 préfèrent ne pas chiffrer leurs espoirs pour cette année. Ils souhaitent *« maintenir les projets déjà initiés et, si possible, en initier de nouveaux. »*

Laurence Folléa

DISPARITIONS

Dominique Spinetta

Un architecte épris de liberté

L'ARCHITECTE Dominique Spinetta est mort, dimanche *12 mai, des suites d'un cancer,* à l'âge de cinquante-neuf ans.

Dans cette profession aujourd'hui sinistrée qu'est l'architecture, Dominique Spinetta était, pour ses étudiants, un modèle, et, pour un grand nombre de ses confrères, une figure enviable, aimée des uns et des autres.

Solidement diplômé de l'une des meilleures écoles d'architecture de l'époque, celle de l'école polytechnique de l'université de Lausanne (1963).

Il avait participé à l'effervescence créative des années 60 et 70, exercé pendant un an son métier à La Havane, au titre de la coopération, et il était revenu à Paris avec une idée en tête : rester indépendant, ne pas ouvrir d'agence, réaliser en artisan ses propres projets, dont il suivait lui-même les chantiers jusqu'au moindre détail, avec un goût marqué pour la brique et le bois. Il souhaitait enseigner ce qu'il ne cessait d'apprendre de l'espace privé et de la vie urbaine. Dans la foulée de 1968, dont il avait été un militant sans esprit de sérieux, il devint enseignant à l'Institut de l'environnement, participa à la création de l'école d'architecture de La Villette (anciennement UP6), où il forma vingt-cinq promotions d'étudiants, et où il fut élu maître-assistant en 1992.

Il avait érigé la liberté en principe de vie et de travail, la transparence et la circulation vivante en principe de création ou d'aménagement. Partout où il a vécu, et chez ses amis aussi, il a apporté des embellissements. Il a construit de belles maisons à Paris et en Corse, dont plusieurs ont été publiées.

Presque tous ses clients sont devenus ses amis. Ses étudiants l'aimaient pour son inépuisable enthousiasme et son rude sens critique.

Ses amis l'ont vu avec ébahissement mettre, de la même façon, dans sa vie toute l'énergie qu'il mettait dans l'exercice de son métier et qui correspondait à son caractère : joyeux, charmeur, joueur, précis, informé, curieux de tout, râleur.

Il a opposé à la maladie, la même que celle du président Mitterrand, une vitalité véritablement exceptionnelle, un courage et une ténacité de tous les instants, stimulés par le jazz qu'il aimait et pratiquait en amateur tardif.

Jeudi 9 mai dans la nuit, il terminait la maquette d'une maison qui lui avait été commandée peu avant. Dimanche, il est mort dans son sommeil, mission accomplie.

Michel Contat

■ **PIERRE ANTHONIOZ**, ancien ambassadeur, est mort dimanche 5 mai, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Né le 7 janvier 1913, à Genève (Suisse), breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, il était également diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes. Entré au ministère de la France d'outre-mer en 1937, Pierre Anthonioz était titulaire de la croix de guerre 1939-1945. Commissaire-résident de la France aux Nouvelles-Hébrides de 1949 à 1958, puis haut-commissaire et ambassadeur en Mauritanie de 1959 à 1962, il fut par la suite ambassadeur en Malaisie, au Ghana (1968-1972), à Cuba et enfin au Sri Lanka (1975-1978). Pierre Anthonioz était grand-croix de la Légion d'honneur.

■ **LE PÈRE PIERRE MOREAU** est décédé vendredi 10 mai à Pau, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Entré à la Compagnie de Jésus en 1937, il a enseigné au collège jésuite de Montpellier, avant d'entrer à Radio-Vatican à Rome, où il était chargé, depuis trente ans, des émissions en langue française. A Rome, il était apprécié pour sa compétence et sa courtoisie.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Sur proposition du ministre des affaires étrangères, le conseil des ministres du 13 mai a nommé **Francis Lott** directeur général de l'administration, **François Dopffer**, directeur d'Asie-Océanie et **Jean-Didier Roisin**, directeur des affaires africaines et malgaches.

[Né le 15 septembre 1941 à Paris, diplômé de l'IEP et ancien élève de l'ENA, Francis Lott est devenu secrétaire des affaires étrangères en 1968. Il a occupé des postes à l'administration centrale, à Moscou et à la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes à Bruxelles. Francis Lott, qui fut aussi président du conseil de surveillance d'Havas Informatique et d'Havas DOM, président du conseil d'administration d'Havas DOM Voyages, PDG d'Havas Afrique, d'Havas DOM et d'Havas Pacifique, a dirigé l'Office français de protection des réfugiés et apatrides.]

[Né le 8 août 1941 à Marseille, licencié en droit, diplômé de l'IEP et ancien élève de l'ENA, François Dopffer est devenu secrétaire des affaires étrangères en 1967. Il a été en poste à Bucarest, Tokyo, Washington et Alger, et a dirigé l'Office français de protection des réfugiés et apatrides. François Dopffer avait été nommé ambassadeur de France en Turquie en septembre 1991.]

[Né le 19 janvier 1946, diplômé de l'IEP et de l'Institut national des langues et civilisations orientales, ancien élève de l'ENA, Jean-Didier Roisin est titulaire d'une maîtrise en droit. Devenu secrétaire des affaires étrangères en 1973, il a occupé des postes à Djakarta et à Rome avant d'être conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Olivier Stirn, puis chargé de mission à la direction d'Asie et Océanie au ministère des relations extérieures. Il avait été nommé ambassadeur de France au Mali en février 1991.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté lundi 13-mardi 14 mai sont publiés :

● **Argent sale** : une loi relative à la lutte contre le blanchiment et le trafic des stupéfiants et à la coopération en matière de saisie et de confiscation des produits du crime (*Le Monde* du 4 mai).

● **Responsabilité pénale** : une loi relative à la responsabilité pénale pour des faits d'imprudence ou de négligence (*Le Monde* du 4 mai).

● **Ouvriers de l'Etat** : un décret relatif au régime des pensions des ouvriers de l'Etat.

● **TGV EST** : deux décrets approuvant la modification du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Château-Thierry et celle du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Pont-à-Mousson, rendues nécessaires pour la réalisation du TGV Est européen, entre Paris et Strasbourg.

● **Vie associative** : un décret relatif au Conseil national de la vie associative.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Michel Baron,
son père,
Monique Baron,
sa mère,
Vincent Baron,
son fils,
Sa sœur, sa grand-mère,
Ses oncles et tantes,
Son épouse, ses cousins, ses amis,
Ainsi que ses collègues de l'OCDE,
ont la douleur de faire part
de la mort brutale,
à l'âge de quarante et un ans, de

Laurent BARON,
B. Sc. hon.,
Mc Gill University, Montréal
M. Sc., Imperial College, Londres,

survenue le 11 mai 1996 à Montivilliers.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Pierre-de-Montrouge, Paris-14e, lundi 20 mai à 11 heures.

Ses cendres seront ultérieurement déposées dans la tombe familiale du cimetière Montparnasse.

40, rue Bezout, Paris-14e.
23, rue Fortuny, Paris-17e.

– Rennes. Saint-Lô. Tours, Port-Vendres.

Catherine Cayrol-Berruer,
son épouse,
Florence, Philippe, Julie et Charlotte,
ses enfants,
Camille Berruer,
son père,
Et toute la famille,

ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre BERRUER,
journaliste et écrivain,

décédé à Rennes le 9 mai, dans sa soixantième année.

Ses obsèques ont eu lieu à le 13 mai.

5, rue Louis-Mazau, 35000 Rennes.

– Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie,
Ses collègues et ses anciens étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André FORTIER,
professeur de mécanique,

survenu le 8 mai 1996.

Pierre MEJEAN

est mort des suites d'un accident cardiaque, le 10 mai 1996.

Sa famille et ses amis se retrouveront au LPTHE, université Paris-VI, tour 16, 1er étage, 4, place Jussieu, Paris-5e, le mercredi 15 mai à 14 h 30 pour célébrer sa mémoire.

La célébration religieuse aura lieu à Ludres (54710) le vendredi 17 mai, à 14 h 30.

– Montpellier. Gray. Nancy. Paris.

Mme Colette Rousselet,
son épouse,

Martin et Véronique Rousselet,
Marion, Mathieu et Robin,
Bruno et Kathy Rousselet,
Nicolas, Cécile et Blandine,
Etienne et Evelyne Rousselet,
Benoît et Hélène,
Germain et Sophie Rousselet,
Lelia,
Guilhem et Claire Rousselet,
Suzanne Rousselet,
ses enfants et petits-enfants,

Bernard et Marie-Odile Dollon,
Pierre et Geneviève Dollon,
Philippe et Dany Rousselet,
ses frères et sœurs et leurs enfants,

Sœur Dominique,
sa sœur,
et la communauté bénédictine de Sainte-Marie de Maumont,

Mme Denise Mestre,
Mme Henriette Rousselet,

Jean et Jeanne Gibert et leurs enfants,
Marie-Louise et Raoul Cigau et leurs enfants,
Les familles Brunel, Nougaillac, Crégut,
Les familles Rousselet et Bourout,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean ROUSSELET,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
ancien chargé d'enseignement de latin
à l'université de Nancy-II,
ancien directeur
de l'Institut régional du travail de Nancy,
commandeur
de l'ordre des Palmes académiques,

survenu le 13 mai 1996, à l'âge de soixante-trois ans.

Et rappellent à vos prières

Suzanne MESTRE-ROUSSELET,
maman de Martin et Bruno,
Son petit frère,

Benoît ROUSSELET,
Son frère aîné,

le frère François ROUSSELET,
de l'abbaye Saint-Martin de Ligugé.

Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 17 mai à 15 heures à l'église Saint-Etienne de Saussines (Hérault).

Un service religieux sera célébré ultérieurement à Nancy et à Paris.

15 *bis*, boulevard Renouvier,
34000 Montpellier.
Le Mas de Boule, 34160 Saussines.

– L'administration du lycée Edgar-Quinet,
Les professeurs et tout le personnel,
ont la douleur de faire part du décès de leur collègue et ami,

Jean-Louis GRAS-DENOYER,

survenu le 12 mai 1996, dans sa quarante-huitième année.

Les obsèques auront lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, le 22 mai à 12 h 15.

Les élèves et les anciens élèves du lycée Edgar-Quinet ont la douleur de faire part du décès de leur professeur de lettres,

M. Jean-Louis GRAS-DENOYER,

survenu le 12 mai 1996.

Les obsèques auront lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, le 22 mai, à 12 h 15.

– Mme Anna Lederer,
son épouse,
M. et Mme Marc Lederer,
M. et Mme Hervé Lederer,
M. Henry Gautier et Mme, née Agnès Lederer,
ses enfants,
Alexandra, Anne, Elie, Alexis, Michaël, Claudia et Nina,
ses petits-enfants,
Les familles Lederer, Levinspuhl,
Parents et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Bernard LEDERER,

survenu le 10 mai 1996, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 15 mai 1996, au cimetière parisien de Bagneux.

251, chemin Saint-Barthélemy,
06250 Mougins.
40, rue de l'Echiquier, 75010 Paris.

– Les conseils d'administration de l'Entraide universitaire française et de la Fondation Entraide Hostater
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. André MAGNIER,
inspecteur général honoraire
de l'Instruction publique,

survenu le 4 mai 1996.

Dans ces deux associations, André Magnier a donné, avec générosité et pendant de nombreuses années, beaucoup de son temps et de ses talents pédagogiques pour aider les étudiants réfugiés et les étudiants défavorisés.

– Le Comité d'aide aux intellectuels réfugiés (CAEIR) a la tristesse de vous informer du décès, survenu le 4 mai 1996, de

Monsieur André MAGNIER,

l'un des membres fondateurs et ancien vice-président.

– Antoinette et Adrien Spinetta,
ses parents,
Brigitte Donnadieu,
son épouse,
Jean-Cyril et Nicole Spinetta,
Eric, Isabelle, Cécile et Adrien,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Dominique SPINETTA,

survenu le dimanche 12 mai 1996.

L'inhumation aura lieu le vendredi 17 mai à 15 heures, à Bastelica (Corse).

Nous nous réunirons en son souvenir le jeudi 23 mai à 12 heures, à l'école d'architecture de Paris La Villette, 144, rue de Flandre, Paris-19e.

– Le président du conseil d'administration de l'école d'architecture de Paris La Villette,
Le directeur de l'école, ses collègues enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 12 mai 1996, de

Dominique SPINETTA,
architecte professeur.

Un hommage lui sera rendu dans l'atrium de l'école, 144, avenue de Flandre, Paris-19e, le jeudi 23 mai à 12 heures.

(Lire ci-dessus.)

– Porri. Bastia.
Mme Lucie Vittori,
Sa fille Liliane,
Son fils Jean-Paul et Laetitia Boucrot, ont la tristesse de faire part du décès de

Louis VITTORI,
ancien de la Division Leclerc,

survenu le 13 mai à Bastia.

– Mme Christiane Perrier-Durrleman,
Ses enfants, petits-enfants,
Parents et amis,
ont la tristesse d'annoncer le départ de

André PERRIER,
pasteur,

rappelé à Dieu le 9 mai 1996, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Le service a eu lieu le dimanche 12 mai, au temple de Tornac (Gard) et dans les collines d'oliviers de son enfance. Un autre service a eu lieu le lundi 13 mai au temple de Cournonterral.

Cet avis tient lieu de faire-part.

39, rue du Docteur-Ombras,
34660 Cournonterral.

– Le directeur et l'ensemble du personnel de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paule POSENER-KRIEGER,
directeur honoraire de l'Institut.

Remerciements

– Le personnel des établissements Froid et Machines Frigeant Service, La Lorraine du froid, Froid et Machines Alsace,
très touché par les témoignages de sympathie qui lui ont été manifestés lors du décès de son président-directeur général,

M. Yves DUBOURG.

remercie très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à sa peine.

Anniversaires de décès

– Il y a trente ans, le 16 mai 1966,

Yves MATHIEU,

né à Bône, engagé à dix-huit ans du côté de la France libre, avocat du FLN et militant anticolonialiste, était tué dans un accident de la route en Algérie.

Ceux qui l'ont aimé se souviennent.

– Le 16 mai 1976,

Suzanne RACHLINE

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

De la part de ses fils Michel, Daniel, Jean-Claude et François.

Colloques

Contes et cultures indiennes du Québec

Colloque des 17-18 mai 1996
organisé, avec la participation des universités du Québec, du Musée de la civilisation de Québec,
à l'hôtel de ville d'Eaubonne
par
l'Institut international Charles-Perrault,
Hôtel de Mézières.
14, avenue de l'Europe,
BP 61, 95604 Eaubonne Cedex 04.
Tél. : 34-16-36-85.

Arrivée par le RER C direction Montigny ou Argenteuil, ou par la gare du Nord, 20 minutes (station Ermont-Eaubonne).

Inscription ou adhésion à l'Association, 150 F.

Soutenances de thèse

– M. Dorian KELBERG a soutenu sa thèse pour le doctorat en droit, sur le thème **« La chanson française et les pouvoirs publics »**, le samedi 11 mai 1996. Le jury lui a décerné le titre de docteur en droit avec « mention très honorable et les félicitations du jury ».

Mme PIETTRE Renée
présentera le samedi 18 mai 1996, à 14 heures, dans la salle Marcel-Mauss, à l'Ecole pratique des hautes études, section des sciences religieuses, 45, rue des Ecoles, 75005 Paris.

Une thèse de doctorat intitulée :

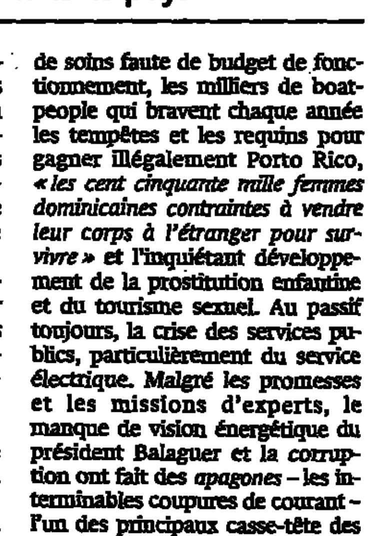
LE CORPS DES DIEUX
DANS LES ÉPIPHANIES DIVINES
EN GRÈCE ANCIENNE

Cette soutenance est publique.

PORTRAIT

Insatiable Joaquin Balaguer

Aveugle, d'apparence chétive, le président dominicain domine la vie politique de son pays depuis un demi-siècle. Ancien séide du dictateur Trujillo, il a toujours, à près de 90 ans, le même appétit pour le pouvoir



MULÂTRES, noirs ou blancs, les Dominicains se divisent en deux camps : les balaguéristes et les anti-balaguéristes. L'aversion que suscite Joaquin Balaguer, *qui domine* la vie *politique* de son pays depuis un demi-siècle, n'a d'égale que l'adulation aveugle que lui vouent ses partisans. Pour les uns, le président dominicain, *qui aura quatre-vingt-dix ans* en septembre, est le *« père de la démocratie »*, un leader irremplaçable dont les plus fidèles admirateurs ont créé un mouvement *qu'ils ont appelé « Lo que diga Balaguer »* (*« Ce que dit Balaguer »*). Les autres voient en lui un despote, héritier d'une tradition autoritaire et perpétuateur de la dictature *trujilliste*, l'une des plus féroces qu'ait connues l'Amérique latine. Bref, un *caudillo* rétrograde et sans scrupules, dont l'unique ambition aura été de s'accrocher *au fauteuil présidentiel*.

Peu de personnages personnifient à ce point l'appétit du pouvoir. Aveugle, ce vieillard chétif qui ne peut se déplacer sans l'aide de *son escorte militaire, pistolet*-mitrailleur au poing et Ray-Ban, est reparti en campagne il y a un mois. Le « Pacte pour la démocratie », qu'il a dû signer pour dénouer la crise *post-électorale de l'été 1994*, l'a contraint à écourter son mandat de moitié et l'empêche de se représenter. Pourtant, lors de ses tournées à travers le pays, à bord de son *« Balaguer Movil »*, il prononce à peine le nom du candidat de son Parti réformiste social-chrétien, le vice-président Jacinto Peynado, et ne fait rien pour faire taire ses partisans qui hurlent à son passage : *« Deux ans de plus, nous avons voté pour quatre ans ! »*. Avec son homme à tout faire, Anibal Paez, un personnage trouble, accusé par la rumeur publique de trafics en tout genre, il distribue des liasses de billets de 100, 500, voire 1 000 pesos (1 peso vaut 40 centimes), aux *compatriotas*, les militants « réformistes » vêtus de rouge qui se massent sur son passage.

Avant les élections de mai 1994, Joaquin Balaguer avait proclamé *plus de vingt fois qu'il ne se représ*enterait pas, *« en raison de son âge et de son état de santé »*, ce qui ne l'avait pas empêché de faire acte de candidature au dernier moment. Cette année, il s'est rendu à Higuey, dans l'est de la République, pour jurer devant la Vierge de la Altagracia – la sainte patronne du pays – qu'il soutenait la candidature de son vice-président. Même ce serment devant la Vierge n'a pas convaincu tous les Dominicains. *« Balaguer fait tout pour se maintenir au pouvoir. En soutenant discrètement l'un des candidats de l'opposition, il vise à créer un match nul, une nouvelle crise post-électorale. Il se présentera alors comme le garant de la paix civile et aura beau jeu de dénoncer l'échec des formules imposées de l'étranger, à savoir le « Pacte pour la démocratie » parrainé par les Etats-Unis »*, affirme José Israel Cuello, un éditeur et commentateur de télévision connu pour son opposition de toujours à Balaguer.

DON *Rafael Herrera*, le doyen des journalistes dominicains, récemment décédé, expliquait volontiers à ses visiteurs la différence entre Joaquin *Balaguer et Juan Bosch*, son éternel et malheureux rival. *« Lorsqu'on converse avec Bosch, il n'y a que lui qui parle. Avec Balaguer, c'est l'inverse. Il écoute et a passé sa vie au pouvoir, alors que Bosch a passé la sienne hors du pouvoir. »*

Non seulement il écoute, mais il a une mémoire hors du commun. Malgré sa cécité, il prononce de longs discours truffés de chiffres et de citations littéraires, et il n'est pas rare qu'il fasse allusion à une conversation tenue vingt ans plus tôt. Pour Ramon Font Bernard, vieux collaborateur et l'un des rares confidents de Balaguer, sa soif insatiable de pouvoir ne s'explique pas seulement par l'ambition. *« Il est convaincu qu'il est le plus capable de diriger ce pays. Je partage cette certitude, étant donné notre retard sur le plan politique. Ce pays doit être administré de manière paternelle. La démocratie ne peut y être exercée comme au Danemark ou en France ; il faudrait éduquer les gens pour y parvenir. »* Ce à quoi ses opposants rétorquent qu'en cinquante ans il n'a rien fait pour éduquer la population.

« Le docteur Balaguer est une énigme à l'intérieur d'un mystère. Personne ne peut se targuer de connaître le Docteur » (en droit), ajoute Ramon Font Bernard, qui accepte cependant de donner quelques clefs, signe de piste dans l'imposante bibliographie – plus d'une trentaine de titres – portant la signature de Joaquin Balaguer. Il recommande particulièrement deux ouvrages, *Les Mémoires d'un courtisan de l'ère de Trujillo*, son autobiographie, et *Le Verbe enchaîné*, un recueil de harangues prononcées lorsqu'il était haut dignitaire du régime dictatorial, accompagné de textes postérieurs à l'assassinat de Trujillo, où il n'hésite pas à critiquer les méthodes et la personnalité du tyran. Une conférence prononcée en 1952 sur *« le principe de l'alternance dans l'histoire dominicaine »* n'a cessé, selon Ramon Font Bernard, de constituer le fonds de la pensée politique de Balaguer. Ce dernier y explique longuement que *« le principe de l'alternance est un mythe lorsque la première magistrature est exercée par une personnalité véritablement remarquable »*. Catégorie dans laquelle il va sans dire qu'il se situe, au même titre que Juan Peron ou Fidel Castro, deux personnages pour lesquels il ne cache pas ses affinités.

La « théorie du manguier » est devenue un véritable credo. En 1944, en voyage à La Havane, Juan Bosch lui avait proposé de prendre la tête des exilés anti-trujillistes. Il refusa l'offre, arguant qu'il préférait *« rester sous l'arbre, en attendant que la mangue mûrisse et lui tombe dans les mains »*. *« Un des secrets du succès dans la vie publique consiste à savoir attendre »*, confie volontiers Balaguer. Partisans et adversaires *s'accordent* à lui reconnaître une excellente capacité à gérer le temps et un grand sens de l'opportunité.

Nommé secrétaire à la présidence en 1956, vice-président l'année *suivante*, il est choisi par le tyran en 1960 pour occuper la présidence, une présidence marionnette, comme il le reconnaît dans ses Mémoires. Pour calmer la communauté internationale, Trujillo avait alors besoin d'installer un fidèle dans le fauteuil présidentiel. Le plus extraordinaire *est que* l'homme-lige du dictateur retrouve la magistrature suprême en 1966 sous l'œil bienveillant des troupes américaines venues, l'année précédente, étouffer *la révolution* constitutionnaliste, et se transforme en *« père de la nouvelle démocratie dominicaine »*. Une démocratie d'intensité limitée, surtout à ses débuts. Les Dominicains se souviennent encore avec terreur des *« douze ans de Balaguer »*. Des milliers d'opposants ont été sommairement exécutés par ce que le président appelle *« les bandes incontrôlables »*, la version dominicaine des escadrons de la mort.

De cette époque date l'assassinat d'un jeune et brillant journaliste, Orlando Martinez. Dans ses Mémoires, Balaguer a laissé une page blanche à *propos de cette affaire*. *« Durant de nombreuses années, cette page restera muette. Mais, un jour, elle parlera. Son contenu est entre les mains d'une personne amie qui, pour des raisons d'âge, doit me survivre. Je l'ai chargée de la rendre publique quelques années après ma mort »*, écrit le président en regard de la page blanche.

Un épisode, en 1972, illustre la détermination de ce personnage d'apparence frêle. Ayant eu vent de la préparation d'un complot ourdi par le général Wessin y Wessin, il le convoque à la télévision avec le haut état-major. Après avoir publiquement dénoncé la conspiration, il offre le micro au général, qui ne dit mot, et confie à ses pairs le soin de le juger. Le général humilié devant les caméras se transformera par la suite en un fidèle courtisan, l'un des plus fervents promoteurs des réélections *successives de Balaguer, qui n'hé*sitera pas, vingt ans après le complot, à lui confier le ministère des forces armées.

« Balaguer est un grand séducteur. Il a passé sa vie à conquérir ses opposants. Une fois qu'il les tient dans ses filets, il peut les soumettre », observe l'éditeur José Israel Cuello, qui avoue qu'en dépit de la *« fascination intellectuelle »* qu'exerce sur lui Balaguer, il a toujours fui son commerce *« afin d'éviter toute contamination »*. De sa longue observation, à distance, il a conclu que *« Balaguer est un polyèdre d'un nombre infini de faces. C'est un miroir face à n'importe quel interlocuteur. Criminel ou poète, il sort convaincu d'avoir été entendu et compris. »*.

> « En démocratisant la corruption, en lui donnant un caractère doctrinaire, Balaguer a durablement modifié la culture du pouvoir dans ce pays »

La clef de la longévité politique de Joaquin Balaguer ne tient pas seulement à ces attributs. *« Le secret de sa permanence est sa capacité à se rénover »*, ajoute l'éditeur. Balaguer n'a, effectivement, cessé de se transformer au gré des circonstances. *« Un exemple ? A son retour au pouvoir, en 1986, il a laissé libre cours à l'inflation, il a désajusté l'économie pour baisser les salaires. Une fois ce but atteint, il a liquidé l'inflation et signé un accord avec le FMI. »*

Le bilan de l'« ère Balaguer » est évidemment l'objet de controverses. Dans une récente exposition, intitulée « Le legs d'un homme d'Etat », les thuriféraires du régime ont exalté le Balaguer constructeur. Il a passé sa vie de président à inaugurer des kilomètres de routes, des ponts, des écoles, des logements sociaux mais aussi des monuments plus contestables, comme le coûteux « Phare à *Colomb* » ou la somptueuse résidence de l'archevêque de Saint-Domingue, l'un de ses plus fidèles *alliés* politiques. Grâce à sa sensibilité écologiste, les habitants de Saint-Domingue disposent *d'immenses* parcs, et la vieille ville, qui menaçait ruine, s'est reconvertie en l'un des joyaux de l'architecture coloniale espagnole. Une rénovation urbaine qui s'est faite au prix de l'expulsion, souvent brutale, de dizaines de milliers de familles pauvres.

APRÈS avoir favorisé l'émergence d'une solide classe moyenne et entrepris une réforme agraire dans les années 70, il a procédé, ces dix dernières années, à une profonde mue de l'économie dominicaine, qui se maintient dans le peloton de tête des taux de croissance latino-américains. Cette « République bananière », qui vivait de l'exportation de sucre, de café et de cacao, s'est reconvertie en une économie de services. Les moteurs de la croissance sont désormais le tourisme, les télécommunications et les zones franches industrielles. En dépit de la corruption *de la justice* et de l'administration, les investissements étrangers ont afflué, *transformant* la République dominicaine en première destination touristique du bassin caraïbe. De l'argent pas toujours propre : au cours des dernières années, et surtout depuis l'intervention américaine à Panama, Saint-Domingue est devenue l'une des places importantes de blanchiment des profits de la cocaïne et un tremplin des réexportations de la drogue colombienne, en direction tant de l'Amérique du Nord que de l'Europe.

Pour Frank Moya Pons, historien et critique implacable de la *« tradition autoritaire »*, le bilan est lourdement négatif. Pour illustrer la paupérisation de la population, il énumère les hôpitaux qui, à peine inaugurés, ne peuvent dispenser de soins faute de budget de fonctionnement, les milliers de boat-people qui bravent chaque année les tempêtes et les requins pour gagner illégalement Porto Rico, *« les cent cinquante mille femmes dominicaines contraintes à vendre leur corps à l'étranger pour survivre »* et l'inquiétant développement de la prostitution enfantine et du tourisme sexuel. Au passif toujours, la crise des services publics, particulièrement du service électrique. Malgré les promesses et les missions d'experts, le manque de vision énergétique du président Balaguer et la corruption ont fait des *apagones* – les interminables coupures de courant – l'un des principaux casse-tête des ménagères et des chefs d'entreprise.

« Le legs principal de Balaguer est la corruption. En démocratisant la corruption, en lui donnant un caractère doctrinaire, Balaguer a durablement modifié la culture du pouvoir dans ce pays », tranche José Israel Cuello. Ramon Font Bernard ne nie pas l'évidence, mais tente une explication : *« La corruption l'a aidé à gouverner. Il l'a utilisée de manière plus machiavélique que Trujillo. En laissant un collaborateur puiser dans les caisses, il peut plus facilement l'humilier et le contrôler. »*

« Sur le plan moral, l'héritage le plus scandaleux de Balaguer est la paternité irresponsable. Il a eu six ou sept enfants qu'il n'a jamais voulu reconnaître, une attitude qui a contribué à l'extension de ce comportement irresponsable chez de nombreux hommes dominicains », conclut José Israel Cuello. Et pourtant, si l'on en croit une enquête récemment réalisée sous la direction de la sociologue Isis Duarte, Balaguer est le premier personnage cité lorsque l'on demande à la population *« quel est le leader qui a le plus contribué au développement de la démocratie dans le pays »*...

Jean-Michel Caroit

Dessin : Pancho

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Bosnie : la recherche des vrais coupables

Suite de la première page

A Sarajevo, les gens ont été surpris par la première semaine de débats. Leur besoin de justice commence, disent-ils, à être enfin entendu. Peu à peu, ils prennent confiance en ce Tribunal de La Haye qui a sommeillé durant trois ans. Evidemment, ils indiquent que la tenue de ce premier procès devant le TPI ne doit pas masquer le fait que les vrais responsables du « cataclysme » n'y sont pas présents, et qu'ils continuent de gouverner la moitié de la Bosnie-Herzégovine. L'OTAN se refuse encore à les arrêter, alors qu'ils deviennent une entrave évidente à l'application du plan de paix (retour des réfugiés, élections démocratiques...). A Sarajevo, on note également que les présidents serbe et croate, MM. Milosevic et Tudjman, considérés ici comme les véritables assassins de la Bosnie, ne sont même pas inculpés par le TPI, et que leur nouveau statut d'« hommes de paix » leur évitera certainement de répondre un jour des crimes qu'ils ont ordonnés.

La machine judiciaire est toutefois lancée. Tant que les Etats qui ont voté la création du Tribunal de l'ONU ne cherchent pas à l'étouffer, les enquêteurs devraient, au fil des investigations et des procès, remonter la piste des hauts responsables. Il serait étrange de ne pas dévoiler les liens étroits entre Slobodan Milosevic et l'armée du général Mladic, alors que les Occidentaux furent les premiers à aller directement à Belgrade dès que les attaques s'intensifiaient sur le sol bosniaque, afin d'y réclamer de multiples cessez-le-feu. Les diplomates et les chefs successifs de la Forpronu feront de parfaits témoins. Chacun sait que l'« armée serbe bosniaque » était en fait l'armée serbe. Les officiers prenaient leurs ordres à Belgrade, et percevaient leurs salaires à Belgrade. De même, la « Communauté de défense croate » (HVO), qui officiait en Bosnie-Herzégovine, n'était qu'une émanation de l'armée croate, et les officiers prenaient leurs ordres à Zagreb.

Le procès de Dusko Tadic, s'il est exemplaire et sans doute historique, ne doit donc pas servir d'exutoire à la communauté internationale. Trois ans et demi après sa création, le 17 novembre 1993, avec la prestation de serment de ses onze juges, le Tribunal de La Haye devient un pilier du processus de paix en ex-Yougoslavie. Cinq mois après la signature du traité de paix à Paris et le déploiement des forces de l'OTAN en Bosnie, il joue désormais un rôle majeur dans l'après-guerre.

Le tribunal doit permettre d'éclaicir les vraies responsabilités et l'échelle des crimes, en ne négligeant aucune piste. Il doit échapper à l'accusation serbe d'être un tribunal anti-serbe, tout en prenant soin de ne pas être à l'image de la communauté internationale, qui a pris plaisir, ces dernières années, à répéter que les belligérants se valaient dans l'horreur. Les leaders des séparatistes croates de Bosnie sont inculpés eux aussi, et leur chef militaire, le général Tihomir Blaskic, est incarcéré à La Haye. Des gardiens de prison musulmans sont également inculpés, pour des crimes et des tortures qui valent bien les atrocités commises par Dusko Tadic.

Le TPI offre une chance aux enfants de cette guerre de ne pas être éduqués selon les manuels d'histoire édités par leurs aînés

Le TPI devra cependant faire la différence entre *« ce que l'homme a fait à l'homme »* et ce que l'homme a conçu de faire à l'homme. Dans le premier cas, il s'agit de juger des crimes abominables, qui ont pour point commun d'être commis dans toutes les guerres. Les Balkans n'ont pas le monopole de la sauvagerie, et aucun conflit n'a jamais épargné les femmes, les enfants ou les prisonniers. Dans le second cas, il s'agit d'établir la volonté politique d'anéantir une population ou un pays, comme cela a été le cas dans l'ex-Yougoslavie. S'il faut se méfier de l'emploi permanent du terme de *« génocide »* par les Bosniaques, il n'en demeure pas moins que l'armée serbe avait des consignes précises concernant la division du pays. D'autre part, les milices les plus sanguinaires venues de Serbie étaient financées par la police de Belgrade, une institution encore plus étroitement contrôlée par Slobodan Milosevic que l'ex-armée fédérale.

Lorsque le jour sera venu de juger les massacres commis à Srebrenica, il ne faudra pas seulement mettre en cause les soldats qui ont mitraillé des milliers d'hommes désarmés. Il ne faudra pas seulement demander des comptes au général Ratko Mladic, qui sillonnait cette région et a personnellement ordonné l'élimination des prisonniers. Il faudra également s'interroger sur les raisons qui ont conduit le général Mladic et son état-major à pratiquer cette politique.

Le Tribunal de La Haye, qui juge des personnes soupçonnées de *« crimes contre l'humanité »* pour la première fois depuis les procès de Nuremberg et de Tokyo en 1945 et 1946, représente une chance pour la paix en ex-Yougoslavie. Il offre une chance aux enfants de cette guerre de ne pas être éduqués selon les manuels d'histoire édités par leurs aînés. Seul le TPI peut atténuer l'envie de revanche des Bosniaques, dont le pays a été morcelé.

Peut-être un jour servira-t-il également de référence au peuple serbe, assailli par la propagande des médias liés aux chefs de guerre. La crédibilité du Tribunal de La Haye est un enjeu majeur pour la communauté internationale, qui a trop souvent habitué le peuple de l'ancienne Yougoslavie à formuler des promesses ensuite vite oubliées.

Rémy Ourdan

RECTIFICATIFS

Florence Arthaud

Une coupe malencontreuse a affublé la navigatrice Florence Arthaud d'un ciré rouge à son arrivée sur l'île antillaise de Saint-Barthélemy (*Le Monde* du 14 mai), à l'issue de la Transat en double. Il s'agissait en fait d'un petit sac de couleur écarlate.

Les Frères Jacques

Les Frères Jacques sont des anciens de la compagnie Grenier-Hussenot, et non pas Granier-Hussenot, comme nous l'avons écrit par erreur dans notre article consacré à la Nuit des Molières (*Le Monde* du 7 mai).

Le Monde

ÉDITORIAL

Pédagogie brouillonne

IL faut reconnaître ce mérite au gouvernement : dans le débat d'orientation budgétaire, organisé les 14 et 15 mai à l'Assemblée nationale, il a joué cartes sur tables, avec un souci de transparence inhabituel. Se refusant à annoncer par avance les mesures d'économies qu'il pourrait prendre, il a invité les députés à mesurer l'état de délabrement des comptes publics et à lui suggérer des solutions.

Ainsi a-t-il évoqué le dossier politiquement sensible des effectifs de la fonction publique, mais, plutôt que de régler, comme si souvent, la question budgétaire à la hache, il a voulu préparer les esprits à des choix douloureux. Dans tous les ministères, c'est d'ailleurs la formule en vogue : il faut faire de la pédagogie...

Pour juger de l'utilité de ce débat parlementaire, il n'y a pas de meilleur moyen que de prendre au mot le gouvernement : ce travail de pédagogie a-t-il été bien mené ? A-t-il réellement préparé le terrain aux arbitrages socialement difficiles qui devront être rendus durant l'été, avant la présentation, à la mi-septembre, du projet de loi de finances pour 1997 ?

En fait, on peut en douter. Pour emporter la conviction de son auditoire, pour faire partager quelques solides évidences, même aux esprits les plus rétifs, il faut tenir un discours et n'en plus changer. Or celui de l'équipe au pouvoir n'a cessé de varier.

Il y eut d'abord le discours du candidat Chirac pendant la campagne présidentielle. *« La feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi »*, répétait-il à l'envi. Sitôt l'élection passée, les fonctionnaires ont donc de bonnes raisons de penser qu'ils passeront entre les gouttes de la rigueur et qu'ils n'auront de sacrifices à faire, ni dans le domaine de leurs effectifs ni dans celui de leurs rémunérations. Durant l'été suivant, Alain Juppé leur en donne d'ailleurs confirmation, en refusant la baisse de 25 000 à 30 000 du nombre des fonctionnaires, demandée par le ministre des finances de l'époque, Alain Madelin. Le 5 septembre 1995, sur France 2, première inflexion : *« Toutes les grandes entreprises [...] licencient, on pourrait imaginer qu'il en soit de même dans la fonction publique, nous avons fait un choix qui était de maintenir l'emploi dans la fonction publique »*, explique le chef de l'Etat. Les fonctionnaires comprennent alors que leurs rémunérations feront les frais de la nouvelle politique chiraquienne, mais – parole de président – pas leurs effectifs.

Pourquoi, d'ailleurs, auraient-il cette crainte ? Des mois durant M. Chirac n'a cessé de répéter que la lutte pour l'emploi restait sa priorité. Mieux que cela, le 24 janvier 1996, lors d'un déplacement à Niort, il a engagé une polémique remarquée avec le patrons, leur reprochant d'empocher des aides *« sans se soucier de créer des emplois »*.

Le sous-entendu était transparent : l'Etat-patron, lui, donnerait l'exemple. Et voilà que le discours change de nouveau. Alain Juppé s'engage, maintenant, vers une forte réduction des effectifs des fonctionnaires au cours des prochaines années. On devine la morale de l'histoire : quand le maître bafouille, la leçon a peu de chances d'être entendue.

Loterie *par Ronald Searle*



Le communisme français entre exemple italien et modèle espagnol

APRÈS LA CHUTE du mur de Berlin et l'effondrement du modèle soviétique, certains donnaient les partis communistes européens pour morts. Leur résistance a surpris. Le rôle joué en Espagne par la Gauche unie, en dépit de son score décevant aux élections du 3 mars, les résultats plus qu'honorables obtenus par le Parti de la refondation communiste (PRC) aux élections italiennes du 21 avril, la rencontre des partis communistes ou ex-communistes d'Europe de l'Ouest, à Paris, le 11 mai, ont témoigné d'une certaine vivacité des forces communistes européennes, notamment dans les pays latins.

Les partis communistes de France, d'Italie et d'Espagne ont pourtant choisi des modèles très différents. Depuis le début de l'année 1996, Robert Hue, un œil sur les élections législatives de 1998, prône une *« nouvelle union »* à gauche. S'il exclut toute *« hégémonie »* du PS, en recommandant un dialogue avec l'ensemble des forces de gauche, on voit mal comment M. Hue pourrait *in fine* éviter un accord avec les socialistes.

De ce point de vue, les communistes espagnols et une partie des communistes italiens ont tourné le dos au modèle français. Le Parti communiste espagnol (PCE), qui a fêté son soixante-quinzième anniversaire en avril 1995, est la principale composante de la Gauche unie (IU) : cette coalition, créée en 1986, seule force opposée à l'Europe de Maastricht, se situe nettement à la gauche du Parti socialiste (PSOE).

Quant au Parti de la refondation communiste, en Italie, il a refusé la transformation du Parti communiste italien (PCI) en une formation social-démocrate : quand, au congrès de Rimini, en 1991, le vieux PCI a fini par renoncer définitivement au communisme pour devenir le Parti démocratique de la gauche (PDS), son aile conservatrice a fait scission et lancé le PRC.

« PÔLE DE RADICALITÉ »

Robert Hue connaît bien les exemples latins. Il considère que la tradition française d'union de la gauche et la participation de ministres communistes au gouvernement, en 1946, puis en 1981, interdisent la formule « espagnole », qui fait tant rêver les refondateurs de son parti : l'aile progressiste du PCF plaide en effet depuis longtemps pour la construction d'un *« pôle de radicalité »* excluant le PS, selon l'expression de Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône.

Les résultats enregistrés par la Gauche unie aux élections européennes de 1994 avaient fait naître une folle espérance chez ces « oppositionnels » : IU se montrait capable, avec 13,5 % des suffrages (6,1 % en 1989), de tenir tête au Parti socialiste (PSOE) au pouvoir (30,7 %). La *« timide avancée »* enregistrée par IU aux législatives du 3 mars (trois nouveaux députés seulement), selon l'euphémisme de son coordinateur général, Julio Anguita, et son revers dans son fief andalou confortent désormais M. Hue dans son opposition à une telle formule.

La tactique dite de « la tenaille » qui, au cours des deux dernières années, faisait de IU l'allié objectif de la droite par ses attaques répétées contre le socialiste Felipe Gonzalez n'a pas porté les fruits espérés, et le jovial et barbu Julio Anguita essuie aujourd'hui une crise interne. Le rôle prédominant du PCE dans la coalition est désormais remis en question. Au lendemain des élections du 3 mars, un parti, Nueva Izquierda, s'est créé en son sein : taxé de *« felipismo »* par Julio Anguita, il rêve d'une union avec le PSOE.

Le succès du PRC italien, le 21 avril, pourrait-il donner d'autres idées à la place du Colonel-Fabien ? Avec 8,6 % des suffrages, au scrutin du 21 avril, le petit parti s'est adjugé trente-cinq députés et dix sénateurs. Son score en fait aujourd'hui la véritable pierre angulaire de la politique italienne : sans son appui, la coalition de centre-gauche, L'Olivier, formée du PDS et de ses alliés centristes, n'a pas la majorité à la Chambre des députés.

UNE « FOURCHETTE » ÉTROITE

Le résultat du PRC doit beaucoup au charisme de son secrétaire, Fausto Bertinotti, issu du courant de gauche de la grande centrale syndicale CGIL, un personnage médiatique et populaire, qui a largement contribué à donner une « visibilité » et une cohérence au parti.

Parti de nostalgiques, le PRC continue toutefois à poursuivre l'analyse marxiste de l'échec du capitalisme, à observer une minute de silence à la mémoire de Lénine, lors de ses congrès, et à soutenir fermement le régime castriste à Cuba – toutes choses auxquelles le PCF a, semble-t-il, renoncé. Les stratégies d'opposition et d'alliance, elles aussi, diffèrent. Plus le PDS a joué « l'ouverture » au centre, plus le PRC s'est radicalisé, pour éviter, dit-il, la grande *« erreur »* de la gauche française : aller au pouvoir pour mener une politique de droite.

Pourtant, à considérer les scores communistes, qui varient peu d'un côté à l'autre de la frontière, aucun modèle – évolution en douceur, comme en France ; constitution d'un pôle radical, comme en Espagne ; ou maintien de l'orthodoxie, comme en Italie – ne semble s'imposer. Entre les 10,58 % de voix réalisés, le 3 mars 1996, par la Gauche unie espagnole, les 8,64 % de voix glanées par Robert Hue à l'élection présidentielle française, le 23 avril 1995, et les 8,6 % obtenus par les communistes italiens, le 21 avril, la « fourchette » est finalement étroite.

Tout se passe comme si les PC latins avaient atteint un étiage compris entre 6 % à 12 % des suffrages ; et qu'ils étaient condamnés à demeurer les forces d'appoint des « gros » partis sociaux-démocrates comme le PS, le PDS ou le PSOE.

Ariane Chemin (avec nos correspondants Michel Bôle-Richard à Madrid et Marie-Claude Decamps à Rome)

Les ex-dissidents, des « gens en trop » ?

par Vladimir Boukovski

Il y a quelques jours, le facteur m'a apporté une étrange lettre en provenance de la jeune République d'Ouzbékistan, adressée en toute simplicité à « *Vladimir Boukovski, Cambridge, Grande-Bretagne* ». Quelque peu étonné que la poste ait réussi à me dénicher, j'ai décacheté et lu cela :

« *Les juifs d'ici continuent à partir pour Israël, les Allemands pour l'Allemagne. Les Russes partent aussi, et leur destination est toute tracée : c'est la Fédération de Russie. Mais nous, les Soviétiques, qu'est-ce qu'il nous reste à faire ? Et que vont faire nos enfants ? Devons-nous partir pour Cambridge afin d'y rejoindre Boukovski ? Ou alors serons-nous contraints d'aller nous réfugier en Inde, chez Bobby Fisher ?* » Signé : Vladimir Goldman, historien, agrégé de philosophie, ancien élève de l'université de Moscou, promotion 1983.

Cette voix qui prêche dans le désert de l'Asie centrale ne demandait pas une réponse, mais je me suis senti en quelque sorte tenu de prendre la plume :

« *Cher M. Goldman,*

» *Ce n'est sûrement pas ma vocation que de conseiller les Soviétiques ; je ne peux que leur souhaiter de cesser d'être des Soviétiques et de devenir des êtres humains, Cependant, à mon grand regret, il y a encore bien des endroits sur le globe où ils pourraient émigrer : la Chine, la Corée du Nord ou Cuba. Les barrières linguistiques ou les différences culturelles ne devraient pas poser de problèmes à un Homme soviétique, car sa patrie est toujours là où flotte le drapeau rouge. Mais quelle que soit votre décision finale, je vous demande une chose : s'il vous plaît, pas à Cambridge.* »

En réalité, M. Goldman n'a aucune raison de se plaindre : qu'il choisisse de rester à Boukhara ou qu'il aille en Russie, il est improbable qu'il manque de drapeaux rouges. L'aspect le plus déprimant du monde postcommuniste est qu'il soit resté soviétique de façon si révoltante, dans son style comme dans son essence. Le régime communiste a eu beau se désagréger et l'Union soviétique s'effondrer, le vainqueur réel de la guerre froide n'en demeure pas moins, sans aucun doute, l'Homme soviétique dans toute sa splendeur.

C'est ce qui explique le gâchis sanglant en Tchétchénie, la nostalgie pour le « *bon vieux temps* » et les efforts persistants de tant de gens en vue de ressusciter l'Union soviétique (efforts aussi grotesques que le serait la tentative de ressusciter Lénine par décret). Et aussi le « choix » électoral en Russie entre ex-communistes et néocommunistes, avec un Boris Eltsine ressemblant de plus en plus à Leonid Brejnev devant les dernières années de sa vie...

Telles étaient les amères réflexions qui ont donné sa coloration au colloque De la dissidence à la démocratie. Ce colloque, qui s'est tenu à Paris fin mars, a été probablement le premier (et sûrement le plus important) rasssemblement d'intellectuels russes ou occidentaux, anciens dissidents et *cold warriors*, depuis l'effondrement de l'URSS. Consacré à la mémoire de Vladimir Maximov (disparu à Paris il y a un an), ce fut en soi une sorte de miracle, car les invités – qui ont pratiquement tous répondu « présent ! » – et beaucoup de bonne volonté ont compensé le manque de fonds. Qui plus est, le désir de nous retrouver et de confronter nos consternations respectives était si grand qu'aucune acrimonie n'a gâché ces deux jours de débats.

Peut-être cette sérénité a-t-elle été favorisée par la visite des participants du colloque au célèbre cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois, qui accorda un asile politique *définitif* à l'élite de l'art et de la littérature, de la pensée politique et de la philosophie russes de ce siècle, d'Ivan Bounine et de Dimitri Merejkovski à Victor Nekrassov et à Alexandre Galitch, du général Wrangel et ses « Blancs » à Andreï Tarkovski et Rudolf Noureïev.

En effet, c'était une vision qui conviait à l'humilité. Je suppose que, d'une certaine façon, elle ne pouvait que renforcer le sentiment général de défaite subie des mains de l'*Homme soviétique*, ce « *goujat à venir* » que Merejkovski a décrit avec une telle éloquence. La profondeur même de ce sentiment a dû rendre dérisoires toutes les autres considérations, y compris les ambitions personnelles et les réglements de comptes mutuels. Quittant le cimetière, chacun s'est inévitablement demandé : « *Quelle sorte de nation sommes-nous, dès lors que les meilleurs d'entre nous ont dû mourir en exil ?* »

Hélas ! mon correspondant d'Ouzbékistan se trompe : le vrai Russe ne peut toujours pas retourner en Russie, même mort. Il n'y a pas eu d'évolution de la dissidence à la démocratie, malgré tous nos efforts. Peut-être, devait-il en être ainsi : le mouvement dissident n'a jamais été un parti politique pourvu d'une plate-forme clairement définie, mais plutôt un petit groupe d'individus qui – comme l'étudiant chinois de la place Tiananmen – se tenaient sur le chemin du char totalitaire, le contraignant à changer d'itinéraire. Et le char a bien dévié sa course, n'est-ce pas ? Alors, que pouvait-on espérer d'autre ?

En effet, aucun de nous n'a été assez naïf pour espérer le triomphe instantané de la démocratie après l'effondrement du communisme. Mais au fond du cœur, beaucoup espéraient montrer à nos compatriotes (*par l'exemple personnel, s'il le fallait*) que l'on pouvait changer le cours de sa propre vie, et par conséquent le destin du pays, en barrant la route à l'arbitraire et à l'oppression.

Nous espérions démontrer que la démocratie n'était pas une simple farce électorale à échéance de quelques années, mais la participation responsable des gens aux affaires quotidiennes de leur pays. Nous espérions, je crois, qu'un jour l'opinion publique deviendrait une force réelle, comme les ruisseaux du dégel forment un torrent puissant.

Ceux de nos amis qui ont manifesté sur la place Rouge en 1968 pour protester contre l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie savaient qu'ils ne pouvaient stopper l'invasion. Ils ont simplement rempli leur devoir de citoyens. Et bien qu'ils aient été arrêtés quelques instants plus tard, le message était clair et simple : si des centaines de milliers de personnes étaient descendues dans la rue, les tanks auraient changé d'itinéraire. Malheureusement, le message n'était pas parvenu à destination.

Est-ce que tout cela fut vain, prisons et camps de travail, relégation et hôpitaux psychiatriques ?

Aujourd'hui, vingt-huit ans plus tard, les manifestations de masse auraient facilement stoppé le massacre en Tchétchénie, sans d'ailleurs que personne, cette fois, ne risque l'arrestation. Et pourtant, nous regardons en vain le journal télévisé du soir en espérant ne serait-ce qu'un ruisselet, pour ne pas parler d'un torrent...

Alors, vingt-huit ans plus tard, nous nous regardons et chacun lit la même question muette dans les yeux de l'autre : est-ce que tout cela fut vain, prisons et camps de travail, relégation et hôpitaux psychiatriques ? Sommes-nous ces « *gens en trop* » si bien décrits dans la grande littérature russe du XIXe siècle ?

Après tout, même ici en Occident, nous ne sommes pas parvenus à changer l'attitude de l'opinion publique à l'égard de notre patrie. De nouveau, comme il y a vingt ans, les gouvernements occidentaux placent leurs espoirs dans les « libéraux » du Kremlin, tout en négligeant totalement l'opinion publique russe. Comme pendant toutes ces décennies, de nouveaux milliards de dollars sont jetés dans le trou noir de la Russie afin de soutenir des « démocrates » inexistants et leurs « réformes » jamais commencées. Et de nouveau, l'argent des contribuables occidentaux finance l'oppression dans un pays lointain, cette fois le pilonnage des villages tchétchènes.

Que pouvons-nous faire ? Refuser de payer nos impôts et aller en prison en Grande-Bretagne et en France, aux Etats-Unis et en Allemagne ? Que pouvons-nous faire en effet si le monde entier souhaite le triomphe de l'Homme soviétique ? Ou peut-être sommes-nous aveugles, égarés et bercés d'illusions en essayant encore et toujours de diviser l'humanité entre « *eux* » et « *nous* » alors que la planète tout entière n'a probablement jamais été aussi peuplée de spécimens de l'espèce soviétique ?

Il n'y a qu'une chose dont je suis certain : je n'en veux pas chez moi, à Cambridge.

Vladimir Boukovski,
ancien dissident, est écrivain.
(Traduit du russe par Galia Ackerman)



AU COURRIER DU « MONDE »

INDE, CINÉMA, VÉRITÉ

Au mois de mars, *Le Canard enchaîné* révélait – grâce au dossier que j'avais transmis à ce journal – comment le conseiller culturel de l'ambassade indienne a pu exiger et obtenir des autorités françaises (Dominique Païni et Danièle Hibon) l'annulation de trois films français destinés à un public français à la Cinémathèque française.

Dans une longue lettre, qui trouvera un jour sa place d'honneur dans les annales du cinéma, Marcel Ophuls demande à Dominique Païni, directeur de cette Cinémathèque : « *Comment osez-vous, sur la demande d'un petit connard attaché d'ambassade de merde, et sur papier à en-tête de la Cinémathèque française, déprogrammer un film de Louis Malle, et cela quelques mois après sa mort ? Ce faisant, vous nous déshonorez tous.* » Sur un ton moins fougueux, Jean-Marie Drot, président de la SCAM (Société des compositeurs et auteurs multimédias), demandait au ministre Philippe Douste-Blazy : « *Dans de telles circonstances, où la liberté d'expression est directement menacée, le devoir d'agents français investis d'une mission culturelle d'intérêt général n'est-il pas de refuser d'obtempérer ?* »

Voilà effectivement une « *règle d'or* » – pour citer encore Ophuls – « *que bien des notables, dans notre pourtant si beau pays, semblent souvent avoir du mal à comprendre* ». Ainsi, le critique cinéma du *Monde*, Jean-Michel Frodon, qualifie cette affaire de « *clapotis dans une tasse de thé darjeeling* » (2 avril). « *Cette affaire a été portée sur la place publique par Arnaud Mandagaran* », affirme-t-il (sachant pertinemment que c'était moi) avant de passer plus bas en dessous de la ceinture : « *Selon les dirigeants de celle-ci* [la Cinémathèque], *un différend d'ordre privé aurait poussé M. Mandagaran à attirer l'attention sur ce fait.* »

Le journaliste du *Monde* se garde bien de citer le meilleur texte "païnien" en sa possession, où ce vigilant directeur, voyant passer une lettre adressée à Mandagaran par l'ambassade française à Delhi, lui proposant une projection de son *Inde : les tourments du siècle* dans mon pays, bondit et s'oppose « *formellement à cette projection* » !

Tout ce cinéma aura au moins le mérite d'avoir encore révélé de façon élégante ce que Pierre Bourdieu appelle « *les stratégies des agents dans le champ culturel* » et leurs « *règles de l'art* ». Les critiques parisiens et leurs jugements si francs, ce n'est peut-être pas de la roupie de sansonnet, mais il faudra toujours des comptables publics comme Marcel Ophuls pour leur rendre la monnaie de leur pièce.

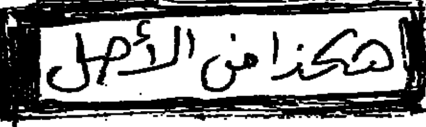
Akshay Bakaya,
Paris

LE MÉRITE DE BARTHÉLEMY ET OUDIN

A la lecture du fort intéressant article intitulé « Becquerel, père par hasard de la radioactivité », en date du 3 mars 1996, je me suis senti un devoir familial de vous apporter quelques précisions. En plusieurs occasions, sur des sujets ayant trait aux rayons X et au développement des expériences de radiologie, j'ai toujours été étonné que l'on ne fasse jamais mention de mon ancêtre, le docteur Toussaint Barthélemy, qui, avec le docteur Paul Oudin, est à l'origine des recherches importantes dans ce domaine. Leurs premiers résultats ont d'ailleurs été présentés par M. Poincaré lors de l'allocution référencée dans votre article (allocution à l'Académie des sciences du 28 janvier 1896).

Ces deux hommes, finançant leurs recherches sur leur fortune personnelle, ont fait preuve d'une abnégation sans faille, l'issue en étant même fatale pour mon bisaïeul, décédé des suites de son exposition aux irradiations. Ces deux médecins, qui ont contribué au développement de la recherche radiologique en France (ils ont notamment retrouvé la méthode de Röntgen, dont cet auteur n'avait pas publié la technique), ne méritent pas de tomber dans l'oubli.

Pascal-Philip Barthélemy,
Paris



en trop » ?

Echec à l'échec

par Jean-Pierre Raffarin

LA situation française en matière de création d'entreprises recèle un paradoxe : le dynamisme des porteurs de projets est exceptionnel (180 000 entreprises créées en 1995) alors que la France est un des trois pays d'Europe où le taux de mortalité des jeunes entreprises est le plus élevé ; une entreprise sur deux disparaît avant sa troisième année d'existence.

Cette exception française est la source de destructions d'emplois qui, même compensées par l'accroissement naturel global du nombre d'entreprises, pèsent sur l'ensemble de l'économie et induisent des conséquences individuelles parfois dramatiques.

Pour y remédier, il appartient aux acteurs de l'intérêt général de résoudre l'équation : comment diminuer ce taux de mortalité tout en maintenant la dynamique de l'esprit d'entreprendre ?

C'est pourquoi, sans pour autant substituer l'un à l'autre, il apparaît maintenant indispensable de concentrer l'action publique sur le *« créer mieux »* plutôt que de tout miser sur le *« créer plus »*. Il faut passer d'une vision aujourd'hui plutôt sociale de la création d'entreprise à une approche plus économique et à une démarche pragmatique de politique de qualité des projets. L'entreprise qui se crée a besoin d'un environnement public de qualité pour franchir dans les meilleures conditions les premières étapes de sa vie. C'est ainsi que les jeunes entreprises pourront grandir et participer à la création d'emplois durables et que les fonds publics seront efficacement utilisés.

Aussi, au paradoxe national doit répondre une stratégie fondée sur une politique respectant deux concepts : qualifier le créateur et la définition de son projet, mettre en place une politique d'accompagnement et de suivi professionnalisé des jeunes entreprises.

Faire passer avant l'an 2000 le taux de mortalité des jeunes entreprises de 50 % à 20 %

La mise en place d'outils permettant aux chefs d'entreprise de bénéficier des formations nécessaires à la définition et à la bonne mise en œuvre de leur projet ne doit cependant pas donner lieu à des comportements malthusiens. C'est dans cet esprit qu'un projet de loi sur l'artisanat a été adopté en conseil des ministres le 29 avril dernier pour affirmer cette exigence de qualification de la création. Il est à souligner qu'une action de formation des créateurs est d'ores et déjà entreprise dans ce sens par les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers.

Quant au lancement d'une politique active de suivi de la jeune entreprise, les initiatives des réseaux de proximité nous montrent la voie à suivre.

Les réseaux consulaires mettent en place actuellement un dispositif ambitieux sous le label « Entreprendre en France » qui, en les associant aux partenaires essentiels de l'entreprise, banques, experts comptables, experts juridiques... permettra d'instiller une véritable approche mercatique de la création d'entreprise et d'assurer une mission de conseil pendant la période de risque maximal des jeunes entreprises de notre pays. Plus de 1 000 points d'accueil et d'appui des créateurs seront de la sorte prochainement opérationnels sur l'ensemble du territoire.

Dans cette mobilisation pour la création, l'Etat doit être un acteur déterminé en s'engageant dans un nouveau partenariat. Au sommet du dispositif un « conseil national de la création d'entreprise » pourrait rassembler les principaux acteurs, publics et privés, souvent eux-mêmes « têtes de réseaux ». « Entreprendre en France » serait avec l'Etat au centre de cette nouvelle organisation. L'Agence nationale pour la création d'entreprise (ANCE) rénovée deviendrait le pôle d'excellence et de compétence, placée auprès du conseil national, chargé de la définition d'un « programme national de la création d'entreprises », d'une mission de réflexion sur l'amont de la création (inventaire des initiatives, évaluation...). La maîtrise des opérations sur le terrain serait gérée par les réseaux (consulaires, collectivités territoriales, associations d'entreprises...) dont « Entreprendre en France » assurerait la dynamique générale.

Enfin, je souhaite que l'innovation, qui est une source importante de croissance pour notre pays, contribue beaucoup plus à la création d'entreprises : créer une entreprise est en soi une démarche innovante, et innover participe de l'esprit d'entreprise. Il nous faut identifier les secteurs d'activités porteurs d'avenir, dans lesquels la richesse technologique et d'imagination que recèle la France pourra trouver son expression par la création d'entreprises, permettant de conquérir des positions fortes, dans la compétition mondiale.

Nous devons faire *« échouer l'échec »* pour que, d'ici à l'an 2000, le taux de mortalité des jeunes entreprises passe de 50 % à 20 % et que le nombre d'entreprises en France puisse ainsi approcher les trois millions, soit 500 000 nouvelles entreprises solides, au service de l'emploi et de la dynamique économique du pays.

Jean-Pierre Raffarin *est ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.*

Contrôler les services de renseignement

par Nicolas About

DANS quelques semaines, le Parlement sera amené à se prononcer sur la loi de programmation militaire pour la période 1997-2002, un plan quinquennal qui doit fixer les modalités de la transformation et de l'adaptation de nos armées et de nos industries de défense, selon les objectifs établis par le chef de l'Etat.

Avec un budget qui doit se stabiliser à 185 milliards de francs constants, les arbitrages vont se révéler particulièrement difficiles tant les priorités sont multiples et l'ampleur des réformes engagées importante (professionnalisation des armées, restructuration des industries...).

Dès à présent, il apparaît certain qu'un des secteurs-clés de notre défense sera épargné par la restriction budgétaire. Il s'agit du département du renseignement militaire et stratégique. Cette fonction opérationnelle, dite de *« prévention »*, recouvre le renseignement, l'espace et les communications et bénéficie cette année d'un budget de 23,1 milliards de francs, soit 12,2 % du budget global de la défense.

Cette priorité accordée aux services de renseignement et au renforcement de leurs moyens humains et opérationnels par le biais de l'observation satellitaire (programmes Hélios et Syracuse) est une évidence et une nécessité au regard des nouvelles missions que doivent remplir ces services.

Il est important, à mes yeux, que les représentants de la nation aient un regard sur cette activité devenue fondamentale pour notre sécurité

La fin de la guerre froide a entraîné un éclatement du paysage géopolitique mondial ; de nouvelles menaces sont apparues, plus diffuses, plus souterraines et moins étatiques, qui rendent obsolètes les anciennes doctrines militaires. De nouveaux défis se font jour, comme l'intelligence économique et le contrôle des réseaux de communications (Internet). Tous ces phénomènes ont profondément modifié notre perception du monde, plus pacifique en raison de l'absence de toute menace massive sur nos démocraties occidentales, mais aussi plus instable, car l'ennemi potentiel est invisible et imprévisible.

En quelques années, la fonction de renseignement s'est valorisée et dilatée, puisqu'elle s'intéresse dorénavant à la sphère économique en raison de l'intégration croissante des appareils économiques et financiers mondiaux, qui autorise aujourd'hui toutes les pénétrations anonymes et illicites des systèmes industriels, financiers et politiques.

Cette évolution constitue pour l'activité de renseignement le phénomène majeur de ces dernières années, qui l'a conduit à étudier les dérives mafieuses et leur *« entrisme »* dans les appareils d'Etat.

Il est donc urgent de réhabiliter cette fonction de renseignement, que l'on devrait nommer « intelligence stratégique », et de l'intégrer dans l'enseignement de nos élites comme facteur stratégique, au même titre que les capacités militaires ou le savoir-faire diplomatique.

Notre pays souffre d'un retard culturel par rapport aux pays anglo-saxons. Trop longtemps, nos organes de renseignement ont traîné une mauvaise image ; ils ont été considérés avec dérision ou mépris par l'opinion française, marquée par les romans d'espionnage et les bavures médiatisées de ces services. A l'âge de l'information, notre retard constitue un sérieux handicap dans la compétition mondiale.

Depuis 1990, les gouvernements successifs ont réformé nos services de renseignement dans un souci de meilleure coordination, mais l'action de la DRM et de la DGSE doit être mieux clarifiée, et décloisonnée. On ne peut que soutenir l'amiral Lacoste, ancien directeur de la DGSE, lorsqu'il appelle de ses vœux une *« démythification »* de l'activité de ces organismes afin d'obtenir un soutien de la part des citoyens. L'action au service de la sécurité de tous doit en effet s'effectuer de manière démocratique.

La légitimité de leur existence s'est donc incontestablement renforcée depuis 1989, et la réussite de leur mission d'information et de prévention auprès des politiques est plus que vitale pour notre sécurité et prendra une place croissante dans les relations internationales au siècle prochain, le siècle de la bataille de l'intelligence et de l'information. Une telle montée en puissance, financière, technologique et humaine, ne saurait s'opérer sans un meilleur contrôle de la part du politique qui est en charge de la politique extérieure et de défense de notre pays.

Le projet de créer un conseil national de sécurité doit être à nouveau discuté. Il doterait la France d'un organe de réflexion et de décision à même de remplir correctement et efficacement le rôle de coordinateur des différents organismes de renseignement. Tel qu'il existe déjà dans certains pays, un contrôle parlementaire des activités de ces services doit aussi être mis en place. La revalorisation de leurs missions et leur nécessaire démocratisation militent en faveur de cette participation parlementaire.

Il est important, à mes yeux, que les représentants de la nation aient un regard sur cette activité devenue fondamentale pour notre sécurité. Le Parlement ne doit pas seulement avaliser les crédits ; il doit pouvoir s'assurer qu'ils sont correctement utilisés. Il ne s'agit pas ici de revenir sur les prérogatives du chef de l'Etat en matière de défense, mais simplement de répondre au souhait exprimé par le président Jacques Chirac de voir le rôle du Parlement se valoriser.

On pourrait envisager la création par voie législative d'une délégation parlementaire constituée d'une dizaine de parlementaires (sénateurs et députés), élus par leurs pairs, leur nomination étant toutefois soumise à l'accord du président de la République. Ces membres, habilités *« secret défense »*, seraient chargés de représenter le Parlement auprès des services de renseignement, dont les directeurs pourraient être entendus avant l'étude, chaque année, du budget des armées.

C'est donc solennellement que j'en appelle au chef des armées et de l'Etat afin qu'il réfléchisse sur cette proposition qui ferait faire à la France une avancée significative et qualitative dans le domaine de la démocratie citoyenne et rendrait plus légitime l'action de nos services de renseignement aux yeux de nos concitoyens.

Nicolas About *est sénateur (UDF) des Yvelines, membre de la commission des affaires étrangères et de la défense.*

BÂTIMENT Le numéro un allemand du BTP, Philipp Holzmann, a annoncé mardi 14 mai des pertes de 442,8 millions de deuschemarks (1,5 milliard de francs). Surpris par la crise immobilière, il a dû enregistrer d'importantes dépréciations d'actifs. ● LE FORMIDABLE BOOM du secteur, après la réunification, est achevé : les travaux à l'Est ne suffisent plus à compenser le marasme *dans les anciens Länder. Les investissements* devraient y diminuer de 6 % par rapport à 1995. ● LA PROFESSION *« se trouve dans la crise la plus dure de la période de l'après-guerre »*, selon le président du directoire d'Hochtief, autre grand du BTP. ● CETTE SITUATION *devrait menacer* avant tout les petites et moyennes entreprises, selon la Deutsche Bank. Les géants de la branche cherchent à se spécialiser et se tournent de plus en plus vers les marchés internationaux.

Les pertes du numéro un du BTP en Allemagne illustrent la crise du secteur

Philipp Holzmann annonce un déficit de 445 millions de marks pour 1995 (1,5 milliard de francs). Après avoir profité du boom de la réunification, la profession est frappée par la récession de l'immobilier, tandis que l'austérité budgétaire ralentit les chantiers publics

COLOGNE
de notre correspondant

Philipp Holzmann, le numéro un du bâtiment en Allemagne, a annoncé mardi 14 mai des pertes record (442,8 millions de deutschemarks, soit 1,5 milliard de francs) pour 1995, qui illustrent la profonde crise du secteur, le plus touché dans une économie germanique anémiée. La croissance devrait être limitée à 0,5 % outre-Rhin en 1996.

Le groupe, basé à Francfort, subit le contrecoup de la chute de l'immobilier. Tardant à reconnaître ce retournement, il n'a avoué qu'en mars, à la suite d'un audit externe, la nécessité de déprécier de façon importante ses actifs et de prendre en compte des déficits dans plusieurs filiales. Le directeur financier, Michael Westfal, doit d'ailleurs quitter l'entreprise brutalement. Chez Hochtief, l'autre grand, les actionnaires seront épargnés mais la situation, quoique meilleure, préoccupe les dirigeants. Le groupe doit surtout à ses activités extérieures de réaliser, pour la huitième fois consécutive, un résultat en hausse (à 137 millions de DM).

Après cinq années de boom continu lié à la réunification, la profession *« se trouve dans la crise la plus dure de la période de l'après-guerre »*, estime le président du directoire d'Hochtief. Pour la Deutsche Bank Research, le bâtiment connaîtra une récession en 1996 avec une diminution des investissements de 2,9 % en termes réels. Depuis l'unification, les nouveaux et les anciens Länder évoluent de façon différente, mais *« la croissance* [des premiers] *ne peut toutefois pas empêcher que l'ensemble de la production allemande ne chute de façon sensible cette année »*, souligne Hans Joachim Frank, de la Deutsche Bank. Et ce sont désormais les anciens Länder, où se concentrent les deux tiers de la production, qui donnent le ton.

Les investissements devraient diminuer à l'ouest de 6 % par rapport à 1995. Le secteur du logement (près des deux tiers du marché) tire l'activité vers le bas (– 6 %) pour la première fois depuis neuf ans. Le marché semble saturé, tandis que *« la demande s'est beaucoup réduite »*, observent les analystes. L'immobilier de bureau va, pour sa part, chuter de 3 % sur le plan des investissements, tandis que les travaux publics restent *« sous le mot d'ordre des caisses vides »*, résume l'étude de la Deutsche Bank, qui ajoute que *« les goulets de financement des budgets publics (...) et la nécessité prochaine de gestion plus économe pour remplir les critères de Maastricht contraignent à une attitude plus prudente en matière d'investissements »*. L'hiver très rude, qui a entraîné un nombre de jours chômés plus important que les autres années, n'a rien fait pour stimuler les prévisions.

Un rebond repoussé à 1998

Croissance annuelle en %

LOGEMENT — BUREAUX — TRAVAUX PUBLICS

1996 1997 1998/2000 — 1996 1997 1998/2000 — 1996 1997 1998/2000

prévisions

L'amélioration de la conjoncture du secteur n'est plus attendue qu'en 1998, l'année 1997 devant être celle d'une stagnation, à l'exception des bureaux. L'austérité budgétaire rend les chantiers publics peu dynamiques.

Source : Deutsche Bank Research

TOURNANT STRUCTUREL

Au-delà de ces éléments d'ordre conjoncturel, les entreprises de la branche s'apprêtent surtout à vivre *« un tournant structurel profond »* pour lequel elles seraient *« mal armées »*, selon les mots de Hans Peter Keitel, le président du directoire d'Hochtief. Elles souffrent en effet de la concurrence toujours plus forte de quelque deux cent mille travailleurs étrangers, employés légalement mais à des tarifs en dessous des conventions allemandes, qui oblige à réduire les marges.

La crise, prévoient les analystes de la Deutsche Bank Research, devrait menacer avant tout les petites et moyennes entreprises (entre cinquante et cinq cents salariés) qui ne disposent pas d'une grande assise financière. Résultat : cent mille personnes devraient perdre leur emploi cette année, sur 1,5 million dans la branche.

Les géants de la branche, sans échapper à la morosité ambiante, ont deux armes pour espérer limiter les dégâts. Ils cherchent, d'une part, à se spécialiser dans la conception et la gestion des grands équipements en sous-traitant les chantiers à des entreprises plus modestes, à l'exemple du contrat remporté par un consortium mené par Hochtief pour le nouvel aéroport d'Athènes. Les effectifs allemands sont revus à la baisse au profit des sous-traitants et des filiales étrangères. Les groupes se tournent, d'autre part, de plus en plus vers les marchés internationaux, qui constituent une part croissante des carnets de commandes.

Ces deux tendances vont certainement se renforcer dans les prochaines années, même si la situation devrait peu à peu s'améliorer à partir de 1998. La Deutsche Bank Research table sur une *« stagnation »* pour l'année prochaine. En espérant que l'hiver soit moins rigoureux et la conjoncture plus propice.

Philippe Ricard

Les « Billigarbeiter » de l'étranger

Sur de nombreux chantiers les *Billigarbeiter* venus de l'Union européenne et payés moins cher, sont désormais plus nombreux que le personnel allemand. La prochaine entrée en vigueur d'un salaire minimal (au moins 14 deutschemarks de l'heure) pour ces ouvriers portugais, italiens ou anglais, ne devrait pas changer la donne, selon les experts de la Deutsche Bank Research.

La mesure, réclamée par le personnel et le patronat, sera difficile à appliquer et elle risque de provoquer davantage de travail au noir. Le déséquilibre devrait donc se maintenir : un maçon recruté à Berlin, Francfort ou Munich revient aujourd'hui à 55 marks de l'heure toutes charges comprises, contre 40 marks en moyenne quand il arrive de l'étranger, employé par un intermédiaire sous-traitant.

AT&T va fusionner ses activités en Europe avec celles d'Unisource

Une alliance supplémentaire dans la perspective de l'ouverture du marché des services téléphoniques

AMSTERDAM
correspondance

Dix-huit mois à peine après avoir annoncé leur alliance dans les services de télécommunications aux entreprises en Europe, en créant la société Uniworld, AT&T et Unisource ont décidé de s'engager plus loin. Le géant américain des télécommunications et le consortium pan-européen ont annoncé, mardi 14 mai, vouloir fusionner *« pratiquement toutes leurs activités en Europe »*. Baptisée AT&T-Unisource Services, le nouvel ensemble emploiera plus de 5 000 salariés pour un chiffre d'affaires prévu de 1 milliard de dollars (5 milliards de francs).

Unisource, qui sera pratiquement vidé de ses activités opérationnelles par la nouvelle société, est né en 1992 de l'alliance des exploitants téléphoniques néerlandais (KPN), suédois (Telia), suisse et espagnol (Telefonica) dans le secteur des services de télécommunications aux entreprises.

EN ORDRE DE BATAILLE

L'opération est à rapprocher des alliances déjà réalisées par d'autres grands des télécommunications, comme BT (l'ancien British Telecom) et l'américain MCI, au sein de la société Concert, ou France Télécom, Deutsche Telecom et l'américain Sprint, au sein de la société Global One. L'objectif de ces alliances est, notamment, de pouvoir opérer le plus largement possible en termes géographiques, la plupart des exploitants téléphoniques étant jusqu'à présent restés très concentrés sur leurs marchés nationaux respectifs.

Dans le cas présent, pour AT&T, il s'agit de se mettre en ordre de bataille dans la perspective de l'ouverture totale à la concurrence des marchés européens des services téléphoniques, prévue pour le 1er janvier 1998. Le renforcement des liens avec Unisource intervient alors que la Commission européenne n'a pas encore officiellement donné son feu vert à Uniworld, l'étape précédente de l'alliance. A la mi-avril, Karel Van Miert, le commissaire à la concurrence, a indiqué être prêt à approuver l'accord si AT&T accepte de faciliter l'accès des compagnies de téléphone européennes à son réseau transatlantique et si les marchés respectifs des membres d'Unisource donnent des signes suffisants en termes d'ouverture à la concurrence.

AT&T-Unisource Services, qui sera la propriété à 60 % d'Unisource et à 40 % d'AT&T, sera composée de deux divisions : Communication Services, basée à Hoofddorp, aux Pays-Bas, et Multimedia & Solutions, basée à Genève. La première offrira des services de communication vocale et de transmission de données – les actuelles activités d'Uniworld – ainsi que des services de communication mobile et de transmission par satellite.

Pour le moment, les services voix internationaux à la demande, les cartes d'appel, la télévision par câble et par satellite et les services téléphoniques pour les particuliers ne font pas partie des prestations offertes. La seconde division proposera aux entreprises des services de conseil, d'intégration de systèmes, ainsi qu'un service d'accès à Internet et d'autres prestations liées au réseau informatique.

Parallèlement à la création d'AT&T-Unisource Services, les deux groupes vont créer une autre filiale commune (50-50), AT&T-Unisource Investment, dont l'objectif sera de *« développer des partenariats à travers l'Europe »* et qui devrait *« procéder à des investissements ciblés dans les deux ou trois ans à venir sur des marchés clés »*.

Alain Franco

Alcatel Réseaux supprime 918 emplois

LE CONSTRUCTEUR français Alcatel Télécom engage un plan de redressement de ses activités de téléphonie privée (centraux d'entreprise, systèmes de transmission de données) en France, qui se traduira par la suppression de 918 emplois sur 4 200 au sein d'Alcatel Réseaux d'entreprise (ARE). Un plan social a été présenté, mardi 14 mai, aux organisations syndicales de cette filiale à 100 % d'Alcatel Business Systems, spécialisée dans la vente, l'installation et la maintenance de systèmes voix, données et images pour les entreprises.

La direction du groupe justifie ces mesures, qui doivent s'étaler de juillet 1996 à fin 1997 et qui s'accompagnent d'une recapitalisation de 300 millions de francs, par *« la dégradation des résultats et la stagnation des ventes depuis trois ans »*. ARE a accusé 340 millions de francs de pertes en 1995, pour un chiffre d'affaires de 3,6 milliards. La direction d'ARE indique également que *« les tâches d'installation se simplifient, les systèmes étant pré-configurés, souvent dès l'usine »* et que les prestations évoluent de plus en plus vers *« des services à forte valeur ajoutée (aide à l'exploitation, formation, etc.) »*.

ARE mettra un terme à certaines activités : l'installation de systèmes de télésurveillance ou de gestion d'urgences par exemple, ou encore l'installation et la maintenance de télécopieurs et de petits équipements téléphoniques. Ces activités devraient être cédées, la direction d'ARE estimant que ces opérations devraient permettre de *« proposer des solutions de reclassement à 206 personnes »*. Au total et compte tenu d'un plan de préretraites, d'aides à l'essaimage, du recours au temps partiel, etc., ARE affirme être en mesure de proposer des solutions à 575 des 918 personnes concernées par le plan social.

Philippe Le Cœur

■ **ALCATEL ALSTHOM** : le groupe a indiqué, mardi 14 mai, avoir vendu aux holdings IFI et IFIL de la famille Agnelli ses 2 % du capital du constructeur automobile italien Fiat pour 350 milliards de lires (1,15 milliard de francs). Le président Serge Tchuruk cherche à recentrer son groupe, qui a perdu 25,6 milliards de francs en 1995.

Paribas introduit en Bourse l'alimentation des poules, des porcs et des lapins bretons

VANNES
de notre envoyé spécial

La lumière artificielle s'allume sur les dindes, entassées à dix par mètre carré. Croyant l'heure du coq venue, les joyeuses volailles vont se dégourdir les pattes, ce qui les aide à digérer... et à manger encore plus, pour engraisser plus vite. Dans cette ferme-laboratoire située à Vannes (Morbihan), les experts du groupe d'alimentation animale Guyomarc'h Nutrition Animale (NA) n'ont qu'un objectif : mettre au point l'aliment qui permette de faire grossir les animaux au plus vite en les nourrissant le moins possible, afin de diminuer leur prix de revient.

Elevant volailles, lapins, porcs ou porcelets, les chercheurs pèsent la nourriture distribuée aux bêtes, surveillent leur croissance et récupèrent leurs excréments pour « pondre » la formule optimale. Car le temps où les animaux de la ferme trouvaient leur pitance dans les prés et les basses-cours est depuis longtemps révolu. Les lapins ne se contentent plus de luzerne, les cochons de pommes de terre et les poulets de grains de maïs. Leur ration est un composé d'une quinzaine d'ingrédients (blé, soja, son, tournesol...) auxquels s'ajoute un « prémix », savant mélange d'une vingtaine de vitamines, de minéraux et autres additifs.

Fort de son savoir-faire, Guyomarc'h NA est devenu leader en France de l'alimentation pour bétail aux côtés de Sanders (filiale du groupe public EMC) et de coopératives agricoles. Le groupe breton, filiale à 100 % de Paribas, produit 2,1 millions de tonnes d'aliments (10 % du marché français) dans vingt-trois usines. La société, qui réalise 56 millions de francs de résultat net pour un chiffre d'affaires de 3,9 milliards, sera introduite en Bourse avant l'été. Paribas vendra 30 % environ de sa filiale, valorisée autour de 600 millions de francs, après s'être fait verser un superdividende de 150 millions de francs.

Sous l'égide de Paribas, le groupe Guyomarc'h s'est recentré sur son métier de base, mettant fin à sa logique d'intégration verticale : il a vendu en 1991 à Doux son activité d'abattage de poulets et s'est séparé en 1994 de ses activités d'aliments pour chien (Royal Canin) et Père Dodu (plats cuisinés, souvent à base de poulet), regroupés dans Sagal, lui aussi contrôlé par Paribas. La manœuvre permet de mieux valoriser les deux entreprises, Sagal et Guyomarc'h NA, dont chaque métier est rendu plus compréhensible pour les analystes boursiers.

DU MIRACLE AU CAUCHEMAR

Le métier de Guyomarc'h NA se veut d'une grande simplicité. Il vend de l'alimentation pour bétail dont il faut réduire le coût. *« L'industrie de la nutrition est le premier client des producteurs de blé, avant la meunerie »*, explique Alain Decrop, PDG de Guyomarc'h NA. Un poulet est un poussin acheté 1 ou 2 francs, élevé en batterie et gavé pendant six à douze semaines. Un porc de 100 kilos, c'est un porcelet acheté entre 150 et 250 francs auquel on a fait ingérer 400 francs d'aliments avant de le revendre aux abattoirs près de 900 francs.

Les professionnels de la nutrition ont fini par faire des miracles. *« En Ukraine, il faut parfois jusqu'à 6 kilos de nourriture pour produire un kilo de porc. En France, 3 kilos suffisent »*, explique Alain Decrop. Les produits mis au point sont muliples. Pour élever un porc pendant dix-huit mois, il faut lui administrer cinq types d'aliments, et chaque usine Guyomarc'h dispose de 150 à 200 références. Les miracles se sont parfois transformés en cauchemar, les fabricants ayant introduit dans la nourriture des farines animales, bon marché et riches en protéines, considérées comme probables responsables de la maladie de la « vache folle » en Grande-Bretagne. Aujourd'hui, assure-t-on chez Guyomarc'h NA, seuls les produits pour volailles contiennent encore des farines animales – officiellement bien chauffées et sans danger.

Lorsque la formule optimale de nutrition a été trouvée, il faut minimiser le coût du produit fini. On ne donnera pas à un poulet du blé si on peut le remplacer par des pois protéagineux, moins chers. Jouant sur les cours des différentes matières premières, les acheteurs de Guyomarc'h substituent les ingrédients les uns aux autres et optimisent sans cesse, à l'aide d'un logiciel informatique, la formule de leur nourriture. En revanche, il est hors de question de spéculer sur l'évolution des cours : *dans un métier à marge faible où l'évolution des prix est répercutée sur le client, le moindre dérapage entraînerait l'entreprise à sa perte.*

Le secteur très concurrentiel de l'alimentation, dont 43 % de la production sont destinés à nourrir les poulets et les porcs élevés en Bretagne, reste très atomisé, avec 385 entreprises. Celles-ci se divisent en deux groupes : celui des industriels qui avaient pour objectif à l'origine de recycler les sous-produits de la meunerie ou de la trituration. Et les coopératives qui ont répondu aux besoins des agriculteurs lorsque la nourriture animale est devenue indispensable. Ces dernières assurent désormais la moitié de la production française.

FAIBLES MARGES

En dépit de la concurrence, il n'y a pas de regroupements spectaculaires à attendre. Les marges étant faibles, il serait quasi impossible de rentabiliser de coûteuses acquisitions. Enfin, la nourriture animale est un produit pondéreux qu'il n'est pas rentable de transporter au-delà de 200 kilomètres. Les synergies industrielles sont limitées et les marchés restent régionaux, même si, historiquement Guyomarc'h NA produit des aliments hors de France, notamment au Brésil.

Il existe en revanche un vrai marché mondial. Celui des « prémix », qui représentent moins de 1 % du produit fini, mais où se concentre le savoir-faire de ces firmes. Implanté dans les pays de l'Est (Pologne, Slovaquie, République tchèque, Roumanie, Bulgarie), Guyomarc'h NA vient ainsi de démarrer en Chine une activité de prémix dans la province du Shandong et construit actuellement une seconde unité. *Ces activités, qui nécessitent peu de capitaux, sont très rentables.* Leur potentiel de croissance est considérable : les Chinois du continent consomment huit fois moins de poulet que leurs homologues de Hongkong.

Arnaud Leparmentier

هكذا من الأصل

L'Etat renfloue une dernière fois la Société marseillaise de crédit

L'établissement sera cédé par l'Etat avant la fin de l'année

Après une nouvelle recapitalisation de 858 millions de francs et des pertes de 952 millions en 1995, la Société *marseillaise de crédit* va être privatisée de gré à gré (hors marché boursier) avant la fin de l'année. Au total, l'Etat lui a apporté depuis 1993 *près de 3 milliards de francs*. Son président depuis six mois, Pierre Habib-Deloncle, affirme que *« les problèmes sociaux seront traités de façon consensuelle »*.

MARSEILLE
de notre correspondant

Une nouvelle fois l'Etat, unique actionnaire de la Société marseillaise de crédit (SMC), vole au secours de la banque régionale qui affiche 952 millions de francs de pertes consolidées pour l'année 1995. Le ministère des finances a annoncé, mardi 14 mai, sa décision d'assainir les comptes de la SMC en procédant à une augmentation de capital d'un montant de 858 millions de francs.

Au total, depuis 1993, ce sont 2,9 milliards de francs que la puissance publique a apporté pour renflouer cette banque chroniquement déficitaire, soit l'équivalent de 1 million de francs par emploi. Cette nouvelle dotation permet à la Marseillaise de crédit de respecter le ratio européen de solvabilité mais, selon Pierre Habib-Deloncle, son président, *« ce geste de l'Etat est le dernier. Il n'y aura plus d'autre recapitalisation »*.

A l'occasion de la présentation des comptes de l'exercice 1995, M. Habib-Deloncle n'a pas caché que cette intervention était l'unique moyen d'éviter un dépôt de bilan. *« Avec un niveau de pertes supérieur à celui de nos fonds propres la question de la pérennité de l'entreprise se posait,* a-t-il avoué, *mais la Marseillaise de crédit est aujourd'hui* in bonis. *Elle garantit la sécurité à ses déposants. Ce n'est pas demain que cette bonne vieille institution régionale va s'écrouler. »*

Les 952 millions de francs de pertes enregistrées en 1995 sont, comme les années précédentes, liés pour l'essentiel à des provisions prises pour faire face aux risques immobiliers et sur les PME. En 1994, les pertes s'élevaient déjà à 1,256 milliard de francs. Le produit net bancaire s'est établi l'an dernier à 1,190 milliard, en hausse de 12,91 % par rapport à l'exercice précédent. Nommé il y a six mois à la présidence de la SMC, Pierre Habib-Deloncle se refuse à commenter la gestion de son prédécesseur, Jean Matouk : *« Les chiffres se passent de commentaire et sont le fait d'écarts de gestion. »*

Nationalisée en 1982, cette banque publique – l'une des quatre *privatisables* avec le Crédit lyonnais, le groupe CIC et la Banque Hervet – a engagé depuis octobre 1995 un processus menant à son retour dans le privé. La privatisation qui se fera sous la forme d'une cession de gré à gré devrait aboutir d'ici à la fin de l'année. Pour y parvenir M. Habib-Deloncle prédit *« des larmes d'efforts »*. Estimant qu'il n'existe pas de salut en dehors de la privatisation, il a annoncé *« un nécessaire travail de ramonage afin d'endiguer l'hémorragie financière »*.

Dans un établissement où courent à nouveau des rumeurs de suppressions d'emplois, Pierre Habib-Deloncle ne veut pas évoquer de front cette question, se bornant à dire : *« Nous allons regarder la vérité en face et faire ce qui doit être fait. Les problèmes sociaux seront traités de façon consensuelle. »*

Un audit réalisé au début de l'année et le rapport d'inspection de la commission bancaire semblent avoir arrêté un état des lieux sincère, point de départ d'un plan de redressement visant à ramener sur *trois ans le coefficient d'exploitation* bancaire (frais d'exploitation par rapport au produit net bancaire) *de 97 % à 75 %*, soit dans la moyenne française. Outre la cession d'actifs non stratégiques, la Marseillaise de crédit annonce la création d'une *« agence grands comptes »* à Paris et à Marseille destinée aux entreprises et aux *« particuliers haut de gamme »*.

Par le biais de son agence de Monaco, la banque vise également la clientèle étrangère. La bonne vieille maison marseillaise peut-elle encore séduire un repreneur ? *« Raisonnablement optimiste »*, Pierre Habib-Deloncle vante les atouts d'un réseau maillant le sud-est de la France : 162 agences, 280 000 clients et 17,5 milliards de dépôts. Plusieurs établissements français et européens auraient déjà marqué leur intérêt pour la banque régionale à la condition qu'elle puisse rapidement faire la preuve de sa viabilité.

Luc Leroux

« La privatisation percera l'abcès »

MARSEILLE
de notre correspondant

« A la Société marseillaise de crédit, on a longtemps eu le sentiment d'être fonctionnaire. Entrer à la banque, c'était comme entrer à la mairie sous Gaston Defferre. Il suffisait d'avoir un cousin dans la place. Maintenant, les cousins, la direction ne les prend même plus pour les remplacements d'été ».

PORTRAIT

Carrure de rugbyman, à l'aise dans un costume strict, une vitalité rodée au contact de la clientèle, Jacques, trente-cinq ans, n'a pas échappé à la règle. Voici quinze ans, il est entré à la Marseillaise de crédit (par la voie familiale), non par vocation mais par confort.

A l'époque, son bac D suffisait : la direction ne courait pas après les diplômés. Jacques, *« gradé sans commandement »* selon le jargon de la banque, travaille au guichet et compense le stress de cette fonction – *« La responsabilité de l'argent, le feu permanent des clients »* – par le goût du contact humain. *« Le guichet c'est une incontestable fenêtre sur la société. Franchement, ça peut être un beau métier »*.

Un beau métier mais la nécessité de remettre les comptes à flot, alourdit le climat social et fait redouter de nouvelles réductions d'emplois. Il y en a eu 1 340 entre 1981 et 1995. *« Les gens n'ont pas compris qu'on va très mal,* déplore Jacques qui, lui-même, se sent pourtant à l'abri. *Pour un repreneur, je suis intéressant. J'ai un petit salaire (110 000 francs de revenu annuel) et il faudra toujours du monde dans le réseau »*. En revanche, il sent une grande inquiétude chez les cadres *« soumis à une pression phénoménale »*.

Peu de temps après sa nomination en novembre 1995 à la présidence de la Marseillaise de crédit, Pierre Habib-Deloncle avait réuni les 2 050 agents de la banque au Dôme-Zénith de Marseille. Comme les autres, Jacques attendait de savoir *« à quelle sauce la Marseillaise de crédit allait être mangée »*, espérant même entendre le nom du repreneur. *« Après un discours d'une heure et demie, on a appris qu'on était très bien payés et qu'il fallait réduire les effectifs de quatre cents personnes »*. Du nouveau président, on dit dans les couloirs qu'il est *« là pour tailler dans le vif »*. Jacques a vu partir des chefs de bureau, des agents commerciaux séduits par des compagnies d'assurances qui *« s'intéressent davantage à leur portefeuille client qu'à leur capacité professionnelle »*.

L'absence d'embauche se solde par un vieillissement du personnel et, déplore Jacques, *« cela fait quelques années qu'il n'est plus possible de former une équipe de football »*. Dans cette ambiance où *« les gens se replient sur eux-mêmes ou bien se mettent en congé maladie pour dépression »*, Jacques aspire à la privatisation comme à un bol d'oxygène. *« Au moins,* pense-t-il, *cela percera l'abcès »*.

L. Le.

Les banques vont perdre près de 30 000 emplois en cinq ans

PRÈS DE 4 000 suppressions d'emplois au Crédit lyonnais sur trois ans, 900 au Crédit foncier, soit un quart des effectifs, 800 à la fabrication des billets de la Banque de France, d'autres à venir à la Société marseillaise de crédit... le secteur bancaire a perdu depuis plusieurs années son image de privilégié et se trouve même aujourd'hui placé en première ligne des restructurations.

Contrairement à d'autres secteurs, le patronat semble presque aussi pessimiste que les syndicats. Soucieuse de montrer que les distorsions de concurrence dont elle s'estime victime ont de graves répercussions sur l'emploi, l'Association française des banques (AFB) n'hésite pas à communiquer ses analyses prospectives. *« Nos frais d'exploitation représentent 80 % de notre chiffre d'affaires (le produit net bancaire), contre un peu moins de 65 % au Crédit agricole et environ 70 % dans les banques étrangères »*, explique Robert de Massy, directeur des affaires sociales.

Ces dix dernières années, les banques commerciales adhérentes de l'AFB ont perdu 30 000 emplois et n'occupent plus que 202 000 personnes en métropole. Dans le même temps, les autres banques (Caisses d'épargne, Crédit mutuel, Crédit agricole) en ont gagné 13 000. Le rachat d'Indosuez par le Crédit agricole vient de démontrer que les banques *« non commerciales »* sont souvent dans une situation plus enviable que leurs consœurs.

Or, selon l'AFB, sans mesures prises par le gouvernement et les partenaires sociaux, cette tendance ne peut que perdurer. Selon M. Robert de Massy, même si le produit net bancaire augmente de 4 % à 5 % chaque année (contre une baisse de près de 10 % en 1995) et si la masse salariale reste stable en francs courants, *« le nombre d'heures travaillées devra diminuer de 2,5 % à 3 % par an »*, soit encore davantage que les années précédentes (– 2 % au début des années 90 et – 2,3 % par an en 1992 et 1993). Selon les calculs de l'AFB, 28 000 emplois sont menacés dans les cinq prochaines années, ce qui, compte tenu du temps partiel, représente l'équivalent de 23 000 emplois à temps plein.

Conscients de ces chiffres et reconnaissant désormais les problèmes que posent les distorsions de concurrence, les syndicats plaident pour une réduction du temps de travail et viennent de lancer une pétition auprès de l'ensemble des salariés de la banque. Ils réclament également une table ronde avec les pouvoirs publics et l'AFEC (Association française des établissements de crédit), qui, à la différence de l'AFB, regroupe toutes les banques de la place de Paris. De son coté, l'AFB plaide pour un développement du temps partiel et, surtout, la suppression du fameux décret de 1937, qui empêche les banques commerciales d'ouvrir leurs guichets dans les mêmes conditions que la concurrence. *L'issue, mi-juin, des négociations en cours sur le temps de travail permettra peut-être de rapprocher les points de vue.*

Frédéric Lemaître

La Bourse de Tokyo s'envole

LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du mercredi 15 mai en très forte hausse. L'indice Nikkei des 225 valeurs vedettes a gagné 754,92 points (+ 3,54 %) pour s'inscrire en clôture à 22 055,97 points, son plus haut niveau depuis le 26 avril. Cette progression est la plus importante observée en une seule journée depuis le 4 janvier.

Les valeurs japonaises ont été dopées par les déclarations de Eisuke Sakakibara, directeur général au ministère des finances. *« Les marchés financiers risquent de faire erreur s'ils tablent sur une hausse des taux d'intérêt japonais »*, a affirmé celui que les opérateurs et les industriels surnomment M. Yen. Il a été, l'année dernière, à l'initiative d'une série de mesures de déréglementation des marchés financiers nippons ayant permis au dollar de repasser la barre des 100 yens. Les propos d'Eisuke Sakakibara ont provoqué une hausse brutale du billet vert, qui a bondi de 105,70 yens à 106,35 yens, une évolution favorable aux exportations des entreprises nippones.

Depuis plusieurs semaines, la perspective d'un resserrement de la politique monétaire japonaise inquiétait les investisseurs. Des articles parus dans la presse économique et financière nippone avaient indiqué que la Banque du Japon était sur le point de relever son taux d'escompte, fixé à 0,5 %. Cette décision serait justifiée par la nette reprise de l'économie nippone (les experts du courtier Merrill Lynch prévoient une croissance du produit intérieur brut de 3,5 % pour 1996 après plusieurs années de quasi-stagnation) et par la forte progression de la masse monétaire (+ 16,4 % en glissement annuel au mois de mars). Mais la Banque du Japon ne bénéficie pas d'une totale indépendance. Malgré son désir de lutter contre les tensions inflationnistes, elle pourrait se plier aux ordres du gouvernement japonais, qui souhaite maintenir le yen à un faible niveau et poursuivre l'assainissement du système bancaire.

P.-A. D.

Auchan s'invite chez Docks de France

LE GROUPE AUCHAN, propriété de la famille Mulliez, a racheté en Bourse 10,6 % du capital de Docks de France (Mammouth, ATAC, Suma) pour environ 1,3 milliard de francs. Auchan expliquait, mardi 14 mai, qu'il entendait *« conforter la stabilité du capital de la société Docks de France »*. Le retrait progressif de l'UAP (qui détenait environ 5 % du capital au début de l'année) a fragilisé la position du groupe familial (27 % du capital et 40 % des droits de vote), soutenu par quelques investisseurs institutionnels.

Se présentant comme un chevalier blanc venu au secours d'un groupe menacé par les visées de groupes étrangers comme Tesco ou Sainsbury, Auchan reconnaissait qu'*« aucun accord n'avait été conclu avec les familles actionnaires de Docks de France »* et précisait que sa position *« pourrait évoluer (...) en fonction des circonstances »*.

L'avenir du projet d'avion militaire ATF inquiète les industriels européens

RÉUNIS, MARDI 14 MAI, au Salon aéronautique de Berlin, sous l'égide de la future filiale militaire d'Airbus, les industriels concernés par le projet d'un nouvel avion de transport militaire (l'ATF) ont déclaré *« ne pas comprendre »* l'attitude de la France sur ce sujet. Ils l'ont rendu responsable d'un éventuel échec du projet.

Le cargo ATF est un quadrimoteur dont les études et le développement pourraient être préfinancés en partie par les industriels. Devant les députés de la commission de la défense, Charles Millon avait rappelé, la veille, qu'*« à ce jour, l'ATF n'*[avait] *fait l'objet d'aucun engagement ferme de pays susceptibles en Europe d'être parties prenantes au programme »*. Le Royaume-Uni a acheté des Hercules C-130J. L'Italie étudie l'opportunité de coupler l'achat d'avions de patrouille maritime P3C Orion et d'Hercules C-130J.

■ **AUTOMOBILE : le marché automobile européen** a progressé de 12,2 % au mois d'avril (avec 1,1 million d'immatriculations), et de 7,2 % sur les quatre premiers mois de l'année. Le groupe Volkswagen enregistre la meilleure performance (+ 17,6 % en avril et + 11,1 % depuis le début de l'année), suivi de Fiat, PSA et Ford. En revanche, Renault recule de 3,2 % en avril et de 0,7 % depuis le début de l'année.

■ **DAIMLER-BENZ AEROSPACE (DASA) : le groupe allemand a annoncé mercredi 15 mai** que le fabricant de moteurs d'avion MTU, qu'il tentait de vendre, va finalement rester au sein du groupe. DASA a précisé que la vente de MTU au groupe automobile allemand BMW, un moment envisagée, n'était pas possible en raison de l'alliance BMW Rolls-Royce dans le secteur des moteurs d'avion.

■ **LA POSTE : la fédération CGT des Postes et Télécommunications** estime que la perte nette de 1,15 milliard de francs enregistrée par La Poste en 1995 *« est un déficit créé de toutes pièces »*. *« La participation de l'Etat sur l'acheminement (...) de la presse n'est que de 1,9 milliard alors que le déficit supporté par La Poste est de 3 milliards »*, explique la CGT.

■ **SONY : le groupe japonais d'électronique** a annoncé, mercredi 15 mai, avoir clos l'exercice achevé fin mars 1996 sur un résultat net de 54 milliards de yens (2,7 milliards de francs), contre une perte de 293 milliards de yens un an plus tôt.

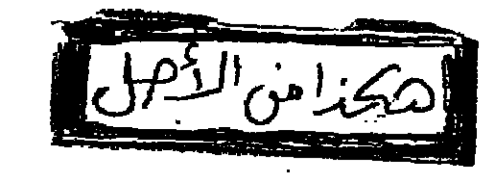
■ **JET TOURS : René-Marc Chikli,** ex-directeur général de la filiale d'Air France spécialisée dans le voyage, succède à Bernard Morel, démissionnaire comme président-directeur général. L'objectif de Jet Tours reste le retour à l'équilibre des comptes, dit-on à Air France, qui ne dément pas totalement son intention de vendre sa filiale.

■ **LAGARDÈRE : le groupe va absorber sa filiale Matra Hachette,** qu'il détient déjà à 92,74 %, à raison d'une action Lagardère Groupe pour une action Matra Hachette, annonce Lagardère Groupe dans un communiqué publié mercredi 15 mai.

■ **SCHNEIDER : le tribunal de grande instance de Grenoble** a ordonné, mardi 14 mai, aux salariés de la division du groupe Asi, en grève depuis le 25 mars à la suite d'un projet de cession, *« de cesser immédiatement l'occupation des locaux grenoblois »*.

■ **CORNING : le conglomérat américain** a annoncé, mardi 14 mai, son intention de scinder ses activités médicales et de services pharmaceutiques, qui deviendront deux sociétés indépendantes cotées. Corning, qui a dû affronter l'an dernier la faillite de sa filiale Dow Corning (implants mammaires), entend se rencentrer sur ses principaux métiers.

■ **EDF : l'entreprise publique et l'Ademe** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) vont signer un nouvel accord de trois ans pour électrifier les sites isolés en France grâce à l'énergie solaire ou éolienne. Lors du premier contrat signé en 1993, EDF s'était engagé à investir 300 millions de francs. En fait, les investissements n'ont pas dépassé 12 millions.



■ **LE DOLLAR** a gagné du terrain mercredi sur le marché des changes de Tokyo, où il a franchi la barre des 106 yens pour terminer à 106,07 yens contre 105,04 yens la veille.

■ **DOPÉE PAR LE REPLI** du yen face au dollar et les performances de Wall Street; la Bourse de Tokyo a terminé en hausse mercredi, l'indice Nikkei gagnant 3,54 % à 22 055,97 points.

■ **L'OR** a ouvert en hausse mercredi sur le marché de Hongkong. L'once de métal précieux s'échangeait à 391,60-391,90 dollars, contre 391,40-391,70 dollars la veille.

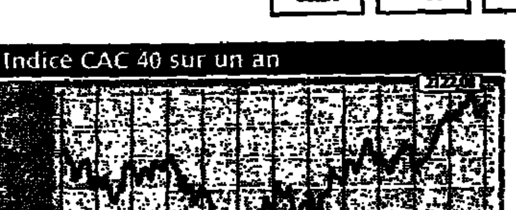
■ **LE TAUX D'INTÉRÊT** sur les bons du Trésor américain à 30 ans, se situait mardi à 6,85 % contre 6,90 % lundi soir, après l'annonce d'une hausse des prix.

■ **LES COURS DU PÉTROLE BRUT** ont progressé mardi sur le marché new-yorkais. Le baril de brut de référence aux Etats-Unis pour livraison en juin, a gagné 6 cents à 21,42 dollars.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Prises de bénéfice à la Bourse de Paris



Indice CAC 40 sur un an

CAC 40 5 jours

DANS LE SILLAGE du marché obligataire, la Bourse de Paris cédait du terrain, mercredi 15 mai, les anticipations de baisse des taux d'intérêt qui avaient stimulé mardi le marché s'estompant. En repli de 0,12 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 accusait une heure et demie plus tard une perte de 0,28 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises n'abandonnaient plus que 0,07 % à 2 120,56 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards de francs à la mi-journée.

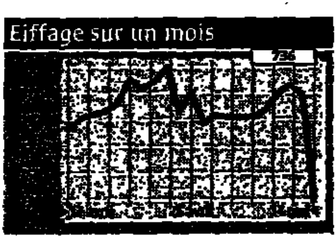
Ces prises de bénéfice relativement bien absorbées sont intervenues, notamment, après l'annonce par la Bundesbank qu'elle ne modifiait pas sa politique monétaire. Mardi, les milieux financiers caressaient l'espoir d'un geste des autorités monétaires allemandes, notamment après la décision de la Banque de Belgique de réduire de 10 centièmes son taux directeur.

Du côté des valeurs, la publication des chiffres d'affaires trimestriels, reflétant souvent une baisse d'activité au cours des trois premiers mois de l'année, continuait de faire la tendance. Géophysique était en hausse de 3,8 % et Docks de France, qui avait fortement baissé la veille, reprenait 5,8 %. Pechiney International abandonnait 3,5 %, et Ingénico 3 %.

Eiffage, valeur du jour

EIFFAGE A CHUTÉ, mardi 14 mai, à la Bourse de Paris. Le titre du groupe de BTP a perdu 10,02 % à 736 francs. Les transactions ont été nourries, avec près de 29 000 titres échangés au cours de la séance.

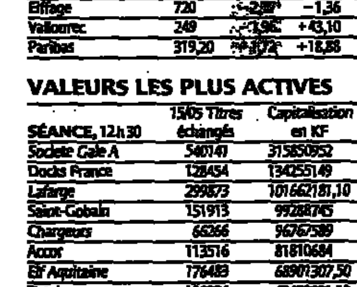
Le titre a souffert d'un avertissement de la COB sur les comptes 1995. La Commission des opérations de Bourse attire l'« *attention du public sur le rapport des commissaires aux comptes (...) pour l'exercice 1995 qui comporte une réserve portant sur l'estimation d'un complément de provision au titre des opérations immobilières et une observation concernant la non-consolidation des activités immobilières* ».



Eiffage sur un mois

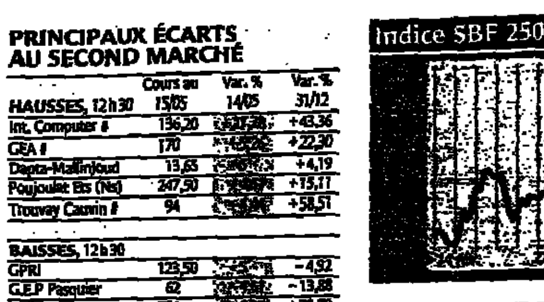
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 15/05	Var. % 14/05	Var. % 31/12
Docks France	1062	[illegible]	+42,74
Remy Cointreau	160,20	[illegible]	+2,69
Geophysique	325	[illegible]	+101,86
Lafarge	342,60	[illegible]	+8,58
Imetal	781	[illegible]	+33,50
Christian Dior	700	[illegible]	+32,57
S.E.B.	850	[illegible]	+42,85
Chargeurs	1470	[illegible]	+49,69
Schneider SA	241	[illegible]	+43,96
SEITA	192,50	[illegible]	+8,45
BAISSES, 12 h 30			
Pechiney Intl	106,40	[illegible]	+22,43
NRJ #	700	[illegible]	+41,70
Legris Indust.	262,50	[illegible]	+64,68
Ecco	1234	[illegible]	+66,53
Pechiney	223,50	[illegible]	+31,62
Plastic-Omn.(Ly)	440	[illegible]	+30,95
Rochette (La)	30,70	[illegible]	−6,82
Eiffage	720	[illegible]	−1,36
Vallourec	249	[illegible]	+43,10
Paribas	319,20	[illegible]	+18,88



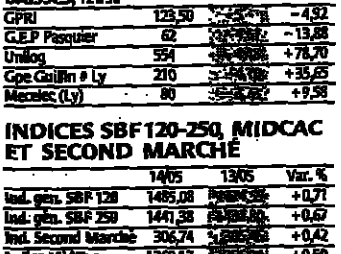
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12 h 30	15/05 Titres échangés	Capitalisation en KF
Societe Gale A	540141	315850952
Docks France	128454	134255149
Lafarge	299873	101662181,10
Saint-Gobain	151913	99288745
Chargeurs	66266	96767589
Accor	113516	81810684
Elf Aquitaine	176483	68901307,50
Total	180284	62499821,10
Carrefour	21941	59452477
Peugeot	77605	56243130



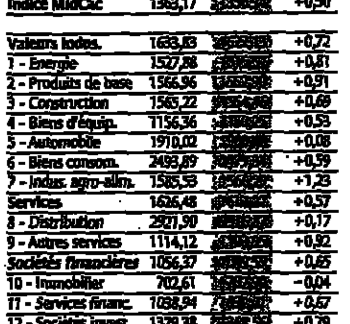
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

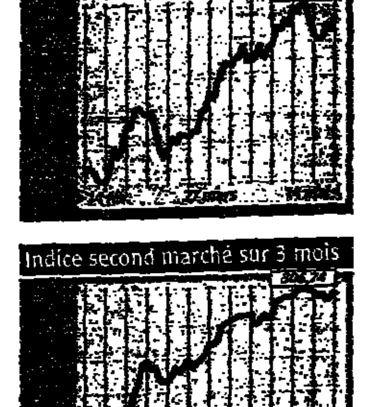
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 15/05	Var. % 14/05	Var. % 31/12
Int. Computer #	136,20	[illegible]	+43,36
GEA #	170	[illegible]	+22,30
Dapta-Mallinjoud	13,65	[illegible]	+4,19
Poujoulat Ets (Ns)	247,50	[illegible]	+15,11
Trouvay Cauvin #	94	[illegible]	+58,51
BAISSES, 12 h 30			
GPRI	123,50	[illegible]	−4,92
G.E.P Pasquier	62	[illegible]	−13,88
Unilog	554	[illegible]	+78,70
Gpe Guillin # Ly	210	[illegible]	+35,65
Mecelec (Ly)	80	[illegible]	+9,58



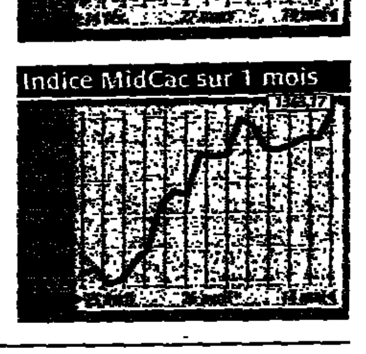
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	14/05	13/05	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1485,08	[illegible]	+0,71
Ind. gén. SBF 250	1441,38	[illegible]	+0,67
Ind. Second Marché	306,74	[illegible]	+0,42
Indice MidCac	1363,17	[illegible]	+0,50
Valeurs Indus.	1633,83	[illegible]	+0,72
1 - Energie	1527,88	[illegible]	+0,81
2 - Produits de base	1566,96	[illegible]	+0,91
3 - Construction	1565,22	[illegible]	+0,69
4 - Biens d'équip.	1156,36	[illegible]	+0,53
5 - Automobile	1910,02	[illegible]	+0,08
6 - Biens consom.	2493,89	[illegible]	+0,59
7 - Indus. agro-alim.	1585,53	[illegible]	+1,23
Services	1626,48	[illegible]	+0,57
8 - Distribution	2921,90	[illegible]	+0,17
9 - Autres services	1114,12	[illegible]	+0,92
Sociétés financières	1056,37	[illegible]	+0,65
10 - Immobilier	702,61	[illegible]	−0,04
11 - Services financ.	1038,94	[illegible]	+0,67
12 - Sociétés invest.	1379,38	[illegible]	+0,79





Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 1 mois

Forte hausse à la Bourse de Tokyo

DOPÉE par le repli du yen face au dollar, les bonnes performances de Wall Street et des rumeurs de prochains investissements de fonds publics, la Bourse de Tokyo s'est littéralement envolée mercredi 15 mai. L'indice Nikkei a gagné 754,92 points (3,54 %) à 22 055,97 points.

Mardi, Wall Street avait continué sur sa lancée de la veille, finissant en hausse grâce à un net recul des taux d'intérêt ~~à long~~ terme après l'annonce d'une hausse modérée des prix. L'indice Dow Jones a gagné 42,11 points, soit 0,75 %, à 5 624,71 points. Wall Street s'est nettement redressée depuis le début du mois, quand l'annonce d'une hausse de 2,8 % du produit intérieur brut américain au premier trimestre avait fait grimper les taux à long terme au-dessus de 7 %. Le 8 mai, les taux sont repassés sous ce seuil permettant à la Bourse new-yorkaise d'enregistrer cinq séances consécutives de hausse. En Europe, la Bourse de Londres a terminé en nette hausse gagnant 0,5 % à 3 759,7 points et celle de Francfort a gagné 0,94 %, à 2 519,73 points repassant ainsi le seuil psychologique des 2 500 points.

INDICES MONDIAUX

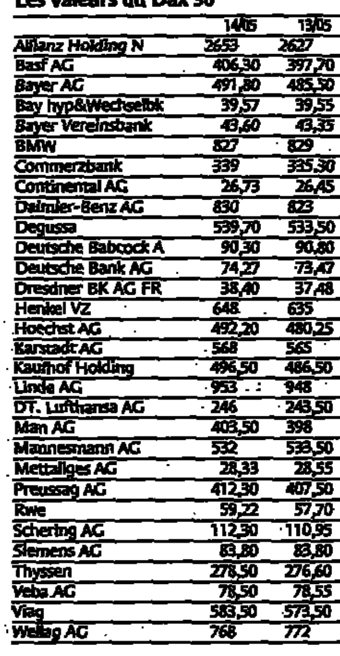
	Cours au 14/05	Cours au 13/05	Var. en %
Paris CAC 40	2122,08	[illegible]	+1
New-York/DJ indus.	5612,15	[illegible]	+0,53
Tokyo/Nikkei	21301,10	[illegible]	+0,61
Londres/FT100	3759,70	[illegible]	+0,55
Francfort/Dax 30	2519,73	[illegible]	+0,94
Frankfort/Commer.	887,70	[illegible]	+0,60
Bruxelles/Bel 20	2011,73	[illegible]	+0,56
Bruxelles/Général	1719,75	[illegible]	+0,56
Milan/MIB 30	1012	[illegible]	−0,10
Amsterdam/Gé. Cbs	375,10	[illegible]	+0,75
Madrid/Ibex 35	357,10	[illegible]	+0,13
Stockholm/Affarsal	1535,55	[illegible]	—
Londres FT30	2801,80	[illegible]	+0,26
Hong Kong/Hang S.	10817,90	[illegible]	+0,66
Singapour/Strait t.	2365,17	[illegible]	−0,86

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	14/05	13/05
Alcoa	65,75	66
American Express	47,50	47,87
Allied Signal	59,12	58,75
AT & T	62,75	62,12
Bethlehem	13,37	13,37
Boeing Co	81,75	79,37
Caterpillar Inc.	65,25	64,12
Chevron Corp.	59,25	59,12
Coca-Cola Co	44,37	43
Disney Corp.	60,87	60,75
Du Pont Nemours&Co	82,75	79,75
Eastman Kodak Co	77,12	76,37
Exxon Corp.	84,75	84,50
Gén. Motors Corp.H	55,62	55,12
Gén. Electric Co	78,87	78,50
Goodyear T & Rubbe	52,12	51,62
IBM	108,62	107,50
Intl Paper	41	40,75
J.P. Morgan Co	87	86,25
Mc Don Dougl	99	98
Merck & Co.Inc.	60,62	60,12
Minnesota Mng.&Mfg	65,25	65,75
Philip Moris	91,12	89,87
Procter & Gamble C	86,75	86,87
Sears Roebuck & Co	50,62	51,37
Texaco	83,25	81,87
Union Carb.	44,62	45,50
Utd Technol	108,87	109,62
Westingh. Electric	18,37	18,75
Woolworth	19,12	18,75

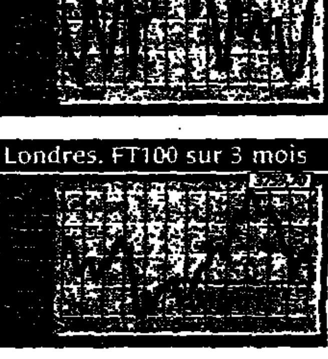
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	14/05	13/05
Allied Lyons	4,97	5,04
Barclays Bank	7,62	7,48
B.A.T. industries	4,91	4,93
British Aerospace	8,89	8,75
British Airways	5,43	5,36
British Gas	1,95	1,80
British Petroleum	5,67	5,56
British Telecom	3,26	3,33
B.T.R.	3,14	3,13
Cadbury Schweppes	4,91	4,97
Eurotunnel	0,86	0,87
Forte	3,70	3,50
Glaxo	7,86	7,79
Grand Metropolitan	4,45	4,45
Guinness	4,83	4,83
Hanson Plc	1,98	1,98
Great Ic	6,94	6,90
H.S.B.C.	9,72	9,65
Impérial Chemical	8,68	8,70
Legal	7,27	7,20
Marks and Spencer	4,34	4,34
National Westminst	6,34	6,25
Peninsular Orienta	5,20	5,25
Reuters	7,92	7,78
Saatchi and Saatch	1,34	1,33
Shell Transport	9,14	8,99
Smithkline Beecham	6,42	6,44
Tate and Lyle	4,74	4,70
Univeler Ltd	12,40	12,29
Zeneca	13,79	13,62



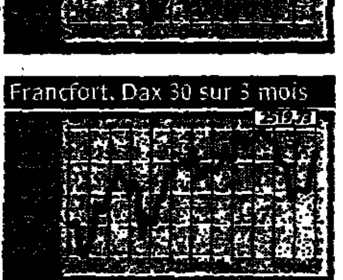
FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	14/05	13/05
Allianz Holding N	2653	2627
Basf AG	406,30	397,70
Bayer AG	491,80	485,50
Bay hyp&Wechselbk	39,57	39,55
Bayer Vereinsbank	43,60	43,35
BMW	827	829
Commerzbank	339	335,30
Continental AG	26,73	26,45
Daimler-Benz AG	830	823
Degussa	539,70	533,50
Deutsche Babcock A	90,30	90,80
Deutsche Bank AG	74,27	73,47
Dresdner BK AG FR	38,40	37,48
Henkel VZ	648	635
Hoechst AG	492,20	480,25
Karstadt AG	568	565
Kaufhof Holding	496,50	486,50
Linde AG	953	948
DT. Lufthansa AG	246	243,50
Man AG	403,50	398
Mannesmann AG	532	538,50
Mettallges AG	28,33	28,55
Preussag AG	412,30	407,50
Rwe	59,22	57,70
Schering AG	112,30	110,95
Siemens AG	83,80	83,80
Thyssen	278,50	276,60
Veba AG	78,50	78,55
Viag	583,50	573,50
Wellag AG	768	772



New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois



Francfort, Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

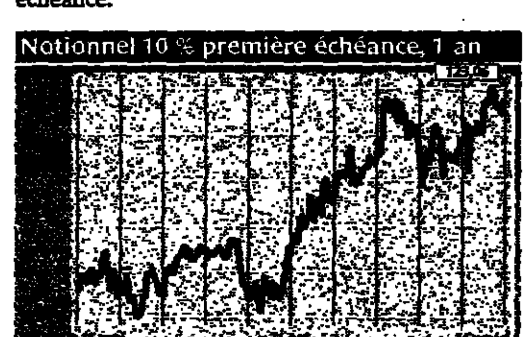
Baisse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse mercredi matin 15 mai. Après quelques minutes de transactions, l'échéance juin cédait 14 centièmes pour s'inscrire à 123,28 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,47 %, soit 0,04 % au-dessus de celui du titre d'Etat allemand de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse, les investisseurs étant rassurés par l'annonce d'une augmentation des prix à la consommation au mois d'avril moins forte que prévu (+ 0,4 %) et d'un repli des ventes au détail (− 0,3 %). Le rendement de l'obligation à trente ans s'était détendu à 6,84 %.

La Banque de France a laissé inchangé, mercredi matin, à 3,75 % le taux de l'argent au jour le jour.



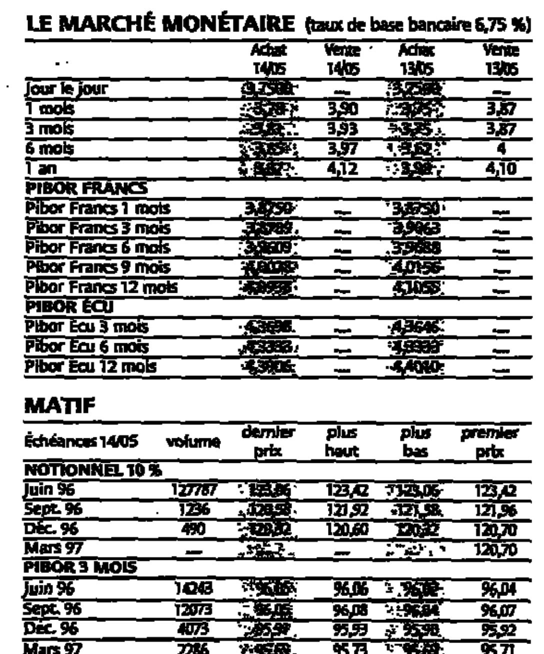
Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 14/05	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,70	6,49	7,31	[illegible]
Allemagne	3,25	[illegible]	7,24	[illegible]
Grande-Bretagne	5,94	[illegible]	8,27	[illegible]
Italie	10	9,79	10,19	[illegible]
Japon	0,44	3,38	4,75	[illegible]
Etats-Unis	5,25	6,72	6,90	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 14/05	Taux au 13/05	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	NC	[illegible]	—
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	NC	NC	NC
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	—	NC	NC
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	—	NC	—
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	—	[illegible]	NC
Obligations françaises	—	[illegible]	NC
Fonds d'État à TME	—	NC	—
Fonds d'État à TRE	NC	[illegible]	NC
Obligat. franç. à TME	NC	NC	NC
Obligat. franç. à TRE	NC	[illegible]	—



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 14/05	Vente 14/05	Achat 13/05	Vente 13/05
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,90	[illegible]	3,87
3 mois	[illegible]	3,93	[illegible]	3,87
6 mois	[illegible]	3,97	[illegible]	4
1 an	[illegible]	4,12	[illegible]	4,10
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,8750	—	3,8750	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	3,9063	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	3,9688	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	4,0156	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	4,1055	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	4,3646	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	4,3906	—	4,4010	—

MATIF

Échéances 14/05	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	127787	[illegible]	123,42	123,06	123,42
Sept. 96	1236	[illegible]	121,92	121,58	121,96
Déc. 96	490	[illegible]	120,60	120,32	120,70
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	120,70
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	14243	[illegible]	96,06	[illegible]	96,04
Sept. 96	12073	[illegible]	96,08	[illegible]	96,07
Déc. 96	4073	[illegible]	95,93	[illegible]	95,92
Mars 97	2286	[illegible]	95,73	[illegible]	95,71
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	788	[illegible]	91,32	[illegible]	91,28
Sept. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	90,78

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 14/05	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Mai 96	15416	[illegible]	2120	[illegible]	2112,50
Juin 96	926	[illegible]	2098	[illegible]	2092
Juillet 96	1	[illegible]	2082,50	[illegible]	2089,50
Sept. 96	1100	[illegible]	2107,50	[illegible]	2102,50

LES MONNAIES

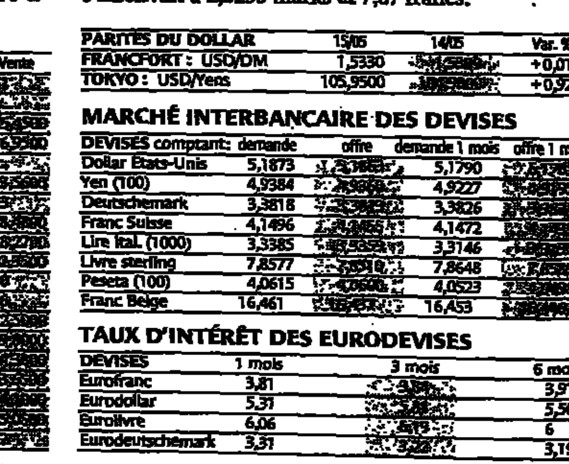
US/F ↗ 5,1975 | US/DM ↗ 1,5330 | US/¥ ↗ 105,9500 | DM/F ↗ 3,3845 | £/F ↗ 7,8830

Repli du yen

LE DOLLAR était stable, mercredi matin 15 mai, face aux devises européennes, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,5326 mark et 5,1855 francs. Il était en revanche en nette hausse face à la devise nippone, cotant 106,20 yens.

Le billet vert profitait des déclarations d'Eisuke Sakakibara, directeur général au ministère des finances, selon qui « *les marchés financiers risquent de faire erreur s'ils tablent sur une hausse des taux d'intérêt japonais* ». Une hausse du taux d'escompte de la Banque du Japon, fixé à 0,5 % depuis le 8 septembre dernier, serait de nature à faire monter la monnaie japonaise en augmentant la rémunération des placements libellés en yen.

Le franc était stable face à la devise allemande, cotant 3,3850 francs pour un mark. La livre sterling s'inscrivait à 2,3233 marks et 7,87 francs.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 14/05	% 13/05	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	338,4500	[illegible]	327	[illegible]
Ecu	6,3685	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1975	[illegible]	4,8500	[illegible]
Belgique (100 F)	16,4635	[illegible]	15,8500	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	302,7500	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3420	[illegible]	3,0600	[illegible]
Danemark (100 krd)	87,6900	[illegible]	83	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,1210	[illegible]	7,7300	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	7,8830	[illegible]	7,4200	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1360	[illegible]	1,8500	[illegible]
Suède (100 krs)	76,9300	[illegible]	70	[illegible]
Suisse (100 F)	415,3700	[illegible]	402	[illegible]
Norvège (100 k)	78,9000	[illegible]	73,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,0940	[illegible]	46,7000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0565	[illegible]	3,7800	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,2950	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,8055	[illegible]	3,5000	[illegible]
Japon (100 yens)	4,9331	[illegible]	4,7000	[illegible]
Finlande (mark)	109,2900	[illegible]	101	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR	15/05	14/05	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5330	[illegible]	+0,01
TOKYO : USD/Yens	105,9500	[illegible]	+0,92

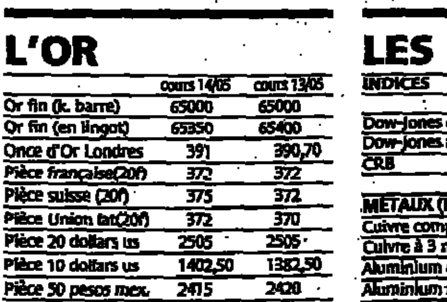
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1873	[illegible]	5,1790	[illegible]
Yen (100)	4,9384	[illegible]	4,9227	[illegible]
Deutschemark	3,3818	[illegible]	3,3826	[illegible]
Franc Suisse	4,1496	[illegible]	4,1472	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3385	[illegible]	3,3146	[illegible]
Livre sterling	7,8577	[illegible]	7,8648	[illegible]
Peseta (100)	4,0615	[illegible]	4,0523	[illegible]
Franc Belge	16,461	[illegible]	16,453	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,81	[illegible]	3,91
Eurodollar	5,31	[illegible]	5,50
Eurolivre	6,06	[illegible]	6
Eurodeutschemark	3,31	[illegible]	3,19

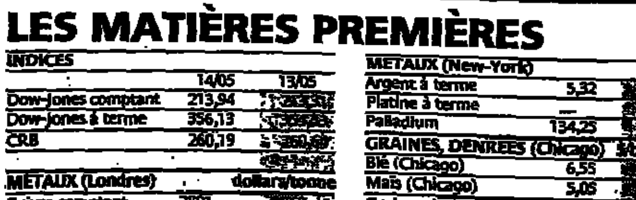
L'OR



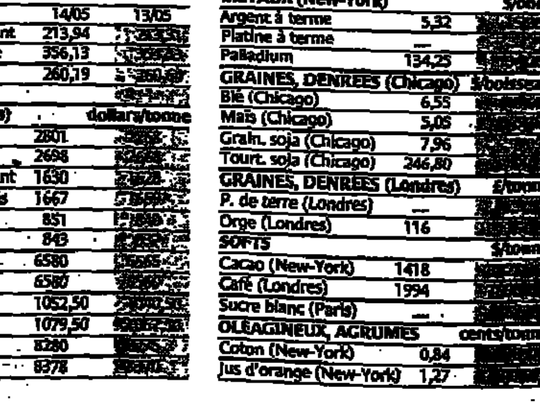
	cours 14/05	cours 13/05
Or fin (k. barre)	65000	65000
Or fin (en lingot)	65350	65400
Once d'Or Londres	391	390,70
Pièce française(20f)	372	372
Pièce suisse (20f)	375	372
Pièce Union lat(20f)	372	370
Pièce 20 dollars us	2505	2505
Pièce 10 dollars us	1402,50	1382,50
Pièce 50 pesos mex.	2415	2420

LE PÉTROLE

En dollars	cours 14/05	cours 13/05
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—



LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	14/05	13/05
Dow-Jones comptant	213,94	[illegible]
Dow-Jones à terme	356,13	[illegible]
CRB	260,19	[illegible]
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2801	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2698	[illegible]
Aluminium comptant	1630	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1667	[illegible]
Plomb comptant	851	[illegible]
Plomb à 3 mois	843	[illegible]
Etain comptant	6580	[illegible]
Etain à 3 mois	6580	[illegible]
Zinc comptant	1052,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1079,50	[illegible]
Nickel comptant	8280	[illegible]
Nickel à 3 mois	8378	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,32	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	134,25	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	6,55	[illegible]
Maïs (Chicago)	5,05	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	7,96	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	246,80	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	116	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1418	[illegible]
Café (Londres)	1994	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,84	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,27	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 15 MAI
Liquidation : 23 mai
Taux de report : 3,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,07 %
CAC 40 : 2120,70

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
EDF-GDF 3%	7746	[illegible]	- 0,01	[illegible]
B.N.P. (T.P)	920	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	830	[illegible]	- 1,20	[illegible]
Renault (T.P.)	1820	[illegible]	- 0,43	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2020	[illegible]	- 0,99	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1245	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1089	[illegible]	—	[illegible]
Accor	714	[illegible]	+ 1,54	[illegible]
Air Liquide	926	[illegible]	- 0,32	[illegible]
Alcatel Alsthom	492	[illegible]	- 0,60	[illegible]
Alcatel Cable	482,10	[illegible]	- 0,39	[illegible]
Alspi	483	[illegible]	+ 0,41	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	140,30	[illegible]	- 0,21	[illegible]
Axa	299	[illegible]	+ 0,46	[illegible]
Axime	658	[illegible]	- 0,91	[illegible]
Bail Investis.	840	[illegible]	+ 1,78	[illegible]
Bancaire (Cie)	600	[illegible]	- 0,50	[illegible]
Bazar Hot. Ville	510	[illegible]	—	[illegible]
Bertrand Faure	169	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Comptoir Moder.	2075	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CPR	406	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cred.Fon.France	35,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit Local Fce	395,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit Lyonnais CI	169	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Credit National	368	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	269	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Damart	3950	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Danone	773	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault-Aviation	489,20	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dassault Electro	306	[illegible]	[illegible]	[illegible]
De Dietrich	265	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Degremont	488,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal #Li	53,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	258,10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Docks France	981	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dynaction	142	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eaux (Cie des)	560	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ecco	1265	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eiffage	736	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Elf Aquitaine	392,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eramet	385	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eridania Beghin	847	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essilor Intl	1270	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Essilor Intl ADP	982	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Esso	615	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurafrance	2000	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Euro Disney	14,45	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Europe 1	1170	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Eurotunnel	6,80	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Filipacchi Medias	1010	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Finextel	77,85	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fives-Lille	545	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fromageries Bel	4910	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	1621	[illegible]	[illegible]	[illegible]
CAN	149,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1280	[illegible]	—	[illegible]
Lyonnaise Eaux	530	[illegible]	- 0,37	[illegible]
Marine Wendel	434,80	[illegible]	+ 0,59	[illegible]
Matra-Hachette	134,40	[illegible]	—	[illegible]
Metaleurop	59,70	[illegible]	- 1,67	[illegible]
Metrologie Inter.	22,50	[illegible]	- 1,55	[illegible]
Michelin	245,10	[illegible]	+ 0,48	[illegible]
Moulinex	80	[illegible]	—	[illegible]
Nord-Est	139	[illegible]	—	[illegible]
Nordon (Ny)	420	[illegible]	—	[illegible]
UAP	106,80	[illegible]	- 0,56	[illegible]
UFB Locabail	490	[illegible]	- 1,02	[illegible]
UGC DA (M)	319,50	[illegible]	- 0,46	[illegible]
UIC	82	[illegible]	- 0,48	[illegible]
UIF	448	[illegible]	- 0,66	[illegible]
UIS	180	[illegible]	—	[illegible]
Unibail	499	[illegible]	+ 0,20	[illegible]
Union Assur.Fdal	638	[illegible]	- 0,15	[illegible]
Usinor Sacilor	82,60	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
Valeo	291	[illegible]	- 1,20	[illegible]
Hitachi #	52,10	[illegible]	+ 2,30	[illegible]
Hoechst #	1657	[illegible]	+ 1,68	[illegible]
I.B.M #	563	[illegible]	—	[illegible]
I.C.I #	68,35	[illegible]	- 0,43	[illegible]
Ito Yokado #	293	[illegible]	+ 2,76	[illegible]
Matsushita #	88,20	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
Mc Donald's #	249,90	[illegible]	- 0,04	[illegible]
Merck and Co #	310,50	[illegible]	+ 1,90	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	70,85	[illegible]	- 0,91	[illegible]
Mobil Corporat.#	599	[illegible]	- 1,16	[illegible]
Unilever #	700	[illegible]	- 0,42	[illegible]
United Technol. #	572	[illegible]	- 0,87	[illegible]
Vaal Reefs #	535	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
Volkswagen A.G #	1803	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Volvo (act.B) #	● 101	[illegible]	+ 3,66	[illegible]
Western Deep #	245	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Yamanouchi #	119,10	[illegible]	+ 0,75	[illegible]
Zambia Copper	3,55	[illegible]	- 0,84	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 15 MAI

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	146,30	146,30
Commerzbank AG	1135	1150
Fiat Ord	20,60	20,65
Gevaert	302	302
Gold Fields South	160,50	160,50
Kubota Corp	28,40	[illegible]
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	52	57
Ottomane(cie Fin.)	300,50	300,50
Robeco	385	385,60
Rodamco N.V.	147,30	147,30
Rolinco	417,40	418
Solvay SA	2990	2990

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; *o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.*

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 15 MAI

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 15 MAI

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
High Co.	255	251
Infonie	499	499
Joliez-Regal	100	100
Proxidis	80	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MERCREDI 15 MAI

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
B.A.C.	◆	0,05	0,05
Crédit Gén.Ind.	◆	29	29
Générale Occidentale	◆	38,15	38,15
Mumm	◆	1320	1320
Nobel	◆	181,30	181,30
Sté lecteurs du Monde	◆	132	145,20

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 14 mai

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Cadence 2 D	1057,10	1046,63
Cadence 3 D	1062,51	1051,99
Capimonétaire C	1996,94	1994,95
Capimonétaire D	1855,42	1853,57
Capiobig C	8460,78	8377,01
Interoblig C	6441,29	6377,51
Intersélection France D	589,57	578,01
S.G. France opport. C	1708,39	1674,89
S.G. France opport. D	1647,40	1615,10
Sogenfrance C	1501,37	1471,93
Sogenfrance D	1385,60	1358,43
Sogépargne D	313,04	309,94
Soginter C	1800,32	1765,02
Fonds communs de placements		
Favor D	1238,38	1214,10
Sogéfiance D	1703,26	1669,86
Sogenfrance Tempo D	144,47	141,64

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

SCIENCES

MÉDECINE En France, trois à quatre millions de personnes souffrent de problèmes d'audition. Six cent mille d'entre elles sont équipées d'une aide auditive. ● L'EXPOSITION d'un très grand nombre de personnes à des environnements sonores dangereux et l'absence de prévention risquent de faire progresser significativement ces chiffres. ● POUR PALLIER ces déficiences, les spécialistes ont multiplié les prouesses et réussi à mettre au point des prothèses de petite taille, offrant un son de qualité analogique. ● LES PROGRÈS de l'informatique et de la miniaturisation aidant, de nouveaux matériels d'origine danoise, au son numérique cette fois, viennent d'apparaître. ● LEUR PRIX se monte à 12 000 francs l'unité, alors que le remboursement consenti par les caisses de la Sécurité sociale pour les prothèses auditives ne dépasse pas 851,50 francs !

Un son numérique pour les oreilles malentendantes

Bénéficiant des derniers progrès de l'informatique, des prothèses, prochainement commercialisées en France, permettent un saut qualitatif de l'audition, comparable à celui obtenu par le passage du microsillon au CD

« ON PEUT, sans exagération, parler aujourd'hui d'une révolution pour les personnes malentendantes. Avec les nouvelles prothèses qui vont être commercialisées en France, on passe du traitement analogique au traitement numérique du son, c'est-à-dire que l'on va abandonner la qualité sonore des disques 78 tours pour bénéficier de celle fournie par les CD », résume Benoît Roy, président de l'Association des audioprothésistes français. Présentées pour la première fois au monde au milieu du mois d'avril à Salt Lake City, ces prothèses ont été au centre des journées nationales des audioprothésistes français qui ont réuni, du 4 au 6 mai à Tours, près d'un millier de professionnels du traitement de la surdité.

En France, de trois à quatre millions de personnes souffrent de problèmes d'audition et six cent mille d'entre elles sont équipées d'une aide auditive. Tout comme pour les anomalies de la fonction visuelle, celles de la fonction auditive peuvent être d'autant plus aisément stabilisées qu'elles sont diagnostiquées et traitées précocement. Si l'on excepte les surdités profondes et celles des enfants, le déficit de la fonction auditive apparaît généralement de manière progressive.

Chez les personnes âgées, on parle de « presbyacousie », surdité de type neurosensoriel prédominant sur les sons aigus. Le vieillissement de la population, l'exposition de très nombreuses personnes à des environnements sonores dangereux et, plus récemment, l'usage incontrôlé des baladeurs ou encore l'absence de prévention laissent penser que ces problèmes trop souvent sous-estimés prendront une dimension de plus en plus importante.

LA PREUVE PAR LA TÉLÉ

Les premiers symptômes sont la mauvaise audition en milieu bruyant ou celle de la voix chuchotée. Progressivement, on n'entend plus le tic-tac de la montre, le chant des oiseaux ni, parfois, la sonnerie du téléphone. *« L'un des signes caractéristiques chez les personnes âgées est le fait d'augmenter le volume sonore de leur poste de télévision*, explique M. Roy. *C'est aussi les récriminations contre les jeunes qui, selon elles, "ne savent plus articuler". L'entourage perçoit généralement très vite ces premiers symptômes. C'est dès ce stade qu'il faut consulter un spécialiste d'oto-rhino-laryngologie qui diagnostiquera le type de surdité, évaluera la perte d'audition et pourra prescrire une aide auditive. »*

Plus que de « prothèses », appareils de suppléance, on devrait ici parler d'« orthèses », outils permettant de pallier une déficience. Les aides auditives, quel que soit leur type, sont constituées d'un microphone, d'un amplificateur, d'un écouteur ou d'un vibrateur et d'une pile fournissant l'énergie. On distingue les modèles dits « contours d'oreille » et les modèles « intra-auriculaires ». Les premiers sont placés derrière le pavillon. Volumineux en cas de surdité profonde, ils peuvent aussi être de dimensions très réduites et entièrement dissimulés par le pavillon de l'oreille et les cheveux. Les seconds sont introduits dans le conduit auditif, à des endroits différents selon le type de surdité, et incorporés au sein d'une coque en résine fabriquée après une prise d'empreinte. Pratiquement invisibles, ces aides, qui représentent environ 35 % du marché français, ne peuvent corriger les surdités sévères ou profondes.

Au cours du siècle, les progrès dans le champ de l'aide auditive ont résulté des avancées techniques dans le domaine des transistors, des piles, de l'électronique et de la miniaturisation de ces procédés. Les dernières améliorations avaient, à la fin des années 80, concerné la programmation personnalisée, par ordinateur, des différents paramètres de l'appareil et leur réglage à l'aide d'une télécommande. Certains fabricants, comme la firme suisse Phonak, avaient également réussi à mettre au point des dispositifs capables de « trier » la parole dans des ambiances bruyantes et, grâce à différents micros, à faire un « zoom » sur telle ou telle partie de l'environnement.

TOUR DE FORCE TECHNIQUE

Les professionnels de la thérapeutique de l'audition savaient depuis quelques années que le traitement numérique du son parviendrait un jour ou l'autre dans leur secteur. C'est aujourd'hui chose faite avec la commercialisation simultanée, à l'échelon mondial, de deux appareils fabriqués par deux sociétés danoises spécialisées dans l'aide auditive. De l'avis de l'ensemble des spécialistes, la mise au point de ces deux appareils est un extraordinaire tour de force technique. Elle inaugure aussi, selon eux, une nouvelle ère dans la prise en charge de la malaudition, de nouveaux procédés fondés sur le traitement numérique allant apparaître sur le marché dans les prochaines années.

Le premier appareil, baptisé « DigiFocus », est produit par la firme Oticon. Il s'agit d'un « contour d'oreille » pesant 4 grammes (pile comprise) dont le microprocesseur réalise 14 millions d'opérations par seconde – l'équivalent de ce qu'effectue un ordinateur personnel (PC) de base – afin d'adapter automatiquement l'appareil à la déficience auditive du malentendant en fonction de l'environnement sonore dans lequel il se trouve. Le signal d'entrée fourni par le microphone de la prothèse est numérisé, dirigé vers sept filtres couvrant une gamme allant de 125 à 6 000 Hertz.

Après réglages individuels, les signaux de sortie sont ensuite dirigés vers deux systèmes de sommation correspondant à deux canaux, basses et hautes fréquences, chacun équipé d'un microprocesseur multipliant les possibilités de traitement du signal. A la différence des PC, qui fonctionnent sous une tension de 3,3 volts, ce dispositif et sa puce sont équipés d'une pile de 0,9 volt permettant un fonctionnement de plus de 300 heures.

Le second appareil – dénommé « Senso » – est le fruit de la recherche de la firme Widex. Il s'agit d'un modèle « intra-auriculaire » d'un poids de 0,5 gramme et qui, selon le fabricant, réalise 40 millions d'opérations par seconde et renferme 88 000 transistors. Selon les premiers témoignages recueillis par les audioprothésistes français, les personnes malentendantes ainsi équipées ont, avec notamment la disparition du « souffle » inhérent aux anciennes prothèses, la sensation de retrouver leurs oreilles d'antan.

Jean-Yves Nau

Les suppléances de la fonction auditive

CERVEAU
Nerf auditif
Cochlée
Tympan
Caisse du tympan
Étrier de la fenêtre ovale
Trompe d'Eustache
Oreille externe
Oreille moyenne
Oreille interne
Modèle "contour d'oreille"
Poids : 4 grammes
Microprocesseur : 14 M d'opérations par seconde
Modèle "intra-auriculaire"
Poids : 0,5 gramme
Microprocesseur : 40 M d'opérations par seconde
Infographie : Le Monde

Douze mille francs l'unité

Les nouvelles aides auditives à traitement numérique sont commercialisées par les firmes Oticon et Widex au prix d'environ 12 000 francs l'unité. *Pour les malentendants, l'idéal est de disposer* de deux appareils, afin de reconstituer la stéréophonie dont jouissent, naturellement ceux qui n'ont pas de troubles de leur fonction auditive. Les prix des autres types d'aides auditives varient de *3 500 à 10 000 francs, la moyenne se situant entre 6 000 et 7 000 francs* pour une oreille. Ces sommes comprennent le suivi du patient par l'audioprothésiste.

Ces appareils – comme les lunettes et les lentilles oculaires – sont *très mal remboursés par les caisses de Sécurité sociale. Ces dernières* n'octroient en effet que 851,50 francs par appareil et ce... pour une seule oreille. Il faut en outre attendre trois à cinq ans pour bénéficier de la même somme pour l'équipement de la seconde. Le complément *éventuel des mutuelles et des assurances varie, du remboursement* du ticket modérateur à quatre fois le tarif conventionnel.

Une drôle de soupe de quarks et de gluons

Un millier de physiciens de toutes origines tentent de retrouver la recette de l'Univers tel qu'il existait aussitôt après le Big Bang

DANS leur quête du savoir, les physiciens n'hésitent pas à utiliser les moyens les plus puissants pour tenter de reproduire la soupe primitive de particules qui existait quelques millionièmes de seconde seulement après la gigantesque explosion, le Big Bang, qui a donné naissance à l'Univers.

Pour le plaisir de ce sport intellectuel, une cinquantaine de chercheurs de plusieurs laboratoires de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3,CNRS) dirigés par Louis Kluberg, de l'Ecole polytechnique, et leurs collègues du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) ont mis à contribution les installations du centre pour réaliser l'expérience NA 50. En utilisant des cibles de plomb qu'ils ont bombardées à l'aide de faisceaux très énergiques constitués également de particules de plomb ionisées (ions), ils sont parvenus à créer un petit monde éphémère où régnait la violence due aux collisions. Un monde très inhabituel baigné par une soupe de quarks et de gluons. Un tel brouet ne parle guère au profane, qui n'y voit rien de particulièrement appétissant. Mais, pour les spécialistes des particules, la matière observée se trouverait dans un état que notre Univers a oublié depuis bien longtemps.

Pour le comprendre, il suffit de savoir que les quarks, composants de base de la matière qui nous entoure – il en faut trois, par exemple, pour créer les protons et les neutrons, dont sont faits tous les atomes –, ne peuvent être observés isolément. Ils sont en permanence rattachés les uns aux autres, un peu à la manière des *bolas*, ces lassos formés de trois boules massives liées entre elles qu'utilisent les gauchos d'Amérique du Sud pour capturer le bétail.

UNE ÉNERGIE COLOSSALE

A en croire les théoriciens et les chantres de la chromodynamique quantique, ces mêmes quarks se seraient, à un moment de leur existence, comportés en êtres parfaitement libres. Seule condition et non des moindres : l'énergie du milieu dans lequel ils baignent doit être colossale, équivalente à celle qui existait aux premiers instants de l'Univers. En ce temps-là, les quarks étaient libres, tout comme les gluons, ces particules qui les lient fortement – les physiciens parlent d'« interaction forte » –, comme dans le modèle de l'atome. En ce temps-là donc, quarks et gluons formaient une sorte de soupe primitive connue sous le nom de plasma de quarks et de gluons (QGP).

Aujourd'hui, un millier de physiciens de toutes origines tentent de retrouver la recette de ce curieux potage. La brigade des « chefs » de l'expérience NA 50 pense qu'elle l'a peut-être trouvée. Elle en voudrait pour preuve l'observation, dans les gerbes de particules produites par les collisions plomb contre plomb, de particules particulières bien connues, les J-psi, dont le nombre devrait diminuer de façon significative en cas de formation d'une soupe gluons-quarks.

Ces mesures, délicates, n'avaient pas donné de résultats probants lors d'expériences menées en 1994, d'autres explications étant avancées pour expliquer les variations de production de ce « voyeur » de particules qu'est le J-psi. Mais les perfectionnements apportés depuis aux détecteurs et le dépouillement des données les plus récentes semblent plus prometteurs, ce qui a conduit les physiciens de la NA 50 à se projeter sur le devant de la scène. Lors des Rencontres de Moriond, ils ont présenté – agrémenté des conditionnels de rigueur – un consommé d'univers primitif dont la description fait l'objet d'une intense compétition là où sont installés des accélérateurs à ions lourds.

Jean-François Augereau

Scènes de chasse autrichiennes

A la « Villa Hermès », Trianon de Sissi caché dans la forêt viennoise, une exposition rassemble les souvenirs d'un couple mythique, Elisabeth et François-Joseph

LAINZER-TIERGARTEN
de notre envoyé spécial

Son regard fixe, ses traits réguliers mais peu expressifs, son abondante chevelure avec ou sans diadème, sa taille de guêpe jaillissant de crinolines mousseuses, ses mains racées tenant ou non un éventail sont absolument partout en Autriche, comme si elle régnait toujours : dans le pas-perdu des hôtels, au fond des tasses et des montres, sur les bouteilles et les dessous de bouteille, dans les puzzles, les jeux de cartes, sur les marque-pages, les cartes postales et les boîtes de chocolats et même à l'affiche d'une pièce de théâtre viennoise qui a été vue par un million de personnes depuis quatre ans et continue sa carrière.

Elisabeth de Wittelsbach, dite Sissi (1837-1898), impératrice d'Autriche et reine apostolique de Hongrie, un siècle après son sauvage assassinat sur un quai de Genève par un anarchiste italien, est au service de son pays d'adoption comme elle ne le fut jamais lorsqu'elle était l'épouse distante de François-Joseph Ier, la mère non moins distante de l'archiduc héritier Rodolphe, le mort de Mayerling ; lorsqu'elle préférait sa salle de gymnastique aux dîners de gala et l'exotisme colonial d'Alger ou de Corfou aux salles d'apparat de la Hofburg ou de Schönbrunn.

Il est cependant un site autrichien proche de Schönbrunn, aux alentours de Vienne, auquel la souveraine s'attacha et qu'elle marqua de son empreinte personnelle, un peu comme sa parente Marie-Antoinette l'avait fait dans sa fermette de Trianon. Ce lieu, relativement peu visité, peut-être parce qu'il faut monter 1 kilomètre pour l'atteindre, sans doute aussi parce qu'il a encore été peu touché par la persistante « mode Sissi », est la villa Hermès, à Lainzer-Tiergarten, commune cossue non loin de Schönbrunn.

Là, au milieu d'un immense domaine de chasse où continuent de nos jours à s'ébattre librement lièvres, sangliers, biches et cerfs, le couple impérial fit bâtir, vers 1880, un manoir mastoc, d'abord bourgeoisement baptisé « Le repos champêtre », puis, plus aristocratiquement « Villa Hermès » à cause d'une statue du dieu grec posée fort à propos dans le jardin puisqu'il est à la fois le patron du voyageur et la personnification du mensonge.

UNE ÉPOUSE MORGANATIQUE ?

Déplacements incessants de l'impératrice vivante, menteries sur l'impératrice morte. Elisabeth de Wittelsbach ne fut pas la créature gentillette immortalisée à l'écran par l'actrice autrichienne francisée Romy Schneider mais une « *sacrée égoïste* », selon un historien actuel des Habsbourg, Gerhard Tötschinger ; une femme préoccupée de son corps comme d'une œuvre d'art, mais froide, au point, pour se débarrasser de son devoir conjugal, de pousser habilement dans les bras de son époux une brave comédienne viennoise, tout ébaubie de se trouver soudain dans l'intimité de Sa Majesté impériale et royale.

De cette Mme Schratt, par contagion, on est d'ailleurs en train d'essayer de faire une autre « sainte d'Etat », reine sans couronne, martyre elle aussi du protocole et de la politique, magnifiée encore par le mariage morganatique secret, façon Louis XIV-Madame de Maintenon, qui l'unit peut-être, après leurs veuvages respectifs, à François-Joseph.



DESSINS D'OLCE

A la Villa Hermès, pendant que l'empereur chassait avec la même application méticuleuse qu'il mettait à remplir ses fonctions officielles, Sissi faisait décorer ses appartements de guirlandes et de scènes néo-antiques sur fond rouge saumon. Dans ces salles restées intactes, on peut voir, jusqu'en février 1997, une pittoresque exposition sur la chasse et l'art, les animaux et les hommes dans l'Autriche habsbourgeoise.

Outre la silhouette de Sissi sur son cheval Mahomet (l'impératrice se piquait d'orientophilie), les vitrines alignent pêle-mêle d'incroyables chaises cynégétiques en bois de cerf, la photo de François-Joseph octogénaire chassant en culotte courte du Tyrol, les cent pièces du pique-nique impérial, un autoportrait de Rodolphe adolescent chasseur, des armes, des huiles, des bronzes et même le tableau de chasse calligraphié du second archiduc héritier, François-Ferdinand, le mort fatal de Sarajevo : 212 349 animaux abattus de l'Autriche à l'Egypte. Un saisissant film sépia d'époque montre François-Joseph tirant le chamois. Dommage qu'on ait omis d'apporter du Musée de la Basse-Autriche à Vienne, le fabuleux tapis miroitant tissé en pure soie, il y a cinq cents ans à Ispahan, sur le thème de la chasse, pour les Ming de Chine.

Au restaurant du pavillon, on sert des *kipferl*, croissants en simple pain blanc inspirés à un pâtissier viennois par les étendards du sultan-calife ottoman assiégeant la capitale à la fin du XVIIe siècle, et du *barlauch*, ragoût à base d'ail sauvage doux, cueilli dans les clairières du parc Hermès ; deux aliments sains dont Sissi, diététicienne et *weight-watcher* avant la lettre, se nourrissait volontiers. Même devant son assiette, on échappe difficilement, cent ans après sa disparition, aux impératifs de l'impératrice...

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

Carnet de route

● **Exposition.** A la villa Hermès, située à Lainzer-Tiergarten, près de Vienne-Schönbrunn, l'exposition « Histoire de la chasse en Autriche » a lieu jusqu'au 16 février 1997. Ouverture du mercredi au *dimanche et les jours fériés de* 9 à 16 h 30. Tél. : 19-43-804-13-24. Catalogue seulement en allemand.

● **Chasse.** On peut tirer gros et petit gibier en Autriche, y compris dans l'ancien domaine impérial de la villa Hermès. Contacter les représentations touristiques autrichiennes en France ou l'Association autrichienne pour la chasse, 3 Wickenburgasse, 1080-Vienne, tél. : 19-43-405-16-36.

● **Livres.** L'ouvrage en allemand de Gerhard Tötschinger, *Sur les traces des Habsbourg* (Langen-Müller, Munich, 1991) a été traduit en italien en 1993, mais pas encore en français. On trouvera une vision littéraire de la dynastie dans *La Dame blanche des Habsbourg*, de Paul Morand (Perrin). *Consulter aussi L'Histoire de l'Autriche*, de Jean Béranger (Que sais-je ?).

● **Renseignements.** L'Office du tourisme autrichien, à Paris, n'est pas ouvert au public. On peut le joindre par téléphone au (1) 53-83-95-20 ou par Minitel 3615 AUTRICHE. On peut également demander une documentation en écrivant à l'adresse suivante : Office national autrichien du tourisme, BP 475, 75366 Paris Cedex 08.

A la campagne



Vendredi soir, *18 heures :* la maison apprêtée attend ses hôtes. Les tomettes brillent, les vieux meubles normands fleurent l'encaustique. Une flambée dans la cheminée réchauffe le salon. A la cuisine, pain au levain, lait, café, thé et œufs frais promettent un savoureux petit déjeuner. Sur les lits, les draps ont le parfum de l'herbe coupée. Le week-end s'annonce de bon augure. Préfère-t-on le golf, le tennis, l'équitation, la pêche à la mouche ou les longues marches sur la grève ? La mer n'est qu'à *15 kilomètres. Les Jonquets,* cette bâtisse trappue à colombages, plantée au milieu des pommiers et des poiriers, restaurée avec soin voilà deux ans, a gardé son caractère d'autrefois, tout en étant dotée des équipements les plus récents (chauffage électrique, lave-linge et vaisselle, mobilier de jardin, barbecue, etc.). Elle se loue 1 320 F (3 chambres), pour un week-end de trois jours (Gîtes de France-Eure, service de *réservation, tél. : 32-39-53-38).*

■ Lancée à l'initiative de l'Eure en 1989, *sous le label « week-end relax »,* la formule a fait école. Au printemps 1996, quelque cinquante départements proposent un forfait identique rebaptisé *« week-end détente »,* valable hors vacances scolaires. Un principe unique : gîte chauffé, produits d'entretien et épicerie de base fournis, comme la réserve de bois pour la cheminée. Point de gazon à tondre, ni de volets à repeindre, voire de fuite d'eau à réparer. Pas de maison à ouvrir, puis à refermer. Nul besoin de se soucier du ménage. Juste une facture à régler : à partir de 500 F, pour les maisons les plus modestes, classées un épi, jusqu'à 1 600 F pour un confort 4 épis et un surclassement *« gîte de caractère »* qui assure l'authenticité de l'architecture et de la décoration.

■ Pour faire le bon choix, on se procurera les guides départementaux (3615 Gîtes de France, de 7 à 80 F) qui répertorient les offres, photos à l'appui, au contraire du guide général pour la France, ne recensant que les 2 600 nouvelles adresses parmi les 40 000 existantes.

■ Confort, convivialité, spécificité : trois objectifs qui justifient une diversification pour le bien-être des locataires. Ainsi, certaines régions ont un classement supplémentaire pour les *« gîtes de mer »,* proches de la plage. D'autres surnomment *« gîtes vélos »* les maisons qui mettent à disposition vélos ou VTT. De même, les gîtes *« bienvenue bébé »* sont munis du matériel nécessaire au confort des moins de deux ans. Quant aux gîtes *« pêche »* et aux gîtes *« panda »,* ils font l'objet d'un catalogue à part entière. Les premiers jouent la double carte *« détente-pêche »* quand les seconds campent au sein des parcs naturels de France.

■ La Maison des Gîtes de France déménage pour s'installer, dès le lundi 20 mai, au 59, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, tél. : *(1) 49-70-75-75. Sur place,* la centaine de guides départementaux et tous les guides thématiques.

Florence Evin

PARTIR

■ **SAINT-PÉTERSBOURG A LA PENTECÔTE.** Profiter du pont de la Pentecôte (du vendredi 24 mai au lundi 27 mai) pour découvrir l'ancienne capitale impériale dans le cadre d'une longue escapade proposée par Bennett Voyages. Au menu, les canaux de la « Venise du Nord », la Perspective Nevski, le musée de l'Ermitage, la forteresse Pierre-et-Paul, la cathédrale Saint-Isaac et, dans les environs, le palais Pavlovsk et le Village des Tsars (Pouchkine). Selon l'hébergement choisi, il en coûte 3 990 F ou 4 390 F par personne, en chambre double et pension complète, avec le transport aérien, les transferts et les visites.
★ **Dans les agences de voyages. Renseignements au (1) 48-01-87-77.**

■ **VERMEER AVANT CLÔTURE.** Bonne nouvelle pour ceux qui n'avaient pu se rendre à La Haye : la rétrospective Vermeer étant prolongée jusqu'au 9 juin, le voyagiste Images du Monde propose deux déplacements d'une journée en avion, les 7 juin (1 390 F en vol spécial classe éco) et 9 juin (1 490 F en classe affaires). Ces prix comprennent l'aller-retour Paris/Rotterdam, les transferts en autocar, l'entrée à l'exposition et la visite du Panorama Mesdag.
★ **Images du Monde Voyages, 14, rue Lahire, 75013 Paris, tél. : (1) 44-24-87-88.**

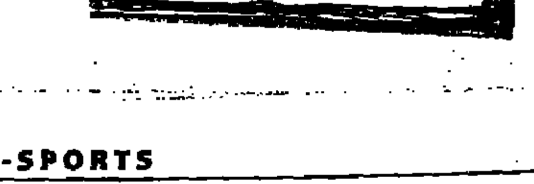
■ ***GREENS D'ARIZONA.*** Situé à Scottsdale, banlieue résidentielle de Phoenix, capitale de l'Arizona, le Phoenician (580 chambres et suites) est l'illustration parfaite du « resort » à l'américaine. A la lisière du désert, au pied du mont Camelback, un paradis de 53 hectares voué aux loisirs : 11 courts de tennis, 7 piscines, des installations pour le croquet, le bowling, le tir à l'arc, le billard, le volley, le basket et des sentiers pour la randonnée pédestre ou cycliste. A signaler l'offre spéciale proposée aux golfeurs, du 24 mai au 27 juin, par Golfissimes Voyages : 9 350 F par personne (7 600 F pour un accompagnant), sept nuits en chambre double, avec le vol de Paris via Philadelphie, une voiture en kilométrage illimité et 5 green-fees.
★ **Voyages Golfissimes, tél. : (1) 47-72-28-10. D'autres voyagistes programment cette destination. Consulter les agences de voyages.**

■ **RANDONNEURS FRANÇAIS.** Spécialisé dans l'organisation, en Grande-Bretagne et en France, de « Rando-langues » (les groupes sont constitués de randonneurs britanniques et français, idéalement en nombre égal), Anglo-French Walks recherche des participants français intéressés par la possibilité de « dérouiller » leur anglais tout en s'adonnant au plaisir de la marche à pied. Au choix, deux balades dans des parcs nationaux, l'une dans les Derbyshire Dales (randonneurs moyens), du 1er au 8 juin, l'autre dans le Vercors (bons marcheurs), du 22 au 29 juin.
★ **Renseignements auprès de John Winter, 8, Westwood Avenue, Rishton, Blackburn, BB1 4BZ, Angleterre, tél. : 19-44-1254-885-738.**









Tati, Adidas, Mizuno et Parmalat sont les plus sérieux candidats à la reprise de l'OM

La mairie de Marseille fixe les conditions de la cession du club, qui est sur le point de remonter en première division

L'Olympique de Marseille disputera face à Sochaux, *vendredi 17 mai, une rencontre décisive pour la montée en première division.* A deux journées de la fin du championnat de deuxième division, *l'OM n'a plus besoin que* d'un point pour être assuré de son retour parmi l'élite. Sans attendre cette certitude, les grandes manœuvres ont commencé à Marseille sur l'avenir du club : la mairie, qui *gère l'OM depuis un an, a fixé les conditions* de sa cession tandis que les candidats à la reprise préparent leur plan.

MARSEILLE
de notre correspondant

L'Olympique de Marseille (OM) s'apprête à refermer la parenthèse de la deuxième division. Après deux années de « purgatoire » – la saison 94-95, pour cause de corruption à Valenciennes, puis une saison marquée par une procédure de redressement judiciaire, ouverte en avril 1995 par le tribunal de commerce –, la remontée très probable de l'équipe marseillaise en première division donne lieu à de grandes manœuvres financières.


FOOTBALL

La municipalité, qui gère depuis une année le club à travers une société d'économie mixte (SEM), a engagé des négociations, tenues confidentielles, avec des entrepreneurs intéressés par la reprise du club. *« Les affairistes tournent à nouveau autour de l'OM »*, entend-on dire à l'hôtel de ville. Trois propositions sont qualifiées de *« très sérieuses »*.

Initié par Robert Vigouroux en pleine campagne électorale, le projet de société d'économie mixte avait été mené à son terme par la nouvelle municipalité. Mais Jean-Claude Gaudin, maire (UDF-PR) de Marseille, a toujours répété qu'il n'appartenait pas à une collectivité locale de payer les salaires de joueurs professionnels, pas plus que de recruter un entraîneur. Dans son entourage politique, certains qualifient même l'OM de *« fardeau »*. Les bons résultats de l'équipe facilitent les opérations de cession du club et de transformation du statut juridique de la société d'économie mixte en société anonyme à objet sportif.

« On a un très beau bébé à mettre dans les bras de quelqu'un », assure Renaud Muselier, premier adjoint (RPR) de M. Gaudin. Animée par le sentiment d'avoir sauvé le club et d'offrir un *« bijou »*, l'équipe municipale a fixé des exigences et établi un cahier des charges visant *« à garantir la pérennité du club »*.

SILENCE RADIO

Dans la négociation, les atouts ne manquent pas : la renommée de l'OM, la mise à disposition en 1998 d'un Stade-Vélodrome refait à neuf, avec une capacité d'accueil portée à 60 000 places, ainsi que les retombées indirectes des sept matches de la Coupe du monde qui se joueront à Marseille, dont une demi-finale. M. Muselier se félicite aussi de la *« normalisation »* des relations de l'équipe phocéenne avec les instances nationales : *« Il n'était pas normal qu'on passe pour le vilain canard du football. »*

En premier lieu, le repreneur de l'OM devra rembourser la participation, au capital de la SEM, de la ville de Marseille (17 millions de francs) et du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 millions de francs). La municipalité demande aux candidats de s'engager sur une période de cinq années et de se donner les moyens d'une ambition sportive européenne. *D'après les prévisions financières*, le budget de fonctionnement de l'OM passera, l'an prochain, à 120 millions de francs, au lieu des 77 millions de francs de la présente saison, la masse salariale mensuelle – actuellement de 1,2 million de francs hors charges – devant être augmentée dans des proportions importantes.

Afin de porter à vingt joueurs son effectif, l'OM doit recruter au moins huit footballeurs, six contrats venant à expiration cette saison, dont celui de Marcel Dib, qui a signé récemment son engagement comme directeur sportif.

La municipalité a fixé le prix de l'ambition européenne qu'elle impose au repreneur : 90 millions de francs à investir au cours des trois prochaines saisons dans l'achat de joueurs. Jean-Michel Roussier, directeur général, confesse son embarras : *« C'est comme si l'on commençait la décoration d'une maison avant d'avoir trouvé l'acquéreur. »* M. Gaudin a placé la barre haut dans un souci d'éloigner des offres fantasques, à l'image de celle dont l'OM a fait les frais au cours des dernières années : *« Nous voulons des hommes d'une compétence, d'une honnêteté et d'une transparence totales »*, a récemment déclaré M. Gaudin, pour lequel *« il n'est pas question de donner l'OM à n'importe qui »*.

Malgré le « silence radio » imposé par la mairie, Marseille bruisse du nom de possibles repreneurs. Les plus fréquemment cités sont Adidas, Parmalat – actuel sponsor maillot de l'OM – et Mizuno, l'équipementier du club marseillais. Le groupe Tati, qui doit implanter un magasin à Marseille, a également fait savoir, mardi 15 mai, qu'il soumettrait à la mairie, dans les trois prochains jours, une offre de reprise de l'OM. Des contacts ont également eu lieu entre l'adjoint au sport et la société Reebok-France, présentée comme chef de file d'un groupe d'investisseurs.

Premier groupe agroalimentaire, la Parmalat ne dissimule pas son intérêt pour le club phocéen, avec lequel elle a signé, le 1er mars 1996, un contrat de sponsoring d'un montant de 20 millions de francs sur une durée de seize mois avec une option de deux années supplémentaires. *« Marseille reste le club le plus populaire de France, et il devrait y avoir une saine émulation avec Paris-SG »*, a déclaré Domenico Barili, directeur général de Parmalat.

Les travaux en cours au Stade-Vélodrome constituent un handicap pour la saison prochaine, car ils amputeront sa capacité d'accueil de 10 000 à 12 000 places, soit un manque à gagner de recette de billetterie estimé à 15 millions de francs. Le budget prévisionnel table sur une fréquentation moyenne de 15 500 spectateurs par match. Les candidats à la reprise de l'OM devront aussi compter avec un public exigeant qui voue à son club une passion exclusive. *« C'est un frein pour les entrepreneurs lucides »*, affirme Jean-Michel Roussier, selon lequel le *« repreneur sera porté aux nues mais n'aura pas droit à l'erreur. Le sentiment de propriété qu'ont les Marseillais sur leur équipe est très fort. »* Chaque jour, des lettres, des cassettes vidéo, parviennent en grand nombre au siège de l'OM, autant de compositions d'équipe, de propositions de joueurs à recruter... Au seuil de la première division, les supporteurs marseillais retrouvent leur exubérant optimisme pour le football.

Luc Leroux

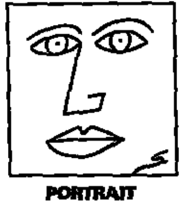
Vers un accord avec TF 1 et Canal Plus

Une fois acquise la remontée en première division, l'Olympique de Marseille devrait signer un accord avec la société de communication sportive Groupe Jean-Claude Darmon portant sur les droits de retransmission télé des matches de Coupe d'Europe sur TF 1 et Canal Plus. Les deux chaînes verseront un droit d'entrée de 22 millions de francs à la signature de ce contrat d'une durée de cinq ans, puis un droit d'exclusivité chaque année de qualification européenne. *« C'est un excellent contrat en termes financiers »*, commente Jean-Michel Roussier, satisfait que l'Olympique de Marseille soit associé à TF 1 et Canal Plus car *« le club mérite d'être diffusé par les deux chaînes »*. Le contrat est rédigé mais ne sera paraphé que lorsque le club aura retrouvé sa place dans l'élite du football français.

Isabelle Séverino est un leader hors norme pour la gymnastique féminine française

BIRMINGHAM
de notre envoyée spéciale

L'emploi du temps surchargé du début de saison n'a pas altéré le sourire d'Isabelle Séverino. Depuis son titre de championne de France, fin 1995, tout semble lui réussir. Pas de blessure. Une médaille de bronze aux barres asymétriques – son agrès de prédilection – aux championnats du monde *par appareils*, en avril à Porto-Rico. Les championnats d'Europe, à Birmingham (Grande-Bretagne), du 16 au 19 mai, s'annoncent sous les meilleurs auspices, avant les Jeux olympiques


PORTRAIT

Comme pour conjurer un éventuel mauvais sort, Isabelle martèle déjà qu'un retour bredouille d'Atlanta *« ne serait pas la fin du monde »*. On a peine à la croire, surtout depuis que, du haut de son mètre soixante-huit, elle a entrepris de briser le mythe d'une gymnastique artistique féminine réservée aux modèles réduits à peine sortis de l'enfance. Selon les spécialistes, elle méritait mieux que le bronze à Porto-Rico. Tous les espoirs lui sont donc permis, au moins aux barres asymétriques pour la suite des réjouissances. L'écartement de celles-ci, fixé à 1,50 mètre, ne lui facilite pas la tâche : *« Il a été pensé pour des petites,* dit-elle, *ce qui m'interdit d'intégrer à mon programme certains éléments, car ma carcasse est plus grande et mes rotations plus lentes. »*

A seize ans tout juste, la brune Isabelle avoue *« plus ou moins cinquante kilos »* avec la coquetterie d'une femme mûre. A la voir évoluer sur les praticables, on prendrait sans hésiter les rumeurs sur le contrôle de la croissance des jeunes gymnastes par certaines nations pour un vilain ragot.

Nul ne semble en mesure d'empêcher cette magnifique plante de s'épanouir encore. Isabelle piaffe à l'idée de participer aux prochains Jeux olympiques. Trop jeune en 1992, elle avait suivi ceux de Barcelone à la télévision. Ses coéquipières et compagnes d'entraînement d'alors ont progressivement raccroché : retraite, lassitude ou blessure.

Isabelle reste seule à l'Insep sous la direction d'Yves Kieffer et de Marie-Pierre Saint-Geniès. Pour des raisons d'origines géographiques, le gros de l'équipe de France féminine se prépare actuellement au centre de Marseille avec les entraîneurs nationaux chinois, Lin Xuan et Shi Mao. Isabelle ne les a rejoints que pour les regroupements précédant les grands rendez-vous. Elle jouit d'un suivi privilégié et d'un programme quasiment conçu sur mesure à Paris.

Yves Kieffer veille au moindre détail. Sur ses conseils, la mère d'Isabelle a laissé mari et fils dans la maison familiale de la banlieue nord. Pour l'année, elle s'est installée à l'autre bout de Paris avec sa championne. *« C'est un gros sacrifice pour elle, mais ça m'a beaucoup aidé,* dit Isabelle. *J'effectue quatre heures d'entraînement quotidien. C'est moins que mes coéquipières, mais j'ai l'avantage de pouvoir travailler plus vite et plus intensément. Mes séances respectent une cohérence, et si mes entraîneurs souhaitent modifier quelque chose, je m'informe toujours de leurs raisons de le faire et je propose mon point de vue. Les répétitions à l'excès, comme les vivent les gymnastes russes ou roumaines – qui ne vont presque pas à l'école –, me mettraient à l'agonie. Je suis contente de pouvoir aussi suivre mes cours de 1re au lycée de Vincennes. »*

DISQUE ET JUSTAUCORPS

Gymnaste hors norme un peu malgré elle, Isabelle Séverino a compris qu'elle ne perdrait rien en cette année olympique à accentuer sa différence, à jouer l'audace et l'originalité. Entre deux entraînements, sur une suggestion de son père, ex-producteur de cinéma qui gère de loin sa carrière, elle a enregistré un disque dont le bénéfice des ventes va à l'association de Marie-Claire et Yannick Noah, Enfants de la Terre. Aux internationaux de France, à Bercy, début mars, Isabelle a arboré une tenue différente à chaque agrès. Encore une astuce soufflée par le papa, qui a négocié un accord avec un fabricant de justaucorps.

Agile malgré ses longs membres, elle a dévoilé aux barres asymétriques son « Def » (lâcher de barres, salto arrière tendu avec une pirouette et demie, généralement présenté par les messieurs à la barre fixe). Elle reste une des rares jeunes femmes au monde capables de le réaliser. A l'instar d'Elvire Teza, Isabelle a mis au point, avec la complicité de ses entraîneurs, une nouveauté mondiale à la poutre baptisée d'ailleurs le « Teza », *« une sorte de vrille et demie poisson en transversale »*.

Au sol enfin, elle se distingue dorénavant avec un enchaînement réalisé sur le thème de *Cendrillon* par Prokofiev. De quoi sortir les juges de leur douce torpeur. *« On ne l'a pas fait exprès,* s'excuse Isabelle, *c'est le résultat d'une évolution, d'une progression régulière. Mais il est vrai qu'une grande qui fait aussi bien que les petites étonne toujours, c'est un avantage certain. »*

« Isabelle a énormément mûri, et quand une bûcheuse prend conscience de ses atouts... », philosophe son entourage. La championne de France refuse pourtant farouchement de s'improviser leader de l'équipe nationale. Prudemment, elle évoque l'ancienneté de Cécile Canqueteau et Laure Gély, d'un an plus âgées qu'elle, et leur expérience en matière de compétition. *« Nous formons une équipe,* insiste Isabelle. *Quelques bons résultats ne suffisent quand même pas à tout bouleverser. »* Sa modestie ne devrait cependant pas l'empêcher de briller à Birmingham, au moins aux barres asymétriques.

Patricia Jolly

RÉSULTATS

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO A
Demi-finales (matches aller)

Antibes - Pau-Orthez	88-91
Villeurbanne - Limoges	93-71

NBA (phases finales)
Demi-finales
Conférence est

Chicago - New York	94-81

Chicago l'emporte 4-1
Conférence ouest

San Antonio - Utah	98-87

Utah *mène* 3-2

TENNIS

TOURNOI DE ROME
Simple messieurs
Premier tour

T. Muster (Aut., nº 1) b. H. Wiltschnig (Aut.) 6-3, 6-0 ; M. Rios (Chi, nº 7) b. A. Corretja (Esp.) 7-6 (7-5), 3-6, 6-2 ; C. Costa (Esp.) b. T. Guardiola (Fra.) 6-2, 6-1 ; M. Philippoussis (Aus.) b. R. Carretero (Esp.) 6-3, 4-6 7-6 (7-3) ; A. Voinea (Rou.) b. A. Boetsch (Fra. nº 9) 3-6, 6-4, 7-6 (7-4) ; A. Gaudenzi (Ita.) b. J. Hlasek (Sui.) 7-5, 6-1 ; M. Stich (All., nº 13) b. E. Sanchez (Esp.) 6-3, 7-6 (7-5) ; A. Berasategui (Esp.) b. V. Santopadre (Ita.) 7-6 (7-3), 6-2 ; J. Courier (EU, nº 5) b. R. Furlan (Ita.) 6-3, 6-3 ; H. Gumy (Arg.) b. T. El Sawy (Egy.) 6-2, 7-5 ; W. Ferreira (RSA, nº 6) b. G. Forget (Fra.) 7-6 (7-5), 6-2 ; A. Medvedev (Ukr., nº 14) b. C. Ruud (Nor.) 6-3, 2-6, 6-3 ; M. Rosset (Sui.) b. M. Zabaleta (Arg.) 6-3, 7-6 (7-2) ; F. Clavet (Esp.) b. T. Carbonell (Esp.) 7-6 (7/3), 6-3 ; B. Karbacher (All.) b. T. Larkham (Aus.) 7-6 (8-6), 6-0 ; R. Reneberg (EU) b. Y. El Aynaoui (Mar.) 6-7 (6-8), 6-3, 6-1 ; E. Alvarez (Esp.) b. G. Schaller (Aut.) 1-6, 6-4, 6-1 ; A. Costa (Esp.) b. T. Guardiola (Fra.) 6-2, 6-1. P. Haarhuis (PB) b. D. Nargiso (Ita.) 6-1, 6-4 ; Y. Kafelnikov (Rus.) b. C. Borroni (Ita.) 4-6, 6-3, 6-4 ; C. Pioline (Fra., nº 16) b. S. Pescosolido (Ita.) 6-3, 6-2.

« Magic » Johnson met fin une nouvelle fois à sa carrière de basketteur

POUR LA DEUXIÈME FOIS, Earvin « Magic » Johnson (trente-six ans) a décidé de mettre fin à sa carrière de joueur professionnel de basket-ball. La vedette des Los Angeles Lakers avait déjà renoncé le 7 novembre 1991, après avoir annoncé qu'il était séropositif. Revenu pour être l'un des héros de la « Dream Team », championne olympique à Barcelone, en 1992, il avait regagné sa retraite, cédant aux protestations de ses équipiers inquiets de sa séropositivité. En janvier 1996, il était revenu sur sa décision en rejoignant l'équipe avec laquelle il a remporté cinq fois le championnat américain professionnel américain. Après trente-six matches en NBA, Magic Johnson va se consacrer à ses affaires, notamment ses cinémas et sa société immobilière. Il jouera des matches d'exhibition.

Les rumeurs du retrait du champion avaient commencé à courir après l'élimination des Lakers dès le premier tour de la phase finale du championnat : *« J'ai été satisfait de mon retour au sein de la NBA*, a-t-il expliqué dans un communiqué. *Je suis prêt à abandonner. Il est temps de passer à autre chose. Je m'en vais à mes propres conditions, ce qui n'avait pas été le cas lors de mon retour avorté en 1992. »*

■ **Pau-Orthez et Villeurbanne ont gagné les matches aller des demi-finales** du championnat de France. L'Elan béarnais est allé s'imposer à Antibes (91-88) et l'Asvel a pris le meilleur sur le CSP Limoges (93-71). Les matches retour auront lieu jeudi 16 mai, les belles éventuelles samedi à Pau et dimanche à Limoges.

■ **ALPINISME : huit personnes ont péri dans l'Everest,** vendredi 10 mai. Les victimes, qui appartenaient à trois différentes expéditions, ont été surprises par la tempête alors qu'elles tentaient d'atteindre le sommet (8 846 m). Parmi elles, la Japonaise Yasuko Namba, deuxième femme à avoir vaincu l'Everest, et le Néo-Zélandais Rob Hall, le seul homme à avoir atteint le sommet cinq fois. Celui-ci est mort, bloqué à 8 400 m, sans tente, sac de couchage ni vivres. Les sherpas avaient tenté, samedi, de se porter à son secours, mais avaient dû rebrousser chemin. Plus de 600 personnes ont escaladé l'Everest et près de 100 autres sont mortes en tentant l'ascension. – (*Reuter*)

■ **FOOTBALL : Jocelyn Angloma jouera à l'Inter de Milan** à partir de la saison 1996-1997. Il a signé un contrat de deux ans. Le défenseur français quitte le Torino, qui est relégué en deuxième division. Le transfert s'élèverait à 2,5 milliards de lires (près de 7 millions de francs).

■ **VOILE : un défi français a été déposé** pour la Coupe de l'America, mardi 14 mai, par le club de la Société nautique du Grau-du-Roi - Port-Camargue au nom du syndicat France-Pacifique. Les 500 000 francs nécessaires à l'inscription ont été financés par le conseil régional Languedoc-Roussillon. A la suite du rapport de Jean-François Deniau, le ministère de la jeunesse et des sports va mettre en place, dans les prochains jours, un haut comité pour veiller à la mise en place d'un défi crédible. D'autre part, dix autres défis ont été officiellement déposés à Auckland avant le terme du premier délai d'inscription. Ils émanent d'Angleterre, de Hong-kong, du Japon, de Russie, d'Espagne et des îles Vierges. Les Etats-Unis sont représentés par deux défis, mais aucune candidature ne semble avoir été déposée par l'Australie.

■ **Jean-Max de Chavigny est sélectionné** pour représenter la France dans l'épreuve de planche à voile des Jeux olympiques. Le Martiniquais, âgé de trente et un ans, a obtenu son billet pour Atlanta à la suite de sa 11e place aux championnats d'Europe, qui se sont terminés samedi 11 mai à Nice. Les autres épreuves de sélection étaient les championnats du monde et la semaine préolympique de Hyères.

هكذا من الأصل

Le temps se dégrade au sud

UNE DÉPRESSION située près des Açores dirige de l'air chaud et instable sur le sud de notre pays ; celui-ci subira une dégradation nuageuse, accompagnée d'ondées parfois orageuses. Le nord du pays continuera à subir un flux de nord-est frais et humide dirigé par un anticyclone centré au sud de l'Islande, avec toutefois moins de pluie, et même quelques éclaircies.

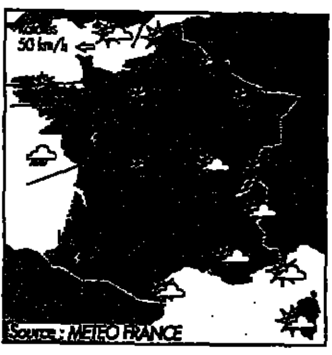
Jeudi, dans le Nord-Pas-de-Calais et la Haute-Normandie, le temps sera sec mais nuageux. En Bretagne, Basse-Normandie, Ile-de-France et dans le nord de la Bourgogne, la matinée sera grise ; quelques éclaircies se développeront à la mi-journée, puis le ciel se couvrira, et il pleuvra en fin d'après-midi. Dans les Pays-de-Loire, le Centre, le Poitou et le Limousin, les quelques éclaircies du début de matinée ne dureront pas : des nuages menaçants envahiront le ciel, et donneront des ondées, voire un orage l'après-midi. En Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, les nuages resteront abondants; ils donneront un peu de bruine en Alsace et dans le nord de la Lorraine en début de matinée. Quelques éclaircies apparaitront l'après-midi.

En Auvergne et dans le sud de la Bourgogne, après d'assez belles éclaircies matinales, des nuages envahiront le ciel, pour donner des ondées en fin d'après-midi. En Franche-Comté et dans la région lyonnaise, le temps sera ensoleillé jusqu'en début d'après-midi, puis les nuages prendront le dessus. Dans les Charentes et l'ensemble du Sud-Ouest, les nuages seront abondants.

Dans le Roussillon, le Languedoc, la vallée du Rhône et le massif alpin, ce sera une journée assez ensoleillée. En Provence, sur la Côte d'Azur et en Corse, ce sera une belle journée de printemps.

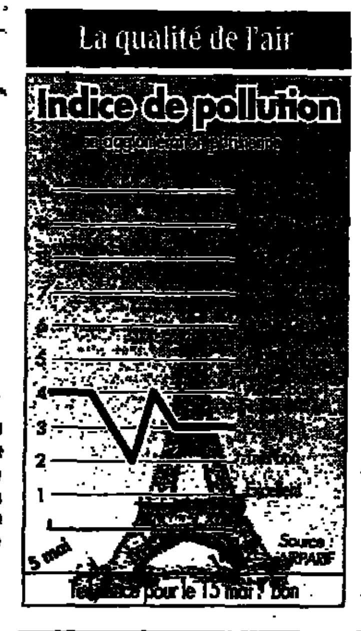
Les températures minimales seront comprises entre 4 et 6 degrés sur l'extrême-nord, entre 7 et 10 sur les autres régions situées au nord de la Loire, et entre 8 et 12 ailleurs, jusqu'à 14 degrés sur les côtes méditerranéennes. Les maximales seront comprises entre 10 et 15 degrés au nord de la Loire, entre 15 et 18 un peu plus au sud, entre 18 et 22 dans le Sud-Ouest, et entre 20 et 24 dans tout le Sud-Est sauf le littoral du Golfe du Lion, où le vent marin empêchera le thermomètre de dépasser les 20 degrés.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

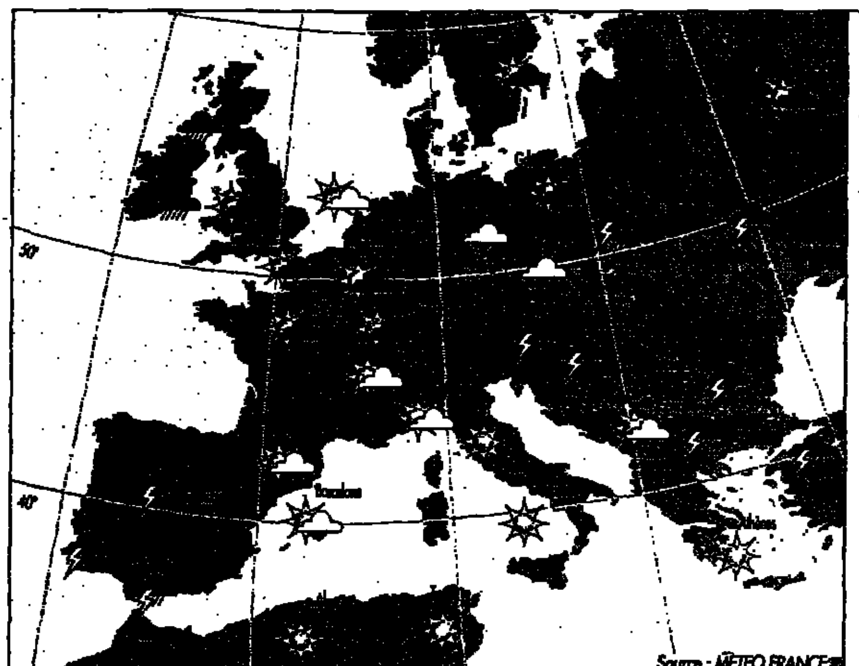


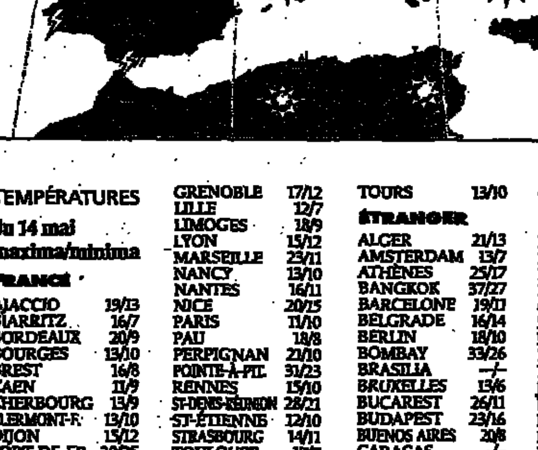
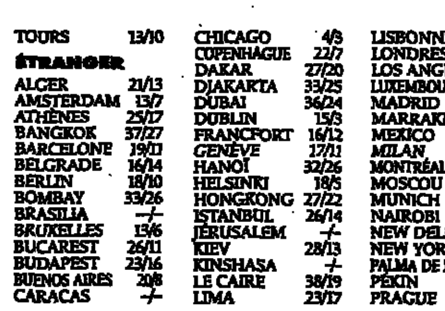
Prévisions pour le 16 mai vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 15 mai : bon



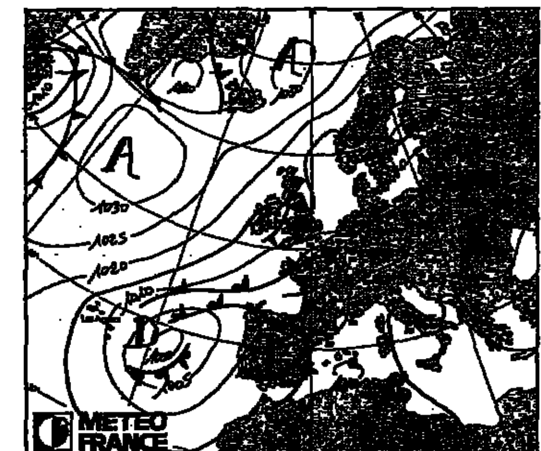





TEMPÉRATURES du 14 mai maxima/minima

Ville	maxima/minima
FRANCE	
AJACCIO	19/13
BIARRITZ	16/7
BORDEAUX	20/9
BOURGES	13/10
BREST	16/8
CAEN	11/9
CHERBOURG	13/9
CLERMONT-F.	13/10
DIJON	15/12
FORT-DE-FR.	30/25
GRENOBLE	17/12
LILLE	12/7
LIMOGES	18/9
LYON	15/12
MARSEILLE	23/11
NANCY	13/10
NANTES	16/11
NICE	20/15
PARIS	11/10
PAU	18/8
PERPIGNAN	21/10
POINTE-À-PIT.	31/23
RENNES	15/10
ST-DENIS-RÉUNION	28/21
ST-ÉTIENNE	12/10
STRASBOURG	14/11
TOULOUSE	17/7
TOURS	13/10
ÉTRANGER	
ALGER	21/13
AMSTERDAM	13/7
ATHÈNES	25/17
BANGKOK	37/27
BARCELONE	19/11
BELGRADE	16/14
BERLIN	18/10
BOMBAY	33/26
BRASILIA	–/–
BRUXELLES	13/6
BUCAREST	26/11
BUDAPEST	23/16
BUENOS AIRES	20/8
CARACAS	–/–
CHICAGO	4/3
COPENHAGUE	22/7
DAKAR	27/20
DJAKARTA	33/25
DUBAI	36/24
DUBLIN	15/3
FRANCFORT	16/12
GENÈVE	17/11
HANOÏ	32/26
HELSINKI	18/5
HONGKONG	27/22
ISTANBUL	26/14
JÉRUSALEM	–/–
KIEV	28/13
KINSHASA	–/–
LE CAIRE	38/19
LIMA	23/17
LISBONNE	23/13
LONDRES	16/4
LOS ANGELES	22/17
LUXEMBOURG	13/9
MADRID	22/9
MARRAKECH	22/14
MEXICO	24/14
MILAN	24/13
MONTRÉAL	11/3
MOSCOU	28/15
MUNICH	10/11
NAIROBI	24/15
NEW DELHI	38/24
NEW YORK	14/8
PALMA DE M.	20/8
PÉKIN	31/14
PRAGUE	16/10
PRETORIA	19/10
RABAT	21/12
RIO DE JAN.	–/–
ROME	20/10
SAN FRANC.	21/12
SANTIAGO	20/7
SÉVILLE	22/14
ST-PÉTERS.	21/5
STOCKHOLM	23/4
SYDNEY	17/12
TENERIFE	23/18
TOKYO	18/12
TUNIS	22/13
VARSOVIE	25/15
VENISE	23/16
VIENNE	15/14

Situation le 15 mai, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 17 mai, à 0 heure, temps universel

Il y a 50 ans dans *Le Monde*
La leçon du référendum

ON SAIT que la radiodiffusion française organise depuis peu, sous le titre « La tribune libre de la presse parisienne », une émission quotidienne au cours de laquelle tous les journaux sont appelés à exposer leur point de vue. C'était hier, pour la première fois, le tour de parole du *Monde*. Voici le texte de l'article que son rédacteur en chef, M. André Chêneboit, a lu devant le micro :

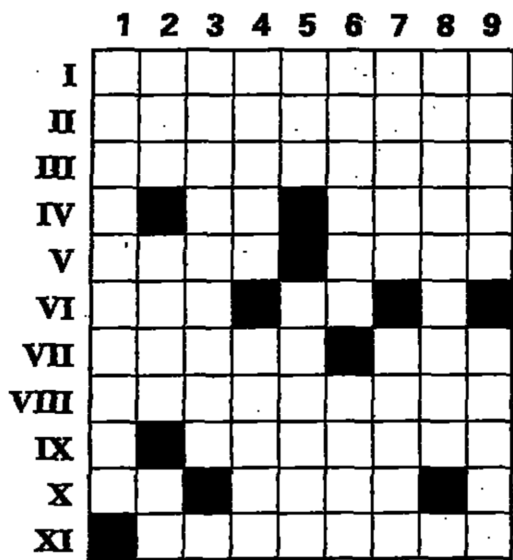
« Les partis, de nouveau lancés dans la compétition électorale, donnent depuis quelques jours un singulier spectacle, qui ferait croire qu'ils sont las, déjà, des velléités de sagesse qu'ils avaient manifestées au lendemain du référendum. Chacun vante ses mérites, chacun revendique pour les siens la direction du gouvernement. Emulation qui ferait sourire si, ce faisant, ils ne perdaient pas de vue le véritable but des élections du 2 juin.

» En l'occurrence, de quoi s'agit-il ? Beaucoup moins de gouvernement que de Constitution. Tout le monde, hier, après la leçon infligée par le référendum, était d'accord pour que cette Assemblée fût avant tout constituante, pour qu'elle cède ensuite à un prochain Parlement le soin de légiférer enfin dans le durable. Qu'importent dès lors les dosages ministériels, les combinaisons de majorité, les programmes même d'un gouvernement qu'une existence transitoire condamne à de modestes ambitions ?

» Doter le pays d'une Constitution qu'il ne risque pas de repousser, c'est l'œuvre immédiate et suffisante. Il est superflu de revenir sur le sens du référendum. Aucune équivoque n'est possible. Si les « oui » en nombre imposant ont entendu signifier qu'ils voulaient vivre en République, la majorité réunie par les « non » n'a pas prétendu à autre chose qu'à spécifier ce que devait être cette République. »

(16 mai 1946.)

MOTS CROISÉS
PROBLÈME N° 6822



HORIZONTALEMENT

I. Qui ne peut pas être descendu. – II. Sont toutes fraîches quand elles viennent de tomber. – III. Il en faut beaucoup quand on veut truffer. – IV. Fin de bail. Inscrit. – V. Sœur qui guettait. Susceptibles de circuler. – VI. Pas vilaine. Renforçait une affirmation. – VII. Femme qui est un vrai démon. Assurance contre le vol. – VIII. Qui se sont mises en grève. – IX. Fit éclater un tronc. – X. En Suède. Bon s'il n'y a rien de cassé. – XI. Disposent comme des lauriers.

VERTICALEMENT

1. Qui n'ont pas bougé. – 2. Peut se faire haïr. Apporte un certain éclairage. Note. – 3. Fait partie des ouvrières. – 4. Comme une cure qu'on peut faire en Bourgogne. Fermée comme une pompe. – 5. Prend sur lui. Il faut ramer quand ils sont difficiles. – 6. Peut marquer le début d'une nouvelle période. Dans le système jurassique. – 7. Une grosse barre. Beau, il peut être assimilé à une fleur. – 8. Esaü ne les eut pas à l'œil. – 9. Ouvertures. Très fatigant.

SOLUTION DU N° 6821

HORIZONTALEMENT

I. Forgeron. – II. Anaérobie. – III. Utilement. – IV. Asir. – V. Spa. Néva. – VI. Aubrac. En. – VII. Incurie. – VIII. Rien. Epte. IX. Décrier. – X. Ste. Rente. – XI. Arrisées.

VERTICALEMENT

1. Faussaires. – 2. Ont. Puni. Ta. – 3. Rai. Abcéder. – 4. Gelé. Rune. – 5. Ere. Ar. Cri. – 6. Romancières. – 7. Obèse. Épine. – 8. Ninive. Tête. – 9. Etrangères.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Vendredi 17 mai

■ **DE LA CITÉ** aux Tuileries (50 F), 10 h30 et 14 h 30, à l'angle du boulevard du Palais et du quai de l'Horloge (Frédérique Jannel).
■ **LE MARAIS DE Mme DE SÉVIGNÉ** (55 F), 10 h 30, métro Saint-Paul (Pierre-Yves Jaslet).
■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 11 heures, devant l'entrée, côté parvis de Notre-Dame (Claude Marti).
■ **L'OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 11 heures, hall d'entrée devant la statue de Lully (Christine Merle).
■ **LE QUARTIER ALMA-CHAILLOT** (60 F), 11 heures, sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau (Vincent de Langlade).
■ ***MUSÉE DU LOUVRE*** (33 F + prix d'entrée) : les arts d'islam, 11 h 30 ; *Le Bocal d'olives*, de Chardin, 12 h 30 ; la vie des douze Césars, 14 h 30 (Musées nationaux).
■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *Le Pauvre Pêcheur*, de Puvis de Chavannes (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).
■ **LA BUTTE-AUX-CAILLES** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Corvisart (Paris pittoresque et insolite).
■ **LA CONCIERGERIE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 1, quai de l'Horloge, dans la cour (Monuments historiques).
■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).
■ **MARAIS** : le quartier Saint-Paul (40 F), 14 h 30, sur les marches de l'église Saint-Paul (Sauvegarde du Paris historique).
■ ***LES PASSAGES COUVERTS*** du Sentier, 2e parcours (50 F), 14 h 30, 2, rue de Palestro (Paris autrefois).
■ ***LA RUE BLOMET*** (45 F), 14 h 30, sortie du métro Sèvres-Lecourbe (Le Passé simple).
■ **L'AVENUE FOCH** (60 F), 15 heures, devant le guichet du métro Porte-Dauphine (Vincent de Langlade).
■ **L'HÔTEL DE ROHAN** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 87, rue Vieille-du-Temple (Institut culturel de Paris).
■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
■ **LE MARAIS DE BEAUMARCHAIS** et de son double cinématographique (55 F), 15 heures, métro Saint-Paul (Pierre-Yves Jaslet).
■ **LE QUARTIER CHINOIS** (37 F), 15 heures, sortie du métro Porte-de-Choisy côté pair du boulevard Massena (Monuments historiques).
■ **LE QUARTIER DE LA MOUZAIA** (50 F), 15 heures, sortie du métro Botzaris (Paris passé, présent).
■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** : exposition Dürer (40 F + prix d'entrée), 15 h 15, devant l'entrée (Découvrir Paris).
■ ***LE VIEUX SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS*** (50 F), 15 h 30, sous le porche d'entrée de l'église (Claude Marti).
■ **GRAND PALAIS** : exposition Corot, 16 heures (40 F + prix d'entrée), hall de l'exposition (Approche de l'art) ; 18 heures (50 F + prix d'entrée), devant l'entrée (Pierre-Yves Jaslet).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	36 63 81 22
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ÉTATS-UNIS.** Jean-Louis Palladin, chef cuisinier français réputé outre-Atlantique, va devoir fermer, le 29 juin, ses deux restaurants, le Jean-Louis et le Palladin, installés dans l'hôtel Watergate à Washington, en raison d'un désaccord avec le nouveau propriétaire de l'hôtel. Il projette de rouvrir le Palladin dans le gratte-ciel d'USA Today à Arlington (Virginie). Pour le Jean-Louis, qui a fait sa réputation, il n'exclut pas de quitter Washington pour New York. – *(AFP.)*

■ **CHINE.** Le groupe Aéroports de Paris vient de remporter le concours de la conception du nouvel aéroport international de Shanghaï-Pudong, en Chine, qui devrait être construit en deux phases. La première, qui comprend un terminal et une autoroute, prendrait fin en l'an 2000. Au terme de la deuxième phase, l'aéroport devrait avoir une capacité d'accueil de 20 à 30 millions de passagers.

■ **AMÉRIQUE CENTRALE.** Les chefs d'Etat des sept pays d'Amérique centrale, Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Costa Rica, Panama et Belize, qui souhaitent donner au tourisme un nouvel essor, ont demandé à leurs directeurs des politiques migratoires de s'employer à supprimer les visas pour les touristes en provenance d'Amérique du Nord et d'Europe et de les remplacer par des cartes de tourisme. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

CANNES 96 *(de nos envoyés spéciaux)* Les frères Joel et Ethan Coen sont en compétition à Cannes avec « Fargo », un polar à la fois très noir et très souriant. ● L'ÉVÉNEMENT, mardi 14 mai, est venu du premier film réalisé par Al Pacino, « Looking for Richard », dans la sélection Un certain regard, une emballante et très libre adaptation de « Richard III », de William Shakespeare. ● « LA JEUNE MAITRESSE », du Chinois Chen Kaige, sacrifie par excès à une esthétique brillante, qui ne parvient pas toujours à tromper l'ennui.







D.R.

Un drôle de polar des frères Coen dans les neiges du Minnesota

Fargo. Le goût de la provocation s'émousse chez Joel (mise en scène et scénario) et Ethan (production et scénario), qui livrent un film classique, sanglant, drôle et élégant, dominé par la performance de l'actrice principale

SÉLECTION OFFICIELLE COMPÉTITION
Film américain de Joel Coen. Avec Frances McDormand, William H. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare (1 h 37).

Au *début, l'écran est blanc, tout* blanc. Neigeux comme l'image *d'un téléviseur en panne. Pourtant,* la télévision fonctionne très bien à *Minneapolis* et à Fargo, en cet hiver 1987. C'est bien simple, tout le monde la regarde.

Ainsi Marge Gunderson, policier à Fargo, dans le Minnesota du Nord, et enceinte de sept mois. Lorsque le téléphone la réveille en pleine nuit, son mari s'empresse de se lever pour lui préparer à manger. En retour, elle n'oublie pas de lui acheter des vers de terre pour la pêche. Le soir, ils regardent la télévision depuis leur lit.

Showalter et Grimsrud regardent eux aussi la télévision, mais dans des lit jumeaux puisqu'ils ont chacun une prostituée à leur côté. Comme Marge, ils aiment bien manger, mais sont rarement d'accord sur le menu. Showalter est un petit malfrat teigneux et bavard, Grimsrud un grande brute silencieuse. Lorsqu'ils font irruption chez Jerry et Jean Lundegaard, à Minneapolis, Jean se gave des émissions de l'après-midi pour ménagères esseulées. On peut en conclure que les personnages de *Fargo* se ressemblent et, de fait, tous appartiennent à l'Amérique (très) moyenne et partagent une existence aussi insipide que la nourriture qu'ils ingurgitent à tout moment de la journée. Pour les réunir, il faut le désarroi de Jerry Lundegaard, directeur commercial d'un garage automobile. Il arbore *la mine de chien battu du Jack* Lemmon des films de Billy Wilder *(William H. Macy, un des acteurs* préférés de David Mamet, se *charge du rôle), est endetté jus*qu'au cou, pas doué pour les af*faires. Raison pour laquelle,* sans doute, il imagine un « coup », l'en*lèvement de sa propre épouse pour* soutirer à son richissime beau-père une rançon de *1 million de dollars.* Showalter et Grimsrud se chargent de l'opération, *qui tourne mal au* premier virage. Déjà deux cadavres *sur leur route, il est temps que* Marge Gunderson intervienne. *Sans se presser, car il est tôt et il* fait froid.

La scène est délectable. Le bonnet enfoncé jusqu'aux yeux et le col *remonté pareillement,* Marge parle avec son collègue, de son mari, des voisins, *de la neige et du beau* temps, avale quelques gorgées de *café, surmonte sa nausée matinale,* tout en dressant par le menu, au *fur et à mesure de ses investiga*tions, ce qu'en d'autres lieux on appelle les *premières constatations* de l'enquête. Lesquelles décrivent *fidèlement les événements tels que* le spectateur en a suivi le déroule*ment dans la séquence précédente.*

LES ACTEURS S'AMUSENT

Sur les pas de cette émule popote de Sherlock Holmes, le film trouve aisément son rythme, frénétique *minable quand les deux mal*frats entrent en scène, fiévreux pathétique lorsque le pitoyable instigateur de l'opération tente dé*sespérément d'arrêter la machine* infernale.

Les morts violentes se succèdent et les acteurs s'amusent, eux aussi, notamment Steve Buscemi (*Le Monde* du 15 mai) dans le rôle du kidnappeur lui aussi dépassé par les événements et placé de surcroît sous la menace d'un partenaire à l'évidence capable de tout (l'acteur suédois Peter Stormare, très loin de *Fanny et Alexandre*). Quant à Frances McDormand, il suffit de la voir mastiquer avec application, en *donnant à la fois le sentiment que* ce qu'elle mange est infect et l'impression que son personnage trouve cela très bon, pour mesurer *à quel point elle se fond dans l'uni*vers des frères Coen.

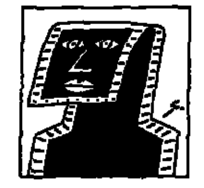
Il n'est sans doute pas étonnant qu'ils aient fait appel à cette actrice qui a débuté au cinéma avec eux (*Sang pour sang* et *Arizona Junior*), en ce sens que *Fargo* marque pour les Coen une sorte de retour aux sources, davantage dans l'esprit de leurs premières réalisations que dans celui de *Miller's Crossing* (1990) et *Barton Fink* (1991), leurs plus belles réussites à ce jour. L'échec de la lourde fable qu'était *Le Grand Saut* (présenté à Cannes en 1994) a sans doute compté. Seulement, onze ans ont passé depuis *Blood Simple* (*Sang pour sang*), Joel et Ethan Coen (ils écrivent ensemble, le premier réalise, le second pro*duit) sont devenus des personnali*tés importantes du cinéma améri*cain, et leur goût de la provocation* s'exprime désormais sur un mode *plus confortable, en tout cas moins* délirant.

De ce scénario parfaitement calibré, de ces réjouissantes compositions d'acteurs, le film ne tire qu'un avantage immédiat. Les Coen possèdent suffisamment de métier pour faire en sorte que les personnages de *Fargo* deviennent les représentants d'une Amérique engoncée dans la frilosité et la bêtise sans pourtant cesser, du moins pour certains d'entre eux, de paraître attachants, voire touchants. Mais le film n'est jamais autre chose qu'un spectacle agréable. Une fois les méchants tués ou arrêtés, Marge Gunderson s'en retourne à son mari et à sa télévision. Il semble bien alors qu'elle ait déjà tout oublié de cette sanglante histoire.

Pascal Mérigeau

Frances McDormand, énergique, précise, déterminée

TOUS LES FLICS DE CINÉMA ne portent pas gabardine et chapeau mou, ne mâchouillent pas de mégot ou de cure-dent. Il est rare cependant qu'ils portent un gros bonnet de fourrure et surtout qu'ils soient enceint(e)s de sept mois. C'est pourtant le cas de Frances McDormand dans *Fargo*, de Joel Coen. Elle est doublement présente à Cannes : dans *Lone Star*, de John Sayles (ouverture de la Quinzaine des réalisateurs), elle incarne l'ancienne épouse du shérif Chris Cooper, hystérique à la fois drôle et émouvante. Une scène, un monologue – de la corde raide.



PORTRAIT

Nommée aux Oscars du second rôle féminin pour *Mississippi Burning*, de Alan Parker, Frances McDormand avait déjà « fait » Cannes. Elle se souvient encore de la première projection de *Hidden Agenda*, de Ken Loach – elle y était une activiste des droits civiques – et de la conférence de presse pour le moins agitée qui suivit : elle ne fut pas la dernière à se lancer dans la bagarre...

Elle ne s'est jamais trouvée particulièrement belle et elle se fiche éperdument de la tête qu'elle a dans un film, pourvu qu'elle corresponde à celle du personnage. Energique, précise, déterminée, la phrase courte, l'élocution rapide, elle est à l'opposé de son personnage dans *Fargo*, à la lenteur scandinave. La comédienne va, par instinct, au détail-clé : pour trouver l'accent chantonné typique du Minnesota, elle a simplement *« mis au point le sourire, le reste a suivi »*. Le rapport intense, mais fait de silences, entre épouse-flic et mari-dessinateur de timbres-poste, *« c'est dans le scénario, ça se lit, et ça se joue, comme une partition. Ils écrivent bien, ces deux-là. »*

Ces « deux-là », ce sont Ethan Coen et son frère Joel dont Frances McDormand est l'épouse depuis une bonne douzaine d'années. Ayant découvert le théâtre en jouant au lycée la balade somnambulique de Lady Macbeth, persévérant dans ce domaine à l'université de Yale, elle fait ses débuts professionnels en 1982 dans une troupe fondée à Trinidad par le poète (et Prix Nobel) Derek Walcott.

Sur les conseils de sa camarade Holly Hunter, elle auditionne *« pour deux gars vraiment barges qui préparent leur premier truc »*. Et s'appellent Coen. Le rôle : l'épouse infidèle d'un tenancier de bar texan qui décide de la tuer avec son amant. Le film, un pastiche des Série noire à la James Cain : *Blood Simple*.

Holly Hunter et Frances McDormand se retrouveront sur *Raising Arizona*, mais cette dernière, refusant de devenir « l'actrice fétiche de » (lisez : exclusive), évitera souvent de ne tourner qu'avec Joel Coen – *« quoique le rôle de Marge dans* Fargo, *je le voulais vraiment »*. Certes, elle fera une apparition dans *Miller's Crossing*, mais préférera opter pour Ken Loach, Alan Parker ou, récemment encore, pour Gregory Hoblit dans *Primal Fear*, avec Richard Gere ou John Sayles.

Comme les frères Coen, dit-elle, Sayles sur le plateau *« crée une sorte d'ambiance familiale, puis laisse apparemment faire, bien que tout cela soit très précis. Et puis c'est le type de job que j'aime bien, de temps en temps : une scène, un monologue, un jour de tournage, enlevez, c'est pesé ! Je peux retourner à mes fourneaux et à mon fils Pedro. »*

Henri Béhar

Chen Kaige à l'époque des concessions

La Jeune Maîtresse. Un drame de famille obscur et violent dans la Chine des années 20

SÉLECTION OFFICIELLE COMPÉTITION
Film chinois de Chen Kaige. Avec Gong Li, Leslie Cheung, Kevin Lin, He Saifei, David Wu (2h07).

Annoncé sous son titre anglais, *Temptress Moon*, et rebaptisé *La Jeune Maîtresse* juste avant sa projection sur la Croisette, le sixième long métrage de Chen Kaige bénéficie de l'attente que suscite le retour d'un récipiendaire de la Palme d'or – pour *Adieu ma concubine*, en 1993. Le film s'ouvre sur un « carton » expliquant le contexte historique dans lequel se déroule l'action, Shanghaï et sa région dans les années 10 et 20, période qui suit la fin du régime impérial. Carton inquiétant dans la mesure où on sait combien ce genre d'information traduit souvent une incapacité du film lui-même à livrer les éléments nécessaires à sa compréhension, et à justifier le choix de sa période. Inquiétude justifiée tant ce bref cours d'histoire est ici inutile : le contexte est à peine un décor, schématique et décoratif.

Cette indifférence à la réalité historique, on s'en rend vite compte, tient en grande partie à la volonté du cinéaste de présenter, sous couvert de film d'époque, un récit à valeur universelle, susceptible de s'appliquer à la Chine contemporaine. Mais cette absence d'ancrage dans une réalité, mêlée à une reconstitution appliquée des costumes et des accessoires en usage dans une grande propriété rurale et dans la Shanghaï de l'ère des concessions, contribue au sentiment de confusion qui émane du film. Une confusion qui relève davantage du parti pris stylistique que d'une nécessité thématique, et qui se marie mal aux images très « léchées », flirtant volontiers avec le chromo exotique.

On voit bien que le cinéaste cherche à préserver les qualités visuelles qui lui ont valu succès et reconnaisance internationale lors de son précédent film, tout en retrouvant la complexité de ses œuvres antérieures (*Terre jaune, La Grande Parade, Le Roi des enfants, La Vie sur un fil*), autrement rigoureuses. Jamais le film ne parvient à concilier ces deux approches, tandis que se déroule sur un rythme surexcité ou alangui les mésaventures tragiques de ses personnages. *La Jeune Maîtresse* conte la déchéance d'une grande famille de propriétaires terriens, la chute d'un enfant de la maison devenu gigolo dans le monde scintillant de la grande ville, puis son retour à la demeure seigneuriale sur ordre du parrain du gang auquel il appartient. Il y devient le rival d'un jeune homme fasciné par la beauté de la nouvelle maîtresse des lieux interprétée par Gong Li. Le jeu des séductions et des trahisons, les manipulations de l'amour, du pouvoir et de l'argent composent une mosaïque chamboulée de cris et de coups, empesée de brocarts et de jades.

Chen Kaige cherche du côté de l'affolement de sens, du télescopage de sentiments extrêmes (tout le monde aime ou déteste passionnément tout le monde dans ce *pandémonium) et du vertige de la* compréhension une puissance qui *donnerait au film son élan et sa si*gnification. Mais les artifices et les affectations de la mise en scène sont trop apparents pour qu'il y parvienne.

Jean-Michel Frodon

SÉLECTION INSTANTANÉE



BRUNO GARCIN-GASSER/POLAROID POUR « LE MONDE »

Maggie

La star Maggie Cheung, de Hongkong aux vampires

« Love and peace » : Maggie Cheung, la grande star du cinéma de Hongkong et du cinéma asiatique en général, lance ce message pas très original à la veille de la projection, mercredi 15 mai, du film d'Olivier Assayas dont elle est la vedette, *Irma Vep* (anagrame de « vampire »). Agé de quarante et un ans, le réalisateur de *L'Enfant de l'hiver* et de *L'Eau froide* est allé chercher son inspiration chez Louis Feuillade.

La spirale infernale selon Laurent Bouhnik

CINÉMA EN FRANCE
***SELECT HOTEL.* Film français de Laurent Bouhnik. Avec Julie Gayet, Jean-Michel Fête, Serge Blumental, Marc Andreoni (1 h 25).**

Ce premier long métrage de Laurent Bouhnik, *Select Hotel*, rappelle fortement, par son cadre comme par son propos, le *Pigalle* de Karim Dridi, dont il partage un peu les qualités et défauts. Tout commence donc au Select Hotel, place de Clichy, abri provisoire et louche de tout ce que le quartier compte d'exclus et de marginaux. Les premiers plans sont tournés à la manière d'un reportage, une série de personnages témoignant face à la caméra, depuis le gardien de l'hôtel jusqu'aux clients, sans-abri, travestis ou prostituées. *« Ici, c'est la quatrième dimension, à la Spielberg »*, dit le premier, et la caméra de se poser, en plan fixe, sur les murs miteux du gourbi.

Au détour d'une chambre, voici qu'une fiction s'organise, non sans que l'articulation *grince un peu au* passsage. Le récit ainsi lancé décrit la marche à la mort de Nathalie et Tof (Julie Gayet, Jean-Michel Fête), frère et sœur de sang et de zone, qui, de coups foireux en passes sordides et de *défonces en errances*, ont pénétré, pour ne plus en revenir, dans la spirale infernale. *Placé* sous l'invocation d'une phrase tirée de l'évangile de Luc – *« Je vous le dis, si eux se taisent les pierres crieront »* –, le film est manifestement tenaillé par l'urgence de filmer, et par le souci de dessiller les âmes. Le maniérisme qui caractérise certaines scènes, notamment dans la stylisation de la crudité, se justifie d'autant moins ici.

J. M.

L'hommage à Shakespeare des acteurs américains

Looking for Richard. Al Pacino a mobilisé ses amis pour réaliser une œuvre d'intelligence, de bonne humeur et de pédagogie au service du théâtre

UN CERTAIN REGARD
Film américain d'Al Pacino. Avec Penelope Allen, Alec Baldwin, Kevin Conway, Al Pacino, Estelle Parsons, Aidan Quinn, Winona Ryder, Kevin Spacey, Harris Yulin (1 h 54).

Trois types d'inconditionnels risquent d'être décontenancés par ce premier long métrage d'Al Pacino. Ceux de l'acteur, ceux des polars, et ceux du grand William. La raison en est simple : Pacino s'y révèle sous un jour nouveau, et il ne s'agit pas plus d'un film policier que d'une fidèle adaptation du *Richard III* de Shakespeare.

En présence de quoi sommes-*nous donc ? Comme le titre l'in*dique : de la recherche de Richard. En d'autres termes, ceux-là même du réalisateur, *« d'essayer de faire partager sa passion de Shakespeare »*, après avoir constaté que la réputation d'un des plus considérables dramaturges de tous les temps était inversement proportionnelle à la réelle connaissance de ses œuvres. Parmi celles-ci, *Richard III*, la pièce sa plus souvent mise en scène, ou l'histoire d'un *homme qui se consume*, et le monde avec, par sa soif de pouvoir. Pacino a incarné ce tortueux personnage au théâtre, il a également *étudié la pièce, dans les années 70*, avec des étudiants. Le projet de ce film se situe très exactement à cette lisière, entre jouissance de l'inter*prétation et nécessité* pédagogique.

Pour ce faire, Pacino prend son temps. Il rassemble d'abord autour de lui un groupe d'amis acteurs, et pas *des moindres, qui acceptent* de se joindre au projet et d'y participer bénévolement entre deux tournages. Il finance ensuite en grande partie son film, qu'il met deux ans à tourner *(lire le cahier « Cannes » du 10 mai). Last but not least*, il conçoit une œuvre dans laquelle se chevauchent les styles et se *téléscopent* les genres.

Construit par chapitres et monté (intelligemment) à l'estomac, le film se *déploie essentiellement* sur deux fronts. Le premier concerne l'état de son propre avancement en tant que document. Le second est constitué par l'interprétation, dans la chronologie des scènes, de larges extraits de la pièce. Entre ces deux intrigues parallèles, d'incessants al*ler-retours, des effets de rupture* ou de continuité, et de multiples passerelles. Parmi celles-ci, au chapitre « Enquête », du reportage à vif *dans* les rues de New York. *« Vous connaissez Shakespeare ? »*, lance à brûle-pourpoint Pacino aux passants qui passent. Que la réponse la plus sensationnelle émane d'un clochard noir n'est pas anodin.

A l'autre extrémité – chapitre *« La pièce » – les érudits* et les universitaires. Calés dans leurs fauteuils, ils éclairent avec une passion rentrée les tenants et les aboutis*sants de la pièce : guerre des Deux*-Roses, conflit entre les familles Gloucester et York, voire « pentamètre iambique ». Et puis voici les acteurs : rubrique « Le casting ». Répétition des rôles autour d'une table ou *in situ*, analyse à chaud, évocation des différences de jeu au théâtre et au *cinéma, ou du vieux* complexe de la langue éprouvé par les acteurs américains.

SOUVENIRS DE L'ACTORS STUDIO

On recueillera aussi l'avis des collègues britanniques sur la question (Kenneth Brannagh, Vanessa Redgrave), *en faisant un détour* par la maison natale de Shakespeare et par le Globe Theater où fut créé la pièce.

Et *durant tout ce temps le tour*nage avance. Pacino y incarne Richard III, Kevin Spacey Buckingham, Estelle Parsons la reine *Margaret, Harris Yulin le roi Ed*ward, et Winona Ryder Lady Anne. Filmée en intérieur à l'exception de la bataille finale, le cadrage est serré, et les micros permettent aux acteurs (comme le fait remarquer par ailleurs Peter Brook) un jeu beaucoup plus naturel.

Pacino y livre notamment une interprétation toute d'intensité et d'intériorisation. Au point que cette partie jouée du film, avec ses réminiscences de l'Actors Studio, lasserait sans doute si tout le reste – construit au contraire sur le principe de la distanciation brechtienne – n'existait pas. *Car la grande vertu de A la recherche de Richard* réside évidemment dans ce mélange des genres, dans cette cohabitation *« du grotesque et du sublime » que* Victor Hugo nommait déjà dans sa préface à *Cromwell*. En vertu de quoi Pacino peut se métamorpho*ser physiquement tout au long du* film, faire la démonstration du plus pur cabotinage ou de la plus grande humilité, fondre un plan de *donjon médiéval à celui d'un ter*rain de baskett new-yorkais, ou encore comparer les mœurs de la cour d'Angleterre à celle de la Ma*fia. Pour signer à travers ce travail* de désacralisation un film shakespearien en diable, et tenir, tout simplement, son pari.

Jacques Mandelbaum

Lettre de Cannes

LE Festival arrive à mi-parcours. C'est le moment où l'on peut tracer un premier bilan et reprendre son souffle. Les avis divergent peu sur les tendances du début de la compétition. Deux films ont en effet particulièrement marqué *ces six journées de projection : Secrets and Lies*, du Britannique Mike Leigh, et *Breaking the Waves* du Danois Lars von Trier. On pense généralement que le premier des deux est venu trop *tôt dans la programmation et* que le choc de sa vision risque de s'estomper au fil du temps et des autres films qui passent. Lars von Trier, en revanche, outre le caractère proprement extra-ordinaire de son œuvre, a su durablement marquer les esprits par sa phobie pathologique des voyages qui lui a fait faire machine arrière en chemin vers la Croisette. Mimmo Calopresti (*La Seconda Volta*), Arnaud Desplechin (*Comment je me suis disputé... (ma vie sexuelle)*) ont dans un autre registre, et exclusivement cinématographique celui-là, également *marqué la première* moitié du Festival, tout autant sinon plus que *Trainspotting*, présenté comme particulièrement nouveau et hors normes mais placé hors compétition. La programmation des jours qui viennent promet beaucoup également, en attendant le palmarès, qui sera proclamé le lundi 20 mai. Le film de Jacques Audiard, *Un héros très discret*, sera très attendu ce mercredi 15 et sans doute très discuté. *Le Huitième Jour* du Belge Jaco van Dormael, *Crash* du Canadien David Cronenberg, *comptent aussi* parmi les films dont on espère émotion et étonnement. Mais Lucian Pintilié, Bernardo Bertolucci, Aki Kaurismaki, les frères Taviani, *Rolf de Heer, Michael Cimino*, André Téchiné, Raoul Ruiz, l'Espagnol Julio Medem, et pour finir David O. Russel sont aussi au programme...


STEVE PYKE/RAPHO
MIKE LEIGH

La crise de la Femis se fait entendre sur la Croisette

TROIS REPRÉSENTANTS des élèves de la Femis (Institut de formation et d'enseignement des métiers de l'image et du son) ont fait *le voyage de Cannes pour donner* un plus large écho au différend qui les oppose à leur direction. Différend qui a pris la forme d'un conflit *ouvert (quoique pacifique) lors* d'une manifestation dans les locaux de l'école, rue Francœur, à Paris, le 9 mai. Le même jour, une pétition mettant *en cause* le fonctionnement de l'école et sa hiérarchie était signée par quatre-vingt-sept étudiants (sur les cent vingt inscrits). *Cette pétition avait été* élaborée deux jours plus tôt lors d'une assemblée générale qui a également mandaté trois élèves appartenant respectivement aux huitième, neuvième et dixième promotions (celles actuellement en cours) pour aller s'expliquer publiquement *durant le Festival*, ce qu'ils devaient faire au cours d'une conférence de presse le 15 mai.

Le sentiment d'un recentrage corporatiste de l'enseignement

Depuis le remplacement du fondateur de l'école, *Jack Gajos*, en décembre 1993, le courant n'est jamais bien passé entre la nouvelle déléguée générale, Christine Jup*pé-Leblond, et ses élèves. Plusieurs* départs ou mises à l'écart (en particulier ceux de Pascal Bonitzer, de Jean Narboni, de Jean Douchet et de Jean-Louis Comolli, toutes personnalités dont le nom est lié au courant de la pensée moderne sur le cinéma) ont contribué à donner le sentiment d'un recentrage corporatiste et d'une perte de la capacité de réflexion au sein de l'école. C'est *aujourd'hui « l'absence d'un projet pédagogique »* que dénoncent les étudiants, dans leur pétition intitulée *« Revendications des élèves de la Femis »*. Ils y récla*ment la démission de Mme Juppé*-Leblond, et la mise en place d'un comité de réflexion sur les objectifs et les méthodes de l'établissement.

Si l'on en croit les porte-parole étudiants, la première de ces revendications serait en passe d'aboutir : bien que cela n'ait pas *été annoncé officiellement, la délé*guée générale leur aurait certifié qu'elle aurait remis sa démission, et qu'elle partirait fin juillet. Il reste qu'on *voit mal comment son éven*tuelle succession pourrait être solutionnée en l'absence de la réflexion de fond réclamée par ailleurs, *et du rétablissement d'un* certain consensus entre les différentes parties concernées – notamment le ministère de la culture, tu*telle de la Femis, représenté en* l'occurrence par le Centre national du cinéma.

Or cette crise intervient à un mo*ment charnière de l'histoire de* l'institution et de ses relations avec les pouvoirs publics. Ceux-ci avaient en effet prévu une transformation du statut de l'école, du statut associatif qui est actuellement le sien à celui d'Etablissement public industriel et commercial (EPIC) : un changement qui permettrait l'assimilation de la Femis et des diplômes qu'elle délivre *à ce que représentent les grandes* écoles. Un changement qui entraînerait aussi la cession des biens aujourd'hui possédés par l'associa*tion, et également* une transformation du statut des personnels, qui suscite une certaine inquiétude chez ces derniers.

Mais dans ce contexte de conflit et d'incertitude, il est douteux que l'assemblée générale extraordinaire devant rendre *possible cette* évolution, prévue le 21 mai, puisse produire les effets recherchés par les pouvoirs publics. Lesquels ne *cachent pas une certaine mauvaise* humeur devant le tour pris par la situation : la modification du statut de l'école est en effet à leurs yeux la condition première de son fonctionnement, et de l'accomplissement de ses missions.

J.-M. F.

Le Centre national du cinéma rend un bilan « positif » pour 1995

ROMPANT avec la *tradition* de la conférence de presse, le directeur général du CNC (Centre national du cinéma) Marc Tessier, pour la *première fois dans cette fonction* au Festival, a préféré une stratégie de communication plus intimiste. Non que les chiffres rendus publics *appellent à une particulière discré*tion : le bilan est « globalement positif » en 1995, avec une remontée de la production (97 films *contre 89 en 1994), de la fréquenta*tion (129,7 millions d'entrées, soit une amélioration de plus de 5 millions de spectateurs) et de la part *de marché du film français* (35,4 % après le très inquiétant 28,3 % de l'année précédente).

La grogne n'en règne pas moins *chez les professionnels. La montée* en puissance des multiplexes suscite interrogation et parfois mouvements de panique, récemment il*lustrés par l'« affaire Désiré »* lancée par Jean-Paul Belmondo. Dimanche 12 mai, les indépendants réunis au sein de l'UDIC ont ainsi annoncé, à Cannes, le contenu de leurs revendications (*Le Monde* du 3 mai), face à un système qu'ils considèrent comme dévoyé.

Plutôt qu'un commentaire des chiffres, Marc Tessier a préféré se livrer à quelques confidences sur *l'état des dossiers problématiques*. Il a commencé par se féliciter de la forte représentation au Festival de films aidés par l'avance sur recettes *(dix-huit titres), annonçant que* cette procédure serait en 1997 dotée de moyens renforcés, sans aller dans *le sens* de ceux qui réclament que cette aide soit réservée aux petits budgets. Il a souligné que le système repose sur l'encourage*ment au succès (plus un film fait* d'entrées, plus son producteur touche d'argent pour son projet suivant), méthode qui lui semble *« saine et devant être préservée »*.

Le directeur général a également évoqué les réformes annoncées par le *ministère, notamment sur la dé*finition de l'agrément, c'est-à-dire des critères qui font qu'un film est (plus ou moins ou pas du tout) *français, et partant décident de son* accès aux différents systèmes *d'aide. Un dossier d'autant plus* difficile qu'il concerne également les pays étrangers avec lesquels ont été signés des accords de copro*duction. Il semble qu'on se dirige* vers une définition plus restrictive de l'agrément, qui favoriserait les industries techniques nationales, *mais risquerait de nuire au statut* de plaque tournante du cinéma mondial actuellement occupé par la France.

STATISTIQUES

Sur un autre dossier « chaud », celui de la programmation, de l'ac*cès des films aux salles et de l'in*fluence des multiplexes, Marc Tessier a rendu public la composition de l'Observatoire de la distribution *et de la fréquentation, qui doit* fournir des données chiffrées sur le fonctionnement de ces secteurs. Sous la présidence du directeur du Centre se *réuniront pour la pre*mière fois le 23 mai les représentants des réalisateurs (Claude Miller, Jacques Deray, Pascal Rogard – qui n'est pas réalisateur, mais délégué général de l'Association des auteurs, réalisateurs, producteurs *présidée par Claude Lelouch*), des producteurs (Alain Poiré, le patriarche de Gaumont, Manuel Munz, pour les indépendants, et *Clara Merlaux-Delbarre, pour* l'Union des producteurs de films), des distributeurs (Richard Pezet, Daniel Goldman – qui défend en France les *intérêts du consortium* américain UIP – et l'indépendant Gérard Vaugeois), des exploitants (Jean Labé, Jean-Marc Ageorge, Patrick Brouiller), ainsi que le patron d'UGC Guy Verrechia, en tant que président du Bureau de liaison *des industries cinématogra*phiques.

Leur sont adjoints trois hauts fonctionnaires, Yves Robineau, Jean-Pierre Leclerc et Marie Picard, chargés de régler les contentieux du secteur. Les premières statis*tiques fournies par le CNC* et analysées par l'Observatoire devraient être publiées aussitôt après la réunion du 23 mai.

J.-M. F

LES AUTRES FILMS

CINÉMA EN FRANCE

LE CRI DE LA SOIE
Film français d'Yvon Marciano. Avec Marie Trintignant, Sergio Castellito, Anémone, Adriana Asti (1 h 50).

■ Faute de connaître le réalisateur du *Cri de la soie*, qui signe ici son premier long métrage, on pouvait beaucoup espérer du sujet, l'his*toire d'une affinité élective entre une kleptomane – fétichiste* (de la soie) et son psychiatre au début de ce siècle. Et de rêver à un grand film malade, possiblement bu-nuelien, immanquablement vertigineux. Mais en dépit du soin apporté par le réalisateur à la reconstitution d'époque, à la palette soyeuse de ses couleurs, et à une direction d'acteurs avisée. Marie Benjamin (Marie Trintignant) et le docteur Gabriel de Villemer (Sergio Castellito) ont beau se prendre et se déprendre, annuler leurs différences sociales par un culte commun de la préciosité et de la collection, rien n'y fait : le mystère n'est pas au rendez-vous. Un détour très convenu par le Maroc, une cécité mélodramatique, un rôle de gouvernante dévouée (Anémone) mille fois rencontré, ne sont pas faits pour arranger le cas de ce film somme toute dénué de toute perversion. *J. M.*

UN CERTAIN REGARD

UN SAMEDI SUR LA TERRE
Film français de Diane Bertrand. Avec Elsa Zylberstein, Eric Caravaca, Johan Leysen, Kent (1 h 35).

■ *Comme son titre l'indique déjà, Un samedi sur la terre* prend de la hauteur. Tout au moins y prétend-il. On y trouve en tous cas, au service de la reconstitution d'un fait divers tragique, une fascination lelouchienne pour les hasards de la vie, une touche de satire sociale fa*çon Chatiliez, et une esthétique empruntée au marketing* audiovisuel. Les deux victimes du drame sont Claire (Elsa Zylberstein) et Martin (Eric Caravaca), entourés d'une galerie d'autres personnages (un écrivain, une chanteuse, le directeur d'une fabrique de *munitions...) dont le témoignage est convoqué tout au long du film* à la façon d'une enquête policière, en variant les procédés et les supports d'enregistrement. Il y a des chansons, les prairies vertes de Normandie, une décapotable rouge, le point de vue d'un cosmonaute *sur la Lune, et celui d'une vache au bord de la route : c'est* la vie version pub. Quant au propos de la cinéaste, faute de parvenir à l'effet de virtuosité recherché, il trahit essentiellement une grande confusion d'esprit et un mépris assez insupportable des hommes et du monde. *J. M.*

QUINZAINE DES RÉALISATEURS

PASAJES
Film espagnol de Daniel Calparsoro. Avec Najwa Nimri, Charo Lopez, Ion Gabella (1 h 29).

■ *Pasajes* débute et s'achève comme un film d'action, entre une agression à l'extincteur et un carnage laissant trois morts sur le carreau. Entre ces deux moments intenses, le film de Daniel Calparsoro suit l'évolution d'une poignée de personnages, trois petits voleurs dont une jeune fille amoureuse d'une autre femme, une quadragénaire alcoolique qui la rejette. Les affrontements dialogués, souvent *hystériques, s'accumulent, filmés selon un principe immuable, dans* la pénombre, acteurs cadrés en plan-poitrine. *Pasajes* devient ainsi particulièrement ressassant et échoue à associer des données volontiers allégoriques avec les contraintes d'un réalisme psychologique un peu sordide. *Jean-François Rauger*

EDIPO ALCALDE
Film colombo-mexicain de Jorge Ali Triana. Avec Jorge Perugoria, Angela Molina, Francisco Rabal (1 h 40).

■ La transposition moderne des mythes antiques a souvent, au cinéma, le même intérêt limité que la reprise des plus célèbres morceaux de musique classique par un orchestre de jazz. La reconnaissance lu*dique des analogies dépasse rarement le gadget culturel. Le film de* Jorge Ali Triana reprend l'« histoire » d'Œdipe sur un scénario de Gabriel Garcia Marquez en la situant dans la Colombie contemporaine, en proie à une situation de guerre chronique où l'armée, divers gué*rilleros et des groupes paramilitaires s'entretuent allègrement. Le ré*cit de Sophocle devient la trame d'un film de guerre dans un contexte fort crédible, sur fond de fascination pour le sang versé, de fétichisme des armes et de loi du talion : tout ce qui définit une authen*tique culture de la violence dont on sait l'importance dans l'histoire* colombienne. *Edipo alcalde* n'échappe pas, par moments, à un symbolisme un peu appuyé et théâtral (l'aveugle Tiresias commentant l'action ou la fuite du cheval noir de Créonte). Son intérêt est ailleurs, *dans sa mauvaise foi lucide qui condamne d'un côté* la violence et qui, de l'autre, n'en ignore pas la valeur cathartique. *J.-F. R.*

SEMAINE INTERNATIONALE DE LA CRITIQUE

THE DAYTRIPPERS
Film américain de Greg Mottola. Avec Hope Davis, Parker Posey, Anne Meara (1 h 28).

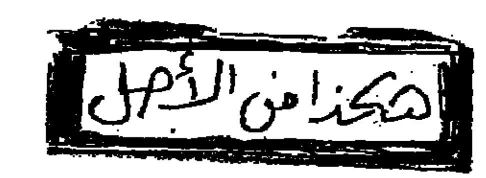
■ *Parce qu'elle a découvert une lettre d'amour vraisemblablement* adressée à son mari, une petite bourgeoise de Long Island part, un matin, à la rencontre de celui-ci afin d'en avoir le cœur net. Elle est accompagnée de son père et de sa mère, de sa sœur et du fiancé de *celle-ci. Le voyage tourne à l'expédition familiale dans* New York, jusqu'à la découverte d'une vérité qui ne sera pas celle que l'on croyait. Petite comédie indépendante, *The Daytrippers* est une charge sévère contre la famille. Le périple des personnages du film sera, en *effet, pour eux l'occasion de découvrir à quel point celle-ci constitue* un barrage aux pulsions et aux envies les plus spontanées, même si ce récit démontre qu'il prend, aujourd'hui, l'eau de toute part. La figure de la mère, monstre castrateur, se révèlera petit à petit comme l'au*torité centrale dont il faut s'émanciper.* Sans véritable enjeu formel, le film de Greg Mottola est une satire acidulée du matriarcat américain. *J.-F. R.*

DÉPÊCHES

■ **Les droits de *Ridicule*, de Patrice Leconte,** qui a fait l'ouverture du Festival, *ont été achetés par la société américaine Miramax Films pour la* distribution du film aux Etats-Unis. Harvey Weinstein a signé le premier contrat d'importance depuis le début des projections cannoises. Il pourrait faire l'acquisition des droits d'autres titres français.

■ ***John Malkovich réalisera prochainement son premier film.*** L'acteur vient de signer, selon le journal spécialisé *Variety*, un contrat pour deux films, *The Dancer Upstairs* et *The Libertine*. Le premier racontera l'histoire d'un policier qui a passé douze années de sa vie à traquer le dirigeant des guérilleros péruviens du Sentier lumineux.

■ **Le conflit entre Robert Altman et Ciby 2000,** son producteur, a éclaté à Cannes quand le cinéaste a fait savoir qu'il intentait un procès à la filiale du groupe Bouygues pour *rupture de contrat. Ciby 2000* refuserait, selon le réalisateur de *Kansas City*, de produire la suite de *Short Cuts*. *« Ils ont peur qu'un film sur le jazz ne marche pas »*, a ajouté Altman.



Les pouvoirs publics confrontés au maquis juridique de la chanson française

Une thèse de doctorat en droit pointe les ambiguïtés de l'engagement de l'Etat

C'est un fait récent qui ne fait que s'amplifier, la chanson française investit le domaine institutionnel. Une thèse de droit soutenue par Dorian Kelberg, à l'université Aix-Marseille-III, cerne l'attitude indécise de l'Etat face à un art populaire dont l'aspect patrimonial est toujours négligé bien qu'il arrive, juste après le cinéma, en tête de la consommation culturelle.

EN 1945, le Conseil d'Etat intronisait le théâtre, l'architecture et même le cinéma, encore neuf à ses yeux, au panthéon des arts, mais reléguait la chanson dans la catégorie des spectacles *« qui ne sont destinés qu'à exciter la curiosité des spectateurs »*. En cinquante ans, cette curiosité ne s'est pas émoussée. Si, à l'étranger, la chanson demeure, contre vents et marées, un label qualité France, elle doit aujourd'hui asseoir une fierté perdue dans les années 60.

Pour ce faire, elle ne peut pas se passer du *champ institutionnel*. Le mouvement est lancé : la défense de *l'exception culturelle* lors des négociations du GATT, et son épiphénomène, la loi sur les quotas radiophoniques, ont eu le mérite de situer la chanson française sur le terrain législatif et politique, alors que l'Etat en avait abandonné la gestion à des sociétés civiles, chargées de collecter les droits d'auteur (4,5 milliards de francs en 1994), ou à des associations parapubliques, telles que le Fonds de soutien de la chanson, des variétés et du jazz, créé dans le cadre de la loi Lang de 1985.

Jack Lang, dans le « jeunisme » ambiant des années 80, avait privilégié le rock, en créant par exemple un Centre d'information du rock (CIR, le reste de l'intitulé, « et des variétés », n'entrait pas dans le sigle). Il est dirigé par Anne Chiffert, qui vient du milieu de la danse – un art longtemps boudé dans sa version contemporaine par les institutions. La direction de la musique et de la danse (DMD) s'apprête à introduire pour la première fois le mot chanson dans l'intitulé du service qui a la responsabilité de cette activité (dénommé département des industries musicales – symptôme de l'option économiste de Jacques Toubon). La DMD consacre 60 millions de francs, tous secteurs confondus, à la chanson, soit l'équivalent des crédits alloués à l'Orchestre de Paris par ses deux tutelles. L'accent a été mis sur la notion de « réseau », notamment par l'aide aux petits lieux de spectacles et aux Relais musique-chanson préconisés par le *chanteur* et maire RPR de Précy-sur-Marne *(Seine-et-Marne)* Yves Duteil, *dans* le cadre de la mission « chanson » *qui lui a été confiée* par le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy.

UN ÉDIFICE FRAGILE

Anne Chiffert rappelle au passage qu'il est deux domaines auxquels le service public ne saurait renoncer : la formation et l'aménagement du territoire. De même, l'approche patrimoniale – comment gérer l'héritage culturel des troubadours, d'Yvette Guilbert, de Georges Brassens ou de Boby Lapointe – est-elle du ressort de l'Etat. L'ouverture fin 1996 d'un Centre national de la chanson au sein de l'Etablissement public du parc de La Villette, si incertain que soit encore son statut, en témoigne.

Reste que l'édifice mis en place par la loi Lang de 1985 est d'une fragilité extrême, comme en témoignent les avatars de certaines sociétés de gestion collective, telle l'Adami. Une proposition de loi déposée début mai par Léonce Deprez, député (UDF) du Pas-de-Calais, demande qu'un contrôleur aux comptes supervise la gestion, parfois controversée, de ces organismes de droit privé, chargés cependant de collecter de l'argent dû au titre des impôts sur la copie privée et des droits voisins.

L'Etat est ainsi confronté à l'urgence d'une réforme en profondeur de ces mécanismes qui, en dix ans d'existence, ont montré leurs ambiguïtés. *Présentée le 11 mai* à la faculté de droit et de science politique *d'Aix-Marseille-III*, une thèse de doctorat en droit, la première en *son genre, menée* sous la direction des professeurs Jean-Marie Pontier et Jean-Claude Ricci, spécialistes du droit de la culture, montre les relations troubles de la chanson et des pouvoirs publics. A côté d'une mise à plat inédite du maquis juridique « chanson », tant en droit social qu'en droit administratif, son auteur, Dorian Kelberg, a relevé quelques anomalies symboliques. Ainsi, pour mener à bien le programme d'aménagement des Zénith, lancé en 1982, puis en 1988 (huit salles de ce type ont été construites), l'Etat, qui investit 17 millions de francs sur chacune de ces opérations, rédige-t-il un cahier des charges en forme de *« pseudo-contrat administratif... exercice de style de nature littéraire sans portée concrète »*.

Le cloisonnement des responsablités au sein des ministères – le contrôle des Zénith est assuré par la délégation au développement et aux formations (DDF) et non par la DMD – se double d'une définition trouble des statuts des organismes dont il a lui-même suscité la création : ainsi a-t-il donné au Fonds de soutien, qui gère le produit de la taxe parafiscale sur les spectacles (30 millions de francs en 1995), une sorte d'*« agrément-participation »*, révélateur, ajoute Dorian Kelberg, du fait qu'il *« ne pouvait ou ne voulait pas assumer une action dans son aspect économique et professionnel »*. *Alors que son équivalent pour le cinéma*, le CNC, voit son président *nommé en conseil des ministres*, le Fonds de soutien est une association *loi 1901, gérée par la profession* et où siègent trois représentants du ministère de la culture.

Selon l'auteur de cette thèse, un même mécanisme de *« responsabilité sans engagement »* s'est manifesté lors du vote au Parlement de l'amendement Pelchat à la loi sur l'audiovisuel de 1992. Les parlementaires ont abandonné au CSA le soin de définir les notions de « chanson d'expression française » ou de « nouveaux talents ». M. Kelberg en conclut qu'« [ils] *ont voté un texte sans savoir de quoi il s'agissait* ». Un amendement déposé par le sénateur Jean Bernard (Marne, RPR), étendant la loi aux radios associatives et communautaires – une épine dans le pied de Musique France, organisme conciliateur –, lui aurait été soufflé *« par son fils... qui aurait eu vent... que Fun Radio, Skyrock, NRJ envisageaient de changer de statut juridique... Une explication proprement aberrante, le CSA ne permettant pas aux radios de muer juridiquement de par leur seule volonté... »*.

Véronique Mortaigne

Le tribunal de grande instance de Paris prononce la liquidation de la Spadem

Situation inédite pour une société de droits d'auteur

EN CRISE depuis de longs mois sinon depuis plusieurs années, la Société de la propriété artistique des dessins et modèles (Spadem), une des plus anciennes sociétés de droits d'auteur, qui réunit quelques trois mille cinq cents plasticiens et ayants droit, avait déposé son bilan en décembre 1995 (*Le Monde* du 5 décembre 1995).

L'enquête sur la société avait alors fait apparaître un déficit cumulé de 15,4 millions de francs depuis 1991. Aucune solution de redressement n'étant envisageable à l'issue de la période d'observation judiciaire, le tribunal de grande instance de Paris a décidé, mardi 14 mai, la liquidation de la société.

La directrice-gérante de la Spadem, Martine Dauvergne, est souvent mise en cause par une fraction d'adhérents *« dissidents »* de la société, son personnel (pour licenciements *« abusifs »*), ainsi qu'au ministère de la culture, qui « contrôle » les sociétés d'auteurs (la gestion de la Spadem est qualifiée d'*« irresponsable »* par l'avocat du ministère de la culture, M[e] Martin). Celle-ci, envisage de faire appel.

Le conseil d'administration de la Spadem aurait en effet besoin d'un délai supplémentaire, que l'administrateur judiciaire, M[e] Chavaux, n'a pas cru bon d'accorder, afin qu'un plan de redressement proposé *in extremis* puisse être mieux élaboré ; en particulier les termes de l'association de la Spadem avec la société Art-recherches-traditions, qui présente un projet d'apurement du passif (avec un apport *de 4 millions* de francs) et un plan de continuation.

Mais ce plan pose des problèmes difficiles à résoudre – le principal porte sur la forme juridique de la Spadem, qui interdit un redressement par cession. Pour le tribunal, *« la répartition des droits d'auteur ne pouvant être confiée qu'à une société civile »*, ce plan a été qualifié de *« cession déguisée »*. Le jugement a donc confié la liquidation de la société à M[e] Pierrel, représentant des adhérents de la Spadem.

UN MILLIER DE DOSSIERS

Les conséquences de cette décision sans précédent dans l'histoire des sociétés d'auteurs sont difficilement mesurables. Outre le sort des quinze salariés de la Spadem, on ne sait pas comment va être assuré le suivi d'un millier de dossiers d'autorisations de reproduction lancés dans le monde ni comment va être géré le droit de suite prélevé dans les ventes publiques (3 % du produit de la vente revient à l'auteur ou à ses ayants droit tant que l'œuvre n'est pas tombée dans le domaine public). Il faut s'attendre à des mois de confusion avant qu'une solution de restructuration ne soit trouvée. Le ministère de la culture entend s'y employer.

La Société des auteurs des arts graphiques et plastiques (ADAGP), concurrente, se dit prête à accueillir les anciens adhérents de la Spadem.

Geneviève Breerette

Le Musée de la musique devrait ouvrir en janvier 1997

BRIGITTE MARGER, *directrice* de la Cité de la musique à Paris, s'est félicitée de *« l'insertion de l'établissement public dans la vie musicale nationale et internationale, dix-sept mois après son ouverture au public »*, en présentant, mardi 14 mai, ses projets pour 1996-1997. La Cité a enregistré 112 429 entrées pour ses concerts et manifestations pédagogiques. 46 % du public vient du nord-est de la capitale et 15 % ont moins de vingt-six ans. Le coefficient de remplissage des salles a été proche de 70 %, apportant 4,9 millions de francs de recettes, dans un budget s'élevant pour 1996 à 145,2 millions de francs, dont 32 millions de francs de *« mesures nouvelles à cause de la montée en charge de l'établissement »*, selon Anne Chiffert, directrice de la musique et de la danse. A cela s'ajoute un crédit complémentaire de 2,5 millions de francs destiné à remédier aux défauts d'éclairage, l'un des trois *« désordres »* subis par le Musée de la musique.

Selon François Gautier, président de l'établissement public, les travaux nécessaires à l'ouverture du Musée de la musique, prévue le 18 janvier 1997, nécessitent une enveloppe de 7 millions de francs (remplacement du parquet : 3 millions de francs ; éclairage : 2,5 millions de francs ; suppression des phénomènes de condensation : 1,5 million de francs). Le manque à gagner pour fermeture prolongée est estimé à 7,5 millions de francs, compensé *« par des non-dépenses de 8,9 millions de francs »*.

Pour la saison 1996-1997, 126 concerts présenteront de la musique de la Renaissance, du jazz (avec un premier festival, du 28 juin au 7 juillet), de la chanson (les Rita Mitsuko), du cirque musical (Annie Fratellini), des musiques du monde (Hongrie, Andalousie, Portugal), en passant par les musiques baroque, classique, des XIX[e] et XX[e] siècles, grâce à la présence sur le site de l'Ensemble intercontemporain. La saison s'ouvrira avec 17 manifestations consacrées au classicisme viennois.

V. Mo.

Carolyn Carlson se contente d'être elle-même

THE FIELD, de Carolyn Carlson. Carolyn Carlson, Larrio Ekson (danseurs). Michel Portal, Trilok Gurtu, Barre Phillips (musiciens). Peter Vos (lumières). Le 12 mai. Prochain spectacle : Chamber Orchestra of Europe. Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, 75019. M[o] : Porte-de-Pantin. Tél. : 44-84-44-84.

Carolyn Carlson en improvisation ? On est toujours partant. Que Larrio Ekson l'accompagne, lui qui fut de toutes les aventures de la Californienne, y compris de celle, historique, du Groupe de recherches théâtrales de l'Opéra de Paris (instauré par Rolf Libermann et offert en 1974 au talent de Carolyn Carlson), ne fait qu'augmenter notre désir de nous rendre à la Cité de la musique, endroit superbe, lumineux : la salle de concert affiche complet, une grande bousculade réunit amateurs de danse, amateurs de musique. Normal : Carlson est une star au corps exceptionnel.

Pour commencer, le percussionniste indien, Trilok Gurtu, installe une atmosphère écologique : une bande-son à lui tout seul, ce musicien-là. Pendant tout le temps que dure *Field*, c'est lui, et lui seul, qui occupe le terrain. Qu'il marche sur la scène, qu'il lance de drôles de petites choses à terre qui résonnent comme des pièces de monnaie, il a une présence aimantée.

Vers la fin du spectacle, on voit même Michel Portal s'amuser à une joute avec lui. Mais c'est bien la seule fois. Non que le clarinettiste ne soit pas bon, mais il manquait, ce jour-là, de cette faculté à faire circuler l'énergie qui rend l'improvisation à chaque fois différente. Certes, ce n'est pas la première fois qu'il accompagne Carolyn Carlson. Et un musicien a, lui aussi, besoin d'être stimulé par la danse, d'être surpris, pour avoir de la conversation.

Carolyn Carlson a enfilé des numéros – la belle dame à la capeline, la femme-mec, la femme-toréador, la vieille en chaussons fourrés – qu'on lui a vu faire cent fois. Une danse si proche du mime qu'elle en perd sa raison d'être. Le costume à lui seul induit les mouvements qui vont suivre. Certes, le travail est propre. On a affaire à de grands professionnels. Ceux qui n'avaient jamais vu Carlson dans ses œuvres applaudissent fort. Elle a toujours une personnalité folle. Mais une spectatrice résumait l'opinion générale : *« Elle a beau être parfois géniale, elle nous prend pour des amnésiques. »*

Dominique Frétard

Les douceurs vénéneuses sur fond de comédie de Jean Bois, auteur et acteur

***CE MAL EXQUIS*, de Jean Bois. Mise en scène de l'auteur. Avec *Dominique Constantin*, Jean Bois et Marie Haumier. THÉÂTRE ESSAÏON, 6, rue Pierre-au-Lard (angle 24, rue du Renard), Paris 4[e]. M[o] Hôtel-de-Ville. Tél. : 42-78-46-42. Du mardi au samedi, à 21 heures ; dimanche à 16 heures.**

« Je rêvais depuis toujours d'écrire une comédie légère, fière de l'être et bien décidée à le rester jusqu'à l'ultime réplique », écrit Jean Bois dans le programme du Théâtre Essaïon. Pari tenu. *Ce Mal exquis*, vingtième spectacle de sa compagnie, est une comédie d'amour taillée dans l'étoffe d'une opérette fantaisiste.

Marcel (Jean Bois) attend Hortense (Dominique Constantin) dans un parc parisien. Quand elle arrive, avec trois heures de retard, elle commence par expliquer qu'elle est venue dire qu'elle ne viendrait pas : son statut de veuve 1900 lui interdit toute incartade. Mais Marcel le dandy sait s'y prendre. Il la rassure : *« Les veuves sont des femmes comme les autres, si leur mari est mort, ce n'est pas toujours de leur faute. »* Evidemment, Hortense va céder – *sinon*, quel mal exquis y aurait-il à vivre, et à *faire du théâtre* ?

En quatre actes et intermèdes chantés (par la très *coquine* Marie Haumier), la comédie de Jean Bois danse la ronde de l'amour, sur le mode de la chanson de *Jules et Jim*, *Le Tourbillon de la vie*. Hortense et Marcel s'aiment, se séparent et se retrouvent – pour mieux se quitter ou s'aimer enfin ?

RANCŒUR ET BADINAGE

Outre une légèreté française dans la tradition de Sacha Guitry, Jean Bois témoigne de la perversité vénéneuse qu'il peut y avoir à décliner les sentiments amoureux, du délice de la mauvaise foi à la rage de la rancœur, en passant par le badinage. La scène où les deux amants échangent leurs impressions sur le savon-qui-glisse-entre-les-mains – pour masquer leur gêne à se voir pour la première fois dans l'intimité – n'a pas à rougir de la comparaison avec *Le Savon*, de Francis Ponge. Incontestablement, Jean Bois sait écrire, et, surtout, exister.

Acteur, il sert l'auteur comme s'il s'agissait d'un autre. Il prend plaisir à jouer Marcel et en même temps se moque du dandy, avec parfois une ironie sourde qui le *rend presque inquiétant*. A ses côtés, Dominique Constantin paraît *convenue dans le rôle d'Hortense*, jusqu'au moment où la veuve déchire le voile de la convention, et laisse éclater une rage de femme avide d'exister.

Alors le beau Marcel se fait tout petit : qu'il peut faire mal, ce *Mal exquis* de l'amour, quand il sort du cadre charmant d'une rengaine d'opérette !

Brigitte Salino

DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE** : la Mairie de Paris organise pour la septième année consécutive l'opération « Prenez une place, venez à deux », dans les théâtres parisiens. Les mardi 21, mercredi 22 et et jeudi 23 mars, l'achat d'une place donne droit à une seconde place gratuite. Quatre-vingt-seize théâtres de la capitale participent à l'opération. Renseignements : 42-78-44-72.

■ **DANSE : Maurice Béjart** devrait être nommé chef chorégraphe du Staatsoper de Berlin à partir de la saison 1997-1998. Son assistante Maina Gielgud deviendra directrice du ballet. L'actuel directeur du ballet, le danseur étoile français Michael Denard, a décidé de ne pas renouveler son contrat, qui arrive à échéance à la fin de la saison 1995-1996. Dans l'attente de l'arrivée de Maurice Béjart, le ballet sera dirigé par Georg Quander, administrateur de l'Opéra d'Etat allemand.

■ **PATRIMOINE : le Musée national de Carthage** (Tunisie) vient de s'enrichir d'une salle dite « Byrsa » (540 mètres carrés) contenant une importante collection d'antiquités remontant aux époques punique et romaine. Les objets exposés ont été trouvés par la mission archéologique française.

■ **« Le patrimoine culturel, défi économique et social »** sera à Helsinki, les 30 et 31 mai, le thème de la quatrième conférence des quarante-quatre ministres ou responsables de la culture du Conseil de l'Europe. L'objectif est de mettre au point une nouvelle stratégie du patrimoine culturel européen, notamment en matière de création d'emplois.

■ **POLITIQUE CULTURELLE : deux-cents artistes ont manifesté**, lundi 13 mai à Créteil (Val-de-Marne), contre les restrictions budgétaires de l'Etat. Des poètes, metteurs en scène, techniciens de théâtre ont rappelé, au son de tambours africains, que *« le 13 mai 1995, aux Bouffes du Nord, Jacques Chirac lançait la culture contre la fracture sociale »*.

■ **MUSIQUE : la Banda (fanfare) de Bessines (Haute-Vienne)** a remporté, manche 12 mai, la Palme d'or du 24[e] Festival européen de bandas y penas de Condom (Gers). Ce groupe limousin s'est aussi adjugé le titre de champion de France et le prix d'animation au cours des deux journées de fête, auxquelles ont assisté près de 20 000 personnes.

هكذا من الأصل

LA SÉLECTION DU « MONDE »

L'ÂGE DES POSSIBLES
de Pascale Ferran,
avec le Théâtre national de Strasbourg.
Français (1 h 45).
CHACUN CHERCHE SON CHAT
de Cédric Klapisch,
avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
Français (1 h 35).
LE CŒUR FANTÔME
de Philippe Garrel,
avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.
Français (1 h 27).
LE COMPLEXE DE TOULON
de Jean-Claude Biette,
avec Jean-Christophe Bouvet, Howard Vernon, Yse Tran, Haydée Caillot, Jean-Frédéric Ducasse, Philippe Chemin.
Français (1 h 21).
LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
Français, noir et blanc (1 h 10).
GOOD MEN, GOOD WOMEN
de Hou Hsiao-hsien,
avec Annie Shizuka Inoh, Lim Giong, Jack Kao, Vicky Wei, King Jieh-wen, Tsai Chen-nan.
Taïwanais (1 h 48).
LE MONTREUR D'OMBRES
de Lefteris Xanthopoulos,
avec Kostas Kazakos, Stratos Tzortzoglou, Giorgos Ninios, Dora Masklavanou, Vlassis Bonatsos, Patis Koutsaftis.
Grec (1 h 45).
RIDICULE
de Patrice Leconte,
avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort.
Français (1 h 42).
LE ROCHER D'ACAPULCO (**)
de Laurent Tuel,
avec Margot Abascal, Antoine Chappey, Zinedine Soualem, Howard Vernon, Tara Gano, Jean-Max Causse.
Français (1 h 15).
LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli. Italien (1 h 20).

FESTIVALS

BUÑUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Le Fantôme de la liberté, ven. 12 h.
CINÉ-LIBRE : PHILIPPE GARREL (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). l'Enfant secret, ven. 12 h.
CINÉ-U : MONTGOMERY CLIFT (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Soudain l'été dernier, jeu. 12 h, ven. 12 h.
COMÉDIES DE CARY GRANT (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Chérie je me sens rajeunir, mer. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Allez coucher ailleurs, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Arsenic et vieilles dentelles, ven. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
LES FOLLES COMÉDIES D'HOWARD HAWKS (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Train de luxe, jeu. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h ; l'Impossible Mr. Bébé, mer. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Dame du vendredi, ven. 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, mer. 18 h, jeu. 18 h, ven. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, ven. 12 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, ven. 20 h.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Panique à l'hôtel, mer. 12 h, 18 h 10 ; Une nuit à l'opéra, jeu. 12 h, 18 h 10 ; Un jour au cirque, ven. 12 h, 18 h 10.
RÉTROSPECTIVE TERRY GILLIAM (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Les Aventures du baron de Münchhausen, mer. 13 h 50, jeu. 13 h 50, ven. 13 h 50 ; L'Armée des 12 singes, mer. 16 h, 20 h, jeu. 16 h, 20 h, ven. 16 h, 20 h ; Monty Python, le sens de la vie, mer. 22 h 10, jeu. 22 h 10, ven. 22 h 10 ; Brazil, mer. 22 h, jeu. 22 h, ven. 22 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Alice dans les villes, ven. 19 h 20 ; Jusqu'au bout du monde, jeu. 21 h 10 ; L'Ami américain, mer. 17 h 10 ; Les Ailes du désir, ven. 15 h 30.

NOUVEAUX FILMS

BEAUTÉ VOLÉE (à partir du jeudi 16 mai)
Film franco-américain de Bernardo Bertolucci, avec Sinead Cusack, Jeremy Irons, Jean Marais, Donal McCann, D. W. Moffett, Stefania Sandrelli (1 h 55).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10). VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e.
LE HUITIÈME JOUR (à partir du jeudi 16 mai)
Film franco-belge de Jaco Van Dormael, avec Daniel Auteuil, Pascal Duquenne, Miou-Miou, Isabelle Sadoyan, Henri Garcin, Michèle Maes (1 h 58).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
KANSAS CITY
Film américain de Robert Altman, avec Jennifer Jason Leigh, Harry Belafonte, Miranda Richardson, Dermot Mulroney, Steve Buscemi, Michael Murphy (1 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10). VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
SAILOR MOON
Dessin animé japonais de Kunihiko Ikuhara, (1 h 01).
Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).
UN HÉROS TRÈS DISCRET
Film français de Jacques Audiard, avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grinberg, Sandrine Kiberlain, Albert Dupontel, Nadia Barentin, Bernard Bloch (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

A FLEUR DE PEAU
de Steven Soderbergh,
avec Peter Gallagher, Alison Elliott, William Fichtner, Adam Trese, Joe Don Baker, Paul Dooley.
Américain (1 h 35).
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01).
A LA VIE, A LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Denfert, 14e (43-21-41-01).
L'AGE DES POSSIBLES
de Pascale Ferran,
avec Théâtre national de Strasbourg.
Français (1 h 45).
14-Juillet Beaubourg, 3e ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
AU-DELA DES LOIS (*)
de John Schlesinger,
avec Sally Field, Kiefer Sutherland, Ed Harris, Olivia Burnette, Alexandra Kyle, Joe Mantegna.
Américain (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; George-V, dolby, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10). VF : Rex, 2e (39-17-10-00).
LES APPRENTIS
de Pierre Salvadori,
avec François Cluzet, Guillaume Depardieu, Judith Henry, Claire Laroche.
Français (1 h 35).
Le République, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEAUMARCHAIS L'INSOLENT
d'Edouard Molinaro,
avec Fabrice Luchini, Manuel Blanc, Sandrine Kiberlain, Jacques Weber, Michel Piccoli, Claire Nebout.
Français (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
BROOKLYN BOOGIE
de Wayne Wang,
Paul Auster,
avec Lou Reed, Michael J. Fox, Roseanne, Mel Gorham, Jim Jarmusch, Lily Tomlin.
Américain (1 h 25).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES CAPRICES D'UN FLEUVE
de Bernard Giraudeau,
avec Bernard Giraudeau, Richard Bohringer, Thierry Fremont, Roland Blanche, Raoul Billerey.
Français (1 h 51).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).
CASINO (*)
de Martin Scorsese,
avec Robert De Niro, Sharon Stone, Joe Pesci, Don Rickles, Alan Hing, Kevin Pollak.
Américain (2 h 58).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10). VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
CHACUN CHERCHE SON CHAT
de Cédric Klapisch,
avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
LE CŒUR FANTOME
de Philippe Garrel,
avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.
Français (1 h 27).
14-Juillet Beaubourg, 3e ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LE COMPLEXE DE TOULON
de Jean-Claude Biette,
avec Jean-Christophe Bouvet, Howard Vernon, Yse Tran, Haydée Caillot, Jean-Frédéric Ducasse, Philippe Chemin.
Français (1 h 21).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
CORPS ET AMES
d'Aude Vermeil,
avec Catia Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Le République, 11e (48-05-51-33).
COUTE QUE COUTE
de Claire Simon,
Français (1 h 35).
Denfert, 14e (43-21-41-01).
LE CRI DE LA LAVANDE DANS LE CHAMP DE SAUTERELLES
de Marcello Cesena,
avec Rossi de Palma, Jacky Nercessain, Carla Signoris, Maurizio Crozza, Ugo Dighero, Mauro Pirovano.
Franco-italo-espagnol (1 h 30).
VO : Latina, dolby, 4e (42-78-47-86).
CRYING FREEMAN (*)
de Christophe Gans,
avec Mark Dacascos, Julie Condra, Tcheky Karyo, Rae Dawn Chong, Yoko Shimada, Masaya Kato Byron Mann.
Franco-canadien (1 h 40).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e. VF : Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e.
DEAD MAN
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DERNIERES HEURES A DENVER (**)
de Gary Fleder,
avec Andy Garcia, Gabrielle Anwar, Christopher Walken, Treat Williams.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10). VF : UGC Montparnasse, 6e.
LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
Français, noir et blanc (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LES DEUX PAPAS ET LA MAMAN
de Jean-Marc Longval,
avec Smaïn, Arielle Dombasle, Antoine de Caunes, Julie Gayet, El Kébir.
Français (1 h 25).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
EN AVOIR OU PAS
de Laetitia Masson,
avec Sandrine Kiberlain, Arnaud Giovaninetti, Roschdy Zem, Claire Denis.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Le République, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
ENFANTS DE SALAUD
de Tonie Marshall,
avec Anémone, Nathalie Baye, François Cluzet, Molly Ringwald, Jean Yanne.
Français (1 h 40).
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01).
EXCÈS DE CONFIANCE (*)
de Peter Hall,
avec Rebecca De Mornay, Antonio Banderas, Harry Dean Stanton, Dennis Miller, Len Cariou, Eugene Lipinski.
Américain (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e. VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
LE FACTEUR
de Michael Radford,
avec Massimo Troisi, Philippe Noiret.
Italien (1 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10). VF : Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
LE FILS DE GASCOGNE
de Pascal Aubier,
avec Grégoire Colin, Jean-Claude Dreyfus, Dinara Droukarova, Laszlo Szabo, Pascal Bonitzer, Gérard Cherqui.
Français (1 h 40).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LES GENS DES BARAQUES
de Robert Bozzi,
Français (1 h 28).
Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65).
GOOD MEN, GOOD WOMEN
de Hou Hsiao-hsien,
avec Annie Shizuka Inoh, Lim Giong, Jack Kao, Vicky Wei, King Jieh-wen, Tsai Chen-nan.
Taïwanais (1 h 48).
VO : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10).
HEAT
de Michael Mann,
avec Al Pacino, Robert De Niro, Val Kilmer, Jon Voight, Diane Venora, Tom Sizemore.
Américain (2 h 50).
VO : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR
de Danièle Dubroux,
avec Chiara Mastroianni, Melvil Poupaud, Hubert Saint Macary, Serge Merlin, Mathieu Amalric, Danièle Dubroux.
Français (1 h 35).
Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le République, 11e (48-05-51-33).
LEAVING LAS VEGAS (*)
de Mike Figgis,
avec Nicolas Cage, Elisabeth Shue, Julian Sands, Richard Lewis, Steven Weber, Kim Adams.
Américain (1 h 51).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e.
LIGNE DE VIE
de Pavel Lounguine,
avec Vincent Perez, Armen Djigarkhanian, Tania Metcherkina, Alexander Balouev, Serguei Stepantchenko, Dimitri Plevtsov.
Franco-suisse-italien-russe (1 h 40).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34).
MARY REILLY (*)
de Stephen Frears,
avec Julia Roberts, John Malkovich, George Cole, Michael Gambon, Kathy Staff, Glenn Close.
Britannique (1 h 48).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60).
MAUDITE APHRODITE
de Woody Allen,
avec Woody Allen, F. Murray Abraham, Helena Bonham Carter, David Ogden Stiers, Mira Sorvino, Michael Rapaport.
Américain (1 h 34).
VO : UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10).
LE MONTREUR D'OMBRES
de Lefteris Xanthopoulos,
avec Kostas Kazakos, Stratos Tzortzoglou, Giorgos Ninios, Dora Masklavanou, Vlassis Bonatsos, Patis Koutsaftis.
Grec (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LE PANDORE
d'Urs Odermatt,
avec Michael Gwisdek, Anica Dobra, Jürgen Vogel, Rolf Hoppe.
Suisse-allemand (1 h 45).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PAR-DELA LES NUAGES
de Michelangelo Antonioni,
avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart, Sophie Marceau, John Malkovich, Fanny Ardant, Chiara Caselli.
Italien (1 h 44).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
PASOLINI, MORT D'UN POÈTE
de Marco Tullio Giordana,
avec Carlo De Filippi, Nicoletta Braschi, Toni Bertorelli, Andrea Occhipinti.
Italien (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
RIDICULE
de Patrice Leconte,
avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort.
Français (1 h 42).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
LE ROCHER D'ACAPULCO (**)
de Laurent Tuel,
avec Margot Abascal, Antoine Chappey, Zinedine Soualem, Howard Vernon, Tara Gano, Jean-Max Causse.
Français (1 h 15).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
ROSSINI ! ROSSINI !
de Mario Monicelli,
avec Philippe Noiret, Jacqueline Bisset, Sergio Castellito, Sabine Azéma, Assumpta Serna, Giorgio Gaber.
Italien (2 h 14).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).
LA ROUE
de Morshedul Islam,
avec Amirul Huq Chowdhury, Ashish Khondoker, Ruhul Amin Rubel, Ataur Rahman, Dilara Zaman, Golam Rasul Babu.
Bangladais (1 h 05).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e.
SAFE
de Todd Haynes,
avec Julianne Moore, Peter Freidman, Xander Berkley, Susan Norman, Kate McGregor Stewart, Mary Carver.
Américain (2 h).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
SMOKE
de Wayne Wang,
avec William Hurt, Harvey Keitel, Stockard Channing, Harold Perrineau Jr., Ashley Judd, Forest Whitaker.
Américain (1 h 50).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; Denfert, dolby, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
SORTEZ DES RANGS
de Jean-Denis Robert,
avec Laure Duthilleul, Stanislas Crevillen, Josianne Levêque, Pierre-Arnaud Crespeau, Laurent Arnal, Zofia Zaretok.
Français (1 h 26).
14-Juillet Beaubourg, 3e ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10).
SUR LA ROUTE DE MADISON
de Clint Eastwood,
avec Clint Eastwood, Meryl Streep, Annie Corley, Victor Slezak, Jim Haynie, Sara Kathryn Schmitt.
Américain (2 h 15).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).
THE ADDICTION
d'Abel Ferrara,
avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco, Michel Fella, Paul Calderon.
Américain, noir et blanc (1 h 24).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
TOY STORY
de John Lasseter,
dessin animé américain (1 h 17).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).
ULTIME DÉCISION
de Stuart Baird,
avec Kurt Russell, Steven Seagal, Halle Berry, John Leguizamo, Oliver Platt, Joe Morton.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
UN DIVAN A NEW YORK
de Chantal Akerman,
avec Juliette Binoche, William Hurt, Stéphanie Buttle, Barbara Garrick, Paul Guilfoyle, Richard Jenkins.
Franco-belge (1 h 45).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Champo-Espace Jacques-Tati, dolby, 5e (43-54-51-60) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).
WALLACE ET GROMIT
de Nick Park,
Richard Goleszowski,
Jeff Newitt,
Peter Lord,
dessin animé britannique (1 h 15).
VO : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

ASSURANCE SUR LA MORT
de Billy Wilder,
avec Fred MacMurray, Barbara Stanwyck, Edward G. Robinson.
Américain, 1944, noir et blanc (1 h 47).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LE DERNIER NABAB
d'Elia Kazan,
avec Robert De Niro, Robert Mitchum, Toni Curtis, Jeanne Moreau, Jack Nicholson, Donald Pleasence.
Américain, 1976 (2 h 03).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

Le Sénat et le CSA soufflent le chaud et le froid sur Jean-Pierre Elkabbach

Au palais du Luxembourg, les explications du PDG de France Télévision ont été accueillies positivement, tandis que les neuf « sages » du Conseil supérieur de l'audiovisuel lui ont demandé de remédier rapidement à sa gestion des émissions de divertissement

DURE JOURNÉE, mardi 14 mai, pour Jean-Pierre Elkabbach, qui a été présent sur trois fronts ; d'abord, par l'intermédaire de ses conseils, au tribunal de commerce où il demandait la nomination d'un expert pour trancher le différend qui l'oppose à Jean-Luc Delarue ; ensuite, personnellement, à la commission des finances et des affaires culturelles du Sénat, puis enfin au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

● **Au tribunal de commerce.** – *« De ma vie, je n'ai jamais vu des contrats pareils. Et pourtant, j'en ai vu un certain nombre ! »*, a lancé le juge des référés, Jean-Louis Chevalier, stupéfait des contrats signés par le président de France Télévision avec l'animateur-producteur de « Ça se discute » et « Déjà dimanche », Jean-Luc Delarue. Pour Mᵉ Jacques-Henri Kohn, avocat de France 2, la nomination d'un expert est d'autant plus fondée que la société de production de Jean-Luc Delarue refuse de dévoiler ses comptes, alors que *« France Télévision a demandé la comptabilité des émissions dès décembre »*. L'avocat de France 2 a estimé qu'*« il n'y a pas adéquation entre les moyens que nous donnons et les prestations que nous recevons »*.

En revanche, pour Mᵉ François Stefanaggi, avocat de Jean-Luc Delarue, France 2 n'avait *« pas le droit, moral ou juridique, de demander les comptes des émissions »*. *Primo*, parce que France 2 n'est pas coproducteur mais acquéreur d'un simple droit de diffusion ; *secundo*, parce que le climat politique oblige aujourd'hui Jean-Pierre Elkabbach à ne plus assumer une politique de stars qu'il a lui-même mise au point. Nommer un expert *« équivaudrait alors à une perquisition »*. Mᵉ Stefanaggi s'est étonné que France 2 dénonce un contrat d'exclusivité touchant à la personne de Jean-Luc Delarue, alors qu'il souhaite des informations sur le coût de fabrication des émissions.

Précisant que les marges de Réservoir Prod. se situent *« dans les mêmes eaux »* que celles dégagées par la société de Michel Drucker, par exemple, Mᵉ Stefanaggi a demandé le rejet de la requête de France 2. *« Nos comptes sont nets, propres et positifs. On ne perquisitionne pas des gens honnêtes »*, a-t-il affirmé. Le tribunal doit rendre son jugement lundi 20 mai. Le même jour, il devra aussi juger la requête de Jean-Luc Delarue contre France 2, pour rupture abusive de contrat.

« DYSFONCTIONNEMENT »

● **Au Palais du Luxembourg.** – Les 80 sénateurs membres de la commission des finances et des affaires culturelles du Sénat qui assistaient aux explications de Jean-Pierre Elkabbach, accompagné de Louis Bériot, directeur de l'antenne de France 2, ne voulaient être *« ni des juges, ni des avocats, ni des procureurs »*. Jean Cluzel (Union centriste, Allier), rapporteur du budget de la communication à la commission des finances, avait désamorcé les tensions en indiquant que les contrats des animateurs-producteurs lui avaient été soumis par le président de France Télévision, et en analysant les contradictions d'un système qui impose *« à France Télévision de se comporter comme une société commerciale »*.

Deux heures durant, Jean-Pierre Elkabbach a *justifié* sa politique de contrats : des animateurs comme Nagui, Delarue ou Drucker attirent le public et l'argent de la publicité. Or ces recettes permettent de financer des fictions *« qui font aujourd'hui le succès de la télévision publique »*. Quant aux cachets des stars, *« ils sont trop chers »*, mais il faut les comparer aux *« salaires des grands footballeurs, des grands acteurs »* ; en outre, *« les animateurs que nous avons recrutés ont accepté des offres inférieures à celles que leur faisaient nos concurrents »*.

Les sénateurs – *« de la gauche à la droite »*, selon M. Cluzel – ont été *« convaincus »* par *« les explications de M. Elkabbach* [qui] *nous ont satisfait et beaucoup éclairé »*, comme l'a déclaré Adrien Gouteyron (RPR, Haute-Loire). Cette unanimité a fait dire à Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme) : *« Arrêtez, vous allez lui porter tort ! »* Après l'audition, Jean-Pierre Elkabbach s'est déclaré quant à lui *« conforté par les sénateurs dans la défense de la télévision publique »*.

● **Au Conseil supérieur de l'audiovisuel.** – Ici, en fin de journée, les *« explications »* de Jean-Pierre Elkabbach ne semblent pas avoir été entendues de la même façon. Dans son communiqué diffusé en fin de soirée, le CSA a estimé que *« ces contrats, pour le moins discutables, sont l'aboutissement d'un système qu'il convient de réformer »*. Et il a été convenu que le président de France Télévision *« soumettrait dans un délai d'une semaine au CSA des propositions pour limiter le recours au système des producteurs-animateurs »*.

Se posant en rempart de l'audiovisuel public, le CSA a aussi avancé des propositions. Désireux de *« jouer un rôle plus déterminant dans la définition des missions et des charges des chaînes publiques »*, les « sages » souhaitent *« avoir les moyens de participer* [à leur] *contrôle économique et financier »*. Constatant que cette *« affaire met en évidence un dysfonctionnement global de la télévision publique, le CSA déplore que la loi de juillet 1989 qui regroupait France 2 et France 3 n'en ait pas fait un véritable groupe, dès lors que cet ensemble vit sans budget commun et sans conseil d'administration pour le contrôler et sans moyens de droit qui lui soient propres »*.

Véronique Cauhapé et Yves Mamou

Les dénégations de Christophe Dechavanne

Christophe Dechavanne, animateur de « Comme un lundi » sur TF 1, s'est déclaré, mardi 14 mai, *« outré »* par les propos tenus à son encontre par Jean-Pierre Elkabbach lundi 13 mai. Face aux salariés de France 2, le PDG de France Télévision avait affirmé que *« Dechavanne voulait venir »* sur la deuxième chaîne et qu'il *« demandait 250 millions de francs plus des honoraires sur trois ans »*. *« Nous ne l'avons pas retenu »*, avait ajouté le PDG de France Télévision.

« Je ne suis effectivement pas allé sur France 2 en septembre 1994 par ma seule et unique décision, après des négociations qui se sont déroulées en juin 1994 »*, a répondu Christophe Dechavanne. *« Je n'ai jamais demandé 250 millions de francs, ni d'honoraires*, a-t-il ajouté. *Dans ces négociations, je me suis vu proposer des conditions extravagantes et inacceptables, et je sais bien pourquoi je n'ai pas accepté son offre. »

COMMENTAIRE

CALMER LE JEU

L'Elysée et Matignon donnent des signes clairs qu'il est désormais temps de calmer le jeu autour de France Télévision et de l'affaire des animateurs-producteurs. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, avait déjà indiqué le 9 mai dernier qu'il ne fallait pas *« déstabiliser le service public »*. Alain Griotteray, député du Val-de-Marne (UDF-PR), reste sévère, mais ne parle plus que d'*« une inexplicable série d'erreurs de gestion »* (*le Monde* du 15 mai). Le 14 mai, les sénateurs – et notamment ceux du RPR – se sont déclarés *« convaincus »* après l'audition de Jean-Pierre Elkabbach.

Le même jour, l'ancien ministre du budget et de la communication Nicolas Sarkozy (RPR) a volé au secours de Jean-Pierre Elkabbach, estimant qu'il y avait *« beaucoup d'outrance »* dans la polémique actuelle. *« Ceux qui mettaient Jean-Pierre Elkabbach au panthéon des valeurs de la télévision sont aujourd'hui les premiers à l'accabler de tous les maux. Je trouve cela excessif »*, a indiqué M. Sarkozy sur RTL.

Des consignes strictes de silence ont par ailleurs été passées aux auditeurs de la Cour des comptes épluchant actuellement les livres de France Télévision, et dont certains étaient soupçonnés de travailler à livre ouvert avec les journalistes. Enfin, les rumeurs de démission anticipée de Jean-Pierre Elkabbach, dont les qualités sont de nouveau mises en avant, se sont tues. Le couvercle va-t-il retomber sur l'affaire des animateurs-producteurs ? Jean-Pierre Elkabbach a été nommé avec le soutien d'Edouard Balladur et de Nicolas Sarkozy. Le gouvernement Juppé a suffisamment à faire pour maintenir la cohésion de la majorité pour ne pas avoir à prendre le risque de raviver en plus de vieilles querelles. D'autant que, après tout, le mandat de Jean-Pierre Elkabbach se termine dans sept mois.

Y. M.

MERCREDI 15 MAI

TF 1

12.50 A vrai dire. *Magazine.*
13.00 Journal, Météo, Trafic info.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 L'Hôtel des passions. Le docteur miracle. Série.
15.25 Vidéo gag. Divertissement.
16.00 Club Dorothée.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Rick Hunter, inspecteur choc. L'écho du passé. Série.
18.00 Sydney Police. Menace pour la société. Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.30 Météo.
20.00 Journal.

20.35

FOOTBALL
En direct. Finale de la Coupe de l'UEFA : Girondins de Bordeaux-Bayern Munich à *Bordeaux ; 21.30, Mi-temps, Trafic* info, Météo ; 21.45, 2ᵉ période, remise de la coupe. (135 min). 3885979
Les Girondins réussiront-ils encore le « coup » de Milan ?

22.50

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut et Valérie Expert. Le patrimoine de la famille de France ; Le prix des billets d'avion ; Les belles américaines de Cuba ; Enquête sur les salons de massage... (100 min). 8093806
0.30 Ushuaïa. Istanbul. Le sourire des profondeurs ; Descente impossible ; Fugue en Asie mineure ; Pédalier de choc (60 min). 1695844
1.30 Journal, Météo.

2.10 et 3.15, 3.45, 4.50 TF 1 nuit. 2.20 Les Défis de l'océan. 3.25 Mésaventures. *3.55 et 5.10 Histoires naturelles.* 5.00 *Musique.*

France 2

12.20 et 4.35 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.45 Météo.
12.59 Journal, Point route.
13.55 Derrick. Série.
15.00 Le Renard. Série. L'argent ne fait pas le bonheur.
16.05 Hartley, cœurs à vif. Série.
17.00 Docteur Doogie. Série. Mémoire d'outre-tombe.
17.25 C'est cool. Série. Thèse, antithèse, synthèse !
18.00 et 3.45 Les Bons *Génies.* Jeu.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Dis-nous, gros nounours.
19.20 et 2.15 Studio Gabriel. Invitée : Amanda Lear.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Météo, Point route.

20.55

PARDONNEZ-MOI, JE L'AIME
Téléfilm de Christiane Sadio, avec Gudrun Landgrebe, Friedrich von Thun (110 min). 8596316
Une artiste a un coup de foudre pour un jeune homme qui, sans qu'elle le sache, est le futur époux de sa fille...

22.45

BAS LES MASQUES
Présenté par Mireille Dumas. Viens chez moi, j'habite chez mes parents (85 min). 673660
0.10 Journal, Bourse, Météo, Signé Croisette.
0.40 Le Cercle de minuit. Magazine. Le cinéma français va-t-il si mal que ça ? Avec Annie Girardot, Gérard Mordillat, Jean-Henri Roger, Dominique Besnehard, Raoul Ruiz, Chiara Mastroianni, Jean Labé (75 min). 2837283

1.55 Histoires courtes. Bête de scène. 2.45 Emissions religieuses (rediff.). 4.20 24 heures d'infos. 5.05 Outremers (rediff.). 6.00 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 Arnold et Willy. Série.
13.40 Télétaz.
14.40 Félix le chat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Je passe à la télé. Divertissement.
16.45 Les Minikeums.
17.50 C'est pas sorcier. Les rapaces.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Rendez-vous avec Jacqueline Joubert*, de Georges et Antoine de Caunes.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Est-ce ainsi que les hommes vivent ? Invités : Eula Perrin ; Patrick Poméon ; Arnaud Marty-Lavauzelle ; Frédéric Martel ; Michel Nys ; Nathalie Millet et Juliette Valérias (115 min). 137554
22.45 Journal, Météo.

23.20

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Raymond Roussel, de Jean-Jacques Pauvert, commentaire lu par François Marthouret (50 min). 6837660

0.10 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 1.05 Les Incorruptibles. Train spécial. Série. 1.55 Musique Graffiti. *Sonate D 784, 1ᵉʳ mouvement*, de Schubert, par Guido Bottaro, piano (20 min).

La Cinquième

13.00 Fête des bébés. 13.25 Attention santé. *Jeunes sportifs et dopage.* *13.30* Demain le monde. 14.00 L'Esprit du sport. Autour de David Ginola. 15.00 Pareil pas pareil. Londres. 15.30 Un temps pour la danse. Improviser [8/10]. 15.55 Le Réseau des métiers. 16.00 Les Enfants de John. 16.35 Cellulo. 17.00 Alf. 17.30 Latitude Sud. Le Vietnam. 17.55 Planète blanche. Spitzberg : le vaisseau de glace. 18.30 Le Monde des animaux. Au rythme des marées.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. *Série [38/51]. A son image, de Franz Wisbar* (30 min). 8080
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Désirée Bethge. Transplantation d'organes : SOS donneurs (30 min). 7979
20.00 Le Peuple des eaux sombres. Documentaire de Peter Parks (30 min). 7592
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. La DEFA, miroir du cinéma est-allemand, de Knut Elstermann (60 min). 5149660
Pendant près de cinquante ans, la DEFA a contrôlé l'ensemble de la production cinématographique de l'Allemagne de l'Est. Une page d'histoire du cinéma à travers le portrait d'une institution aujourd'hui privatisée.

21.45

MUSICA
21.46 Tableaux d'une exposition de Michael Gielen. Série documentaire [2/6]. *Jeux*, de Claude Debussy ; *Atmosphères*, de György Ligeti. Avec l'Orchestre symphonique du SWF de Baden-Baden, dir. Michael Gielen (54 min). 101253370
22.40 Prélude à Debussy. Documentaire. Jean-Louis Haguenauer, planiste (35 min). 6059080
23.15 L'Acrobate ■ ■ *Film français de Jean-Daniel Pollet avec Claude* Melki (1975, 100 min). 1002115
0.55 Les Aventures secrètes de Tom Thumb. Film d'animation [5/7] (10 min). 8604573

1.05 Grand Format : la Vie en fleurs. Documentaire de Kolin Schult (rediff.). 2.20 Not the 9 O'Clock News. Série [6/8] de Bill Wilson, Geoff Posner, avec Rowan Atkinson, Pamela Stephenson (v.o., rediff., 30 min).

M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. *Série.*
13.25 M 6 Kid. La ferme. Kidimot : mettre la table. 13.30, Captain Planète ; 14.00, Creepy Crawlers ; 14.25, Les Rockamis ; 14.55, Moi Renart ; 15.25, Gadget Boy ; 15.50, Highlander.
16.25 Hit Machine (rediff.).
17.00 Ophélie Street.
18.00 Agence Acapulco. [1/2].
19.00 Code Quantum. Série. Memphis mélodie.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Santal : le bois de toutes les convoitises.

20.45

LE POUVOIR DE L'AMOUR
Téléfilm de Stefano Reali, avec Luciano De Luca, Jean Sorel, Ottavia Piccolo. [1/2] (104 min). 203850 [2/2] (106 min). 3651660
Un consultant en entreprise français est chargé par un juge italien d'étudier les différents projets de rachat d'une entreprise de fabrication de papier. Il découvre peu après son arrivée à l'aéroport qu'un des acheteurs potentiels est un vieil ami, fils d'un parrain de la Mafia, en totale rupture avec son père. Il a choisi de porter le nom de sa mère et de vivre honnêtement. Mais le nombre de ses ennemis est proportionnel à l'intégrité qu'il revendique...
0.45 Secrets de femmes. Cybersex.
1.00 La Nuit de la bande-annonce.
2.30 Best of pop-rock.

4.00 E = M 6. Magazine. 4.25 Turbo. Magazine.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Les Inventions de la vie. Documentaire (26 min). 725202
15.05 La Grotte des orphelins. Téléfilm de Gavin Millar (98 min). 2369850
16.40 Basket américain. Match de play-off de la NBA. Chicago-New York (5ᵉ match).
17.55 L'Histoire sans fin.
▶ *En clair jusqu'à 21.00*
18.29 La Coccinelle de Gotlib.
18.30 Nulle part ailleurs. En direct du festival de Cannes. Invités : Pedro Almodovar, Daniel Calparsoro, Jaco Van Dormael.
20.30 Le Journal du Festival.

21.00

LE MONSTRE ■
Film italo-français de Roberto Benigni avec Roberto Benigni (1994, 107 min). 4852863
La police italienne ayant identifié un tueur de femmes en série par un portrait-robot, une auxiliaire accepte de servir d'appât au maniaque.
22.50 Flash d'information.

22.55

LA JEUNE FILLE ET LA MORT ■ ■
Film franco-britannique de Roman Polanski avec Sigourney Weaver (1994, v.o., 99 min). 738196
Un automobiliste courtois ramène jusqu'à sa maison de campagne un avocat tombé en panne. L'épouse de celui-ci reconnaît le tortionnaire qui l'a violée sous la dictature militaire. Un huis clos étouffant et fantasmatique sur une musique de Schubert.
0.35 Haut, bas, fragile ■ ■ Film de Jacques Rivette (1995, 163 min). 69891115

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Le monde bleu de Jaroslav *Jezek (1906-1942) (3).* Croisements. Jaroslav Jezek et l'avant-garde musicale de l'époque (7).
20.30 Antipodes. Romans historiques. Nedim Gursel (Le Roman du conquérant) ; Vénus Khoury-Ghata (Les Fiancés du Cap Ténès). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. *22.00 Communauté des radios publiques de langue française.* Du côté de la francophonie (2).
22.40 Nuits magnétiques. Portrait de Tonino Guerra (2).

0.05 Du jour au lendemain. Michel *Surya (Olivet). 0.50 Coda. Cinq pas* de danse avec Henry Torgue et Serge Houppin (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). En train pour 1979 (2) ; 2.23, La ligne déformante : petite histoire de la mode (2) ; 2.50, Maxine Sullivan ; 3.01, *Le goulag albanais : de la vendetta à la terreur* ; 4.02, Entretiens avec Alberto Moravia ; 5.02 Délire et désir - Gilles Deleuze.

France-Musique

20.00 Concert. Donné en direct du Théâtre *Beaulieu à Lausanne*, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Armin Jordan : Œuvres de Berg, Dvorak.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Greif, Dhomont.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Tartini, Locatelli, Corelli.

0.00 *Jazz vivant.* Festival Banlieues Bleues et Festival de Boulogne-Billancourt. Les ensembles de Joey Baron, batterie, et Ray Anderson, trombone, avec Steve Swell, Ellery Eskelin, Lew Soloff, Jérôme Harris, Gregory Jones, *Tommy Campbell, Franck Colon.* 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Dimitrij, de Dvorak, par le Chœur philharmonique Tchèque, le Chœur de la Radio de Prague et l'Orchestre philharmonique Tchèque, dir. Gerd Albrecht, Leo-Marian Vodicka (Dimitri Ivanovic), Drahomira Drobkova (Marfa Ivanovna), Magdalena Hajossyova (Marina Ivanovna), Livia Aghova (Xenia Borisovna), Peter Mikulas (*Pyotr* Fyodorovich Basmanov), Ivan Kusnjer (Vasily Ivanovich Shuisky), Ludek Vele (Lov), Zdenek Harvanek (Neborsky), Pavel Haderer (Buchinsky).
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Faut pas rêver. *Invitée : Clémentine Célarié* (France 3 du 10/5/96)
21.00 Droit de cité.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le Feu de la Terre. [2/6] Italie - Sicile.
23.35 Savoir plus santé. Invité : le professeur Joël Menard (France 2 du 27/4/96).
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Visions d'intérieurs : l'œil d'Andrée Putman.
21.20 Kokoro. [2/10] L'âme du Japon.
21.50 Capitales en guerre. [4/4] Leningrad, l'héroïque.
22.45 Sous les rochers, Dinant.
23.40 Pêche au gros. [12/12] Le 5ᵉ tournoi de pêche au gros de la Guadeloupe.
0.35 Plus légers que l'air. [3/6] Les dirigeables s'en vont en guerre (50 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
22.00 Paris Match Première.
22.30 Tom Novembre.
23.40 Premières loges.
0.10 Paris dernière.
1.00 Cannes 96 (60 min).

France Supervision

20.30 G.R.S.
22.00 L'Eté des grands créateurs. Parures.
22.50 Concert : Récital José Van Dam. Enregistré à l'occasion du festival d'Aix-en-Provence (95 min). 17420573

Ciné Cinéfil

20.30 Toto cherche un appartement ■ Film de Mario Monicelli et Steno (1949, N., 80 min) 15215047
21.50 La Femme aux cigarettes ■ ■ Film de Jean Negulesco (1948, N., v.o., 95 min) 80817844
23.25 L'Eclipse ■ ■ ■ Film de Michelangelo Antonioni (1962, N., 120 min) 17961825

Ciné Cinémas

20.35 La Blessure ■ ■ *Film d'Ivan Passer* (1980, 110 min) 8894488
22.25 Chocolat ■ ■ Film de Claire Denis (1988, 105 min) 38048863
0.10 Ciné Cinécourts.
1.10 Grand Prix Australia. Téléfilm classé X (105 min) 86384535

Série Club

20.45 San Ku Kai. La sauvegarde de l'univers ; Le piège.
21.40 (et 1.10) Wolff, police criminelle. Bonbons mortels.
22.30 Sueurs froides. Le coup de pouce.
23.00 Mission impossible, vingt ans après. Des dossiers brûlants.
23.45 Les Anges de la nuit. *La fille du revenant.*
0.45 Vive la vie (25 min).

Canal Jimmy

20.00 Batman. Parade aux parapluies.
20.30 Angela, quinze ans. Bruits de couloirs.
21.15 Max Headroom. La publicité subjective.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld. La tache rouge.
22.35 Friends. Celui qui lave plus blanc.
23.00 Le Guide du parfait petit emmerdeur. D'homme à homme.

Eurosport

20.30 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Rome (120 min). 543399
22.30 Football (120 min). 558863

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.35 Le Prix du danger. Film d'Yves Boisset (1983, 105 min). Avec Gérard Lanvin. *Drame.*
0.35 Renegade. Film de EB Clucher (1987, 90 min). Avec Terence Hill. Aventures.

TMC

22.35 Juliette des Esprits. Film de Federico Fellini (1965, 140 min). Avec Giulietta Masina. *Comédie dramatique.*

TSR

22.10 Passager 57. Film de Kevin Hooks (1992, 85 min). Avec Wesley Snipes. Aventures.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble *sont publiés chaque* semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification *des symboles :*
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les cendres encore chaudes des croisades

Neuf cents ans après l'appel du pape Urbain II, Jean-Claude Guillebaud reprend sur Arte la route des croisés et mesure le poids du passé sur les relations Orient-Occident

C'EST EN 1993, pour *Le Monde*, que Jean-Claude Guillebaud entreprend de refaire le chemin des croisades. Il ne s'agit pas d'un pèlerinage – des milliers de kilomètres à pied de Clermont-Ferrand à Jérusalem – comme le font chaque année quelques marcheurs croyants. Mais, en Russie comme au Moyen-Orient, le journaliste et écrivain qui arpente les points chauds de la planète a perçu combien est vif le souvenir de cette « guerre sainte ». *« La montée de l'intégrisme, les attentats, la guerre au Liban, dans les Balkans... Je trouvais tout le temps des références aux croisades. Il fallait que je m'y intéresse. »*

Guillebaud met ses pieds dans les traces de Godefroy de Bouillon, de Pierre l'Ermite et de Gautier Sans avoir, fait revivre la violence inouïe de ces expéditions gigantesques, s'interroge sur la nature de cette « reconquête » européenne – ce qu'elle signifie comme espérance mais aussi comme intolérance –, écoute les historiens et les spécialistes – chrétiens, juifs, musulmans –, constate que le passé resurgit de partout, que les cendres sur lesquelles certains soufflent rallument des brasiers. La série (dix-huit reportages publiés dans *Le Monde* au cours de l'été 93) donne lieu à un livre, *Sur la route des croisades*, publié chez Arléa.

Guy Darbois se passionne pour cette relecture. Il propose à l'auteur d'acheter les droits et de refaire le trajet en images. Le producteur pense d'abord à une série documentaire. Ce sera finalement une soirée thématique sur Arte : *Neuf siècles de guerres saintes ?* Le point d'interrogation est important. Il s'agit de réfléchir sur l'héritage d'un événement fondateur pour l'Occident et l'Orient, d'essayer de comprendre la genèse de conflits aujourd'hui fratricides, d'ouvrir sur l'avenir géopolitique de cette fin de siècle en croisant les regards. *Sur la route des croisades*, l'enquête de Jean-Claude Guillebaud (réalisation Karim Miské), sera suivi d'un documentaire de Philippe Grandrieux, *Retour à Sarajevo*, puis des extraits d'un colloque organisé par la chaîne culturelle avec l'Unesco à Grenade, *Qu'est-ce que l'Occident ?*, et après minuit, beaucoup trop tard hélas !, du long métrage du cinéaste égyptien Youssef Chahine, *Saladin*, film-culte pour les Arabes sur le légendaire sultan d'Egypte et de Syrie, qui reprit Jérusalem après quatre-vingts ans de domination « infidèle ». La vision de Chahine, un peu stéréotypée certes, mais qu'il faut lire (entre autres) comme une parabole sur Nasser, fait revivre la figure d'un grand chef arabe et montre un regard radicalement différent sur cette période de l'histoire.



Jean-Claude Guillebaud a beaucoup lu sur les croisades et observé l'évolution du regard avec les époques. *« On a, en gros, énormément vénéré les croisades jusqu'au XVII[e] siècle*, explique-t-il, *mais à partir des Lumières, disons de Voltaire, on voit se développer une vision critique, laïque. C'est au XIX[e] siècle, à partir de la Restauration, qu'on a redécouvert l'épopée des croisades sous un angle à nouveau positif. Les historiens arabes commencent d'être traduits au début du siècle, et René Grosset, qui reste le grand historien, même s'il a une vision assez patriotique, française, francophile, intègre tous les textes des historiens arabes. »* Le reportage, filmé par Karim Miské, intègre ces différentes lectures et approches.

A chaque étape, Guillebaud rencontre tous ceux qui peuvent faire revivre les aspects contradictoires de cette épopée culturelle et sanglante, réveille les mémoires. Karim Miské a voulu garder le côté subjectif de la chronique écrite. Guillebaud est le fil conducteur, le narrateur, qui interroge et commente. *« Plus on se rapproche de Jérusalem, plus on se rapproche de l'œil du cyclone »*, constate le réalisateur. Si, en Europe, les croisades font partie du passé, à partir des Balkans, ce passé s'inscrit encore très fort dans le présent (jusqu'à devenir un acteur des conflits en cours). Même si tout n'est pas dit, bien sûr, dans ce documentaire palpitant, c'est assez pour éveiller l'esprit, donner l'envie de lire...

Catherine Humblot

★ **« Neuf siècles de guerres saintes ? » Arte, jeudi 16 mai, à partir de 20 h 45.**

Le spot à Johnny

par Agathe Logeart

LE MAGAZINE INFO, plus communément appelé LMI, est une émission de reportages entrecoupés d'interviews qui passe en deuxième partie de soirée sur TF 1 et est animée par Guillaume Durand, journaliste de son métier. Il arrive que des éditions spéciales y soient consacrées à des événements considérés comme particulièrement importants. On parle alors de *document*. Le téléspectateur est invité à ne pas manquer ce moment *exceptionnel*. La diffusion est en général précédée de publicités maison, qui, à intervalles réguliers, dévoilent quelques moments phares de ce qu'on pourra découvrir un peu plus tard dans sa totalité. Par petites touches, on allèche ainsi le consommateur, instamment invité après cette mise en bouche à venir ensuite déguster le festin amoureusement concocté.

Ce fut, évidemment, le cas de l'émission spéciale consacrée par LMI à Johnny Hallyday. Quelle affaire ! Personne ne peut plus aujourd'hui ignorer que, le 24 novembre prochain, la toujours idole des jeunes (et des moins jeunes) organise à Las Vegas, la capitale mondiale des machines à sous et du mariage éclair, un spectacle unique vers lequel les spectateurs français seront acheminés tout exprès par milliers. Il en coûte 7 300 F, payables en plusieurs versements. Depuis plusieurs semaines, le journal de TF 1 y a déjà consacré de nombreux sujets, au point qu'on finissait par être troublé par cette insistance à sans cesse revenir sur le même événement, lu et relu sur toutes ses coutures.

Mais on n'avait pas encore tout vu. Plus complet, plus fort encore, Guillaume Durand a montré que c'était possible. Il avait pris un coup de soleil, le pauvre, si l'on en croit son teint un peu rouge.

Il devait même se méfier drôlement des ultraviolets, puisqu'il portait en pleine nuit un chapeau de paille sous les néons de Las Vegas. Important, le chapeau de paille : dépaysant, différent, alternatif, le couvre-chef disait d'emblée que ce numéro de LMI ne ressemblerait en rien aux autres. D'ailleurs, Guillaume (allez, appelons-le Guillaume) tutoie son Johnny, c'est logique puisqu'il était le témoin de son plus récent mariage. Il porte même le short, au bord de la piscine en cascade du producteur américain de la star. Il change aussi de *look*, remisant ses tenues de pingouin (c'et lui qui le dit) pour emprunter une veste jaune citron que Johnny *lui* prête gentiment.

A part ça, il pose des questions, Guillaume, à son ami Johnny, et il obtient même des réponses. Enfance malheureuse, dur-dur d'être une *star*, beaucoup d'*amis*, *mais* aussi beaucoup de gens qui sont là pour vous piquer votre pognon. Eh oui, à chaque mariage il y croit, et, s'il possède une maison, c'est pour pouvoir avoir un endroit où poser ses valises. On restait encore suspendu à leurs lèvres que c'était déjà fini, hélas ! Il ne reste plus aux amateurs qu'à acheter leur billet, au terme du plus long spot publicitaire qu'on ait jamais vu à la télévision. Et il paraît qu'il faut une carte de presse pour faire des choses pareilles.

JEUDI 16 MAI

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 SOS Parents disparus. *Téléfilm de Martin Nicholson, avec Matt Frewer, Blair Brown* (100 min). 7172790
15.20 Hawaï police d'Etat. Un camarade de collège.
16.15 Vidéo gag.
16.35 Une famille en or. Jeu.
17.05 Rick Hunter, inspecteur choc. Le juge est coupable.
18.00 Sydney Police. *Le bus tragique.* Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

LE JAP
Série. Prison personnelle, de Laurent Carceles (95 min). 794871
Un jeune détenu, qui doit bénéficier d'une libération conditionnelle, agresse des gardiens pour rester incarcéré. Etonné de son geste, le JAP découvre qu'il cache un lourd secret.

22.25

J'Y CROIS, J'Y CROIS PAS
Magazine présenté par Tina Kieffer. Changer de corps avant l'été : faut-il croire au miracle ? Invités : Madeleine Gesta, diététicienne ; Jacques Fricker, *nutritionniste* ; *Claude Garde*, phlébologue ; le docteur Zermati, médecin du sport et nutritionniste ; Caroline Barclay ; Adeline ; Maïté ; Mallaury Nataf ; Lova Moor (135 min). 9125448
0.40 Journal, Météo.
0.55 Cas de divorce. 1.25 et 2.30, 3.05, 4.10, 4.45 TF 1 nuit. 1.35 Les Défis de l'océan. 3.15 et 5.10 Histoires naturelles. 4.55 Musique.

France 2

12.59 Journal, Loto.
13.45 Le Monde du silence ■ ■ Film de J.-Y. Cousteau et Louis Malle (1955, 86 min). 3208429
15.10 Tiercé. A Deauville.
15.25 et 4.55 La Chance aux chansons.
16.25 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.00 Docteur Doogie. Série.
17.25 C'est cool. Série.
18.00 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits.
19.25 et 2.30 Studio Gabriel. Invités : Valérie Mairesse, Georges Beller.
19.59 Journal.
20.15 Invité spécial en direct de Cannes.
20.45 Météo.

20.55

▶ ENVOYÉ SPÉCIAL
La clé de soul, de *Michel Mompontet* et Christian Hirou ; La tête dans les étoiles, de Jean-Claude Allanic et Philippe Luzzi ; Silence on double, d'Irène Jouannet et Daniel Lefèvre (125 min). 2235448
23.00 Expression directe. FO.

23.10

LA FEMME INFIDÈLE ■ ■ ■
Film de Claude Chabrol, avec Stéphane Audran (1968, 95 min). 1243500
0.45 Journal, Météo, Signé Croisette.
1.15 Le Cercle de minuit. Magazine. Jazz. Avec Aldo Romano, Michel Portal, Henri Texier, Serge Loupien, Laurent de Wilde, Alain Kirili, Bernard Loupias, Guy Lequérec (75 min). 1574784
3.00 Bas les masques (rediff.). 4.20 24 heures d'infos. 4.35 Piliers du rêve. 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 Arnold et Willy. Série.
13.35 La Loi des hautes plaines. Téléfilm de Mel Damski, avec Raquel Welch (102 min). 9503697
15.25 Les Enquêtes de Remington Steele. [1/2] Série.
16.15 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.50 C'est pas sorcier. La pollution atmosphérique.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *La Route brûlée*, d'Alain Lome.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

BEN-HUR ■ ■
Film américain de William Wyler, avec Charlton Heston (1959, 210 min). 80222332
Adaptation très sérieusement traitée du roman du général Lewis Wallace. Le grand spectacle n'étouffe pas les scènes intimistes.
0.20 Journal, Météo.

0.55

AH ! QUELS TITRES !
Magazine présenté par Philippe Tesson. Femmes, si vous saviez ! Invités : Béatrice Majnoni d'Intignano (*Femmes, si vous saviez*) ; Jean Chalon (*Thérèse de Lisieux, une vie d'amour*) ; Marc Sautet (*Les Femmes ? De leur émancipation*) ; Yvette Roudy (*Mais de quoi ont-ils peur ?*) (60 min). 1477993
1.55 Espace francophone. Ecrans francophones. 2.20 Les Incorruptibles. Train spécial. Série. 3.10 Musique Graffiti. *Quintette op. 34, 3[e] mouvement*, de Brahms, par Dimitri Sitkovetski, Boris Garlitski, violon, Gérard Caussé, alto, Léo Winland, violoncelle, Michel Dalberto, piano (15 min).

La Cinquième

13.25 Attention santé. **13.30** Défi. Nougat York. **14.00** L'Aventure des sciences. **15.00** Le Bal des exclus. *Ce spectacle, monté au Zénith à Paris par Daniel Facerias, est le fruit de l'expérience de l'abbé Pierre au sein de son association les Compagnons d'Emmaüs. Entre 12 000 et 14 000 personnes ont déjà fait un triomphe à ce « Bal » pas comme les autres.* **16.35** Cellulo. **17.00** Alf. **17.45** Cinq sur cinq. **18.00** Métropole. Parfum de ville [2/6]. **18.30** Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Série [39/51]. Rivalité sanglante, de Frank K. Telford, avec Ward Bond, Glenn Corbett (30 min). 3697
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Désirée Bethge. Les Anglais et l'Europe (30 min). 2988
20.00 Pasolini et sa Ville éternelle. Documentaire de Christoph Klimke et Christian Feyerabend (30 min). 2581
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : NEUF SIÈCLES DE GUERRES SAINTES ?
L'héritage des croisades. Soirée proposée par Guy Darbois, sous la direction de Georges Duby.
● Lire ci-dessus.
20.46 Sur la route des croisades. Documentaire de Guy Darbois, Karim Miské et Jean-Claude Guillebaud (74 min). 100321719
22.00 Retour à Sarajevo. Documentaire de Guy Darbois et Philippe Grandrieux (70 min). 4569018
23.10 Qu'est-ce que l'Occident ? Documentaire de Rafael Galan (55 min). 1184332
Extraits du colloque organisé à l'initiative d'Arte avec l'appui et la collaboration de l'UNESCO, le 27 mars 1996.
0.05 Saladin ■ ■ Film égyptien de Youssef Chahine avec Ahmed Mazhar (1963, v.o., 140 min). 6964142
Pendant les deuxième et troisième Croisades, Saladin, le sultan d'Egypte et de Syrie, combat les Francs et reprend Jérusalem au roi chrétien Guy de Lusignan. Il tombe amoureux d'une de ses prisonnières. Superproduction remarquable.
2.25 Bibliographie.
2.30 Les Aventures secrètes de Tom Thumb. *Film d'animation [6/7] (15 min).* 3946210

M 6

13.25 Le Chemin de la gloire. Téléfilm de John Dixon, avec Paul Williams (105 min). 7488535
15.10 Voyage au centre de la Terre. Téléfilm de William Dear (91 min). 4198852
16.50 Le Corbillard de Jules. Film de Serge Pénard (1982, 81 min). 1398516
18.20 Les Vikings attaquent ■ Film français de Giuseppe Vari (1962, 82 min). 8933968
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série.
20.35 Passé simple. Magazine. *1967 : Che Guevara.*

20.45

LES VACANCIERS
Film français de Michel Gérard, avec Alice Sapritch, Michel Galabru (80 min). 966806
Une famille loue pour les vacances un deux-pièces-cuisine en Alsace et se retrouve dans un grenier sommairement aménagé. Les ennuis pleuvent.

22.30

LA DÉMONIAQUE
Téléfilm de Colin Bucksey, avec Marcy Walker, Cotter Smith (90 min). 9840893
Une jeune étudiante suédoise prend l'identité d'une de ses amies après l'avoir assassinée et part, comme jeune fille au pair, dans une famille américaine qui l'accueille à bras ouvert...
0.10 Highlander. Doute légitime. Série.
0.55 Best of Trash. Musique.
2.20 E = M 6. Magazine. 2.50 Jazz 6. Magazine. 3.40 Et le ciel t'aidera. Documentaire. 4.30 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 L'Ange guitare. Téléfilm de Will Dixon (92 min). 7244177
15.15 L'Œil du jaguar. Documentaire (40 min). 4524784
16.00 Basket-ball. En direct. Match retour de la demi-finale du Championnat de France : Pau-Ortez-Antibes.
17.55 L'Histoire sans fin.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.29 La Coccinelle de Gotlib.
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Marie Gillain, Anjelica Huston, Merzak Allouache.
20.30 Le Journal du Festival.

20.40

...A LA CAMPAGNE ■ ■
Film français de Manuel Poirier avec Benoît Régent (1995, 104 min). 897177
A sa sortie de prison, une jeune fille vient s'installer chez sa sœur à la campagne...
22.25 Flash d'information.

22.30

FARINELLI ■ ■
Film français de Gérard Corbiau avec Stefano Dionisi (1994, v. o., 106 min). 2580719
Un Napolitain pauvre, castré dans son enfance, devient, grâce à sa voix pure, l'illustre Farinelli. Biographie romancée.
0.15 Color of Night. Film américain de Richard Rush avec Bruce Willis (1994, v. o., 135 min). 8992036
2.30 Surprises (30 min).

Radio

France-Culture

20.30 Lieux de mémoire. Monségur.
21.32 Fiction. *L'Enfant de la pluie*, de Margaret Laurence.
22.40 Nuits magnétiques. ... Serge Daney, biographèmes.
0.05 Du jour au lendemain. Leslie Kaplan (Depuis maintenant). 0.50 Coda. Cinq pas de danse avec Henry *Torgue et Serge Houppin*. 4. Voyages. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). En train pour 1979 (3) ; 2.24, La ligne déformante : petite histoire de la mode (3) ; 2.41, George Shearing : du jazz au piano bar ; 3.01, Dialogues à Vincennes : Littérasophie et philosofiture ; 4.19, Edouard Glissant ; 4.42, Bonnes nouvelles, grands comédiens ; 5.06, Au-delà du Bien et du Mal.

France-Musique

20.00 Concert. Prestige de la Musique. Donné le 3 mai, salle Pleyel, à Paris, par le Chœur de Radio-France, François Polgar, chef de chœur, l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Günther Herbig : Œuvres de Mozart : Symphonie n° 36 Linz ; Messe K 427.
22.00 Soliste. Stéphane Grappelli.
22.30 Musique pluriel. Ein Hauch von Unzeit, version pour deux flûtes et clavier électronique, de Huber ; Œuvres de Greif.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres d'Elgar, Field, Britten, Chopin.
0.00 Tapage nocturne. Dessins animés, musiques et mouvements. Œuvres de David Shea : Screwy Squirrel ; Tex ; Œuvres de Scott Bradley. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert. Enregistré le 12 mars, à la Salle Pleyel, par l'Orchestre symphonique Français, dir. Laurent Petitgirard, Anna Holroyd, mezzo-soprano et Louis Lortie, piano. Symphonie, de Bizet ; Concerto pour piano n° 1, de Mendelssohn ; Cantate n° 4 : Sonnet n° 66 de Shakespeare (création mondiale), de Bacri ; Concerto pour piano n° 2, de Mendelssohn.
22.35 Les Soirées... (Suite). Sonate op. 2 n° 7, de Locatelli, par la Musica ad Rhenum ; Concerto n° 12, de Mossi, par la Musica Antiqua Köln, dir. Reinhard Goebel ; Sonate de Manchester n° 8, de Vivaldi ; par l'Ensemble Romanesca ; Œuvres de Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

0.00 Zazie dans le métro ■ ■ Film de Louis Malle (1960, 95 min) 81141516
1.35 30 millions d'amis.
1.55 Météo des cinq continents.
2.00 Journal (France 2).
2.20 Correspondances.
2.30 *La Marche du siècle.* (France 3 du 3/4/96)

Planète

.35 Les Grands Commandants [3/6].
.20 New York, vie et mort dans le ghetto.
.15 Visions d'intérieurs : l'œil d'Andrée Putman.
.00 Kokoro [2/10].

Paris Première

21.00 C'est arrivé demain ■ ■ Film de René Clair (1943, N., v.o., 85 min). 26348089
22.25 Totalement cinéma.
22.55 Concert : Brahms. (35 min). 33294993
23.30 Musiques en scènes.
0.00 Concert : Aldo Romano Quartet. Enregistré en 1994 (30 min). 9577098

France Supervision

20.30 Avec Django la mort est là. Film d'Anthony Dawson (1968, 110 min) 38288993

22.20 Haute intensité. Film de Fallero Rosati (1988, 90 min) 78308974
23.50 Birmanie, les marchands du temple. De Sylvie Ramir.

Ciné Cinéfil

20.30 Le Grand Jeu. Film de Jacques Feyder (1934, N., 110 min) 3704177
22.20 Monsieur Lucky ■ Film de Henry C. Potter (1943, N., v.o., 100 min) 80891852
0.00 Le Club. *Invité : Patrice Leconte.*

Ciné Cinémas

20.35 What Price Glory ? ■ ■ Film de John Ford (1952, v.o., 110 min) 8861158
22.25 Stardust Memories ■ ■ ■ Film de Woody Allen (1980, N., v.o., 90 min) 4080555

23.55 L'Histoire d'Adèle H ■ ■ ■ Film de François Truffaut (1975, 95 min) 52464535

Série Club

20.45 (et 23.45) François Gaillard ou la vie des autres. Troisième affaire : Louis.
21.45 (et 1.10) Wolff, police criminelle.
22.35 Les Contes de la crypte.

Canal Jimmy

20.00 Shopping. Film de Paul Anderson (1994, 105 min) 20821429
21.45 Motor Trend.
22.10 Le Lauréat ■ Film de Mike Nichols (1968, 105 min) 15203603

Eurosport

15.00 Tennis. Tournoi messieurs de Rome (Italie) : huitièmes de finale (240 min). 72104264
19.55 Basket-ball. Championnat de Pro A : play-offs : demi-finale retour (140 min). 9932023
22.15 Tennis 105 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.45 La Reine blanche. Film de Jean-Loup Hubert (1990, 125 min). Avec Catherine Deneuve. *Comédie dramatique.* 22.50 Simple Men. Film de Hal Hartley (1992, 105 min). Avec Robert Burke. *Comédie dramatique.*

RTL 9

20.30 Osterman Week-end. Film de Sam Peckinpah (1983, 105 min). Avec Rutger Hauer. *Suspense.* 22.20 Sanglantes confessions. Film d'Ulu Grosbard (1981, 110 min). Avec Robert De Niro. *Drame.* 0.25 Le Prix du danger. Film d'Yves Boisset (1983, 95 min). Avec Gérard Lanvin. *Drame.*

TMC

20.35 Le Messager. Film de Joseph Losey (1971, 120 min). Avec Julie Christie. *Drame.*

TSR

21.00 Les Enfants du silence. Film de Randa Haines (1987, 115 min). Avec William Hurt. *Comédie dramatique.*

Le Monde

JEUDI 16 MAI 1996

Bora Bora

par Pierre Georges

RUDE MERCREDI matin ! Il pleut. Il fait froid. Les toits de Paris luisent dans une pénombre de Toussaint. L'Ascension s'annonce automnale. Mais que fait la météo ?

Rude mercredi ! Quand paraîtront ces lignes, tout sera dit ou presque. Le loto sera tiré ce soir. Un gros, hénaurme loto. Un loto à cent millions, un loto de rêve. Pas le loto du siècle, mais presque. Et la finale de football Bordeaux-Munich sera jouée.

Voilà, c'est très exactement cela : *un mercredi à jouer et à voir* jouer. Loto et football. Du gain et des jeux. A la dernière de ces lignes, c'est dit et comme fait, avec quelques camarades, solvables de préférence, nous filerons au mastroquet du coin. Vaillament, bravement, par tous les temps, nous irons jouer au loto. Pas pour perdre, ce serait vulgaire et d'un commun achevé. Pas pour gagner, ce serait présomptueux. Simplement pour rêver.

Aller chez le bougnat du coin qui ne vend plus du charbon, mais des pépites de rêve, l'Auvergnat de Bora Bora. On aimerait tant voir Bora Bora. Ou Syracuse d'ailleurs. Ou pêcher l'espadon à l'île Maurice. Ou siroter des cocktails étranges dans des mers chaudes et irrévocablement outremer. Ou acheter trois maisons comme Cadet Rousselle. Plein de maisons partout. Plein de bois. Plein d'étangs. Avec vue sur l'oisiveté et le carpillon, pour n'y rien faire et *sans la moindre culpabilité.*

La belle vie qui sera nôtre quand nous aurons gagné au loto ! Pas demain la veille, dira-t-on. C'est assez probable, en effet. Mais peu importe le gain pourvu qu'on ait l'ivresse ! Comme si l'on y était. Bonjour, MM. du Crédit *lyonnais*, ce serait pour *louer* un coffre. Etanche et ignifugé de préférence. Ce serait pour déposer des valises pleines de billets, pleines de projets. Et d'abord celui, notable, de larguer les amarres, de n'avoir plus de comptes à rendre, plus de découverts à combler, plus de fins de mois acrobatiques.

Pour dix francs : cent millions ! Voilà ce que dit La Française des jeux. A ce prix-là, c'est donné. Pas donné à tout le monde de gagner. Donné à tout le monde de rêver. Du rêve en barres et en lingots, du rêve de rentier et fier de l'être, du rêve *jusqu'à ne plus rêver,* hanté par le seul souci d'avoir enfin à dépenser ce trésor sans fond ni fin.

Rude mercredi ! Il pleut. Il fait froid. Vivement ce soir qu'on gagne. Et qu'ils gagnent, ces Girondins de Bordeaux sur l'écran géant de nos rêves et des leurs. Bougnat, rouge limé pour tout le monde ! Et notamment pour notre bon premier ministre et maire des *Girondins. Ce soir,* il joue sur son terrain. Sur TF 1.

Le journal télévisé de la chaîne privée s'est délocalisé en effet. Spécial Bordeaux, ce mercredi soir. En lever de rideau, on y verra Alain Juppé dans ses œuvres. Puis ensuite les Girondins dans les leurs. On pourrait objecter qu'il y a là quelque confusion des genres, mélange de la serviette et des torchons. Qu'il y a même, disons, une manière de nicher comme coucou dans l'actualité et la gloire des autres.

Mais quoi, n'ayons pas l'humeur *chagrine et l'écriture biliaire* ! Surtout pas un jour de victoire en Coupe d'Europe du loto. Quand paraîtront ces lignes, nous serons riches et libres, déjà en partance pour les mers du Sud. En route, irrévocablement, vers ces pays radieux où il ne pleut jamais *que des pépites de soleil et de sublimes paresses.*

La délégation pour l'armement ne peut plus payer ses fournisseurs

Cette mesure touche plusieurs milliers de PME/PMI

LE DIRECTEUR des constructions aéronautiques (DCAe), l'ingénieur général de l'armement *Jacques Vedel, qui relève de la délégation générale pour l'armement* (DGA), vient d'envoyer une lettre aux responsables des industries françaises de l'armement, dans son secteur, pour leur indiquer qu'il n'est plus, à ce jour, en mesure de régler, au nom de l'Etat, les factures *que ceux-ci sont amenés à* lui adresser pour leurs prestations. C'est le président de la commission de la défense à l'Assemblée, Jacques Boyon (RPR, Ain), qui l'a révélé aux députés membres de cette instance, lundi 13 mai, lors d'une séance de travail sur le sort de l'avion Rafale.

A l'origine, la décision de la DCAe a été prise en conformité *avec une initiative du ministère du* budget, qui a demandé à différents ministères de limiter à 50 % de leur montant la possibilité d'avoir engagé, au 30 juin, les crédits budgétaires de l'année. Le ministère de la défense, qui dispose de forts crédits d'équipement, a donc été soumis à cette règle.

Mais, dans le cas particulier des armées, les conséquences de cette décision du gouvernement ont été aggravées du seul fait d'une situa*tion antérieure qui leur est propre*, notamment à la DCAe. En effet, il existe un phénomène d'impayés ou de retards à règlement de l'exercice budgétaire 1995. Ces impayés ou ces retards ont donné lieu à des règlements en 1996, avec des crédits publics inscrits au titre de la loi de finances 1996.

DES PROGRAMMES IMPORTANTS

Ce qui signifie que la DCAe a d'ores et déjà – sans attendre la date du 30 juin – consommé les 50 % des crédits de l'exercice budgétaire 1996. Elle se trouve donc, depuis quelques semaines et jusqu'au 30 juin, dans l'impossibilité d'honorer quelque facture que ce *soit, et elle a averti ses fournisseurs* qu'elle était contrainte d'interrompre ses paiements.

A ses collègues de la commission de la défense, M. Boyon, qui a été chargé de rédiger le rapport de l'Assemblée nationale sur le projet de programmation militaire 1997-2002, a *présenté un exemplaire de* la lettre que l'ingénieur général Vedel a expédiée aux industriels impliqués.

La DCAe est une administration *qui contrôle* toutes les activités des industriels français, étatiques ou privés, chargés de la mise au point des avions, des missiles et des hélicoptères pour le compte des trois armées.

Elle dispose également de centres d'essais en vol et de plusieurs ateliers industriels de l'aéronautique (AIA), qui réparent les matériels. Sont donc notamment touchés par cet arrêt des paiements des programmes aussi importants que le Rafale, le Mirage 2000 ou l'hélicoptère Tigre.

La suspension de ses règlements par l'Etat affecte les grands constructeurs, comme Dassault, Aérospatiale, Matra, Eurocopter, Turbomeca *ou la Snecma, mais* elle frappe surtout la trésorerie de leurs sous-traitants et des PME/PMI que font travailler ces principaux industriels donneurs d'ordres. L'industrie française de l'armement compte pas moins de 5 000 PME/PMI.

Jacques Isnard

M. Duisenberg pressenti à la tête de l'Institut monétaire européen

LE GOUVERNEUR de la Banque centrale des Pays Bas, Willem Duisenberg, a été pressenti, mardi 14 mai, pour prendre au 1er juillet 1997 la succession d'Alexandre Lamfalussy à la présidence de l'Institut monétaire européen (IME), l'institution chargée de piloter la mise en *place de l'Union monétaire européenne* et la naissance de l'euro, la future monnaie commune.

A 60 ans, cet ancien ministre social-démocrate des finances devient ainsi le candidat le plus sérieux pour devenir le premier gouverneur de la future Banque *centrale européenne (BCE)*. Celle-ci fonctionnera avec toutes ses attributions après le passage à la troisième phase de l'Union monétaire, au 1er janvier 1999.

L'annonce du retrait d'Alexandre Lamfalussy, dont le premier mandat de trois ans à la *tête de l'IME arrive à expiration* à la fin de l'année, est un peu une surprise. Ce banquier belge, d'origine hongroise, qui a dirigé la Banque des règlements internationaux, préside d'une main ferme à la mise en place des nouvelles structures monétaires de l'Europe. *Un communiqué publié* au siège de l'institution, à Francfort, se borne à indiquer que sur sa proposition, *« le conseil de l'IME a unanimement recommandé aux chefs d'Etats et de gouvernement des pays membres de l'Union européenne de nommer M. W. F. Duisenberg comme président de l'IME à partir du 1er juillet 1997 »*.

M. Lamfalussy, indique-t-on à Francfort, a fait valoir qu'il ne souhaitait pas, à 67 ans, reprendre un nouveau mandat et qu'il a seulement accepté de le *prolonger de six mois. La nomi*nation formelle de M. Duisenberg revient aux chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze.

Le mandat du président de l'IME expirera avec la mise en place de la Banque centrale, dont le gouverneur devra être à nouveau désigné par les dirigeants européens. Patron de la banque centrale néerlandaise depuis 1982, où il a été l'artisan d'un goulden fort collé au mark allemand, M. Duisenberg sera alors le mieux placé pour l'être.

H. de B.

Le Conseil d'Etat juge qu'un islamiste algérien ne peut être reconduit de force vers son pays

UN ALGÉRIEN élu du FIS, séjournant sans papiers en France, ne peut être reconduit de force en Algérie car sa vie y serait menacée. Le conseil d'Etat a posé ce principe inédit dans un discret arrêt rendu vendredi 10 mai, qui pourrait relancer le débat sur le sort des réfugiés algériens en France.

L'affaire commence au *petit matin du 21 septembre* 1994, lorsque les gendarmes cernent les accès au village de Pierrelongue, dans la Drôme provençale. Ils viennent interpeller Nacerredine Sellami, son épouse Leïla et leurs quatre enfants qui ont fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière vers l'Algérie. Quelques mois plus tôt, la le statut de réfugié a été refusé à cette famille dont le père a été élu sur une liste *du FIS aux élections communales algérienne de juin* 1990.

UN MODÈLE D'INTÉGRATION

Nacerredine Sellami explique alors en vain comment, peu après l'élection, il a été amené à démissionner : *« j'ai vite compris que j'avais affaire à des extrémistes »*. Cadre commercial dans un magasin d'Etat, il affirme avoir fui en France avec sa famille après avoir été victime de pressions et de menaces consécutives à sa défection.

Installée dans la Drôme, la famille Sellami est décrite comme un modèle d'intégration. Le père occupe des emplois saisonniers tandis que ses enfants se distinguent dans des compétitions d'athlétisme. La menace qui pèse sur eux provoque un mouvement de solidarité. Des élus font le voyage de Grenoble lorsque le tribunal administratif examine le recours des Sellami contre l'arrêté de reconduite à la frontière du préfet.

Les juges leur donnent partiellement raison : ils n'annulent pas l'arrêté mais censurent le choix fait par le préfet de l'Algérie comme destination de la re*conduite forcée, y voyant une « erreur manifeste d'appréciation »* (*Le Monde* daté 25-26 septembre 1994). La préfecture recherche alors officiellement un autre *« pays d'accueil »*, assigne à résidence la famille Sellami à Tain L'Hermitage (Drôme) et fait appel de la décision grenobloise.

Celle-ci vient cependant d'être confirmée par le conseil d'Etat. Dans un arrêt laconique, la Haute juri*diction dépose des pierres à la fois dans le jardin de la* Commission de recours des réfugiés qui a refusé l'asile aux Sellami et dans celui du préfet qui prétendait les renvoyer en Algérie. Elle considère que *« les consorts Sellami doivent être regardés comme établissant, par les justificatifs qu'ils produisent, que la vie de M. Nacerredine Sellami, qui a été élu aux élections communales de juin 1990 sur une liste du Front islamique du Salut et s'est ensuite démis de ses fonctions en raison de désaccord avec cette organisation, pourrait être, ainsi que celle des membres de sa famille, menacée en cas de retour en Algérie »*.

Ainsi, conclut l'arrêt, *« le préfet de la Drôme ne pouvait légalement décider le renvoi des intéressés en Algérie »*.

Philippe Bernard

Un 19e cas de « vache folle » identifié en France

UN 19e CAS d'encéphalopathie spongiforme bovine a été décelé en mai dans un troupeau français originaire de Maël-Carhaix, dans les Côtes-d'Armor, au sein d'un élevage de 61 bovins qui ont été abattus samedi 11 mai à la station d'équarissage de Plouvara, dans ce département.

L'abattage a eu lieu en même temps et à la même station d'équarissage que celui d'un troupeau originaire de Saint-Nicodème (Côtes-d'Armor), où un autre cas de « vache folle » avait été décelé. Sur les 19 cas d'encéphalite spongiforme bovine connus en France depuis 1991, 10 l'ont été dans les Côtes-d'Armor.

Nouveaux mitraillages en Corse

UNE SÉRIE de mitraillages et de plasticages ont été commis sans faire de blessés, dans la nuit du mardi 14 au mercredi 15 mai en Corse-du-Sud. A Ajaccio, vingt-cinq coups de feu ont été tirés contre le poste de garde de la caserne de gendarmerie Battesti. Une charge de faible puissance a explosé devant les bureaux du poste de commandement de la direction régionale des douanes. A Ajaccio également, une voiture a été endommagée par un attentat à l'explosif. A Bonifacio, quatre coups de feu ont été tirés contre la brigade de gendarmerie. Ces actions n'ont pas été revendiquées.

Deux militants de A Cuncolta, vitrine légale du FLNC-Canal historique, ont été mis en examen mardi pour infraction à la législation sur les armes et libérés. C'est l'arrestation de ces deux militants (en compagnie de dix autres personnes), qui avait provoqué l'annonce par le FLNC-Canal historique d'un « ultimatum » adressé à l'Etat (*Le Monde* du 15 mai).

■ **EMPLOI : pour la première fois** depuis la fin de la récession de 1993, l'économie française a perdu des emplois au cours du premier trimestre 1996. Dans le secteur marchand non agricole, leur nombre a reculé de 0,1 % (-9 000), selon des données provisoires publiées, mercredi 15 mai, par le ministère du travail. Seul le tertiaire a continué de créer des emplois (+ 0,4 % sur un trimestre et + 2 % sur un an).

■ **RATP : la CGT-RATP a déposé pour mercredi 15 mai un préavis de grève partielle** de trois heures en fin de chaque service (matin, après-midi et soir) dans le métro et le RER pour protester contre les nouvelles règles de fonctionnement syndical que la direction souhaite instaurer. Le trafic, qui était *« quasiment normal »* mercredi à 10 heures, *« risquait d'être perturbé entre 16 heures et 18 heures et après 23 heures »*, selon la RATP.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le *mercredi 15 mai, à 10 h 15 (Paris)*

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21301,10	+0,61	+11,01
Honk Kong index	10817,90	+0,67	+8,19

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 14/05	Var. en % 13/05	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2122,08	+1,01	+13,36
Londres FT 100	3748,90	+0,26	+1,61
Zurich	1718,41	—	+12,32
Milan MIB 30	1012	−10,04	+8,70
Francfort Dax 30	2514,65	+0,74	+11,56
Bruxelles	1716,34	+0,36	+10,04
Suisse SBS	1418,30	—	−2,69
Madrid Ibex 35	357,10	+0,13	+11,56
Amsterdam CBS	375,10	+0,75	+16,67

Tirage du *Monde* daté mercredi 15 mai 1996 : 478 890 exemplaires 1 - 3

Les salariés de Radio Monte-Carlo se mettent en grève pour 24 heures

L'ENSEMBLE des salariés de Radio Monte-Carlo (RMC) a voté, mardi 14 mai, une grève de 24 heures pour mercredi 15. Cette décision fait suite au plan de relance du groupe Monte-Carlo qu'a présenté, mardi, Georges *Vanderschmitt, le président de la* Société financière de radiodiffusion (Sofirad).

Ce plan s'appuie, à la fois, sur une stratégie de groupe – entre la généraliste RMC, les deux formats musicaux (Nostalgie et Radio-Montmartre) et la régie publicitaire (GEM) – et sur un plan d'économies adapté à chaque société (*Le Monde* du 2 mai 1996). RMC devra ainsi économiser 90 millions de francs sur trois ans, dont 40 millions sur la masse salariale d'ici à septembre 1997.

Une centaine de licenciements (sur un ensemble de 350 salariés) sont ainsi prévus pour RMC. Montmartre et Nostalgie, le fleuron du goupe, devront, elles aussi, payer leur tribut à la restructuration.

Parallèlement, les actionnaires *– la Sofirad, qui détient 83,33 %* du groupe, et la principauté, les 16,6 % restant – remettent au pot 200 millions de francs, pour aider au redressement. Les syndicats devaient négocier dès mercredi avec la direction.

Toutefois, si le mouvement se prolongeait, il compromettera*it la* couverture radio du Grand Prix automobile de Monaco, les 18 et 19 mai prochain.

Une assemblée générale doit se tenir mercredi 15 mai, dans l'après midi, afin de faire le point sur la situation.

Société des rédacteurs du « Monde »

LES ASSOCIÉS de la Société des rédacteurs du *Monde*, société civile à capital variable, sont convoqués, conformément aux statuts, jeudi 30 mai, à 15 heures, pour leur assemblée générale annuelle ordinaire. Cette réunion se tiendra à l'Assemblée nationale (salle Colbert).

Ordre du jour :

1. Mouvements d'associés ; 2. rapport d'activité du conseil d'administration ; 3. approbation des comptes clos au 31 décembre 1995 ; 4. quitus au conseil d'administration ; 5. affectation des résultats ; 6. élection de cinq administrateurs ; 7. pouvoirs à conférer ; 8. questions diverses.



